Annales historiques de la Révolution française

347 | janvier-mars 2007

Varia



Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/ahrf/8133
DOI : 10.4000/ahrf.8133
ISSN : 1952-403X

Éditeur :
Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée
Date de publication : 1 mars 2007
ISSN : 0003-4436

Référence électronique
Annales historiques de la Révolution française, 347 | janvier-mars 2007 [En ligne], mis en ligne le 01 mars 2010, consulté le 04 mai 2022. URL : https://journals.openedition.org/ahrf/8133 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ahrf.8133

SOMMAIRE

Hommage

Comptes rendus – Marie-Antoinette

Comptes rendus – Varia

Articles

Les législateurs de la France révolutionnaire (1791-1792)[1]

Edna H. Lemay

1 Le *Dictionnaire des Législateurs* étant terminé[2], il nous est possible de faire un premier tour d'horizon des 768 députés qui, au contraire des Constituants, n'avaient pas à faire du neuf sur une table rase. Leur tâche, bien plus ingrate, était de continuer sur le chemin engagé en mettant en œuvre la Constitution de 1791 sans l'aide de leurs prédécesseurs, responsables de son élaboration pendant de longs mois de travaux parlementaires. Pour ajouter aux difficultés des Législateurs, n'oublions pas que les Constituants avaient voté leur propre absence de la prochaine assemblée nationale et que le document signé par le roi le 13 septembre 1791 était particulièrement difficile à appliquer. Par méfiance envers un monarque héréditaire, issu de l'Ancien Régime, que les Constituants voulaient préserver dans le nouveau régime, on avait enlevé à Louis XVI toute participation à la confection des lois qu'il devait faire exécuter. Le roi n'était autorisé qu'à sanctionner les lois ou à apposer son veto. Il pouvait choisir ses ministres mais les législateurs se méfiaient d'eux autant que de lui.

2 Par sa fuite à Varennes, son refus de la Révolution exprimé dans la lettre laissée aux Tuileries et son retour forcé à Paris, Louis XVI avait perdu toute estime dans l'opinion publique qui l'avait, en août 1789, proclamé « *Restaurateur de la liberté* ». Le 23 juin 1791, le député (fermier de profession) Lepoutre écrivait à son épouse : « Aujourd'huy, j'ay à vous faire part que notre imbécile de Roy a été arrêté [à Varennes] à quatre lieues près des frontières [...] »[3]. Michelet, en 1848, décrit avec une ardeur toute romantique l'ambiance générale lors de la présentation de la Constitution à Louis XVI trois mois plus tard. Le roi l'accepta avec ces réserves : « Puisque les opinions sont divisées sur cet objet, je consens que l'expérience en demeure le seul juge [...] ». C'était approuver sans approuver, se réserver d'attendre, témoin inerte et malveillant, les chocs que subirait la machine prête à se disjoindre. Et, quelques lignes plus loin, décrivant les fêtes qui eurent lieu à Paris, Michelet continue : « Joie inquiète, et mêlée d'alarmes. On lisait une même pensée sur tous les visages : Ah ! Si la Révolution finissait ! Si nous pouvions voir enfin dans ce jour la fin de nos maux ! »[4].

3 Les Législateurs ont devant eux un chemin semé d'embûches. Ils ne bénéficient plus de l'enthousiasme et de la fraîcheur des débuts révolutionnaires. À présent, il faut décréter des lois dans le cadre d'une monarchie constitutionnelle. La grande majorité de leurs prédécesseurs avaient quitté Paris pour rentrer chez eux, fatigués des longues séances, découragés peut-être de ne plus avoir à participer à la seconde assemblée ou bien ressentant un certain soulagement de ne plus être responsables des affaires publiques.

4 En arrivant à Paris en septembre 1791, les Législateurs sont des nouveaux venus sur la scène nationale, mais ils ont le grand avantage d'avoir acquis une expérience politique révolutionnaire au plan local. Partout, ils occupaient des fonctions électives, grâce à la restructuration des cadres administratifs locaux et de l'appareil judiciaire. Puis les électeurs, les ayant vus au travail, les éliront à la Législative. Ils sont tous, d'avance, acquis à la Révolution en cours. Ils ont aussi l'avantage d'être, dans l'ensemble, plus jeunes que leurs prédécesseurs, plus optimistes quant aux perspectives d'un meilleur avenir, plus vigoureux pour affronter les difficultés de la vie parisienne. Non seulement il fallait légiférer face à un roi récalcitrant, qui allait opposer son veto aux mesures visant à faire face aux deux dangers imminents auxquels le pays allait être confronté, les émigrés et les prêtres réfractaires, mais aussi en recherchant la collaboration de ses ministres, serviteurs privilégiés de l'Ancien Régime, qui n'avaient pas, peut-être, perdu leur sens de la loyauté envers Louis XVI. Mais, ce qui est plus pénible encore pour ces anciennes élites de la France, ils devaient à présent s'efforcer de collaborer avec des nouveaux venus sur la scène nationale, des hommes de l'ancien « Tiers état ». Il leur fallait prendre des ordres non du roi, mais de l'assemblée nationale. Des deux côtés, la situation était révolutionnaire. Parallèlement, à l'extérieur, le pays était de plus en plus menacé par les ennemis massés aux frontières.

5 Ainsi, les tâches auxquelles sont confrontés les Législateurs sont assurément les plus difficiles des trois grandes assemblées de la Révolution française : il fallait mettre en œuvre la Constitution élaborée par la première assemblée, avant que la conjoncture n'impose de tout remettre en chantier pour en rédiger une nouvelle. Toutefois, malgré l'ampleur de la tâche, dès les premiers jours ce sont des soucis d'étiquette qui prévalurent: de petits soucis en fait mais de grande importance psychologique car révélateurs des futures divisions. Comment alors espérer que la nouvelle session parlementaire ait lieu dans le calme et l'union des opinions ?

6 C'est dans une ambiance empoisonnée que se déroule la séance d'ouverture de la Législative, le 1er octobre 1791. Dès le 5 octobre, en discutant la cérémonie de réception avec le roi, les clivages politiques se révèlent. Thuriot (feuillant) propose un mode de cérémonie qui conserverait au roi sa dignité, mais où l'on n'oublierait pas « que le pouvoir exécutif existe pour la nation » et pas le contraire. Le lendemain, Guadet déplore les divergences d'opinion qui se sont révélées au cours de ce long débat inaugural. Champion (feuillant) : « C'est une fausse affectation de patriotisme, que d'attaquer les prérogatives dont nos prédécesseurs ont cru utiles au bien public d'investir le roi ». De l'autre côté, Lequinio (jacobin) veut abolir la formule « Votre Majesté » ; Couthon ne veut pas de « sire » ni de « majesté que la majesté divine et la majesté du peuple »[5]. Cette ambiance se dégrade progressivement tout au long des séances, comme l'a très bien démontré C.J. Mitchell[6] qui examine minutieusement les sept appels nominaux faits à partir du 1er février 1792 (sur la mise en accusation de Bertrand de Molleville, ministre de la Marine). Par les réponses, OUI ou NON, les

députés expriment la cohésion interne des deux grands clubs politiques, Jacobin et Feuillant, installés sur la scène nationale depuis la scission au sein du club des Jacobins au mois de juillet 1791. Mitchell a travaillé dans la même optique qu'Alison Patrick[7], qui nous avait beaucoup aidé à la réalisation du *Dictionnaire des Constituants (1789-1791)* : c'est elle, notamment, qui a établi l'index thématique du présent dictionnaire[8].

7 Après les ouvrages de Patrick et de Mitchell, T. Tackett a publié un ouvrage prosopographique sur les Constituants[9] et ensuite une analyse des Législateurs d'après un sondage portant sur 39 % des députés[10]. Il nous a encouragés dans la présente entreprise qui n'a été possible que grâce à l'aide irremplaçable des quinze principaux collaborateurs qui se sont, dès le début, proposés de nous rejoindre. Ils ont été assistés par vingt-cinq autres enseignants-chercheurs répartis à travers toute la France, chacun ayant gracieusement apporté sa contribution[11].

Âge des Législateurs

8 Une biographie schématique de chacun des 768 députés nous permet d'examiner de plus près ceux qui composent la seconde assemblée nationale grâce aux dépouillements effectués aux Archives nationales, départementales et municipales, à la Bibliothèque Nationale de France et aux bibliothèques municipales, assez souvent avec le concours des érudits locaux. Nous avons ainsi pu rassembler le maximum de renseignements sur un grand nombre de députés restés jusqu'à présent dans l'ombre.

9 Le tableau suivant confirme ce que Michelet a écrit et que Tackett a constaté par son sondage : les Législateurs ayant siégé entre 1791 et 1792 sont plus jeunes que les Constituants ayant siégé entre 1789 et 1791. Malgré les difficultés rencontrées sur le long parcours de la Constituante, le vent de la liberté souffle sur la France affectant en premier lieu les plus jeunes dans la société, prêts à s'engager dans la nouvelle aventure qui semble porter l'espoir d'une vie meilleure. Et l'épisode de Varennes ne pouvait que les encourager à tout faire pour renforcer les acquis de la Révolution commencée en 1789.

Tableau I : Âge des Constituants et des Législateurs

Tranches d'âge	Constituants en 1789	Pourcentages	Législateurs en 1791	Pourcentages
Âge inconnu	21	1,59 %	35	4,56 %
Moins de 30 ans	34	2,62 %	61	8,32 %
30 à 34 ans	121	9,35 %	145	19,78 %
35 à 39 ans	186	14,37 %	187	25,51 %
Total -30 à 39 ans	341	**26, 34 %**	393	**53,61 %**
40 à 44 ans	210	16,23 %	126	17,19 %
45 à 49 ans	234	18,06 %	105	14,32 %
50 à 54 ans	207	15,99 %	63	8,59 %

Total -30 à 54 ans	992	**73,66 %**	687	**93,71 %**
55 à 59 ans	138	10,68 %	27	3,69 %
60 à 69 ans	144	11,13 %	16	2,18 %
70 à 79 ans	19	1,49 %	3	0,42 %
80 à 89 ans	1	0,08 %		
Total 55 à 89 ans	302	**23,38 %**	46	**6,29 %**
Total âge connu	1294	**100 %**	733	**100 %**
Total	1315		768	

10 Les députés de moins de 40 ans en 1791 représentent le double des moins de 40 ans en 1789. Plus significatif encore, les moins de 30 ans (donc très jeunes) sont passés de 34 en 1789 à 61 députés en 1791. La Révolution est gagnante : elle attire les jeunes. En conséquence, les plus de 40 ans représentent les trois quarts des députés en 1789 (73,66 %) et seulement un peu moins de la moitié en 1791 (46,39 %).

11 En 1789, le groupe le plus nombreux des plus jeunes (moins de 40 ans) se trouve parmi les nobles[12], mais deux ans plus tard il n'y a plus d'ordres privilégiés.

12 Dans le tableau II, nous avons séparé les grands orateurs de la masse des autres députés en vue de faire ressortir plus clairement les chefs des grands courants politiques de la Législative. Les 110 orateurs importants ont été sélectionnés selon le nombre de leurs interventions à la tribune : 49 députés parlent très souvent[13], suivis par 61 députés qui ont parlé souvent : au total 14 % des 768 Législateurs. Ensuite, il y a 259 députés (34 %) qui n'ont jamais parlé à la tribune et 399 (52 %) qui n'ont fait que quelques interventions. À présent comparons l'âge des 110 députés orateurs par rapport à la masse des 658 autres députés.

Tableau II : Âges des Législateurs en 1791, selon leurs interventions à la tribune

Tranches d'âge	658 députés n'ayant jamais ou peu parlé (moins 28 dont l'âge n'est pas connu) : **630** députés	Pourcentage	Les 110 orateurs ayant beaucoup ou souvent parlé (moins 3 dont l'âge n'est pas connu) : **107** députés	Pourcentage
Moins de 30 ans	47	7 %	14	13 %
30 à 34 ans	118	19 %	27	25 %
35 à 39 ans	149	24 %	38	36 %

Total -30 à 39 ans	314	50 %	79	74 %
40 à 44 ans	115	18 %	11	10 %
45 à 49 ans	95	15 %	10	9 %
50 à 69 ans	99	16 %	7	7 %
70 à 74 ans	3	1 %		
Total 40 à 74 ans	316	50 %	28	26 %
TOTAUX	**630**	100 %	107	100 %

13 En 1791, les grands orateurs sont plus jeunes (74 %) que la masse des autres députés (50 %), plus silencieux, de même qu'à la Constituante, où la jeunesse s'était trouvée chez les nobles (17,1 %) par rapport au clergé (4,3 %) et au Tiers état (13,4 %).

14 Jetons à présent un coup d'œil sur les 14 députés orateurs ayant moins de 30 ans (Albitte, Basire, Choudieu, Ducos, Dumolard, Girardin, Lasource, Lemontey, Merlin, Quinette, Reboul, Rougier de la Bergerie, Rouyer, Taillefer) : qui sont-ils ? Dans ce groupe, dix députés sont parmi les « plus grands » orateurs (les 49 signalés dans le *Dictionnaire*) ; dix sont des avocats ou titulaires de charges ; il y a en outre un négociant, un médecin, un pasteur et un militaire. Les origines géographiques des grands orateurs sont les suivantes : au nord de Paris, l'Oise, et plus loin dans la Normandie, la Seine-Inférieure ; encore plus au nord et plus loin de la capitale, l'Aisne ; à l'est, la Moselle, mais plus proche de Paris, l'Yonne et la Côte-d'Or ; puis le Rhône-et-Loire vers le sud-est, suivi par l'Isère. Comme les aiguilles d'une montre, le tour continue vers le sud d'où viennent deux députés de l'Hérault. Puis nous remontons la carte de France par l'ouest : le Tarn, la Dordogne et la Gironde. Le parcours se termine dans le Maine-et-Loire, à l'ouest de Paris. Les quatorze plus jeunes députés viennent d'horizons géographiques assez éloignés les uns des autres, ils eurent donc peu de chances de se rencontrer avant leur arrivée à Paris en septembre 1791.

15 Qu'est-ce qui unit cette nouvelle génération, étant donné que ces jeunes députés sont élus dans treize départements différents, assez dispersés sur le territoire ? Tout d'abord leurs origines sociales ; ils sont tous de familles bien établies dans la province, ayant, pour cinq d'entre eux, des pères enrichis par le négoce, ce qui a permis à leurs fils de faire des études de droit. Ainsi, le père d'Albitte est devenu « sieur d'Orival », garde du roi ; son fils sera avocat au Parlement de Rouen, proche du constituant Thouret. Ducos est négociant, issu d'une famille de négociants de la Gironde. Girardin, l'unique militaire du groupe, est fils d'un militaire, le marquis de Brégy. Dix d'entre eux ont étudié le droit après leurs études secondaires, comme les trois qui fréquentent les

collèges des Oratoriens (Albitte, Basire et Choudieu). Sauf exception, ils représentent les nouvelles élites du pays, remplaçant les anciens ordres privilégiés. Ils sont aussi réunis par leur activité politique pendant la durée de la Constituante, actifs au sein des sociétés locales des Amis de la Constitution, le futur club des Jacobins qui s'implante à travers le pays. Ils ne sont pas devenus plus radicaux que les Constituants, mais les difficultés rencontrées par ces derniers face à l'opposition du roi, des anciens ordres privilégiés fuyant le pays et du pape condamnant la Constitution civile du clergé, ainsi que les menaces venant de l'étranger, les encouragent à travailler sans relâche, recherchant le compromis, et la modération, pour ne pas envenimer la situation. Ils essaient de donner une nouvelle chance à Louis XVI et à ses ministres pendant la Législative, mais la mauvaise volonté de ces derniers et les événements menaçants les poussent vers une radicalisation politique qui va s'exprimer en force à la Convention nationale.

16 Environ un tiers des Législateurs n'ont jamais réussi à parler à la tribune de l'Assemblée (comme ils s'en sont souvent plaints), mais pour beaucoup d'entre eux des renseignements biographiques ont pu être obtenus, leurs opinions non prononcées ont été lues lorsqu'elles ont été publiées, ainsi que les écrits qu'ils laissèrent éventuellement.

17 Examinons maintenant leur formation intellectuelle et professionnelle, avant d'esquisser leur parcours pendant la Législative, et les assemblées ultérieures de la décennie révolutionnaire.

Éducation secondaire, supérieure, et professions sous l'Ancien Régime

18 Outre les nombreux renseignements généalogiques (parents et grands-parents des députés ainsi que leurs épouses et descendants, enfants et petits-enfants), collectés dans le but de retracer les itinéraires socio-politiques des familles, les collaborateurs se sont penché sur l'éducation. La récolte fut ici beaucoup plus maigre, en ce qui concerne les collèges fréquentés, bien que nous soyons assurés que tous les députés aient reçu au moins une éducation secondaire, soit dans les collèges, soit par des tuteurs engagés par les familles.

Tableau IIIa : Éducation secondaire des 658 députés « silencieux » et des 110 « orateurs »[14]

Collèges :	658 députés/silencieux	110 députés/orateurs
Oratoriens	14	10
Jésuites	9	6
Doctrinaires (Pèresde la Doctrine chrétienne)	4	1
Bénédictins	1	
Eudistes à Valognes	1	
Joséphistes à Nantua	1	
La Flèche, militaire		1

Plessis à Paris		1
Collèges (sans indication)	60	11
Manque de renseignements	568	80
Éducation secondaire	100	30
TOTAUX	658	110

III b. Éducation supérieure[15]

Droit	365	58
Militaire, armée (dont École du génie à Mézières) et Marine royale	39	19
Négoce par apprentissage souvent dans l'entreprise du père	68	13
Médecine	23	5
Théologie	28	5
Sciences, Arts, Mathématiques	28	8
Ponts et Chaussées	1	
Éducation inconnue	134	2
Éducation supérieure	524	108
TOTAUX	658	110

Tableau IV : Profession exercée sous l'Ancien Régime[16]

Profession	658 députés	110 orateurs
1. Avocats, avocats au parlement, hommes de loi	186 (32 %)	39 (36 %)
2. Titulaires de charges non vénales : Service de l'État (commissaires, maréchaussée, postes, ponts & chaussées) Municipalités Conseil supérieur Subdélégués de l'Intendant,	 10 (1 %) 9 (1 %) 1 10 (1 %)	 1

2 bis. Charges vénales : Eaux & Forêts Finances (aides, contrôleur du 20e, gabelles,greniers à sel, procureurs fiscaux,receveurs, trésorier de France) Justice (avocats-conseillers du roi, avocats généraux de parlement, greffiers, juges, lieutenants-généraux de bailliages, procureurs) Notariat	6 23 (3 %) 110 (17 %) 43 (6 %)	6 (5 %) 10 (9 %)
3. Commerce et industrie (armateurs, entrepreneurs, fabricants, imprimeurs, maîtres de forges, marchands, négociants)	68 (11 %)	13 (12 %)
4. Agriculture (bourgeois, cultivateurs, propriétaires, rentiers)	54 (9 %)	
5. Armée (de terre et de mer)	18 (2 %)	20 (18 %)
6. Médecins	22 (3 %)	3 (3 %)
7. Ecclésiastiques	23 (3 %)	5 (5 %)
8. Divers (archiviste, beaux-arts, ingénieurs, hommes de lettres, journalistes, professeurs, savants)	9 (1 %)	11 (10 %)
9. Profession inconnue	66 (10 %)	2 (2 %)

19 Le précédent tableau confirme combien la Révolution française continue d'être dirigée par les avocats : ils représentent 29 % de l'Assemblée législative et, si nous ajoutons à leur nombre tous les titulaires de charges, non-vénales et vénales, nous arrivons au chiffre de 454 députés, soit 59 % d'une assemblée dominée par ceux qui ont fait du droit ou ayant au moins des connaissances juridiques. À l'intérieur des catégories que nous avons établies, notons que personne parmi les grands orateurs n'est au service de l'État ou des municipalités et que le seul subdélégué est François de Neufchâteau, tandis qu'il y a dix députés parmi les autres. Ces derniers sont également plus nombreux à exercer des charges de justice (17 %) que les grands orateurs (9 %) ; toutefois, les grands orateurs sont relativement plus nombreux à occuper les charges de finances, relativement importantes dans un pays riche où le gouvernement est en banqueroute. Les pourcentages de députés s'occupant de la vie économique dans les deux groupes sont presque identiques, mais aucun grand orateur ne se trouve dans la catégorie « agriculture ». Le pourcentage de militaires grands orateurs (18 %) excède de loin celui des autres députés (2 %) mais parmi les premiers, un grand nombre quitte le service pour retourner dans ses propriétés (ce qui explique le vide dans la catégorie « agriculture » en ce qui concerne les grands orateurs). Les médecins dans les deux catégories s'équilibrent avec 3 % pour chaque groupe et les ecclésiastiques sont relativement plus nombreux (5 %) parmi les grands orateurs que parmi les autres députés (3 %). Enfin, les Lumières semblent briller davantage chez les grands orateurs (10 % parmi les savants du groupe « divers », et 20 % de francs-maçons. Dans la masse des autres députés (1 % du groupe « divers »), on compte seulement 10 % de francs-maçons[17].

20 Néanmoins, ces chiffres ne doivent pas nous étonner, car pour être grand orateur à un tel moment de l'histoire, il faut avoir de bonnes capacités intellectuelles et une maîtrise de soi, d'abord pour réussir à monter à la tribune, et ensuite pour s'adresser à ses collègues d'une manière qui maintienne leur attention.

Le parcours à l'Assemblée législative, 1791-1792

21 Les 83 départements ont procédé aux élections à la fin du mois d'août, celles-ci ayant été reportées en raison de la fuite du roi en juin. Les séances s'ouvrent le 1er octobre 1791.

22 Le tableau suivant indique les membres du bureau et des comités, leurs votes lors des appels nominaux et les trois clubs principaux qu'ils fréquentent, autant qu'on puisse en juger par les listes établies à l'époque.

Tableau V : Engagements divers au sein de l'Assemblée Législative[18]

	Les 658 députés	Les 110 députés/ orateurs
Bureau de la Législative :		
Secrétaires	15 (2 %)	51 (46 %)
Vice-présidents	2	21 (19 %)
Présidents	2	24 (22 %)
Comités :	537 députés, dont :	106 députés, dont :
siègent dans 1 comité	363 (67 %)	31 (29 %)
2 comités	128 (24 %)	43 (40 %)
3 comités ou plus	46 (9 %)	32 (1 %)
7 Appels nominaux :	616 votants comptés, dont :	105 votants comptés, dont :
OUI dominent	267 (43 %)	62 (59 %)
NON dominent	349 (57 %)	43 (41 %)
Inscrits aux Clubs :		
Jacobins, 159 inscrits : Dont 55 actifs	16 (2 %)	39 (35 %)
Inscrits aux Jacobins, mais n'interviennent pas : 104	94 (14 %)	10 (1 %)
Feuillants : 169	142 (22 %)	27 (25 %)
Réunion : 79	49 (7 %)	30 (27 %)

23 Le tableau V révèle à quel point les grands orateurs à la Législative, comme ce fut le cas à la Constituante, dominent le bureau de l'Assemblée. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Vingt-quatre grands orateurs président les séances (22 %), et seulement deux des autres députés. Notons ici que, sauf quelques rares exceptions, on n'est élu président qu'après avoir été élu secrétaire puis vice-président. Quant aux comités, les grands orateurs sont plus nombreux, 40 %, par rapport aux 24 % chez les autres

députés. Le même constat est vrai pour les députés qui siègent dans trois comités ou plus : 31 % sont de grands orateurs et 9 % seulement appartiennent à la masse des autres députés. Quant aux sept appels nominaux[19], notons que sur un total de 768 députés, le chiffre des votants tombe à 724 après déduction des décédés, des absents malades, en congé ou autres excuses. Nous avons également déduit du total tous ceux qui ont donné un nombre égal de votes OUI et NON aux appels nominaux, car on ne pouvait alors ranger le député dans un courant d'opinion déterminé.

Les Législateurs élus à la Convention nationale, 1792-1795

24 La monarchie est renversée le 10 août 1792. 194 des 768 Législateurs sont élus à la Convention nationale fin août - début septembre. Il est intéressant de les classer selon deux critères : appartenance aux groupes politiques, Montagnard ou Girondin ; votes favorables ou non à la mort de Louis XVI[20].

25 Avant d'examiner le tableau VI, notons que parmi les anciens Législateurs devenus Conventionnels, il y a 48 grands orateurs (dont ceux qui parlent beaucoup sont indiqués avec 3 astérisques) et 146 autres députés (pour ces derniers, nous donnons seulement les chiffres). Concernant le vote sur la mort du roi, un total de 26 conventionnels ont voté « oui » avec l'amendement Mailhe, demandant en même temps le sursis. Parmi ces 26 conventionnels, se trouvent dix anciens Législateurs : quatre grands orateurs et six autres députés[21].

Tableau VIa : Les 48 orateurs de la Législative passés à la Convention Nationale, 1792-1795

	Tendance Montagne ou Gironde	Mort du roi OUI / NON	Pourcentages
Albitte***	M	Oui	
Audrein		Oui*	
Basire***	M	Oui	
Bréard	M	Oui	
Brissot***	G	Non	
Cambon***	M	Oui	
Carnot aîné***	M	Oui	
Chabot***	M	Oui	
Charlier***	M	Oui	
Choudieu***	M	Oui	
Condorcet***	G	Non	
Couthon***	M	Oui	

De Bry (Aisne)	G	Oui	
Delacroix***	M	Oui	
Delaporte	M	Oui	
Delmas	M	Oui	
Ducos***	G	Oui	
Duhem***	M	Oui	
Fauchet***	G	Non	
Garran de Coulon	G	Non	
Gasparin	M	Oui	
Gensonné	G	Oui	
Gossuin***	G	Abs.	
Grangeneuve***	G	Non	
Guadet***	G	Oui*	
Guyton de M.	M	Oui	
Henry-Larivière	G	Non	
Hérault de S.	M	Abs.	
Isnard	G	Oui	
Kersaint	G	Non	
Lacombe St-M.***	M	Oui	
Lamarque	M	Non	
Lasource***	G	Oui	
Lecointe-P.***	-------	Oui	
Lecointre***	M	Oui	
Lequinio***	M	Oui	
Le Tourneur	-------	Oui	

Mailhe	-------	Oui *	
Masuyer	G	Oui	
Merlin***	M	Abs.	
Quinette	-------	Oui	
Robin (Aube)		Oui	
Rouyer***	G	Oui	
Rûhl	M	Abs.	
Saladin	G	Oui	
Taillefer	M	Oui	
Thuriot***	M	Oui	
Vergniaud***	G	Oui *	
TOTAUX	48		100 %
Montagnards	24		50 %
Girondins	18		37 %
Vote sur la mort du roi Oui		32	68 %
Oui* (amendement Mailhe)		4	8 %
Non		8	16 %
Absents		4	8 %

Tableau VIb. Les 146 autres députés de la Législative passés à la Convention nationale ont voté comme suit :

Tendances		Pourcentages
Montagnards	98	67 %
Gironde	20	13 %

Vote sur la mort du roi		
Oui	97	66 %
Avec amendement Mailhe	6	4 %
Non	0	0 %

26 Le tableau révèle que la tendance montagnarde est plus forte chez les autres députés (67 %) que chez les grands orateurs (50 %). Quant à la tendance girondine, elle penche du côté des « grands orateurs » (37 %) face aux autres députés (13 %).

27 À la Convention, les difficultés de la Révolution s'amplifient et la lutte entre les diverses personnalités se durcit. L'élimination de députés choisis par le peuple commence à sévir. Les 46 législateurs (6 %) qui périssent d'une mort violente (exécution, assassinat, déportation ou prison, et suicide) est un chiffre relativement plus faible que les 108 (8 %) députés de la Constituante. Néanmoins, dans ce dernier cas, il y eut les ordres privilégiés à combattre (environ deux-tiers des victimes étant de la vieille noblesse ou du clergé) : ceux qui, par leurs origines, ne pouvaient pas accepter le nouvel ordre de choses. Des 194 législateurs réélus à la Convention nationale, confirmant par là leur ardeur révolutionnaire, 33 sont victimes de la différence d'opinion parmi leurs propres collègues cherchant à installer une république dans un pays à peine sorti de l'Ancien Régime. En 1789, les députés des trois ordres avaient été convoqués par le roi pour faire entendre leurs doléances aux États généraux, comme dans le passé, avant de se former en Assemblée nationale. Parmi les 1315 députés ayant siégé, environ un tiers ne furent pas d'accord sur le premier objectif révolutionnaire : une monarchie constitutionnelle. En 1791, les députés élus sont tous en principe pour la nouvelle Constitution, y compris les 28 ecclésiastiques ayant accepté la Constitution civile du clergé (voir Tableau IV) et les quelques nobles d'origine récente (des militaires ou anciens militaires), élus librement parce qu'ils soutenaient la rupture révolutionnaire en cours et souhaitaient la stabilisation du nouveau régime. Bien que des hommes nouveaux soient sur la scène parlementaire, ils sont formés à l'idée et entraînés à l'exercice de la liberté dans leurs communes respectives. Il n'y a plus, en principe, de contre-révolutionnaires parmi les Législateurs ; le combat n'est plus contre les anciens privilégiés mais entre les révolutionnaires eux-mêmes, car il n'y a plus de consensus sur la politique à mener. Pour ajouter à leurs difficultés au sein de l'Assemblée, ils ont à travailler avec un roi qu'on méprise et un ministère dont on se défie ; à l'extérieur des séances, ils ont à contrôler l'activité des prêtres non assermentés que la population n'accepte pas toujours, et les ennemis à la frontière rejoints par les émigrés. Enfin, les Législateurs sont confrontés à toutes les difficultés que les Constituants n'avaient pu régler.

Les Législateurs victimes de la Révolution française

28 Interrompons notre analyse du parcours de l'ensemble des 768 législateurs pour nous pencher sur celui d'un petit groupe, pris au sein des 110 grands orateurs, parmi ceux qui continuent leur service parlementaire en acceptant leur élection à la Convention nationale. Des 194 Législateurs qui deviennent Conventionnels, 48 sont des grands orateurs de la Législative et parmi ces derniers, 19 (40 %) périssent d'une mort violente.

29 D'abord leur âge : trois députés ont moins de 30 ans en 1791 (Basire, Ducos et Lasource), quatre ont entre 30 et 35 ans (Chabot, Gensonné, Hérault de Séchelles et Masuyer), dix ont entre 35 et 45 ans (Audrein, Brissot, Charlier, Couthon, Fauchet, Delacroix,

Grangeneuve, Guadet, Rühl et Vergniaud) et les deux derniers (Condorcet et Kersaint) ont entre 45 et 50 ans.

30 Géographiquement, à la Convention nationale ils représentent les départements suivants : d'abord Paris (Condorcet, Hérault et Kersaint, qui y sont restés après la session législative), et ensuite : Calvados (Fauchet), Côte-d'Or (Basire), Eure-et-Loir (Brissot, Delacroix), Loir-et-Cher (Chabot), Gironde (Ducos, Gensonné, Grangeneuve, Guadet, Vergniaud), Marne (Charlier), Morbihan (Audrein), Puy-de-Dôme (Couthon), Haut-Rhin (Rühl), Saône-et-Loire (Masuyer) et Tarn (Lasource). Évidemment le plus grand nombre de victimes vient de la Gironde où, à l'exception de Vergniaud, les élus sont nés ou, dans le cas de Guadet, y ont fait leurs études. Quant aux autres députés, la géographie avait moins d'influence que leurs propres inclinations politiques : soit dans le cas des prêtres (Audrein, Fauchet et le pasteur Lasource) ; soit dans le cas des trois parisiens qui sont de familles nobles ou proches de la noblesse, mais tous imbus des idées libérales, reconnaissant la nécessité des réformes. Le seul jacobin et montagnard est le vicaire-général Chabot ; d'origine modeste, il est un révolutionnaire ardent qui, avant 1789, avait rencontré Danton à Paris.

31 Sur le plan professionnel, dans ce petit groupe d'anciens Législateurs, devenus Conventionnels, qui périssent d'une mort violente, mis à part les quatre hommes d'Église mentionnés ci-dessus, il y a un négociant, Ducos, un député de la Marine royale, Kersaint, deux hommes de lettres (Brissot et Condorcet) et onze députés avocats ou titulaires de charges (Basire, Charlier, Couthon, Delacroix, Gensonné, Grangeneuve, Guadet, Hérault, Masuyer, Rühl et Vergniaud).

32 Le tableau suivant révèle plus précisément leur parcours politique pendant leur brève mais active participation à la Révolution :

Tableau VII. :Le parcours des 19 Législateurs grands orateurs, devenus Conventionnels et victimes de la Révolution

Noms	Bureau	Comités	Appels	Clubs	Partis	Mort du roi
	Vice-P/ Président	Nombre où ils siègent	OUI/ NON	Jacobins	Montagne Gironde	OUI/NON
Audrein, tué par les Chouans 1800			Oui	Jacobins		Oui, avec sursis
Basire, exécuté 94	VP/ P	2	Oui	Jacobins Réunion	M	Oui
Brissot, exécuté 93		2	Oui	Jacobins	G	Non
Chabot, exécuté 94		2	Oui	Jacobins Réunion	M	Oui
Charlier, suicide 97		2	Oui		M	Oui
Condorcet, suicide 94	VP/ P	2	Oui	Jacobins Réunion	G	Non

Couthon, exécuté 94			Oui	Jacobins	M	Oui
Delacroix, exécuté 94	VP/ P	3	Oui	Jacobin Réunion	M	Oui
Ducos, exécuté 93		3	Oui	Jacobins Réunion	G	Oui
Fauchet, exécuté 93		3	Oui	Jacobins Réunion	G	Non
Gensonné, exécuté 93	VP/ P	2	Oui	Jacobins Réunion	G	Oui
Grangeneuve, exécuté 93		3	Oui	Jacobins	G	Non
Guadet, exécuté 94	VP/ P	3	Oui	Jacobins	G	Oui avec sursis
Hérault, exécuté 94	VP/ P	3	Oui	Jacobins Réunion	M	Absenten mission
Kersaint, exécuté 93		2	Oui	Jacobins Réunion	G	Non
Lasource, exécuté 93		3	Oui	Jacobins Réunion	G	Oui
Masuyer, exécuté 94			Oui	Réunion	G	Oui
Rühl, suicide 1795		3	Oui	Jacobins Réunion	M	Absent en mission
Vergniaud, exécuté 93	VP/ P	3	Oui	Jacobins Réunion	G	Oui avec sursis

33 Comme l'ensemble des Législateurs/grands orateurs, ces 19 députés réunis par une mort violente, dominent la présidence et les clubs ; aux appels nominaux, ils répondent OUI, même Rühl qui n'a voté qu'au dernier appel. À l'exception de Charlier et de Masuyer, ils sont inscrits et actifs au club des Jacobins à la Législative. À la Convention nationale, sept sont des montagnards, dont cinq votent la mort du roi et deux sont absents en mission ; onze sont des girondins, seul Audrein siège au centre. Parmi les Girondins à la Convention, six répondent « oui » à la mort du Roi et cinq répondent « non ».

34 Ainsi on constate une certaine continuité dans le comportement politique des députés/orateurs. On peut s'attendre à ce qu'un Législateur qui répond oui aux appels nominaux fréquente aussi le club des Jacobins et, à la Convention nationale, sera Montagnard et votera oui à la mort du roi ; mais ce n'est point une certitude. La scission au sein de la gauche à la Législative se transforme en une lutte à mort lorsque ces mêmes députés arrivent à la Convention nationale.

35 En ce qui concerne les futurs Girondins à la Législative, écoutons encore Michelet qui les décrit comme formant « un parti violent, aigri, disputeur » au sein duquel un grand orateur comme Vergniaud garda « une âme profondément humaine »[22]. Michelet comprend les difficultés qu'affronte la Législative lorsqu'il écrit : « Spectacle étrange de ce grand corps de la France, non organisée encore, non centralisée. Le centre organique (je parle de l'Assemblée) pensait, voulait, menaçait [en ce qui concerne le décret contre les émigrés], mais, du centre aux extrémités qui devaient exécuter, il n'y avait qu'un lien incertain et infidèle ; l'Assemblée, dans son décret, disait bien qu'elle voulait lever le glaive ; pour lever il faut une main ; or, elle n'en avait point »[23]. Toutefois, l'événement révolutionnaire est encore trop récent, quand il écrit en 1848, pour reconnaître pleinement tout le mérite des Législateurs pendant cette année charnière que durait l'Assemblée. Ils n'avaient pas encore l'habitude de parlementer ensemble pour essayer de réconcilier les points de vue, comme ceux qui fréquentaient le club de la Réunion ont tenté de le faire pendant l'été 1792.

Les discours des 19 Législateurs victimes de la Révolution

36 L'examen de l'index thématique du *Dictionnaire* (appendice XIII) confirme en premier lieu le monopole des grands orateurs sur les débats de la Législative et permet ensuite de constater l'étendue des sujets couverts par les 19 Législateurs, grâce au travail d'Alison Patrick. Nous avons choisi de traiter deux sujets importants qui préoccupent les Législateurs dès le début de la session, les émigrés et les problèmes autour de la religion, notamment les réfractaires ; ensuite quelques sujets qui soulèvent moins de difficultés mais qui doivent être réglés : l'organisation des travaux de la nouvelle Assemblée, le comité autrichien, le 10 Août et l'Armoire de fer.

Les émigrés

37 Brissot demande des mesures fortes contre les chefs, « les frères du roi et les fonctionnaires publics » mais sans les punir tout de suite ; il veut laisser aux émigrés le temps de rentrer. Vergniaud parle très longuement sur le problème, l'examinant dans tous les sens avec référence aux droits naturels et à Rousseau, le premier à s'appuyer sur les droits des hommes. Vergniaud demande tout simplement des mesures pour encourager les émigrés à rentrer (octobre 1791). Guadet est plus sévère : il accepte de laisser rentrer les émigrés, mais à partir du 1er janvier 1792, il faut les considérer comme des rebelles que l'on doit punir de la mort. La mesure que propose Couthon est, au contraire, très sévère, exigeant le retour des frères du roi dans les 15 jours qui suivent, mais accordant un délai d'un mois aux citoyens ordinaires qui se trouvent à l'étranger (octobre 1791). Condorcet est plus conciliant : il demande l'examen de chaque cas pour connaître les intentions de ceux partis à l'étranger pour leurs affaires, ou autre raison non hostile à la Révolution. Masuyer demande de laisser aux émigrés le temps de rentrer. Pour Fauchet, les émigrés sont des rebelles qui veulent attaquer la France. Charlier propose la séquestration immédiate de tous leurs biens (février 1792), comme le demande Grangeneuve. Au début de 1792, la question devient urgente et

tous, comme Audrein, sont d'accord pour demander des mesures qui sécurisent les frontières.

Le clergé, les réfractaires, les troubles religieux

38 Depuis un an le pays est en proie aux troubles soulevés par la Constitution civile du clergé car les réfractaires se montrent de plus en plus menaçants, soulevant des troubles un peu partout dans le pays. Ils sont les ennemis de l'intérieur. Le 26 octobre 1791, dans un long discours en faveur de la liberté religieuse, Ducos réclame une loi qui réprime les délits causés par « le fanatisme turbulent de quelques prêtres et la pieuse crédulité du peuple ». Après lui, à la tribune, Fauchet demande la répression des troubles dûs aux réfractaires. Lasource estime que l'Assemblée doit se décider à proclamer la loi sur les prêtres (22 novembre 1791). Quelques mois plus tard, Lasource annonce qu'il s'interdit de parler de la religion étant lui-même prêtre d'une autre religion. Guadet favorise le projet de supprimer les pensions des réfractaires et, en raison de la diversité des opinions religieuses, il suggère de séparer « la Constitution de 1791 de la religion » pour écarter toutes « ces misérables querelles théologiques » (25 novembre 1791). Quelques mois plus tard, Guadet souhaite le départ des réfractaires ainsi que de ceux qui n'acceptent pas le « contrat social ». Delacroix et Basire plaident en faveur de l'amnistie pour les responsables des troubles ayant eu lieu à Avignon. Membre du Comité de Surveillance, en mai 1792, Basire demande des mesures contre les réfractaires lorsqu'ils arriveront à Paris. Vergniaud considère sérieusement la question de la déportation des réfractaires, mais après le 10 Août il s'oppose à Cambon qui veut envoyer tous les réfractaires en Guyane. Vergniaud propose de les laisser partir dans le pays de leur choix.

L'Assemblée Législative

39 Dès le début de la session, Delacroix remarque la division dans la salle entre la gauche et la droite où siègent des anciens Constituants venus assister à l'ouverture. Après ces remarques il prend place à l'extrémité gauche de la salle. Quand la discussion sur la cérémonie de réception avec le roi est close, les députés s'attaquent au problème de l'organisation des travaux. Ducos s'intéresse aux comités, au sein desquels il veut remplacer les techniciens par des philosophes élus dans les bureaux de l'Assemblée (15 octobre 1791). Hérault de Séchelles, au nom du Comité de Législation, propose que l'Assemblée adopte une nouvelle façon d'organiser les discussions dans la salle. C'est ainsi qu'une Commission centrale, composée de cinq personnes, renouvelée tous les quinze jours, doit établir un tableau trimestriel des travaux terminés et des travaux à entamer (26 janvier 1792). Grangeneuve s'exprime contre les séances du soir si mal fréquentées, d'où le grand retard pris le lendemain lors de l'ouverture des débats car la règle exige la présence d'au moins 200 députés (13 avril 1792).

Le Comité autrichien

40 Lorsque le bruit circule de l'existence d'un comité autrichien complotant contre la Révolution, Basire explique à l'Assemblée comment fonctionne le Comité de Surveillance où il siège avec Fauchet. Fauchet reçoit les dénonciations de ce comité et Basire attend d'avoir confirmation d'un complot car ce n'est pas sur la base d'une rumeur que l'Assemblée doit agir (avril 1792).

Le 10 Août 1792 et l'Armoire de fer

41 Basire et Fauchet sont impliqués dans les mesures prises pour assurer la sécurité du roi et de sa famille lorsqu'ils arrivent dans la salle. Condorcet, Gensonné, Guadet et Vergniaud sont parmi les cinq députés assurant la présidence pendant la permanence

du 10 Août. Quelques jours plus tard, Hérault de Séchelles s'occupe, comme membre de la Commission extraordinaire des douze, de faire adopter les décrets en vue de former un tribunal pour juger les crimes commis pendant cette journée. Audrein et Basire sont parmi ceux qui découvrent dans l'Armoire des lettres compromettantes prouvant la trahison de Louis XVI. Grangeneuve demande un inventaire de tous les objets laissés aux Tuileries après le 10 Août.

42 Evidemment il y a beaucoup d'autres sujets qui sont débattus par les Législateurs avant de fixer les lois : l'agriculture, le commerce et les forêts ; les assignats, les finances, les contributions et dons patriotiques ; la justice et l'organisation des tribunaux, l'armée et la marine ; les ministres, les relations étrangères et les colonies[24] ; la déclaration de guerre d'avril 1792, bien entendu, qui est liée à la question des émigrés ; enfin, les honneurs à rendre aux philosophes français des Lumières, des individus comme Rousseau, Voltaire, Montesquieu et, à l'extérieur, Adam Smith. Il ne s'agit ici que de donner un aperçu des sujets abordés par les 19 Législateurs grands orateurs passés à la Convention nationale et qui périssent par la suite.

Tableau VIII. Suite et fin de la carrière des Législateurs

Suite et fin de carrières des législateurs	Autres députés	Pourcentages	Les grands orateurs	Pourcentages
Date de mort inconnue	75	11 %	4	3 %
Subissent une mort violente (exécution, assassinat, déportation, emprisonnement, suicide)	24	4 %	22	20 %
Exilés	29		7	
Morts en exil	16	3 %	4	3 %
Carrières continuent :	120	18 %	5	4 %
Jusqu'en 1804				
Jusqu'en 1815-1816	142	21 %	22	20 %
Jusqu'en 1830	281	43 %	53	50 %
et plus tard				
TOTAUX	658	100 %	110	100 %
Reçoivent honneurs et titres :				
Sous l'Empire	53	7 %	25	27 %
Sous l'Empire et la Restauration		5 %	5	15 %
Sous la Restauration	7			
	23		11	

43 Ainsi, il est clair que plus on est actif à la Législative, plus on risque d'en être victime : environ cinq fois plus de grands orateurs subissent une mort violente. L'autre différence flagrante est le pourcentage de grands orateurs, 4 % par rapport au 18 %

d'autres députés qui continuent leur carrière jusqu'en 1804. Quant aux honneurs et titres, ce sont les grands orateurs qui en bénéficient le plus. Mais il faut également prendre en compte la longévité des carrières ; les jeunes qui ont 30 ans en 1792 ont statistiquement plus de possibilités de faire carrière jusqu'en 1830 que les plus âgés.

44 Ce *Dictionnaire* doit contribuer à une meilleure connaissance d'une étape décisive dans la maturation du processus révolutionnaire. L'Assemblée législative fait bien trop souvent figure de parenthèse entre ces deux monuments que furent l'Assemblée constituante, et la Convention nationale, de parent pauvre de l'historiographie révolutionnaire. C'est une injustice : la masse de renseignements ici collectés pose un premier jalon pour la réparer. Du moins est-ce le souhait formulé par ses auteurs.

45 Certes, en termes de fondations, le bilan peut paraître mineur par rapport à l'œuvre des deux assemblées de référence qui l'encadrent. Pourtant, son parcours fut riche en termes de problèmes et de débats. Si elle souffre d'un déficit de personnalités marquantes, comparé aux Constituants et aux Conventionnels, c'est l'engagement collectif de toute une nouvelle classe politique qui retient notre attention. Cette classe politique a fait son apprentissage par la gestion des affaires locales au cours des années précédentes, elle est confrontée à la radicalisation croissante qui débouche sur une « seconde révolution ». Les réactions des députés sont un écho des vastes mouvements de fond qui secouent, non seulement le pays, mais également l'équilibre des puissances : séquelles de la liquidation de l'ordre féodal, crise des subsistances, crise financière, résistances croissantes à la législation révolutionnaire, troubles aux colonies, bruits de bottes aux frontières qui précipitent la France dans un conflit militaire de longue durée.

46 On peut insister sur l'improvisation, sur l'impuissance même, des Législateurs, à juguler les poussées récurrentes et de plus en plus débridées de la violence de masse, sur l'amateurisme en un mot de ces hommes qui ne surent pas remplir le mandat par lequel ils avaient reçu en charge les affaires du pays : la mise en route d'un ordre constitutionnel viable. Sans nier le fait, patent, de l'échec, après moins d'une année de responsabilités, nous avons voulu toutefois replacer cette expérimentation du gouvernement représentatif dans une perspective historique plus large. Les clivages politiques qui se révèlent alors (Feuillants/Jacobins) sont structurants sur la longue durée (ordre/mouvement) ; le clivage ultérieur Gironde/Montagne, quelques dramatiques qu'en aient été les manifestations, est certainement moins significatif des évolutions politiques d'un État moderne, que les alignements partisans qui se produisirent alors au sein de l'Assemblée législative.

47 Il est fréquent de considérer que cette dernière fait naufrage avec la monarchie, au 10 Août. C'est oublier un peu vite la transition avec la Convention, cette période au cours de laquelle la Législative improvise le gouvernement d'assemblée. La situation de double pouvoir avec les autorités insurrectionnelles de la Commune de Paris est traditionnellement présentée comme la dictature de l'une, la paralysie de l'autre. Cette présentation, après examen des discours et des propositions, est très certainement réductrice.

48 Enfin, si plusieurs figures marquantes de la Législative connurent par la suite un destin tragique, un grand nombre de Législateurs ont fait une longue carrière. L'expérience quotidienne du travail d'assemblée, faute de pouvoir encore parler de vie parlementaire, fut tout à fait essentielle pour les engagements ultérieurs, et pour la notoriété accumulée comme capital social et politique. Il faut mentionner, à titre

d'exemple, le fait que le Club dit « de la Réunion », société regroupant essentiellement des députés du centre et de la gauche, soit encore largement une énigme, à la fois dans ses projets et dans ses activités.

49 Ce ne sont là que quelques pistes à ouvrir, à reprendre, à approfondir. Notre seule ambition est que notre travail accompagne les chercheurs qui seraient tentés de les emprunter[25].

ANNEXES

Annexe tableau IIIa : Éducation secondaire des Législateurs

Députés qui ont fréquenté les collèges oratoriens : Baudin, Courtois, Curée, Delacoste, Delaunay (M. & L.), les 2 Gaudin, Hennequin, Ichon, Jard-Panvilliers, Lacépède, Paganel, Riboud, Soubrany (parmi les « silencieux ») ; et Albitte, Basire, Choudieu, Ducos, Français de Nantes, Garran de Coulon, Hérault de Séchelles, Carnot-aîné, Lacuée, Vergniaud (parmi les orateurs).

Députés ayant fréquenté des collèges jésuites : Baert, Barennes, Castel, Cerutti, Dusaulx, Goffaux, Guyès, Laloy, Le Coz (parmi les « silencieux »), et Condorcet, Fauchet, Forfait, François de Neufchateau, Gohier, Quatremère (parmi les orateurs).

Annexe tableau IIIb :Éducation supérieure des Législateurs :

Députés qui sont passés par les écoles militaires : Antonelle, Gouvion, Prieur, Roux-Fazillac, Aubert-Dubayet, Calvet, les 2 Carnot, Crublier, Daverhoult, Delmas, Dumas, Gasparin, Girardin, Hugau, Jaucourt, Lameth, Kersaint, Lacombe-St.-M., Lacuée, Le Tourneur, Marbot, Viénot de Vaublanc.

Députés qui ont fréquenté les facultés de sciences ou lettres : Cerutti, Lacépède, Quesnay, Romme, Brissot, Broussonet, Chéron de La Bruyère, Condorcet, Forfait, Mailhe, Quatremère de Quincy, Vincens-Plauchut.

Formation en médecine : Bouëstard, Broussonet, Duhem, Ramond, Taillefer.

Formation en théologie : Audrein, Chabot, Fauchet, Lamourette.

Députés ayant eu un apprentissage dans le négoce, souvent dans l'entreprise paternelle : Allut, Carez, Cambon, Caminet, Cartier-Douineau, Ducos, Emmery, Français de Nantes, Isnard, Journu-Auber, Laffon de Ladébat, Lavigne, Lecointre, Marant, Tarbé.

Annexe tableau IV. Professions des Législateurs

Parmi les orateurs, les 39 avocats sont : Albitte, Arena, Baignoux, Bigot, Cailhasson, Charlier, Couthon, Dalmas, Delacroix, Delaporte, Dorizy, Dumolard, Garran, Gensonné, Gohier, Grangeneuve, Guadet, Henry-Larivière, Hua, Lagrevol, Lamarque, Laureau, Lecointe-Puyraveau, Lejosne, Lemontey, Lequinio, Masuyer, Merlet, Merlin, Mouysset, Quinette, Reboul, Regnault-Beaucaron, Robin (Aube), Saladin, Tardiveau, Tartanac, Thuriot, Vergniaud.

Les 13 députés orateurs qui proviennent du commerce et de l'industrie sont : Cambon, Caminet, Cartier-Douineau, Ducos, Emmery, Français de Nantes, Isnard, Journu-Auber, Laffon de Ladébat, Lavigne, Lecointre, Marant, Tarbé.

Les 18 militaires qui font partie des « silencieux » : Belot, Bellegarde, Blanchard, Bonnet de Mautry, Briche, Calon, Coustard, Descrots d'Estrées, Despinassy, Du Bois du Bais, Du Petit Bois, Dupuy-Montbrun, Levavasseur, Montaut, Prieur, Raffin, Roux-Fazillac, Viennet.

Les 20 militaires parmi les orateurs : Aubert-Dubayet, Calvet, Carnot aîné, Carnot-Feuleins, Choudieu, Crublier, Daverhoult, Delmas, Dumas, Gasparin, Girardin, Hugau, Jaucourt, Kersaint, Lacombe St-Michel, Lacuée, Lameth, Le Tourneur, Marbot, Viénot de Vaublanc.

Parmi les ecclésiastiques, 23 sont des « silencieux » : Bassal, Champion, Coupé, Demoy, Desbois, Dupont (ex-prêtre), Font, Gaudin, Gay-Vernon, Gibergues, Huguet (Creuse), Ichon, Jay, Lacombe, Le Coz, Le Fessier, Mulot, Musset, Paganel, Pontard, Rever, Torné, Vayron ; 5 sont des orateurs : Audrein, Chabot, Fauchet, Lamourette et le pasteur Lasource.

Les 25 médecins sont : Bagot, Baudot, Beauvais, Bo, Bret, Cledel, Deperet, Du Bouchet, Faye-Lachèze, Gastellier, Gaulmin, Germignac, Jard-P., Lacoste (Dordogne), Lucat, Paigis, les deux Roubaud, Sablière-L., Siblot, Terrède, Valdruche, Bouëstard, Duhem, Taillefer.

Annexe tableau V :Inscrits au club des Jacobins :

39 députés-orateurs : Albitte, Basire, Brissot, Broussonet, Calvet, Cambon, Carnot aîné, Chabot, Choudieu, Condorcet, Couthon, De Bry (Aisne), Delacroix, Delaporte, Delmas, Ducos, Duhem, Fauchet, Garran de Coulon, Gensonné, Girardin, Gohier, Grangeneuve, Guadet, Henry-Larivière, Hérault, Isnard, Kersaint, Lasource, Lecointre, Lequinio, Mailhe, Merlet, Rouyer, Rühl, Saladin, Taillefer, Thuriot, Vergniaud.

10 « silencieux » : Audrein, Becquey, Carnot-Feuleins, Cartier-Douineau, Gasparin, Lejosne, Merlet, Reboul, Rouyer, Voysin.

Inscrits au club des Feuillants :

27 députés orateurs : Becquey, Bouestard, Cailhasson, Cartier-Douineau, Chéron de La B., Crestin, Crublier, Dalmas, Dehaussy-R., Dorizy, Ducastel, Dumas, Dumolard, Goujon, Granet (Toulon, Var), Hua, Jaucourt, Jollivet, Lameth, Laureau, Lemontey, Mouysset, Quatremère, Ramond, Viénot, Vincens-Plauchut, Voysin.

Inscrits au club de la Réunion :

30 députés orateurs : Albitte, Basire, Bréard, Brissot, Broussonet, les deux Carnot, Chabot, Choudieu, Condorcet, De Bry (Aisne), Delacroix, Ducos, Duhem, Fauchet, Gensonné, Grangeneuve, Guyton, Isnard, Hérault, Kersaint, Lasource, Lecointe-P., Lequinio, Mailhe, Masuyer, Quinette, Rouyer, Rühl, Vergniaud.

NOTES

1.Edna Lemay souhaitait que cet article accompagne la parution de son *Dictionnaire des Législateurs*. C'est une première synthèse du considérable travail de dépouillement des données transmises par l'équipe de collaborateurs qu'elle avait constituée. Elle m'a

proposé un avant-projet en avril 2005, juste avant mon départ à Moscou, projet que j'ai légèrement amendé et complété. Elle a élaboré la version finale en septembre 2005, mais elle aurait souhaité que la parution de cet article et la sortie du *Dictionnaire* soient concomitants. Dans cette perspective, elle m'a demandé de revoir une dernière fois la construction générale du texte. Et puis, le sort en a décidé autrement ; la maladie qui allait emporter Edna en juin 2006, les difficultés pour trouver les fonds nécessaires à la publication du *Dictionnaire*. Aussi, n'aura-t-elle vu la publication, ni de l'un, ni de l'autre. Sauf modifications de présentation (des tableaux essentiellement), cet article est absolument conforme à ce qu'avait proposé Edna, comme bilan de son travail de mise en forme. Je pense que notre revue, les *Annales historiques de la Révolution Française,* doit se sentir particulièrement honorée que cette chercheuse renommée, qui a marqué l'historiographie révolutionnaire de ses travaux et de sa personnalité, l'ait choisie pour présenter un premier bilan de ce qui devrait être un outil de travail indispensable pour les générations futures. Bernard GAINOT.

2.Le *Dictionnaire* sortira à l'automne 2007, chez A. Brown, directeur du Centre International d'Étude du XVIII[e] siècle à Ferney-Voltaire.

3.Jean-Pierre JESSENNE et Edna H. LEMAY, *Député-paysan et fermier de Flandre en 1789, La correspondance des Lepoutre,* Lille, Centre d'Histoire de l'Europe du Nord-Ouest, p. 431.

4.Jules MICHELET, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1952, t. I, liv. 5, ch. XI, p. 739.

5.Voir notre *Dictionnaire*, appendice XIII, Index thématique.

6.Voir son article « Political divisions within the Legislative Assembly of 1791 », *French Historical Studies*, 13, 1984, p. 356-89, suivi de son livre *The French Legislative Assembly*, Leyde, 1988.

7.Alison PATRICK, *The Men of the First French Republic*, Johns Hopkins University Press, 1972.

8.Edna H. LEMAY, *Dictionnaire des Constituants, 1789-1791*, avec la collaboration de C. Favre-Lejeune, la participation de Y. Fauchois, J. Félix , M.-L. Netter et J.-L. Ormières, et l'assistance d'A. Patrick, préface de F. Furet, Paris, Universitas, 1991, 2 vols.

9.Timothy TACKETT, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997 (Princeton 1996 pour l'édition américaine).

10. Timothy TACKETT, « Les Députés de l'Assemblée législative, 1791-1792 » dans Christine Le BOZEC et Éric WAUTERS, en hommage à Claude Mazauric, *Pour la Révolution française*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1998.

11. Voir leurs noms dans notre *Dictionnaire des Législateurs*.

12. Edna H. LEMAY, « Les révélations d'un dictionnaire : du nouveau sur la composition de l'Assemblée nationale constituante (1789-1791) », *AHRF*, 284, avril-juin 1991, p. 159-189, cf. p, 167, tabl. IV.

13. Voir la liste de leurs noms dans le *Dictionnaire*, appendice VIII,

14. Pour les précisions individuelles, voir annexe IIIa

15. Pour les détails individuels, voir annexe IIIb.

16.A. KUSCINSKI, *Les Députés à l'Assemblée législative de 1791*, Paris 1900. Les renseignements fournis par l'auteur ont été confirmés ou rectifiés par les recherches des collaborateurs. Les identifications individuelles ont été renvoyées en annexe IV.

17.63 francs-maçons avant 1789 (10 %), identifiés parmi les 658 « silencieux », et 22 parmi les « orateurs » (20 %).

18. Voir également les noms dans l'annexe V.

19. Voir *Dictionnaire*, appendices VI et VII.

20. Renseignements obtenus à partir de Kuscinski, ou Alison Patrick, *op. cit.*
21.A. Patrick, *op.cit.,* p. 95.
22.J. Michelet, *op. cit.*, vol. I, liv. VI, ch. IV, p. 811.
23.*Ibid.*, p. 828
24. Les « affaires de Saint-Domingue » sont à plusieurs reprises au cœur des débats de l'Assemblée. Les députés discutent des suites à donner à la grande insurrection servile de la Plaine du Nord, ainsi que des droits politiques des libres de couleur, qui seront finalement accordés le 4 avril 1792. Le principe de l'envoi d'une commission civile, accompagnée d'un corps expéditionnaire pour rétablir l'ordre, et faire appliquer l'égalité des droits, est retenu.
25. Je remercie Bernard Gainot qui a eu la gentillesse de relire cet article, et d'écrire la conclusion.

RÉSUMÉS

Edna Lemay, après un rappel du contexte de leur installation, dresse un portrait de groupe des 768 représentants à l'Assemblée législative, qui siégea d'octobre 1791 à septembre 1792 ; plus jeunes que leurs prédécesseurs à l'Assemblée constituante, ils sont également plus représentatifs de la bourgeoisie provinciale qui s'essaya à la gestion des affaires à travers les fonctions électives dans les nouvelles administrations locales. Ils durent affronter des défis considérables, dont l'entrée en guerre du pays, les tensions provoquées par les questions religieuses, la liquidation de la féodalité, les troubles coloniaux. Mais c'est le conflit avec l'exécutif qui allait surtout provoquer les principaux clivages, jusqu'au dramatique été 1792 qui allait emporter cette fragile ébauche de monarchie constitutionnelle.
Les destins ultérieurs, tantôt marqués par une fin tragique, tantôt par une longévité plus ou moins couverte d'honneurs, sont également retracés, à travers plusieurs tableaux synthétiques.

The Legislators of the Revolutionary France (1791-1792). Edna Lemay, after contextualizing the installation of the deputies to the Legislative Assembly, sketches a portrait of a group of 768 deputies to this legislative body that met between October 1791 and September 1792. Younger than their predecessors in the Constitutent Assembly , they were also more representative of the provincial bourgeoisie that had dealt with the workings of government in the new local administrations. They confronted considerable challenges, notably the declaration of war, tensions caused by religious questions, the end of feudalism, colonial troubles. But it was the conflict with the Executif that was to provoke the major clivages until the dramatic summer of 1792 that would end this fragile effort in constitutional monarchy. Their future destinies, some marked by a tragic end, some by a longevity more or less covered with honors, are discussed as well by the use of several collective summaries.

INDEX

Mots-clés : émigrés, République, Assemblée législative, représentation nationale, monarchie constitutionnelle, déclaration de guerre, réfractaires, Conventionnels

Mœurs, vertu et corruption : Sade et le républicanisme classique

Martin Nadeau

1 Les thèmes des mœurs, de la vertu et de corruption sont cruciaux au sein de ce que les historiens désignent par le paradigme du républicanisme classique. Développés notamment par Machiavel et les républicains du XVII[e] siècle en Angleterre, ces thèmes se sont avérés omniprésents chez les auteurs qui ont abordé les questions politiques tout au long du siècle suivant, notamment lors des Révolutions américaine et française. Les humanistes civiques de la Renaissance estiment que la corruption du corps politique advient lorsque les citoyens attendent de représentants ce qu'ils devaient attendre d'eux mêmes et d'eux seuls, en qualité de membres de la République[1]. Cette définition politique de la corruption précise un sens initial qui désigne un processus de décrépitude morale où l'intérêt particulier domine l'intérêt général, et s'impose à lui.

2 J'aimerais élucider ici une relation que Sade entretient avec le paradigme du républicanisme classique ou avec ce qu'un de ses contemporains et compatriotes, Benjamin Constant, appelle dans un discours fameux la Liberté des Anciens. Cette dernière repose sur la participation directe des citoyens aux affaires publiques. Elle se distingue de la Liberté dite des Modernes, qui a pour fondement le système représentatif par lequel, comme le dit Constant, « une nation se décharge sur quelques individus de ce qu'elle ne peut ou ne veut pas faire elle-même ». La Liberté des Modernes, en effet, doit permettre aux « intérêts privés » d'occuper davantage de temps. Constant a pu toutefois très bien reconnaître qu'être « absorbé dans la jouissance de notre indépendance privée » constitue le « danger » de cette forme de liberté[2].

3 Je me confronte d'emblée ici à une double querelle historiographique, tant à l'égard de la figure controversée du marquis de Sade, que du rôle, voire de l'existence même, du paradigme du républicanisme classique au sein de la culture politique occidentale. D'une part, Sade a droit à une abondante littérature critique partagée entre les écueils de la légende noire et de la légende dorée. D'aucuns parmi les récents exégètes de l'œuvre et de la vie du marquis de Sade - et qui ont su éviter ces deux écueils - ont souligné son « opportunisme politique » à propos de son action et de ses écrits,

produits, diffusés ou publiés lors de la Révolution française[3]. Sur ce front, je tenterai de mettre en relief une cohérence des écrits de Sade (théâtre, opuscules politiques et romans) qui peut être appréciée à l'aune du républicanisme classique et plus particulièrement à partir des thèmes des mœurs, de la vertu et de la corruption. D'autre part, sur un horizon beaucoup plus vaste, la question du républicanisme classique a fait l'objet ces dernières années d'un mouvement antagoniste de l'historiographie, tendant à la fois à étendre son rayonnement, notamment en appliquant les travaux de John G. A. Pocock à la France du dix-huitième siècle, incluant la période révolutionnaire[4], et à restreindre son importance en terres anglo-saxonnes, voire à compromettre la pertinence, à toute fin pratique, d'une distinction entre « Républicanisme classique » et « Libéralisme »[5].

4 Restituer la cohérence d'un paradigme sans appauvrir les relations qu'il entretient avec des paradigmes concurrents, par des processus d'appropriation, de reformulation et de transformation, n'est pas chose aisée. Quentin Skinner et l'École de Cambridge ont développé une épistémologie et une méthodologie de l'histoire des idées permettant d'éviter d'accorder aux textes d'un auteur un sens que le langage de ce dernier ne pouvait formuler ou même concevoir[6]. À cet égard les « partisans » respectifs du libéralisme ou du républicanisme qui se livrent à des jeux savants de citations, en tentant de situer alternativement la pensée d'auteurs ou d'hommes politiques tantôt dans la sphère de l'*homo civicus*, tantôt dans celle de l'*homo œconomicus*, ne nous avancent guère. Également décevantes, m'apparaissent les velléités de décliner ces paradigmes en forgeant de nouvelles appellations telles « Liberal Republicanism »[7] ou encore « Aristocratic Liberalism »[8] . Il peut être davantage fertile, comme l'a suggéré Quentin Skinner[9], d'étudier ces paradigmes moins à partir d'un corpus d'auteurs canoniques, et dont l'appartenance à l'un ou l'autre varierait selon les citations choisies et des modalités d'emprunts, de références explicites ou de vague influence, qu'à partir de thématiques précises permettant de cerner les enjeux spécifiques propres à chacun. Trois aspects plus spécifiques, sous l'égide des thèmes généraux des mœurs, de la vertu et de la corruption, retiendront ici l'attention : celui de la corruption inhérente à « la puissance de l'or » ; de la corruption liée aux institutions politiques représentatives ; celui de la formation d'une armée permanente et soldée en constraste avec la création d'une milice de citoyens armés.

5 En conformité avec la chronologie des œuvres de Sade, j'aborderai dans un premier temps une pièce de théâtre, *Le comte Oxtiern ou Les Malheurs du libertinage*, jouée à Paris pour la première fois le 22 octobre 1791, avec un modeste succès, sur la scène du Théâtre Molière. Il s'agit de la seule pièce, parmi toutes celles que ce « théâtromane » ait composées, à avoir connu également la forme d'une publication imprimée. Dans un second temps, j'insisterai sur deux opuscules de Sade qui soulèvent frontalement la question de la corruption en préconisant certains mécanismes politiques. Le premier, daté du 1er novembre 1792, concerne le mode de sanction des lois par les citoyens assemblés, et non par une assemblée représentative ; le deuxième, daté du 1er juin 1793, a été publié au sujet de la création d'une armée soldée à Paris. Il s'agit en quelque sorte, dans les deux cas, de la question de la corruption inhérente à toute représentation. Je m'attacherai enfin à quelques considérations sur la représentation de la corruption dans l'œuvre romanesque de Sade.

6 Le marquis de Sade a d'abord épousé la Révolution dans la perspective de l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, prémunie contre les abus et le

despotisme de l'Ancien Régime[10]. Il adopte des positions républicaines au lendemain de la fuite du roi et de son arrestation à Varennes le 21 juin 1791. Dans son « Adresse d'un citoyen de Paris au roi des Français », lue publiquement et diffusée trois jours plus tard, il se montre encore attaché malgré tout à la personne du monarque, dont la fuite est attribuable, selon lui, à une machination orchestrée par « des courtisans corrompus » et des « prêtres fanatiques »[11]. C'est d'ailleurs un courtisan corrompu que Sade met en scène dans sa pièce *Le comte Oxtiern.*

7 L'œuvre dramatique de Sade – une vingtaine de pièces écrites pour la plupart lors de ses séjours carcéraux à Vincennes et à la Bastille – a fait l'objet de controverses[12] qui sont abordées dans l'étude de Sylvie Dangeville remarquant d'emblée que, de l'aveu du principal intéressé, sa production dramatique était celle à laquelle il « tenait le plus »[13]. Mais on sait que cette carrière d'auteur dramatique a subi de multiples infortunes. *Le comte Oxtiern* constitue le seul « succès » véritable de Sade. Le public parisien n'a pu voir cette pièce qu'à deux reprises : à la première du 22 octobre 1791, succéda un seul autre spectacle, le 4 novembre suivant, sur les planches du même théâtre, le Théâtre Molière, spécialisé dans le répertoire patriotique. Le *Moniteur universel* y consacre tout de même un compte rendu détaillé, où l'on peut lire « *Le comte Oxtiern ou les Effets* [sic] *du libertinage*, drame en trois actes, en prose, a été représenté avec succès sur ce théâtre »[14]. Le directeur du Théâtre Molière exprima en outre le souhait que d'autres pièces de Sade soient jouées afin que le public puisse être davantage en mesure d'apprécier le talent de l'auteur[15]. Enfin, une dernière représentation d'*Oxtiern* – avec le titre amputé du mot « Comte » – eut lieu huit ans plus tard, le 13 décembre 1799, sur les planches de la Société Dramatique de Versailles. Sade lui-même y jouait le rôle de Fabrice, l'aubergiste vertueux qui s'oppose aux machinations du sénateur scélérat Oxtiern ; et ses talents d'acteurs ont été pareillement reconnus[16].

8 Le thème de la corruption du sénateur Oxtiern est central dans cette pièce, à l'instar de son œuvre en général, incluant d'autres pièces de théâtre, telles, en 1783, *Le Prévaricateur* ou encore *Le Suborneur* - deux termes quelque peu vieillis dans la langue française pour désigner un registre de la corruption au sein des fonctions publiques. Ces pièces se distinguent d'*Oxtiern* par le refus systématique essuyé auprès de plusieurs administrations de théâtres auxquelles Sade les avait soumises et conséquemment par l'inexistence de représentation publique attestée[17]. Soulignons enfin qu'il n'y a rien d'*obscène* dans son théâtre, rien de pornographique : comme le dit Maurice Lever : « point de lubricité, point d'hystérie, point d'imprécations, aucun de ces supplices par lesquels Sade exorcise nos consciences »[18]. Ce qui explique en partie la perplexité de certains de ses exégètes.

9 L'intrigue en est simple, connue, mais je me permettrai de la résumer succinctement. Oxtiern, sénateur suédois très en vue à la cour de Stockholm, use de son pouvoir, de ses relations et surtout de son or afin d'assouvir le désir tyrannique l'enchaînant à Ernestine, jeune personne de seize ans qui « passait avec juste raison pour l'une des plus belles créatures qu'on eût encore vue en Suède ». Oxtiern doit pour cela écarter l'amant de cette dernière, Herman, ce qui s'exécute sans trop de difficultés grâce au pouvoir dont jouit le sénateur. Toutefois, l'intervention de Fabrice, l'homme vertueux de l'auberge où se déroule l'intrigue, permettra à Herman ainsi qu'au père d'Ernestine de délivrer celle-ci des machinations orchestrées par le sénateur corrompu ; ce dernier périt à la fin de deux coups de pistolet infligés par l'amant. Dénouement heureux, contrairement à celui de la nouvelle *Ernestine*, dont est tirée la pièce, et que Sade avait

rédigée antérieurement lors de son emprisonnement à la Bastille. Sade publiera la nouvelle en 1800 dans son recueil *Les crimes de l'amour*[19].

10 La nature de plusieurs répliques de la pièce *Le comte Oxtiern* permet d'effectuer cette relation entre la représentation de la corruption et la thématique, inhérente au républicanisme classique, des menaces que font peser les richesses mobilières, l'argent, l'or ou le numéraire, sur la vie d'une communauté politique ou d'une République sagement ordonnée. Plus spécifiquement, dans le contexte français de l'automne 1791, les débats sur les problèmes que pose l'agiotage vont bon train ; d'autres pièces de théâtre, telle *Les Portefeuilles* de Collot d'Herbois, mettent en scène cette problématique[20]. Dès la première scène du premier acte de la pièce de Sade le débat est lancé[21]. Mais les répliques les plus suggestives de l'importance de cette thématique chez Sade sont certainement celles que s'échangent Oxtiern et Derbac - ami et confident du sénateur - à la scène première du second acte, alors que le sénateur médite sur les moyens de se débarrasser de l'amant d'Ernestine, à l'aide de « faux témoins » et de « juges corrompus », sans se soucier des objections moralisatrices de Derbac s'écriant ultimement : « Et les lois, mon ami, les lois ? » ; ce à quoi Oxtiern répond laconiquement : « Je ne les ai jamais vu résister à la puissance de l'or »[22].

11 La représentation de la corruption inhérente à la « puissance de l'or », et plus généralement aux hautes fonctions politiques et judiciaires, est cruciale dans cette pièce : elle scande l'ouverture des deux premiers actes et caractérise le développement de toute la pièce. Ceci permet de placer Sade en relation avec plusieurs moralistes français du siècle des Lumières[23], et peut-être encore plus catégoriquement avec des auteurs anglo-saxons liés au républicanisme classique, parfois méconnus[24], ou mieux connus tels John Trenchard et Thomas Gordon, dans leurs *Cato's Letters*[25] ; ou encore John Brown, *The Estimate of the Manners and Principles of the Time* (London, 1757)[26]. Tous auteurs chez qui les concepts de mœurs (*manners*), de vertu (*virtue*) et de corruption présentaient de vives préoccupations, dans un contexte de « changements économiques dévastateurs »[27].

12 L'auteur du roman *Les Infortunes de la vertu*[28] a également été pamphlétaire. Témoin des journées révolutionnaires d'août 1792 ainsi que des massacres de septembre[29], il n'exprime aucun regret, nonobstant ses positions antérieures à l'égard du modèle de la monarchie constitutionnelle, et s'engage ouvertement pour la République. Son activité a pour cadre la section des Piques – qui est aussi, je le rappelle, la section de Robespierre –, où il occupe diverses fonctions administratives. C'est devant l'assemblée générale de cette section, le 1er novembre 1792, que Sade prononce un discours sur le mode de sanction des lois ; la section en vote aussitôt l'impression et la diffusion sous la forme d'un pamphlet intitulé *Idées sur le mode de la sanction des lois.*

13 La rhétorique du ci-devant amorce ainsi l'opuscule : « Citoyens, la plus importante de toutes les questions s'élève, et rien n'est singulier comme la lenteur que vous paraissez mettre à y répondre : je gémis des motifs qui tiennent vos idées captives, et j'avoue que je ne les conçois pas »[30]. La question de la sanction des lois est en effet fondamentale pour l'élaboration d'une constitution dite républicaine, opérant le transfert de souveraineté du roi au corps de la Nation. En partant du principe que la souveraineté de la Nation est une, indivisible et inaliénable, Sade estime que les députés ou les représentants à qui ont été délégués momentanément une portion de cette souveraineté afin de rédiger une constitution, n'ont d'autres droits que celui de soumettre des idées au peuple. À ce dernier, seul, appartient le refus ou l'acceptation,

c'est-à-dire la sanction, de ces idées. Afin de bien établir ces premiers principes, il a recours à une métaphore que l'on retrouve fréquemment chez les auteurs anglais du XVIIIe siècle dont j'ai évoqué les noms plus haut, et notamment chez James Burgh, dont les *Political Disquisitions*, publiés en 1775, ont constitué une véritable « encyclopédie » politique de la Révolution américaine[31] : « [L]e pouvoir, en un mot, de vos mandataires est comme le rayon du soleil réfléchi par le verre ardent ; vous êtes le faisceau de lumière que je compare à l'astre du jour ; vos députés sont le verre brûlant, qui ne possèdent que ce qu'ils ont reçu de vous, et qui n'éclaireront la terre que des feux que vous leur aurez transmis »[32].

14 Pour Sade, il s'agit de prévenir l'abus du pouvoir délégué. L'opuscule *Idées sur le mode de la sanction des lois* affirme que le peuple ne transmet qu'une portion de sa souveraineté : celle de proposer des lois. Le peuple, en fait, conserve pour lui une part importante de sa souveraineté sous la forme de la sanction des lois, c'est-à-dire le pouvoir de choisir parmi les lois proposées ; de les refuser ou de les accepter. « Tout le mystère d'une république, soutenait James Harrington, l'une, sinon la principale source du républicanisme classique anglais, ne consiste qu'à faire les parts ou qu'à choisir »[33]. La république idéale définie par cet auteur dans *The Commonwealth of Oceana* est un régime mixte constitué d'une assemblée composée du petit nombre (correspondant au pouvoir aristocratique), qui propose, et d'une assemblée formée du grand nombre (pouvoir démocratique), qui dispose.

15 En s'interrogeant sur la nature de cette seconde assemblée chargée de choisir ou de sanctionner les lois, Sade rejette l'idée que cette assemblée sanctionnante devrait être représentative, c'est-à-dire composée d'un membre par département. Un telle assemblée, dit-il, ne peut-être que la rivale ou l'esclave de la première ; si elle est rivale, alors l'autorité passerait infailliblement dans ses mains et les mêmes vices de la représention « corrompraient très incessamment toutes les opérations des députés »[34]. Si cette assemblée représentative sanctionnante devient au contraire l'esclave de la première, poursuit Sade, alors « les chaînes que vous redoutez auront acquis un degré de pesanteur d'autant plus violent, que deux corps puissants vous les auront imposées ». Il suggère donc plutôt la division de ce pouvoir majeur de la sanction « dans une certaine quantité d'assemblées primaires » qui permet de mieux prononcer les vœux du peuple et d'affaiblir « l'énorme pouvoir de l'énergie sanctionnante » par cette division qui ne lui laisse « que la liberté de faire le bien, sans aucune facilité pour le mal ». Sans cette nouvelle création des assemblées primaires sanctionnantes, dit-il, « autant valait sans doute rester ensevelis sous le fatras informe des lois gothiques de vos ancêtres, et des interprétations plus effrayantes encore des compilateurs qui nous les expliquaient »[35].

16 Sade décrit ensuite les mécanismes de convocation de ces assemblées primaires permettant de rassembler directement, sans représentation, la France entière. Il repousse l'objection selon laquelle une assemblée de gens éclairés conviendrait mieux qu'une foule bigarrée pour émettre un vœu sur un aussi grave objet en reprenant la thèse du républicanisme classique sur les régimes mixtes, telle que développée par Harrington ; s'il faut des hommes choisis pour proposer des lois - c'est-à-dire une forme d'aristocratie - , c'est le pouvoir démocratique qui doit sanctionner les lois : « C'est le seul vœu du peuple, qui doit approuver ou non les lois faites pour le captiver ; il faut donc qu'il s'y trouve en masse, sans élection ; l'élection, toujours le résultat du choix, placerait alors pour adopter ou pour rejeter la loi, celui qui malheureusement a le plus

souvent l'art de l'éluder, ou le moyen de s'y soustraire, et c'est précisément là l'écueil qu'il faut éviter avec le plus de soin ». Une autre métaphore récurrente du républicanisme classique appuie son propos : « Solon disait que *les lois étaient comme des toiles d'araignée, à travers lesquelles passaient les grosses mouches, tandis que les petites y restaient seules enveloppées* [sic]. Cette comparaison d'un grand homme nous conduit à reconnaître la nécessité d'admettre essentiellement, et peut-être même de préférence, à la sanction d'une loi, cette partie du peuple la plus maltraitée du sort, et puisque c'est elle que la loi frappe le plus souvent, c'est donc à elle à choisir la loi dont elle consent à être *frappée* »[36].

17 Cette dernière métaphore n'est pas sans provoquer des résonances avec les thématiques de son œuvre littéraire, à l'instar de la conclusion de cet opuscule où Sade affirme ne pas se méfier de la personne des représentants en tant que telle, mais cherche plutôt à combattre la corruption inhérente à la représentation politique par cette création d'assemblées primaires appelées à sanctionner les lois : « Je ne soupçonne qui que ce soit, je ne me méfie de personne ; aucun individu dans le monde n'a peut-être plus de confiance que moi dans nos représentants, mais je sais jusqu'où va l'abus du pouvoir ; je démèle toutes les ruses du despotisme ; j'ai étudié les hommes et je les connais ; je sais qu'ils renoncent avec bien de la peine au pouvoir qui leur est confié, et qu'il n'est rien de difficile comme de poser des bornes à l'autorité déléguée »[37].

18 Sade publie un autre opuscule politique qui se présente sous la forme d'un « Projet de pétition des sections de Paris à la Convention nationale ». Il est daté du 1er juin 1793, soit très exactement durant l'expulsion des députés girondins lors des journées révolutionnaires du 31 mai au 2 juin 1793. Le problème qu'aborde cette pétition est celui de la création d'une « armée soldée de 6000 hommes à Paris » que vient tout juste de décréter la Convention, à l'instigation des adversaires des Girondins, tel que Robespierre[38]. Les arguments que Sade y oppose s'enracinent pleinement dans le terreau du républicanisme classique pour lequel l'établissement d'une armée soldée ou permanente constitue le plus sûr moyen d'attenter à la liberté politique[39]. Il considère que ce décret est politiquement dangereux car « une armée révolutionnaire dans Paris ne seroit qu'une garde prétorienne, dont les ambitieux ou les usurpateurs profiteroient bientôt pour nous donner des fers »[40]. Le contexte immédiat de la rédaction de cette pétition suggère qu'une telle « garde prétorienne » ait pu être utilisée par Robespierre et ses acolytes pendant ou après l'assaut contre la Convention conduisant à l'expulsion des Girondins. Quoi qu'il en soit, Sade conclut cette pétition par un vœu d'ordre général rappelant ses harangues précédentes où il exhortait les citoyens français, au nom des sacrifices déjà effectués pour la cause de la liberté, à faire *encore un effort...* - si j'ose anticiper sur le titre du pamphlet lu par Dolmancé dans le texte du roman *La Philosophie dans le boudoir*[41] - , plus précisément à se constituer eux-mêmes en milice et non à se reposer sur la représentation d'une armée soldée : « Non, dit-il, jamais les François ne seront assez faibles pour n'avoir fait autant de sacrifices à la liberté, que dans la seule vue de se replonger dans l'esclavage ; et le même serment que nous nous faisons ici, de ne jamais souffrir d'armée soldée dans notre sein, nous l'employons pour nous jurer que c'est avec notre corps que nous formerons le rempart qui nous défendra des ennemis du dehors, ou des traîtres de l'intérieur, souvent les plus dangereux »[42].

19 Depuis l'époque de l'Assemblée nationale constituante, où il siègeait comme député d'Arras, l'épithète d'« Incorruptible », comme on le sait, s'est attachée à Robespierre. Ce

dernier a su incarner cette volonté implacable de démasquer les traîtres de l'intérieur, de déjouer leurs machinations et conspirations, réelles ou supposées, afin de régénérer le peuple français en éradiquant toute forme de corruption. L'instrument de cette régénération est la politique dite de la Terreur, qui s'institutionnalise à l'été 1793. Que l'Incorruptible lui-même en tant que membre de la section des Piques ait pu fréquenter quotidiennement l'auteur de *La Philosophie dans le boudoir* a sans doute d'abord inspiré à Sade la nécessité d'exprimer son patriotisme avec emphase. Une occasion lui est offerte après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, qui inspire son célèbre discours prononcé à la fête décernée par la section des Piques aux mânes de Marat et de Le Pelletier, le 29 septembre 1793. Des références à Scévole et à Brutus amorcent le récit de la machination qui a conduit à l'assassinat de Marat - il évoque « les poignards de Machiavel » - , tandis que le portrait de la conspiratrice Charlotte Corday est tracé d'un pinceau résolument sadien : « Sexe timide et doux, comment se peut-il que vos mains délicates aient saisi le poignard que la séduction aiguisait ? [...] Le barbare assassin de Marat, semblable à ces être mixtes auxquels on ne peut assigner aucun sexe, vomi par les Enfers pour le désespoire de tous deux, n'appartient directement à aucun »[43].

20 En dépit des efforts de patriotisme qu'il a déployés, Sade reprend le chemin des prisons en décembre 1793, et ce pour plusieurs raisons. Son « modérantisme », tout d'abord, était en cause. J'aimerais insister ici sur le fait que le « modérantisme » de Sade en pleine Terreur, à l'instar de « l'indulgence » de Camille Desmoulins, constitue une prise de position politique à la fois précise et ferme, que l'on ne saurait en aucun cas taxer d'opportuniste ; je rappelle que Desmoulins a été guillotiné, avec les « Dantonistes » ou « Indulgents », le 6 avril 1794, pour avoir défendu cette même option politique. À maintes reprises les fonctions de Sade à la section des Piques lui ont permis de se prononcer contre des formes de violence ou de délation, contre la peine de mort, en plus de défendre certaines victimes du soupçon et de la méfiance exacerbée, tel l'ancien ministre de l'Intérieur Roland de la Platière[44]. Le fait qu'il soit un ci-devant marquis, père de deux émigrés, et surtout le fait que son nom ait figuré par erreur sur une liste de nobles émigrés ont certainement attisé les soupçons à son égard. Les positions classiques qu'il a défendues contre le décret de la Convention sur la formation d'une armée soldée ont pu jouer également un rôle. Parallèlement, un document issu d'une maison d'arrêt où Sade a effectué un bref séjour, en tentant de cerner le caractère et les opinions du ci-devant, dénonce le fait qu'il avançait « continuellement dans ses conversations particulières des comparaisons tirées de l'histoire grecque et romaine pour prouver l'impossibilité d'établir un gouvernement démocratique et républicain en France »[45]. Une des dernières tâches de Sade à la section des Piques avant son arrestation a été d'ailleurs de présider une commission de toponymie chargée de « changer le nom des rues de son arrondissement qui portent des inscriptions proscrites, ignobles ou insignifiantes », et de les remplacer par ceux de Lycurgue, Caton, Solon, Spartacus...[46].

21 Alors que Sade subit sa « détention nationale » et que s'emballent les engrenages de la Terreur, d'autres républicains ont pu déjà mettre en cause cette dynamique de la Révolution : « [...] il semble que la révolution n'ait d'autre but que de scruter la moralité des 25 millions d'individus qui composent la république », écrit Jean-Baptiste Salaville dans *Les Annales patriotiques et littéraires* du 17 février 1794[47]. Il suggère que cette volonté absolue de régénération pourrait constituer en fait une forme absolue de corruption :

« [L]a conspiration la plus dangereuse seroit peut-être celle qui tendroit à corrompre l'esprit public, en généralisant le soupçon, la méfiance et la terreur »[48].

22 Sauvé de justesse par la réaction thermidorienne, et aussi par le désordre administratif engendré par l'encombrement des prisons, Sade se remet activement à écrire et met en question à sa manière le problème de cette corruption qu'a éprouvé la première république française sous le régime de l'Incorruptible. Il écrit aux législateurs de la Convention en octobre 1794 afin de demander le rapport total de la loi du 17 septembre 1793, dite loi des suspects, l'une des bases juridiques de la Terreur, dont les « abus énormes » n'ont servi qu'à « paralyser les arts, le commerce, l'agriculture, qu'à semer le trouble, la division dans les familles, qu'à faire négliger l'éducation des enfants, qu'à produire en un mot les plus funestes effets, en arrêtant les deux tiers de la France »[49]. Le mois suivant, il décrit à son avocat Gaufridy sa propre expérience de la Terreur dans une lettre, dont les termes – et la macabre statistique – ne dépareilleraient pas ses romans les plus « poivrés » : « Picpus, enfin, était un paradis terrestre ; belle maison, superbe jardin, société choisie, d'aimables femmes ; lorsque tout à coup la place des exécutions s'est mise positivement sous nos fenêtres et le cimetière des guillotinés dans le beau milieu de notre jardin, nous en avons mon cher ami enterré 1800 en 35 jours, dont un tiers de notre malheureuse maison ; enfin mon nom venait d'être mis sur la liste et j'y passais le 11, lorsque le glaive de la justice s'est apesanti la veille sur le nouveau Sylla de la France »[50].

23 Quoique le Comité de Sûreté générale ait autorisé Sade à rester à Paris afin de continuer « à mouvoir l'esprit public par [s]es ouvrages patriotiques »[51], sa plume s'exerça désormais sur d'autres registres. Avec son roman *La Philosophie dans le boudoir*, publié en 1795, il aborde frontalement la question des mœurs dans ses rapports avec la politique. Il s'agit naturellement d'un thème important du républicanisme classique, omniprésent dans la littérature du dix-huitième siècle en France, chez Helvétius, Mably, Montesquieu, Rousseau, parmi plusieurs autres philosophes liés de près ou de loin à ce paradigme. Ce n'est que par l'excercice des vertus domestiques qu'un peuple apprend la pratique des vertus politiques, écrit Mably dans ses *Entretiens de Phocion* (1763) mettant en scène un disciple de Platon[52]. Dans *La Philosophie dans le boudoir*, Sade reprend cette formule du dialogue platonicien[53] ; mais avec comme sous-titre « Les instituteurs immoraux », s'annonce d'emblée une perspective détournée des rapports platoniciens entre mœurs et politique, et peut-être même une véritable satire ou dérision du discours jacobin sur la nature et la vertu. L'idée de camper des dissertations de philosophie politique, dont la lecture du célèbre opuscule « Français, encore un effort si vous voulez être républicains », au sein d'un boudoir – lieu par excellence de la jouissance de l'indépendance privée – où trois libertins aguerris réussissent à corrompre une jeune personne – Eugénie – qui s'exclame à la fin : « votre ouvrage est fini ; ce que les sots appellent la corruption est maintenant assez établie dans moi pour ne laisser aucun espoir de retour », pose une question éminemment politique[54]. Les propos du principal instigateur de cette corruption, Dolmancé, déclarant « Que les lois que nous promulguons n'aient pour but que la tranquillité du citoyen, son bonheur »[55], confiant que « pourvu que je sois heureux, le reste m'est absolument égal »[56] et concluant enfin : « Voilà une bonne journée ! Je ne mange jamais mieux, je ne dors jamais plus en paix que quand je me suis suffisamment souillé dans le jour de ce que les sots appellent des crimes »[57], peuvent interpeller les critiques de la Liberté des

Modernes soupçonnant l'espèce de despotisme que le repli des hommes sur leurs intérêts privés est de nature à engendrer[58].

24 Dans son roman *La Nouvelle Justine, suivie de l'Histoire de Juliette sa sœur* publié entre 1797 et 1803, Sade dessine le personnage Saint-Fond, ministre et courtisan. Celui-ci constitue sans doute l'archétype de l'homme politique scélérat et corrompu. Un peu selon la disposition de Dolmancé avec Eugénie, Saint-Fond prodigue à Juliette des leçons de politique tirées directement des historiens latins comme Salluste, auxquels les adversaires du régime de Walpole en Angleterre, tel que Thomas Gordon, se référaient régulièrement afin de mieux faire sentir les effets de ce qu'ils nommaient la corruption généralisée : « Apprends, Juliette, qu'il est de la politique de tous ceux qui mènent un gouvernement d'entretenir dans les citoyens le plus extrême degré de corruption ; tant que le sujet se gangrène et s'affaiblit dans les délices de la débauche, il ne sent pas le poids de ses fers ; on peut l'en accabler sans qu'il s'en doute. La véritable politique d'un État est donc de centupler tous les moyens possibles de la corruption du sujet »[59].

25 Il ne s'agit pas d'interpréter les romans de Sade mettant en scène de telle figure de corruption en tant que programme préconisant tel ou tel système. Parmi les nombreuses notes qui ponctuent ses ouvrages, et par lesquelles l'auteur entretient une relation de complicité avec ses lecteurs, en anticipant ou en provoquant ses réactions, se trouve un avertissement à ce sujet dans le roman épistolaire *Aline et Valcour* (1793-1795). S'adressant à Léonore, après avoir échappé aux griffes du corrégidor de Lisbonne, Clémentine lui explique qu'il faudrait que le magistrat n'ait l'autorité « qu'un instant, et que la crainte d'être traité dans l'état faible, comme il traitait les autres quand il dominait, servît toujours de frein à ses passions ». Sade aussitôt apostrophe le lecteur : « Quelques lecteurs vont dire : Voilà une bonne contradiction ; on a écrit quelque part avant ceci qu'il ne fallait pas changer souvent les ministres de place : ici l'on dit tout le contraire. Mais ces vétilleux lecteurs veulent-ils bien nous permettre de leur faire observer que ce recueil épistolaire n'est point un traité de morale dont toutes les parties doivent se correspondre et se lier ». Il suggère donc : « Au lieu de s'attacher à démêler des contradictions ou des redites, choses inévitables dans une pareille collection, il faut que le lecteur, plus sage, s'amuse ou s'occupe des différents systèmes présentés pour ou contre, et qu'il adopte ceux qui favorisent le mieux, ou ses idées, ou ses penchants »[60]. Ainsi, ce n'est pas seulement par ses tableaux de la corruption que l'œuvre romanesque de Sade peut entretenir des correspondances avec le républicanisme classique. Cette cohérence peut être appréciée en rapport avec ses opuscules et son action politiques suscitant la résistance du citoyen face aux formes passives de la représentation.

26 Comme second point de conclusion, j'aimerais proposer deux pistes susceptibles d'offrir de nouvelles lumières quant à la position et à la cohérence politique du marquis de Sade, dont il ne s'agit pas de donner le fin mot. La première, est suggérée par André J. Bourde dans « Sade, Aix et Marseille : Un autre Sade », qui met en relief le fait que la condamnation de Sade lors de l'« affaire de Marseille » en 1772[61] ait été prononcée par les « parlements Maupeou ». Ce qui peut amener à situer cette condamnation dans une perspective politique, c'est-à-dire celle de la polémique opposant une ancienne noblesse de souche[62] et d'anciens parlementaires rassemblés contre les nouveaux nommés par le chancelier Maupeou en février 1771[63].

27 Une seconde piste réside dans la poursuite de l'analyse du roman *Aline et Valcour*, une œuvre à laquelle Sade se montrait particulièrement attaché, à l'instar de son théâtre, et

qui se distingue également par l'absence de toutes représentations obscènes ou pornographiques. Jean-Marie Goulemot, dans « Lecture politique d'*Aline et Valcour*. Remarques sur la signification politique des structures romanesques et des personnages », s'attarde sur le problème que posent de multiples passages de ce roman quant à leurs éventuels accents prophétiques au sujet de la Révolution française ; comme il le remarque : « On peut lui [Sade] rétorquer qu'il était aisé de prédire dans un livre composé en 1788, mais publié en 1793, la révolution de 1789 »[64]. Quoi qu'il en soit, parmi ces passages en question, plusieurs mettent en jeux des thématiques inhérentes au républicanisme classique, notamment dans sa dimension critique à l'endroit des richesses capitalistes et des « *monied interests* ». Je me permettrai d'en citer un seul passage, peut-être long ; il sort de la bouche du curé de Berseuil déclarant à Déterville :

> « On ne veut point voir de pauvres en France ; eh bien ! que l'on s'occupe, pour y réussir, du moyen de réformer les mœurs, et de préserver surtout la jeunesse de leur perfide corruption ; que l'on réforme le luxe, ce luxe pernicieux qui ruine et dérange le riche sans soulager le misérable, et qui plonge bientôt celui-ci dans l'abîme, par sa folle prétention à atteindre ce qu'il ne peut approcher qu'en entraînant sa perte. [...] Diminuez les impôts, honorez, encouragez l'agriculture, préférez surtout l'honnête individu qui s'y livre à cet impertinent plumitif qui, masqué d'une jupe noire, a quitté la charrue de son père, pour venir s'engraisser, dans la ville, des divisions intestines du citoyen. Classe abjecte, venimeuse, aussi inutile que méprisable, que de bonnes lois devraient ou retenir dans ses foyers, ou enchaîner, dès qu'elle en sort, à des travaux publics, dans lesquels, plus utiles au moins, ou qu'au parquet ou qu'au barreau, elle servirait la patrie, au lieu de la détruire, au lieu de la miner sourdement par ses prévarications, ses rapines et ses escroqueries scandaleuses. [...] Votre Babylone moderne s'anéantira comme celle de Sémiramis, elle s'évanouira de dessus le globe de la terre, comme ont disparu ces villes florissantes de la Grèce, qui n'ont eu comme elle que le luxe pour cause de leur dépérissement ; et l'État énervé pour embellir cette nouvelle Sodome, s'engloutira comme elle, sous ses ruines dorées*. [Note de Sade] * C'est ici, comme dans bien d'autres passages, que nous supplions nos lecteurs de ne pas perdre de vue que cet ouvrage s'écrivait un an avant la Révolution[65] ».

28 Enfin, puisque je me refuse ici à donner le dernier mot sur les positions politiques de Sade – aristocrate républicain ? démocrate aristocratique ? – acteur politique et auteur complexe assurément[66], tout comme Machiavel avec lequel il partage d'ailleurs l'insigne honneur pour un homme de lettres d'avoir donné, par son nom même, aux idiomes français et anglais un substantif d'usage courant, je me contenterai d'effectuer en terminant ce clin d'œil à Rousseau : « Je n'assiste jamais à la représentation d'une comédie de Molière que je n'admire la délicatesse des spectateurs. Un mot un peu libre, une expression plutôt grossière qu'obscène, tout blesse leurs chastes oreilles ; et je ne doute nullement que les plus corrompus ne soient toujours les plus scandalisés »[67].

NOTES

1.John G.A. Pocock, *The Machiavellian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975, rééd. 2003, 634 p., voir

p. 203-204. Traduction française Paris, PUF, 1998, coll. « Léviathan », avec une préface de Jean-Fabien Spitz.

2.Benjamin CONSTANT, *De la Liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*. Discours prononcé à l'Athénée royal de Paris en 1819, Marcel GAUCHET (éd.), Paris, Hachette, 1980, p. 512.

3.On peut consulter dans l'étude de Laurence L. BONGIE, *Sade : A Biographical Essay*, Chicago, Chicago University Press, 1998, 336 p., une bibliographie critique réunissant les principaux travaux français et anglo-saxons, « Sadean Criticism », p. 281-300, qui est utile, en dépit de l'hostilité affichée de l'auteur envers son sujet, incluant l'accusation d'opportunisme politique (p. 298). Une étude beaucoup moins hostile, celle de Raymond JEAN, *Un Portrait de Sade*, Arles, Actes Sud, 1989, 330 p., ne parle pas moins, au sujet de la correspondance que le marquis de Sade entretient avec son avocat Gaufridy en 1790, « d'un certain opportunisme qui sera le sien dans la période qui va suivre » (p. 252).

4.Voir Keith Michael BAKER, « Transformations of Classical Republicanism in Eighteenth-Century France », *Journal of Modern History*, n° 73, 2001, p. 32-53 ; Rachel HAMMERSLEY, « Camille Desmoulins's *Le Vieux Cordelier* : A Link between English and French Republicanism », *History of European Ideas*, n° 27, 2001, p. 115-32 ; Andrew JAINCHILL, « The Constitution of the Year III and the Persistence of Classical Republicanism », *French Historical Studies,* vol. 26, n° 3, 2003, p. 399-435 ; Raymonde MONNIER, « Républicanisme et Révolution française », *French Historical Studies,* vol. 26, n° 1, 2003, p. 87-118 ; Martin NADEAU, « Machiavel et la première république française », *Carrefour*, n° 24, 2002, p. 117-133 ; Johnson Kent WRIGHT, *A Classical Republican in Eighteenth-Century France : The Political Thoughts of Mably*, Stanford, Stanford University Press, 1997, 261p.

5.Voir parmi ces travaux à travers lesquels tendent à s'estomper les distinctions entre Républicanisme classique et Libéralisme, le recueil de Joyce APPLEBY, *Liberalism and Republicanism in Historical Imagination*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1992, 351 p. ; Steve PINCUS « Neither Machiavellian Moment nor Possessive Individualism : Commercial Society and the Defenders of the English Commonwealth », *American Historical Review*, vol. 103, n° 3, 1998, p. 705-736 ; Paul A. RAHE, *Republics Ancient and Modern. Classical Republicanism and the American Revolution*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1992, 1201 p.

6.Voir notamment Quentin SKINNER, « Meaning and Understanding in the History of Ideas », *History and Theory*, vol. 8, 1969, p. 3-53.

7.Vickie B. SULLIVAN, *Machiavelli, Hobbes, and the Formation of a Liberal Republicanism in England*, Cambridge (MA), Cambridge University Press, 2004, 284 p.

8.Alan S. KAHAN, *Aristocratic Liberalism. The Social and Political Thought of Jacob Burckhardt, John Stuart Mill and Alexis de Tocqueville*, New York, Oxford University Press, 1992, 228 p.

9.Quentin Skinner, dans *La Liberté avant le Libéralisme*, Paris, Liber, 2001, p. 62, exprime ainsi cette recommandation : « Les historiens des idées feraient bien de ne pas s'attacher exclusivement ou même principalement à un canon de textes prétendument classique, mais plutôt à la place qu'occupent ces textes au sein de traditions et de contextes de pensée plus larges ».

10. Voir sur les positions politiques de Sade avant la Révolution, Michel VOVELLE, « Sade, Seigneur de village », dans *Le Marquis de Sade*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence 19-20 février 1966, Paris, Armand Colin, 1968, 308 p., p. 23-41.

11. Alice M. LABORDE, *Correspondance du Marquis de Sade*, vol. XXII, Genève, Slatkine Reprints, 1996, p. 53-54. « Adresse d'un citoyen de Paris au roi des français ».
12. Voir la préface de John FRANCESCHINA et Ben OHMART (éds et traducteurs), *The Plays of the Marquis de Sade, Durango*, Colorado, 1993, volume 1, contrastant l'opinion de deux des plus grands spécialistes de Sade, Gilbert Lely, jugeant négativement cette partie de sa production littéraire, et Annie Le Brun, l'estimant avec plus de faveur.
13. Sylvie DANGEVILLE, *Le Théâtre change et représente. Lecture critique des œuvres dramatiques du Marquis de Sade*, préface de Maurice LEVER, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 17, citant les propos de J-J Brochier, éditeur du *Théâtre* de Sade (1970) : « Les rapports de Sade avec le théâtre ont été constants pendant toute sa vie, et c'est à son théâtre que, de toute évidence, Sade tenait le plus ».
14.*La Gazette Nationale ou Le Moniteur Universel*, n° 310, dimanche 6 novembre 1791, p. 1293-1294. Ce compte rendu relate certaines turbulences au sein de l'auditoire qui ont provoqué « une espèce de scission dans l'assemblée. Une très faible minorité a fait entendre de timides coups de sifflet, dont l'auteur a été bien dédommagé par les applaudissements nombreux de la majorité. On l'a demandé après la représentation, c'est M. de Sade ».
15. Cité par Franceschina et Ohmart, préface de *The Plays of the Marquis de Sade*, p. 5.
16.*Ibid.*, p. 6.
17. Voir la notice de cette pièce traduite par Franceschina et Ohmart sous le titre *The Shyster or the Magistrate of Long Ago*, p. 189-192.
18. Maurice LEVER, préface à Sylvie DANGEVILLE, *Le Théâtre change et représente, op.cit,* p. 12.
19.SADE, *Ernestine. Nouvelle Suédoise*, Paris, Gallimard, 2003. Dans cette nouvelle, le dénouement s'avère en effet plus complexe, plus « sadique » peut-être. Herman n'est pas seulement arrêté et emprisonné par Oxtiern, mais exécuté sous les yeux mêmes d'Ernestine, qui défaille, permettant ainsi au sénateur de la violer. Enfin, les machinations du sénateur conduisent également à la méprise du père d'Ernestine qui tuera sa propre fille lors d'un duel qui devait l'opposer à Oxtiern. Ce dernier est toutefois arrêté par la justice et condamné « au bannissement perpétuel dans les mines ». Le père d'Ernestine tente d'obtenir sa libération afin de le provoquer à nouveau en duel ; le comte refuse de se défendre, l'honneur du père interdisant de s'en prendre à un homme désarmé, Oxtiern tente en vain de se suicider puis, grâce au pardon ultime du père, reprend le chemin de la vertu.
20. Voir sur ce point Michel BIARD, *Collot d'Herbois : Légendes noires et Révolution*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 225 p.
21. Je me réfère à Jacques TRUCHET (éd.), *Théâtre du XVIII*e *siècle*, Paris, Gallimard, 1974, vol. II, SADE, *Oxtiern*, Acte premier, scène première, p. 1084. « Fabrice : Je connais le comte Oxtiern depuis longtemps ; et c'est à cause de cela que je parie qu'il n'y a pas un mortel plus dangereux dans toutes les provinces de Suède. / Casimir [valet de chambre du sénateur : Oui ; mais il paie bien. / Fabrice : Et c'est ce qui le rend plus redoutable : il n'y a rien de si pernicieux que l'or dans la main des méchants... Qui peut résister à celui qui possède le plus sûr moyen de toutes les corruptions ?... Mon ami, je voudrais qu'il n'y eût de riches que les honnêtes gens [...].
22.*Ibid.*, Acte second, scène première, p. 1092-93.
23. Voir à ce sujet le livre de Cyril LE MEUR, *Les Moralistes français et la politique à la fin du XVIII*e *siècle*, Paris, Honoré Champion, 2002, 615 p.

24. Mentionnons ici Andrew Brown, l'auteur de *The Character of the True Publick Spirit Especially with Relation to the ill Condition of a Nation, thro' the Prevalency of the Privat Spirit, Selfish and Sinister Designs* (Edinburgh, 1702) ; John Dennis, *An Essay Upon Publick Spirit, being a Satyr in Prose upon the Manners and Luxury of the Times, the Chief Sources of our Present Parties and Divisions* (London, 1711) ; Thomas Baston, *Thoughts on Trade and a Publick Spirit Considered under the Following Heads Viz. I. Companies in Trade II. Stock-jobbers III. Projectors IV. Corruptions in the Law and Public Offices. V. Of a Public Spirit* (London, 1716).

25. Voir en particulier *Cato's Letters*, n° 26, Saturday April 22, 1721 (Indianapolis, 1995) « The sad Effects of general corruption, quoted from Algernon Sidney, Esq ». Cf. p. 190 : « By this means virtue itself becomes popular, as in Sparta, Rome, and other places, where riches (which, with the vanity that follows them, and the honours men give to them, *are the root of all evil*) [je souligne] were either totally banished, or little regarded ».

26. Outre par ces huit éditions consécutives en Grande-Bretagne (1757-1758), cet ouvrage se distingue par l'importance de sa diffusion en France, traduit par Charles Chais, à travers au moins deux éditions contemporaines. Voir Wright, *A Classical Republican in Eighteenth-Century France*, p. 183 : « Any reader who doubts the power of education and religion to determine the fate of a republic, Mably suggests, should consult the famous book by the British moralist John Brown, *Estimate of the Manners and Principles of the Times* - ' I know of no more profound work on politics ' Mably insists - a book that accurately predicted the current decadence of British political character ».

27. Voir Pocock, *The Machiavellian Moment, op. cit.*, p. 391 : « The objection to market profit as the basis of civic personality was its mobility ; 'lightly come', said Harrington, 'lightly go'. What a man had he might lose ; what he was, he might lose at the same instant. The superior man, observed Confucius, was not a utensil ; and civic personality was not a commodity ». Cf. p. 422 pour la formule « an era of devastating economic change ».

28. Première version de 1787-1788, dont l'héroïne était Sophie ; seconde version parue en 1791, *Justine ou Les Malheurs de la vertu* ; troisième version, publiée en 1797, *La Nouvelle Justine suivie de l'Histoire de Juliette*.

29. Laborde, *Correspondance du Marquis de Sade*, vol. XXII, p. 204. Le Marquis à M. Gaufridy, Paris, ce 6 septembre 1792. « Dix mille prisonniers ont péri dans la journée du trois septembre. Rien n'égale l'horreur des massacres qui se sont commis, mais ils étaient justes. La [ci-devant] princesse de Lamballe a été du nombre des victimes ; sa tête portée sur une pique a été offerte aux yeux du roi et de la reine et son malheureux corps traîné huit heures dans les rues après avoir été souillé, dit-on, de toutes les infâmies et de la plus féroce débauche ; tous les prêtres réfractaires égorgés dans les églises où on les tenait renfermés, parmi eux l'archevêque d'Arles, le plus vertueux et le plus respectable des hommes ».

30. Sade, *Idées sur le mode de la sanction des lois*, Paris, Gallimard, 2003, p. 37.

31. Voir Lance Banning, *The Jeffersonian Persuasion*, Ithaca, Cornell University Press, 1978, 305 p., p. 60. Burgh's « work was little less than an encyclopedia of opposition thought » et Gordon S. Wood, *Representation in the American Revolution*, Charlottesville, 1969, p. 39. « The people's power, declared Samuel Chase, in an image borrowed from James Burgh, ' is like the light of the sun, native, original, inherent, and unlimited by human authority. Power in the rulers or governors of the people is like the reflected light of the moon, and is only borrowed, delegated and limited by the grant of the people ' ».

32. Sade, *Idées sur le mode de la sanction des lois, op.cit.* p. 39.
33. Il s'agit ici d'une autre célèbre métaphore développée cette fois par James Harrington, *The Commonwealth of Oceana* (1656), trad. française de P.F. Henry (1795), Paris, 1995, p. 244-245. « Le moyen d'assurer en cela l'égalité est facile ; il est connu même des petites filles, ce moyen n'étant que ce qu'elles pratiquent en divers cas. On a donné à deux petites filles un gâteau à partager entre elles : afin donc que chacune puisse avoir ce qui lui revient, l'une dit à l'autre : ‘ Partagez et je choisirai, ou je partagerai et vous choisirez ’. Ce point une fois convenu entre elles, c'en est assez : car si celle qui partage le fait inégalement, elle y perd, en ce que l'autre prend la meilleure part ; c'est pourquoi, elle divise également, et elles ont toutes deux ce qui leur appartient ».
34. Sade, *Idées sur le mode de la sanction des lois, op.cit.* p. 44.
35.*Ibid.*, p. 45.
36.*Ibid.*, p. 48. Voir James Burgh, *Political Disquisitions*, London, 1774-1775, vol. II, livre 1, chap. I, p. 34 : « To the same purpose was the saying of lord Coke, that no subject, however potent, or subtile, ever jostled with the law, but it broke his neck. But, in our times, it may be said, as Remus remarked to his brother Romulus, ‘ Laws serve only as cobwebs, to catch the small flies : the great ones break through them ’ ».
37. Sade, *Idées sur le mode de la sanction des lois, op.cit.* p. 49.
38. Voir à ce sujet les développements de Richard Cobb, *Les Armées révolutionnaires : Instruments de la Terreur dans les départements*, Paris, Mouton, 1961-1963.
39. Voir par exemple Thomas Gordon et John Trenchard, *Cato's Letters*, n° 94, September 15, 1722, « Against Standing Armies », p. 670 : « I have lately met with some creatures and tools of power, who speak the same language now : they tell us that matters are come that pass, that we must either receive the Pretender, or keep him out with bribes and standing armies ; that the nation is so corrupt, that there is no governing it by other means ; and, in short, that we must submit to this great evil, to prevent a greater : as if any mischief could be more terrible than the highest and most terrible of all mischiefs, universal corruption and a military government ».
40. Marquis de Sade, *Lettres, Écrits politiques*. Présentation de Gilbert Lely, Genève, Slatkine, 1976, p. 226.
41. Voir la très fine analyse que propose Claude Lefort, « Sade : le boudoir et la cité », dans *Écrire à l'épreuve du politique*, Paris, Calmann Lévy, 1992, 395 p., p. 91-111
42. Marquis de Sade, *Lettres, Écrits politiques*, p. 228.
43. Sade, *Œuvres complètes*, tome III, opuscules politiques, p. 358. Voir aussi Martin Nadeau, « Sade lecteur de Machiavel », Montréal, *Carnets d'histoire*, 1999, p. 49-53.
44. Voir Raymond Jean, *Un Portrait de Sade, op. cit*, p. 263.
45. Alice Laborde, *Correspondance du Marquis de Sade*, vol. XXIII, Sade sous la Terreur, « Copie du Tableau de Sade. Paris, Maison d'arrêt du citoyen Coignard, 18 août 1794 », p. 199.
46.*Ibid.*, p. 110. « Projet tendant à changer le nom des rues de l'arrondissement de la section des Piques, 7 novembre 1793 ». À propos de la rue Neuve-des-Mathurins où il habite, Sade écrit qu'elle « se nommera désormais rue Caton. Cet homme célèbre porta l'amour de la patrie jusqu'à l'enthousiasme. À quatorze ans, il demanda une épée pour tuer Sylla, l'un des tyrans de Rome ; il fut l'un des plus grands ennemis de César ; il avait pris deux partis violents, bien dignes d'un républicain : celui de s'exiler si Pompée

triomphait, celui de se tuer si c'était César. Ce dernier l'emporta : Caton, ne voulant pas survivre au déshonneur de sa patrie, tint sa parole et s'enfonça son épée dans le cœur ».

47. Voir sur ce quotidien, fondé en octobre 1789 par Louis-Sébastien Mercier et Jean-Louis Carra et publié jusqu'en 1797, Stefan LEMNY, *Jean-Louis Carra (1742-1793) : Parcours d'un révolutionnaire*, Paris, l'Harmattan, 2002, 415 p.

48.*Annales patriotiques et littéraires*, n° 412, lundi 17 février 1794, p. 1843.

49.LABORDE, *op. cit.* vol. XXIII, « Le Citoyen Sade aux Législateurs de la Convention », p. 218.

50.*Ibid.*, « Le citoyen Sade au citoyen Gaufridy, Paris, ce 19 novembre 1794 », p. 232.

51.*Ibid.*, p. 228. « Le citoyen Sade au citoyen Quinquin Leveuf, Paris, 1er novembre 1794. Ma liberté est suivie d'une faveur très rare. Le Comité de Sûreté générale m'autorise, quoique noble, à rester à Paris pour continuer comme je l'ai fait précédemment à mouvoir l'esprit public par mes ouvrages patriotiques ».

52. Voir WRIGHT, *A Classical Republican in Eighteenth-Century France*, p. 85-86.

53. Comme l'a déjà remarqué Jean-Marie Goulemot dans sa communication intitulée « Beau marquis parlez-nous d'amour », actes du colloque de Cerisy, *Sade, Écrire la crise* , Paris, 1983, p. 120.

54. Comme l'exprime Claude LEFORT dans « Sade : le Boudoir et la Cité », *op.cit.*

55.SADE, *La Philosophie dans le Boudoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 251.

56.*Ibid.*, p. 258.

57.*Ibid.*, p. 287.

58. Voir par exemple Gordon S. WOOD, *The Creation of the American Republic*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969, p. 610. « The problem was, as Charles Thompson lamented in 1786, that most Americans had no other 'Object' than their own individual happiness ».

59.SADE, *Œuvres complètes*, tome VIII, *Juliette ou Les Prospérités du vice*, p. 529. Voir en parallèle Thomas GORDON et John TRENCHARD, *Cato's Letters*, n° 26, April 22, 1721, « The sad Effects of general Corruption, quoted from Algernon Sidney », p. 189, et n° 27 « General Corruption, how ominous to the Publick, and how discouraging to every virtuous Man. With its fatal progress whenever encouraged », p. 194 : « Sallust, or whoever else was the author of the two discourses to Caesar about settling the commonwealth, observes to that emperor, that those magistrates judge wildly, who would derive their own security from the corruption of the people ; and therefore make them wicked men, to make them good subjects ».

60.*Aline et Valcour ou le roman philosophique* vol. III, lettre XXXVIII, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1963, p. 199, note de Sade.

61. Il s'agit d'une « aventure » de Sade impliquant des prostituées marseillaises, dont les plaintes conduisirent à la « flétrissure publique » du marquis, condamné pour « débauche outrée » par le Parlement d'Aix.

62. La noblesse de la lignée de Sade est attestée depuis au moins le XIIIe siècle.

63. André J. BOURDE, « Sade, Aix et Marseille : Un autre Sade », *Le Marquis de Sade*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 59-70. Voir aussi la retranscription du débat qui a suivi cette communication entre J. Fabre, appuyant cette lecture politique de l'affaire de Marseille, et J. Tulard la contestant et admettant la persécution pour raisons politiques uniquement après 1793.

64. J. M. GOULEMOT, « Aline et Valcour », p. 116.

65.SADE, *Aline et Valcour*, vol. I, lettre XVII « Déterville à Valcour », p. 116-118. Goulemot estime avec raison selon moi que ce roman « place Sade plus près de Fénelon, Vauban ou Boulainvilliers et des physiocrates que de Robespierre ou de Saint-Just ». Cf. « Aline et Valcour » p. 117. J. Fabre remarque non moins pertinemment « qu'il n'y a pas du tout de contradiction entre aristocratie et république. En France, au XVIIIe siècle, l'opposition républicaine est d'abord, chronologiquement, une opposition aristocratique ; ce sont les mêmes qui parlent à la fois de retour aux lois fondamentales du royaume et de république ». *Ibid.*, p. 137. Voir aussi à ce sujet Harrold A. ELLIS, *Boulainvilliers and the French Monarchy : Aristocratic Politics in Early Eighteenth-Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.

66.Irène TIEDER, « Marat / Sade. Dramaturgie et scénographie », dans *Les Arts de la scène et la Révolution française*, sous la direction de Philippe BOURDIN et Gérard LOUBINOUX, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise-Pascal, 2004, p. 545-554, offre une traduction inédite de ce très bel épilogue de Peter Weiss, auteur de la pièce de théâtre dont s'est inspiré Peter Brook : « C'était notre intention dans les dialogues / De présenter des antithèses / Et de les opposer sans cesse / Pour éclaircir les doutes tenaces. / Cependant, de quelque côté que je me tourne / Je ne vois pas de fin à notre drame.../ D'un côté, le désir de changer, d'améliorer le monde / À coups de hache et de couteaux, / De l'autre l'idéologie individualiste, / Qui sombre sous le poids de ses propres pensées. / Ainsi, vous me voyez, dans la situation présente / Toujours devant une question latente ». Cf. p. 554.

67.Jean-Jacques ROUSSEAU, Paris, Garnier-Flammarion, 1971, p. 101, « *Dernière réponse de J.-J. Rousseau de Genève* ».

RÉSUMÉS

Cet article examine trois thèmes centraux inhérents au paradigme du républicanisme classique que sont les mœurs, la *virtù* et le problème de la corruption, à partir de trois formes d'écrits du marquis de Sade : théâtre, opuscule politique et roman. Après un parcours des récentes controverses historiographiques à ce sujet, l'auteur met en relief une cohérence et correspondance entre l'œuvre de Sade et son action politique lors de la Révolution française. D'une part, se distingue l'importance du problème de la corruption liée à la représentation politique ; assemblée représentative en contraste avec les assemblées primaires sanctionnantes, ou encore armée permanente et soldée en opposition à une milice formée de citoyens. De l'autre, se présente le problème de la représentation de la corruption des mœurs, notamment en regard de ce que Sade appelle « la puissance de l'or ». Enfin, cet article réitère la pertinence de l'étude du rayonnement et des transformations encourus par le paradigme du républicanisme classique en sol français.

Mœurs, vertu, and corruption : Sade and classical republicanism. This article examines three central themes inherent in the paradigm of classicial republicanism : múurs, virtu, and the problem of corruption in three types of writings by the marquis de Sade : theater, political pamphlets, and the novel. After a survey of recent historiographical controversies on this subject, the author demonstrates the consistency and connection between the work of Sade and

his political action at the time of the French Revolution. On one hand is the importance of the problem of corruption linked to political representation ; the representative assembly in contrast to the primary assemblies, or a permanent, paid army opposed to a militia formed of citizens. On the other hand, is the problem of the representation of the corruption of múurs, notably in relation to what Sade called, «la puissance de l'or». Finally, this article stresses the importance of a study of the development and transformations of the paradigm of classical republicanism on French soil.

INDEX

Mots-clés : représentation, mœurs, républicanisme classique, Sade, spectacle, vertu et corruption

AUTEUR

MARTIN NADEAU

Faculté des sciences humaines, Université du Québec, Montréal, Canadanadeau.martin@uqam.ca

Les représentants en mission face au dilemme, de ravitailler les armées ou la population civile (l'exemple des Vosges en 1793)

Jean-Paul Rothiot

1 La crise de l'été et de l'automne 1793 a joué un rôle majeur dans la détermination de la politique menée par la Convention et le Comité de Salut public. Pour faire face à l'invasion et à l'Europe coalisée, pour ravitailler l'armée, et à cause des difficultés du marché, la Convention a eu recours à des méthodes d'économie dirigée, maximum des prix et réquisitions notamment, qui allaient à l'encontre des principes d'économie libérale auxquels la plupart des Conventionnels adhéraient[1]. Ces mesures pour ravitailler l'armée avaient aussi pour objectif d'assurer le ravitaillement des villes ; déjà Albert Soboul, à la suite de Mathiez, avait signalé la difficulté de cette tâche et indiqué que le maximum décidé en mai 1793 n'était pas appliqué[2]. Dans les départements proches de la frontière, aux problèmes de ravitaillement des villes et des mouvements populaires s'ajoutent les problèmes liés à la proximité des armées et à la nécessité de leur ravitaillement.

2 Le département des Vosges, connu pour son patriotisme, l'importance de ses fournitures en grains et fourrages à destination de l'armée et son enthousiasme à donner des hommes pour la patrie, connaît en 1793 deux disettes importantes dans les villes et dans les districts de la montagne. L'origine de ces disettes n'est pas évidente : s'agit-il de mauvaises récoltes, de refus du maximum des prix et d'accaparement, ou des conséquences des prélèvements pour l'armée ? Les représentants en mission, constamment présents dans les départements proches des frontières et dotés de pouvoirs très importants[3], jouent un rôle majeur dans le ravitaillement des armées : sont-ils, de fait, responsables de ces famines, ou contribuent-ils à les résoudre ?

3 Les sources de cette étude sont les registres du conseil général et du directoire du département des Vosges ; elles sont complétées par des délibérations de districts et de quelques communes (Bruyères, Ventron, Plombières). Une étude sur ce sujet a été

menée en 1907 par Léon Bernardin dans les premiers bulletins du Comité départemental des Vosges de la Révolution française, mais il s'agit moins d'une analyse que d'une juxtaposition de textes extraits des registres de délibération du département[4]. Abel Mathieu, dans sa synthèse sur les Vosges pendant la Révolution, aborde peu la question de la disette[5]. Henri Poirier montre, dans un bulletin de la Société d'histoire de Remiremont, l'originalité de la montagne, victime de la suppression des dîmes et des droits seigneuriaux dont bénéficiait directement le chapitre noble de Remiremont, et indirectement le district[6].

4 Il a semblé nécessaire de mener cette étude en étudiant quatre périodes successives qui mettent en évidence l'action croisée des représentants en mission et des administrations départementales : une première alerte en juin 1793, ensuite les réquisitions pour les armées du Rhin et de Moselle au cours de l'été, la reprise de la disette à l'automne, enfin les secours décidés par les représentants en mission.

Une première alerte en juin 1793 : les conséquences du maximum des prix et des accaparements

5 Le 16 mai 1793, le maximum des prix (décret du 4 mai) est publié dans le département des Vosges et l'administration départementale ordonne aux districts de le mettre en application. À cette date, aucune mention concernant des problèmes d'alimentation n'est encore apparue dans les registres du département et des districts, mais dès le début de juin, les rapports signalent que les marchés ne sont plus « garnis » en suffisance de grains : le 8 juin, le marché d'Épinal en est « totalement dépourvu » ; une députation de Bruyères annonce le 13 juin que le district est sur le point de manquer absolument de subsistances et demande un secours du département[7] ; à Remiremont, le conseil municipal multiplie les plaintes : « Les réquisitions faites par le Directoire pour l'approvisionnement des grains sur le marché de cette ville du jour d'hier, n'ont pu y faire conduire qu'une très petite quantité qui n'a pu suffire pour le nombre de consommateurs, malgré la précaution prise de n'en délivrer qu'un quarte à chaque acheteur »[8] ; à Rambervillers, le 28 juin, le district signale une « pénurie de subsistances »[9]. À Ventron, le 29 juin, « trois quarts des citoyens se trouvent sans grains et sans subsistances » et « un cri public s'élève dans ladite commune faute de subsistances » ; selon les autorités municipales, la raison de cette pénurie est double : le décret du 4 mai 1793 sur le maximum des prix vide les marchés et renforce les effets de la mauvaise récolte de l'année précédente, ce qui provoque une difficile période de soudure : il ne reste plus, au 31 juillet, que 13 résaux[10] de seigle et 1 résal et demi de froment[11]. À Gérardmer, le conseil de la commune signale que les marchands et boulangers n'ont pu trouver ni blé, ni seigle sur les marchés habituels et que la disette sera à son comble la semaine suivante, et « il est à craindre un soulèvement dans cette commune » ; le conseil décide alors de demander aux marchands et aux citoyens qui « ont un peu plus de blé qu'il ne leur en faut pour leur subsistance pendant un mois », d'en apporter sur le marché pour faire une distribution la plus équitable possible entre les nécessiteux « qui ne vivent qu'au jour la journée », afin de « maintenir le calme et la tranquillité »[12]. À Plombières, lorsque la disette fait son apparition, le conseil décide, le 9 mai, d'établir un grenier d'abondance ; le 22 mai, il ordonne aux boulangers de ne faire qu'une sorte de pain et leur interdit de faire des pâtisseries, compte-tenu de « la rareté des vivres et des denrées »[13] : le 11 juin, la commune fait distribuer du pain aux indigents, le 14 et le 15 elle demande aux « propriétaires, cultivateurs et marchands » d'apporter des grains et des farines sur les marchés du jeudi[14]. Dans les villes de Lorraine, le même phénomène se produit[15] et une députation de Metz demande à

Épinal, le 11 juin, l'harmonisation du maximum des grains pour faciliter leur circulation[16].

6 Partout, on signale que les grains n'arrivent plus sur les marchés urbains et le directoire du département dénonce « les propriétaires de grains plus sensibles à leurs intérêts qu'aux besoins des malheureux »[17]. Devant le refus des détenteurs de grains de vendre au prix fixé, le conseil général des Vosges met en cause le maximum le 13 juin : « La pénurie de grains sur les marchés provient moins de leur pénurie que de leur taxe », et le 16 juin : le « dérèglement des marchés est dû au maximum, les grains n'arrivant plus dans les régions non agricoles »[18].

7 Devant ces blocages causés par les propriétaires de grains qui refusent le décret et « pour garantir les citoyens des horreurs de la disette », le directoire met en application les éléments de contrainte contenus dans le décret : il demande aux communes de faire l'inventaire des grains ; il autorise les districts et la municipalité d'Épinal à « requérir dans les communes les grains nécessaires pour les marchés »[19], et les municipalités d'aller s'approvisionner sur tous les marchés du département. Les grains restant insuffisants dans le département, le conseil général envoie des commissaires dans la Meurthe et la Haute-Marne pour enquêter et connaître les possibilités d'achats. Leur enquête révèle les difficultés d'achat sur les marchés de la Meurthe dont les grains ont cessé de parvenir dans les Vosges depuis « trois semaines ». Les autorités départementales, comme les autorités des districts et des communes, bien que restant attachées aux principes de l'économie libérale, mettent en application des mécanismes d'intervention, pour éviter de « priver la classe indigente des citoyens des bienfaits que la loi leur promet »[20] ; elles croient encore aux possibilités du marché et veulent faire circuler les grains d'un district à l'autre par achat au prix fixé.

8 Pour financer ces interventions et permettre ces achats, le directoire du département demande le 16 juin une aide de 100 000 livres à la Convention (l'assemblée lui accorde un « prêt et avance » par décret du 26) ; François de Neufchâteau, encore président de l'assemblée départementale, se rend à la Convention le 27 juin, plaide en faveur du département et obtient l'autorisation d'aller acheter des grains directement chez les cultivateurs des départements voisins ; le 28, le directoire demande aux représentants en mission auprès de l'armée du Rhin l'autorisation d'utiliser les grains des émigrés qui se trouvent dans les magasins militaires[21]. Le 1er juillet, le directoire du département autorise les commissaires des districts à acheter directement chez les particuliers et dans les départements voisins[22]. Sont mêlés ici les mécanismes du marché et les mesures administratives d'incitation et d'aide à l'achat de grains, mais l'autorisation d'acheter directement chez les laboureurs aboutit très vite au non respect du maximum des prix.

9 Les 100 000 livres mises à la disposition par la Convention sont à prendre dans les caisses des districts proportionnellement au déficit des subsistances ; remises aux directoires des districts, elles permettent d'acheter grains et farines et de les revendre ensuite sur les marchés ; l'argent récolté servira plus tard à faire de nouveaux achats, ainsi de suite jusqu'à la récolte prochaine ; avant trois mois l'argent devra réintégrer les caisses des districts[23]. Mais les achats à l'extérieur du département posent des problèmes : une voiture contenant du blé acheté à Crantenoy (district de Lunéville) est arrêtée à Lebeuville (5 km au sud de Crantenoy) par des paysans refusant l'exportation des grains : « c'est un attentat contre la libre circulation des grains » proteste le directoire du département, qui parle dans une lettre adressée à la Convention « de la

résistance du Peuple au départ des voitures ». Une polémique s'engage entre la commune de Remiremont, dominée par des Montagnards radicaux, et le directoire du département qui accuse le conseil communal de vouloir « perfidement soulever contre l'autorité supérieure » les citoyens de la ville, de « tenter de fomenter dans ce district une insurrection » et de mobiliser un « élan coupable vers l'insubordination destructrice de l'ordre » au lieu d'aller au secours de ses administrés. Le directoire départemental reconnaît que si la ville de Remiremont a connu « une disette réelle », le conseil de la commune en est peut-être responsable pour « n'avoir pas saisi tous les moyens d'activité qui étaient en son pouvoir »[24].

10 À la fin de cette première période de disette, le conseil général du département doit se rendre à l'évidence : les propriétaires de grains (laboureurs et marchands) refusent de vendre à prix taxé : « La loi du 4 mai a pour son effet fermé tous les greniers, chaque individu n'étant occupé que de son existence empêche la circulation des grains par la retenue qu'il en fait sous le prétexte qu'il n'en possède que pour sa consommation jusqu'aux récoltes prochaines »[25]. La solution à la disette vient de l'achat de 301 quartes[26] de froment (180 quintaux) au magasin militaire de Vesoul (à 10 livres 1 sol 3 deniers la quarte), quartes destinées aux districts de Remiremont (210 quartes), de Bruyères et d'Épinal (45 quartes chacun), et au magasin militaire de Mirecourt qui fournira 93 résaux (30 pour Remiremont, 30 pour Bruyères, 13 pour Rambervillers et 20 pour Darney)[27]. Mais, alors que la crise est en voie de résolution et que les premières récoltes de céréales éliminent la disette et les plaintes fin juillet - début août 1793, les représentants en mission auprès de l'armée du Rhin demandent à nouveau aux Vosges de fournir des grains et des fourrages.

Les réquisitions pour les armées du Rhin et de Moselle

11 Malgré cette crise frumentaire, réelle ou provoquée par les réticences des propriétaires, les réquisitions de grains et de fourrages pour ravitailler les armées de la république se multiplient au cours de l'été. La première réquisition est ordonnée par la Convention le 6 juillet 1793 : les représentants en mission sont autorisés à lever les quantités de grains et de farine suivantes :

Armée des Alpes	70 000 quintaux
Armée des Pyrénées	70 000 quintaux
Armée de Moselle	60 000 quintaux
Armée du Rhin	80 000 quintaux
Armée des Ardennes	30 000 quintaux
Armée des côtes de la Rochelle	30 000 quintaux

12 En application de ce décret, Billaud-Varenne, représentant en mission près de l'armée du Rhin, répartit le 12 juillet la fourniture de 87 000 quintaux de blé entre les départements de l'Est : les Vosges doivent fournir 6 000 quintaux de blé, froment ou seigle, et 15 000 sacs d'avoine, payés au prix du maximum[28]. Face à cette demande, le directoire du département fait remarquer que l'article 3 du décret de la Convention

concerne les départements où « les subsistances existent au delà des besoins » et que les Vosges étant au contraire dans une situation de pénurie, ne peuvent répondre à cette demande[29]. Mais malgré ces protestations, le 25 juillet, le conseil général répartit ces quantités entre les districts en les justifiant par des arguments patriotiques : il évoque « le salut de la République, celui de la Liberté et celui d'une armée qui a déjà acquis des droits si sacrés à notre reconnaissance »[30]. Le 30 juillet, il utilise les sentiments patriotiques pour inciter les citoyens à verser des grains : « La patrie est en danger, votre liberté est menacée, une brave armée dans le besoin, voilà les grands intérêts que nous présentons à votre patriotisme, tout presse, tout vous commande pour exécuter avec la plus grande activité le présent arrêté »[31]. La répartition par district se fait proportionnellement à leur capacité de production : les districts de la montagne (Remiremont, Saint-Dié, Bruyères) ne doivent rien, alors que ceux de la riche plaine (Mirecourt, Neufchâteau, Rambervillers) sont lourdement chargés[32].

Les prélèvements de grains au cours de l'été 1793 dans les Vosges

Districts	Réquisitions (Quintaux blé)			
	12 juillet 1793, armée du Rhin	26 juillet 1793, armée de Moselle	8 août 1793, levée en masse[33]	total
Bruyères	436	1 520	–	1 956
Darney	519		318	837
Épinal	481	1 260	263	2 004
Lamarche	500	1 370	286	2 156
Mirecourt	950	3 270	682	4 902
Neufchâteau	1 000	2 960	613	4 573
Rambervillers	765	1 620	338	2 723
Remiremont	432	–	–	432
Saint-Dié	780	–	–	780
Senones				
Total	5 863	12 000	2 500	20 363

13 Les 6 000 quintaux demandés sont livrés en moins d'un mois[34]. Est-ce le signe que la disette du printemps ne devait pas être bien générale ou que l'effort et les sacrifices ont été réels comme l'affirme une lettre au représentant du peuple en mission : « Nos administrés ont moins consulté leurs moyens que leur zèle et leur patriotisme pour

secourir leurs frères d'armes, ils éprouvent une pénurie réelle de subsistances pour eux-mêmes [...], ils ont fait avec empressement le partage de celles qu'ils possédaient »[35].

14 Avant que cette première réquisition ne soit satisfaite, le directeur des fourrages près de l'armée de Moselle réclame, le 26 juillet, au département 12 000 quintaux de blé. Le directoire répond que malgré « le dévouement des habitants des Vosges pour venir au secours de leurs frères d'armes, nonobstant la pénurie de subsistances », il n'arrive pas à satisfaire la précédente réquisition[36]. Mais les appels pathétiques se multiplient, alléguant notamment que Strasbourg, en état de siège, manque de pain et que « l'armée de Moselle éprouve les besoins les plus pressants de subsistances »[37]. De retour de Metz, Poirson, membre du conseil général, développe les arguments patriotiques : « Il suffit de faire connaître [les besoins de l'armée] aux citoyens des Vosges pour les déterminer à faire les nouveaux sacrifices qui sont en leur pouvoir ; sauver de la famine des pères, des époux, des frères et amis qui versent leur sang pour affermir la liberté, l'égalité et consolider la République une et indivisible ; dans des circonstances aussi urgentes, ce serait calomnier tout à la fois le patriotisme et l'humanité des habitants des Vosges que de douter de leur efforts et de leur disposition à faire tous les sacrifices qui dépendent d'eux »[38]. L'offensive austro-prussienne dans le nord de l'Alsace, le début d'invasion et les « atrocités commises par les ennemis » renforcent l'argumentation des administrateurs et aboutissent au versement complet, courant août et septembre, des 12 000 quintaux[39].

15 La troisième réquisition émane du représentant en mission près de l'armée du Rhin qui, le 17 août, réclame deux boisseaux par arpent ensemencé, soit 35 000 sacs de grains (46 600 quintaux), pour approvisionner les places de la 5e division. Le 20 septembre, le conseil du département estime que les deux boisseaux ne pourront pas être fournis mais « il est nécessaire de rapprocher le plus qu'il sera possible la délivrance des deux boisseaux afin de pouvoir répartir le complément d'après les données de chaque district »[40]. Au 3 brumaire, 16 266 quintaux de blé ont été fournis à ce titre[41].

16 Enfin, lors de la levée en masse, chaque commune des districts de la plaine doit fournir un résal de farine pour la subsistance des hommes levés, soit 2 500 sacs de farine, 6 000 quintaux de farine, qui « ont suivi les colonnes » de volontaires[42]. Les villages ont souvent des difficultés à fournir ces céréales, ainsi, le 29 août, la municipalité de Ventron annonce qu'elle ne peut pas fournir aux citoyens requis pour aller se battre les subsistances pour une durée de quinze jours, la commune « n'ayant aucune subsistance ni en grain, ni en farine »[43]. Au total, environ 70 000 quintaux auraient été prélevés au cours de l'été 1793, soit 13 % des récoltes[44]. Une telle ponction est-elle susceptible de provoquer une grave crise frumentaire ?

Le retour de la disette, l'essor d'un mouvement populaire et les mesures prises par l'administration départementale

17 Le temps de l'été dans les Vosges a-t-il influé aussi sur les récoltes ? S'autorisant de ce qu'annonçaient tant de monographies, Soboul indiquait que « la crise un moment atténuée, reprit par suite de la sécheresse »[45]. Quelle est la part respective des réquisitions, du climat, de l'attitude des propriétaires de grains dans la reprise de la disette à l'automne 1793 ?

18 Dès le 5 septembre, l'administration départementale signale une situation grave, des problèmes de ravitaillement, des marchés vides et le retour des « horreurs de la disette ; le 21 septembre, le conseil parle du « dénuement de subsistance et des effets

terribles qui en seraient la suite » si les prélèvements militaires devaient être satisfaits[46] ; le 25, le directoire évoque les « besoins extrêmes en subsistances » des districts de la montagne et il affirme que « le maintien de la tranquillité du département autant que l'humanité exige avec force » la fourniture de grains[47] ; le 26, le conseil écrit que « la même disette qui existait avant les récoltes fait ressentir toutes ses horreurs, quelque mesure que le département ait prise, les marchés restent sans provisions »[48] ; le 22 vendémiaire (13 octobre) le conseil évoque les marchés « presque entièrement dépourvus de grains »[49] et le 24, « les troupes de citoyens affamés [... et] les marchés où l'on distribue les grains par portion de 20 ou 25 livres et où le quart tout au plus des citoyens peut avoir cette faible quantité ». À Ventron, le 21 octobre 1793, la municipalité annonce que d'ici quinze jours, les habitants devront commencer à manger les grains destinés aux ensemencements et dans une lettre que la commune envoie à l'administration du district, elle appelle à fournir du pain aux habitants du village : « Donnez-nous du pain, les citoyens de cette commune sont dans l'alarme et dans la plus grande disette et dans la dernière misère, donnez nous du pain. [...] Le conseil vous observe que la populace de cette commune lui attribue la cause de la faute de grains, donnez-nous du pain. Cette commune est dans un endroit non agricole. Donnez-nous du pain »[50]. Le conseil départemental lance un appel à l'aide au Ministère de l'Intérieur, donne l'ordre aux paysans de livrer des grains chaque semaine sur les marchés des chefs-lieux de district, mais refuse, dans un premier temps, de créer un comité départemental pour l'approvisionnement et les subsistances militaires[51]. Il s'efforce de nouveau d'obtenir des grains dans les départements voisins de la Meurthe et de la Haute-Saône, mais il constate que ses efforts sont vains et que les marchés restent vides[52].

19 Les réactions habituelles des temps de disette et du mouvement populaire révolutionnaire apparaissent : interception de convois de farine et de grains en route vers les armées ou vers les marchés, manifestations sur les marchés urbains, émeute à Mirecourt contre un marchand préposé aux subsistances militaires, accusé d'accaparement[53]. Le conseil départemental craint début octobre « les désordres les plus affreux si nous ne parvenons pas à nous faire délivrer très promptement, par les départements voisins, 20 000 quintaux de grains »[54]. Les députations se multiplient devant le conseil général du département : le 22 septembre, une députation du district de Remiremont présente à ce conseil la situation : « Il n'existe plus aucun moyen de fournir du pain aux citoyens de cette ville et dans presque toutes les communes du district les ressources sont épuisées ; la famine existe réellement [...] il est difficile de calculer les suites terribles du désespoir qui s'emparera des citoyens »[55]. Dans les jours suivants, d'autres délégations alertent l'administration sur la situation alimentaire et demandent des mesures énergiques : Senones le 24 vendémiaire[56], Saint-Dié le 3 brumaire[57], Remiremont le 9 brumaire[58], Épinal les 6, 20 et 22 brumaire : « Une multitude de citoyens d'Épinal, précédés d'un officier municipal s'est présentée à la barre, exposant le dénuement absolu où ils se trouvent et demandant des subsistances à grands cris »[59]. Le 27 brumaire, des députations d'Épinal et de Remiremont exigent la formation d'une force armée pour faire exécuter les réquisitions de grains, « une armée révolutionnaire dont l'existence porterait dans le cœur de tous les égoïstes une terreur salutaire et assurerait enfin l'exécution des lois et l'approvisionnement des marchés »[60]. À Gérardmer, le conseil général de la commune décrit le 17 novembre « la famine qui se fait sentir vivement dans notre commune [...] depuis près d'un mois : « un grand nombre de citoyens sont sans pain, les pommes de terres [...] ont été leur seul aliment,

la classe des propriétaires un peu aisés a été forcée de tuer une partie de son bétail pour se soustraire à la faim »[61].

20 Quelles sont les causes de cette disette ? Y-a-t-il pénurie réelle de grains ou est-ce le fait de l'accaparement et du refus de livrer les récoltes ? Pour la première hypothèse, l'administration départementale évoque quelques raisons climatiques : la grêle a ravagé les récoltes dans certaines communes des districts de Rambervillers, Darney, Lamarche et Épinal ; la « sécheresse de l'été » aurait rendu nulle la récolte de pommes de terre et réduit celle de sarrasin, augmentant ainsi la consommation de froment. Mais la raison majeure évoquée est la « cupidité et l'égoïsme des propriétaires »[62], ceux-ci refusant de vendre au prix du maximum, conservent les grains et les vendent aux particuliers au-dessus du prix, profitant de l'autorisation donnée en juillet, par la Convention, d'acheter chez les particuliers. En octobre, le conseil dénonce les « propriétaires ou possesseurs de grains [qui] s'abstiennent de livrer leurs excédents à des frères qui éprouvent les besoins les plus urgents »[63]. À Nonville, près de Darney, des cultivateurs vendant nuitamment leurs grains « pour s'abstraire aux obligations et exécutions de la loi du 4 mai » sont surpris et arrêtés par la garde nationale du village, le maire dresse un procès-verbal ; quelques jours plus tard le maire fait distribuer des bons aux manœuvres pour qu'ils puissent s'approvisionner en grains chez les cultivateurs ; en nivôse, les laboureurs refusent de donner du blé contre des bons et un garçon meunier transporte clandestinement des sacs de grains[64]. Enfin, le manque de bras pour les battages, dus aux départs des volontaires et au temps donné aux autres travaux, accroît les difficultés[65] : le conseil général du département écrit que « l'agriculture languit faute de bras, que les récoltes se font avec peine et que tous les genres de travaux éprouvent des interruptions et une stagnation bien nuisibles et véritablement épuisantes »[66]. Dès le 2 septembre, des batteurs du district de Remiremont sont envoyés à Lamarche où ils devront être reçus « avec la fraternité qui doit régner entre tous les Français »[67].

21 La situation est cependant différente selon les lieux, campagnes ou villes, plaine ou montagne : dans la plaine, la récolte a été suffisante et le seul problème est le ravitaillement des villes, ainsi les marchés de Châtel et de Rambervillers restent vides, les paysans refusant d'amener leurs grains au prix fixé[68] ; la montagne ne produisait pas d'autres céréales que le seigle et importait depuis des siècles le blé, or les circuits de l'Ancien Régime, en grande partie alimentés par les versements des dîmes et des canons fonciers aux chanoinesses de Remiremont[69], cessent de fonctionner avec la suppression des dîmes et des redevances féodales, les circuits marchands ne se mettent en place que difficilement et s'interrompent complètement avec l'établissement du maximum des prix[70].

22 Devant l'impossibilité de se ravitailler dans les départements voisins, devant la disette dans les districts de la montagne et les menaces de désordre public, le directoire et le conseil du département multiplient les initiatives. Reprenant les décisions de la Convention, le directoire ordonne un recensement général des grains (25 septembre). Dès le 10 septembre, chaque laboureur qui exploite plus de 10 jours de terre doit conduire au marché du chef-lieu de district un sac de grain par charrue cultivée, ceux qui ne livreront pas seront considérés comme s'opposant à la libre circulation des grains, poursuivis et emprisonnés[71]. Cet arrêté n'étant pas appliqué, le conseil départemental fixe le 26 septembre les quantités de grains que les districts de la plaine (Mouzon-Meuse, Mirecourt, Rambervillers) doivent fournir à ceux de la montagne (24

et 26 septembre, 22 et 24 vendémiaire, 3, 9 et 27 brumaire) et exige le ravitaillement hebdomadaire des marchés urbains. L'arrêté du 22 vendémiaire[72] indique pour chaque district la quantité de froment à apporter sur le marché jusqu'au 15 novembre :

Les prélèvements de grains au début de l'an II

Districts	22 vendémiaire : quantités à livrer chaque semaine sur les marchés du district Quintaux blé	4 brumaire an II : réquisitions de Saint-Just Sacs de froment
Épinal	310	1 504
Bruyères	–	–
Darney	280	2 963
Lamarche	310	1 456
Mirecourt	850	7 143
Neufchâteau	750	5 944
Rambervillers	500	3 957
Remiremont	–	–
Saint-Dié	–	–
Senones	–	–
Total	3 000	22 867

23 Mais cet arrêté n'est pas appliqué, en raison, dit le conseil départemental, de la négligence des « fonctionnaires » chargés de son exécution et des entraves des « citoyens qui, dans les communes, s'opposent à la libre sortie des subsistances ; cette résistance est d'autant plus répréhensible qu'elle enlève aux habitants des villes et des communes infertiles tous les moyens de subsistance puisque la loi du 11 septembre leur interdit de s'approvisionner en dehors des marchés ; il est indispensable de livrer à la rigueur des lois ceux qui, par malveillance, s'opposeraient à la libre sortie des blés ; les obstacles qui y sont apportés sont contraires à toutes les lois, ils rompent tous les liens de la fraternité, violent les devoirs de l'humanité et organisent réellement la famine, il faut enfin que les égoïstes et les mandataires indifférents à la misère du peuple soient connus et punis, il faut que les citoyens qui manquent de pain dans un temps si voisin des récoltes sachent à qui imputer une pénurie aussi étrange »[73]. L'administration départementale mêle ici les appels à la raison et à la solidarité aux menaces de sanctions, tout en ne voulant pas réquisitionner les grains. Ils espèrent que les mécanismes du marché fonctionneront avec de simples incitations et un appel au sens civique.

24 L'administration, qui a menacé très tôt d'utiliser si nécessaire la force armée[74], brandit les demandes des sociétés populaires d'Épinal et de Remiremont qui veulent, en suivant l'exemple parisien, la formation d'une armée révolutionnaire pour aller chercher des grains[75], mais se contente d'envoyer des commissaires dans les districts pour appliquer l'arrêté du 22 vendémiaire : faire l'inventaire des grains et confisquer les surplus, engager des poursuites contre les négligences et les retards, appliquer aux « égoïstes » les lois révolutionnaires s'ils « s'opposent à la libre sortie des grains »[76]. En même temps, le département envoie des gardes nationales à Bruyères et à Saint-Dié pour assurer la sécurité des marchés. Très efficacement, le district de Rambervillers réquisitionne chaque semaine les villages qui doivent livrer les blés aux deux marchés du district en utilisant la menace des lois et du tribunal révolutionnaire[77]. Enfin, l'administration départementale explique à plusieurs reprises la situation et les causes de la disette au ministre de l'Intérieur et à la Convention afin d'obtenir des secours[78]. Le ton de ces lettres est très alarmiste, mais semble parfois exagérer la situation départementale : « La famine dévore une grande partie de nos administrés [...] mauvaise récolte de sarrasin et de pommes de terre dans la montagne ; les marchés ne sont plus pourvus, les paysans ayant dû verser pour l'armée leurs excédents après avoir mis en réserve pour leurs semences et leur consommation jusqu'à la récolte prochaine [Les habitants des Vosges] se présentent-ils sur les marchés des départements environnants ? Ils sont accusés d'accaparement par la foule inquiète, repoussés avec barbarie, comme des êtres proscrits. Ainsi ces malheureux reviennent dans leur famille éplorée, apporter au lieu de consolation et de pain la rage et le désespoir »[79].

25 L'administration départementale, sans remettre en cause le maximum et les réquisitions pour les armées, tente ainsi de faire fonctionner les marchés et d'assurer vaille que vaille le ravitaillement des villes.

Le rôle des représentants en mission : réquisitions pour l'armée et résolution de la criseLes réquisitions de Saint-Just et Lebas

26 C'est dans ce contexte, par simple volontarisme et sans s'être rendus dans les Vosges, que Saint-Just et Lebas, représentants en mission auprès de l'armée du Rhin, demandent de toute urgence, le 3 brumaire, 22 867 sacs de froment au département des Vosges[80]. Le conseil du département, après avoir débattu jusque minuit, décide, parce que « les villes menacées de siège sont sans approvisionnement », de satisfaire cette réquisition. Il donne ordre à toutes les communes de battre les blés et avoines, les vanner et nettoyer, les mettre en sac, et les transporter vers les magasins militaires « tous autres travaux cessant ». Il répartit la quantité à fournir entre les districts en fonction de leurs possibilités (voir tableau ci-dessus) et désigne vingt commissaires pour faire exécuter ces ordres, « par tous les moyens possibles »[81].

27 Mais en même temps, le conseil envoie à Strasbourg une délégation pour informer Saint-Just et Lebas de la situation alarmante des Vosges et obtenir une réduction de la quantité à fournir aux deux armées. Au cours des jours suivants, le conseil général du département s'occupe à récapituler ce qui a été versé aux armées, alors que celles-ci protestent contre les retards. Sans attendre de réponse et malgré la situation alimentaire, le département multiplie les démarches auprès des districts, des communes et des responsables élus pour mettre en application cet arrêté : ils sont « requis de presser par tous les moyens, même par la force armée, l'exécution du présent arrêté »[82]. Le 14 brumaire, dans une adresse, le conseil départemental exhorte ainsi les citoyens à verser les subsistances demandées : « S'il y a parmi vous des êtres

assez insouciants, assez lâches, assez égoïstes et assez ennemis de la chose publique pour ne pas apercevoir le salut de la patrie dans le prompt rétablissement de nos armées, qu'ils sachent que l'armée révolutionnaire s'avance et qu'ils seront dénoncés »[83]. Au 25 frimaire an II, 45 734 quintaux auraient été fournis (en confondant plusieurs réquisitions) et il manque encore 8 000 quintaux[84]. Les districts agricoles, Mirecourt, Rambervillers, Neufchâteau ont accompli l'effort principal, mais cela entraîne des difficultés dans le ravitaillement des villes et l'interruption de celui de la montagne : les députés de Remiremont déclarent le 9 brumaire que « la disette de subsistance est à son comble, la tranquillité publique est compromise »[85]. Fort de ces efforts, le conseil du département peut se justifier auprès de Saint-Just et Lebas : « Vous remarquerez que nous cherchons à contraindre par la Terreur ceux sur qui le patriotisme n'a pas assez d'empire, nous n'avons pas cessé un instant de poursuivre l'égoïsme et d'encourager le patriotisme ». Il peut alors demander des secours en blé pour le département afin de « le sauver des horreurs de la famine et des désordres inévitables qui en auraient été les conséquences »[86].

28 Les réquisitions des représentants en mission des armées du Rhin et de la Moselle sont en train d'affamer les Vosges. Le conseil du département, tout en les faisant exécuter, annonce encore une fois, le 26 brumaire, une « pénurie absolue de subsistances, la moitié de la population est livrée aux horreurs de la famine » et demande solennellement une aide à la Convention après avoir évoqué « les sacrifices et efforts multipliés que le département des Vosges n'a cessé de faire pour le soutien de la cause de la liberté et de l'égalité, pour concourir efficacement au salut de la Patrie, à l'affermissement de la République une et indivisible ». Le département « ne demande que du pain », soit 82 826 quintaux de blé, « en plus de ce qui reste ». Il demande du blé à prendre à l'intérieur de la France et qu'un représentant en mission vienne constater la situation dans les Vosges[87].

Le rôle des représentants en mission pour résoudre la crise

29 C'est dans ces conditions que Balthazar Faure[88], représentant en mission dans la Meurthe et les Vosges, est reçu, avec « les acclamations » par l'assemblée départementale, dès son arrivée à Épinal, le 6 frimaire. Il participe à un long débat sur les moyens d'approvisionner l'armée, de régler la question des subsistances et de lutter contre la disette. Faure prend un arrêté le 6 frimaire pour prévenir « les horreurs de la famine » : le département de la Haute-Saône devra fournir, dans les quinze jours, 4 000 quintaux de blé au district de Remiremont et 3 000 à celui de Bruyères, et la Meurthe 3 000 quintaux de blé à Saint-Dié et 2 000 au pays de Senones, sous peine du tribunal révolutionnaire. D'autres départements devront aussi secourir les Vosges dans les quinze jours : la Côte-d'Or (12 000 quintaux), la Haute-Marne (12 000), la Meuse (8 000) et l'Aube (8 000), soit au total, 40 000 quintaux, moitié froment, moitié seigle. Les grains devront être rassemblés au chef-lieu de district le plus proche des Vosges où les Vosgiens viendront prendre le blé qui sera payé au prix du maximum. Faure approuve aussi les mesures de réquisitions et de contraintes que le département avait prises le mois précédent. De façon plus générale, Faure demande que les départements de l'intérieur soient mis en réquisition pour ravitailler les départements frontaliers et de « deuxième ligne »[89]. La commission des subsistances requiert le 10 frimaire 60 000 quintaux sur la Haute-Saône, trois quarts froment et un quart seigle[90]. Ces 100 000 quintaux de céréales sont répartis entre les districts, dès le 29 frimaire[91]:

Distribution de blé venant des autres départements, 29 frimaire, exprimée en quintaux[92]

Districts	Total	Haute-Saône	Côte d'Or	Meuse	Autres départements
Épinal	5 430	458	4 972	–	–
Bruyères	13 208	11 060	–	2 148	–
Darney	5 162	5 000 ?	–	–	–
Lamarche	3 612	–	3 600 ?	–	–
Mirecourt	7 3064	–	–	–	–
Neufchâteau	6 946	2 946	–	–	4 000 Aube
Rambervillers	4 337	4 300 ?	–	–	–
Remiremont	24 273	23 273	–	1 906	9 200 Haute-Marne
Saint-Dié	20 463	–	–	–	–
Senones	6 605	2 859	–	946	2 800 Haute-Marne
Total	98 000	–	–	–	–

30 Assez rapidement, ces mesures portent leurs fruits : dès le 21 frimaire (11 décembre), 1 000 quintaux sont pris dans le magasin militaire de Vesoul au profit du district de Libremont[93] ; le 27 frimaire, les « grains de la Meuse se versent à Gondrecourt », chaque district doit envoyer dix voitures pour charger chacune dix sacs et payer immédiatement le blé, la caisse des districts devant faire l'avance nécessaire, grâce aux 200 000 livres versées par la Convention[94].

31 Un arrêté du Comité de Salut public du 7 nivôse, pour éviter les réquisitions des différentes armées sur un même territoire, attribue à chaque armée un arrondissement composé d'un certain nombre de districts ou de départements ; les Vosges ravitailleront uniquement l'armée du Rhin et pour faire disparaître la disette, le comité annule 40 000 quintaux de réquisition ; enfin, il demande que l'administration révise la répartition des secours entre les districts et les communes en fonction des besoins réels de la population et des recensements de grains[95].

32 Un autre représentant, André Foussedoire[96], nommé pour établir le gouvernement révolutionnaire, prend le 12 pluviôse un arrêté selon lequel la Haute-Saône doit livrer les 60 000 quintaux de grains, livraison décidée par la commission des subsistances un mois plus tôt, mais non appliquée[97]. Il nomme deux commissaires pour surveiller la distribution des grains à Luxeuil et Jussey, fait verser 98 000 livres pour payer ces grains au moment de la livraison et organise les transports en réquisitionnant des voitures dans chaque district pour aller chercher les grains en Haute-Saône[98]. Partout dans les registres municipaux apparaît la mention de grains que l'on s'empresse d'aller

chercher à Jussey ou à Luxeuil : le 1er pluviôse, 40 quintaux de grains (froment et orge) arrivent à Ventron, suivis le 28 ventôse par 30 quintaux de grains provenant de Jussey comme acompte aux 657 quintaux accordés au village[99] ; à Gérardmer, les grains sont distribués le 23 nivôse et le 28 pluviôse, des voitures doivent aller à Bruyères chercher 155 autres quintaux de grains, 4/7e d'orge et 3/7e de blé[100], mais les grains de Haute-Saône tardent à arriver : ce n'est que le 9 ventôse que des enchères au rabais désignent Dominique Paxion pour aller chercher 50 quintaux de grains à Jussey, et c'est seulement le 5 floréal que le convoi part[101] ; le 21 pluviôse, 30 quintaux de froment arrivent à Plombières, ils ont été payés 720 livres provenant de la caisse de l'hôpital qui est remboursée après la revente aux citoyens de la commune[102].

Une nouvelle réquisition en grains

33 Entre temps, le 21 frimaire, une nouvelle réquisition en grains des représentants en mission Lacoste et Baudot ordonne la livraison de 17 484 quintaux de grains. Mais le décret du 14 frimaire sur le gouvernement révolutionnaire ôtant à l'administration départementale tout moyen d'action dans le domaine du ravitaillement de l'armée, la réquisition doit être mise en application par les districts, et ils le font très imparfaitement[103]. S'ensuit une vigoureuse protestation des deux représentants en mission qui annoncent que « les magasins militaires sont vides et l'armée du Rhin à la veille de manquer de subsistances et de fourrages » et ils menacent les administrateurs vosgiens : « Revêtus par la nation de pouvoirs illimités, nous serons coupables nous-mêmes si nous n'en faisions un usage terrible [...] pour la dernière fois, nous vous envoyons un agent militaire pour vous déclarer que si les réquisitions qui vous ont été faites ne sont pas remplies dans les délais [...] nous serons contraints de vous considérer comme des ennemis de la République et de vous traiter comme tels »[104].

34 Mais, en dérogation à la loi générale, les représentants redonnent, le 2 ventôse, à l'administration départementale des pouvoirs pour s'occuper des réquisitions. Le département ordonne alors aux districts d'achever sans délai les versements des grains et fourrages en nommant des commissaires, en indiquant aux communes les quantités à fournir et en contrôlant et en accélérant les versements[105]. Les registres départementaux ne contiennent plus aucune mention d'ordres concernant les réquisitions de grains, mais elles ont lieu et on en trouve des témoignages dans les registres des districts et des communes. Ainsi à Nonville, le conseil de la commune ordonne le 5 pluviôse de faire la « visite des greniers à cause de la disette qui règne dans la commune et qui la trouble », elle prévoit de laisser à chaque famille de laboureur ce qui lui faut pour nourrir la famille et pour les semences, le surplus devant être réparti entre tous les individus de la commune qui sont le moins approvisionnés ; mais c'est sans compter avec les réquisitions du district de Darney qui demande quelques jours plus tard et en ventôse des grains destinés aux marchés et des fourrages pour l'armée[106]. Finalement, l'administration départementale indique aux représentants qu'elle ne sait pas exactement ce qui a été versé par les districts à l'armée du Rhin entre le 21 frimaire et le 7 ventôse, mais elle estime au 2 ventôse, que 7 334 quintaux de grains ont été livrés[107].

35 La livraison des 60 000 quintaux de grains de la Haute-Saône est achevée vers la mi-germinal et les deux commissaires qui avaient été nommés pour surveiller cette livraison demandent leur rappel le 25 germinal[108]. La disette semble terminée, plus aucune mention de réquisition pour les marchés n'apparaît, seul le district de Mouzon-Meuse (ci-devant Neufchâteau) doit envoyer 300 quintaux à Libremont (ci-devant

Remiremont)[109] et les recensements de céréales et de fourrages ne signalent plus de pénurie. Les réquisitions pour l'armée ne concernent plus, à partir de germinal, que les fourrages et les voitures pour les transporter et répondre aux besoins des parcs militaires de Landau.

36 La disette a connu quatre phases successives : une alerte en juin 1793, un apaisement au moment des récoltes accompagné de fortes réquisitions, la reprise de la disette à l'automne et sa résolution au cours de l'hiver. Le rôle des différents représentants en mission s'est avéré majeur dans le déclenchement, l'aggravation (avec des représentants qui n'étaient pas venus dans les Vosges) puis la résolution de la crise alimentaire, avec d'autres qui s'étaient rendu compte sur place de la situation. Les prélèvements de grains pour les armées ponctionnant fortement les blés disponibles pour les échanges commerciaux, il a fallu multiplier les versements de grains par les départements voisins pour compenser ces ponctions.

37 Mais cette crise a été d'abord provoquée par le refus permanent des paysans et des marchands de livrer les grains à prix taxé ; il a fallu la contrainte et les menaces « révolutionnaires » pour obtenir les grains nécessaires à l'armée ou pour le ravitaillement des villes et de la montagne. Les manifestations de cette disette ont été annoncées très tôt par les administrations de district et du département qui ont réclamé et obtenu des aides en argent de la Convention et des mesures énergiques de réquisition dans les départements voisins prises par les représentants en mission. Ces mesures ont finalement, dès le début de l'année 1794, fait cesser la disette. Du début à la fin de cette crise, les mécanismes du marché libre ont cessé de fonctionner. L'économie dirigée mise en place par la Convention montagnarde, pour faire face aux nécessités de la guerre, a successivement provoqué et résolu la crise. Il faudrait étudier les départements voisins de la Meurthe, de la Meuse, de la Haute-Saône et de l'Alsace pour vérifier si – et comment – de semblables disettes se déclenchent et si le rôle des représentants va dans le même sens.

NOTES

1.François HINCKER, *La Révolution française et l'économie. Décollage ou catastrophe ?*, Paris, Nathan, 1998, 224 pages.

2.Albert SOBOUL, *Précis d'histoire de la Révolution française*, Paris, éditions sociales, 1972, 530 pages.

3.Michel BIARD, *Missionnaires de la République. Les représentants du peuple en mission (1793-1795)*, Paris, CTHS, 2002, 624 pages.

4.Léon BERNARDIN, « Le département des Vosges et le ravitaillement de l'armée du Rhin » dans le *Bulletin du comité départemental des Vosges pour la recherche et la publication des documents économiques de la Révolution française*, n°1, 14 juillet 1907, p. 26 à 38 ; n°2, p. 64-80 ; n°4, p. 178-185.

5.Abel MATHIEU, *Les Vosges sous la Révolution*, Vagney, éd. Gérard Louis, 1989, 340 pages.

6.Henri Poirier, « Quelques aspects du problème des subsistances à Remiremont de l'Ancien Régime à la Révolution », *Le Pays de Remiremont*, n°9, 1989, p. 27-38 et n°10, 1990, p. 95-104.
7.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 13 juin 1793 ; pourtant le registre de délibération de la ville de Bruyères ne mentionne pas de disette, mais simplement une hausse des prix du grain sur le marché de la ville, et donc une hausse de livre de pain bis (EDPT 80 / D10).
8.Henri Poirier, *op. cit.*, n°10, p. 97-98. Les exemples que donne H. Poirier montrent que la crise alimentaire n'a pas cessé au cours de l'été, sauf entre le 26 juillet et le 25 août 1793.
9.AD Vosges, L 729-4, délibération du district de Rambervillers, 28 juin 1793.
10. Le résal est la mesure de capacité des grains en Lorraine, il vaut environ 120 litres. Le résal de blé pèse 180 livres poids, environ 88 kg. 10 imaux valent un résal.
11. Brice Hunbertclaude, *Un village vosgien pendant la Révolution*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Paul Rothiot, université Nancy 2, 2005 ; AMVentron, D 1, délibération municipale de Ventron, 29 juin 1793.
12.AM Gérardmer, Registre des délibérations municipales III, 12 juin 1793.
13.AM Plombières, délibération du 22 mai 1793.
14.*Ibid.*, délibérations du 14 et 15 juin 1793.
15. Albert Troux, *La vie politique dans le département de la Meurthe d'août 1792 à octobre 1795*, 2 tomes, Paris, 1936, 484 et 976 pages.
16.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 11 juin 1793
17.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 8 juin 1793.
18.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 16 juin 1793.
19.*Ibid.*
20.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 25 juin 1793.
21.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 16 et 29 juin 1793.
22.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 17 juin 1793.
23.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 1er juillet 1793.
24.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 29 juin 1793.
25.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 7 juillet 1793.
26. La quarte est une mesure de capacité des grains valant 60 kg.
27.AD Vosges, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 12 juillet 1793.
28.*AD Vosges*, L 227, décret de la Convention du 6 juillet et arrêté du représentant en mission du 12 juillet 1793.
29.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 21 juillet 1793.
30.*Ibid.*, L 50, arrêté du conseil général du département des Vosges, 25 juillet 1793.
31.*Ibid.*, L 50, appel du conseil général du département des Vosges, 30 juillet 1793.
32. Tableau repris dans Léon Bernardin, *op. cit.*, p. 37, 67, 68.
33. Les valeurs exprimées ici sont en sac de froment ; mais le sac vaut 204 livres poids (Léon Bernardin, *op. cit.*, p. 77) soit 99.7 kg ; nous considérons que ce sac pèse environ un quintal.
34.AD Vosges, L 50, la délibération du 28 août indique que les 6 000 quintaux ont été livrés à Sélestat.
35.*Ibid.*, L 63, délibération du directoire du département des Vosges, 17 août 1793.
36.*Ibid.*, L 62, délibération du directoire du département des Vosges, 4 août 1793.

37.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 8 août 1793.
38.*Ibid.*, L 50, rapport de Poirson, membre du conseil général du département des Vosges, 8 août 1793.
39.*Ibid.*, L 50, la délibération du 28 août indique que les 12 000 quintaux sont en cours de versement et celle du 26 septembre que tout a été versé.
40.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 20 septembre 1793.
41.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 25 frimaire an II.
42.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 26 septembre 1793.
43. Brice HUMBERTCLAUDE, *Un village vosgien... op.cit.*
44. Voir le détail de ce calcul dans mon article publié dans « L'effort de guerre dans les campagnes lorraines : réquisitions de céréales, fourrages et moyens de transports », Jean-Paul ROTHIOT (dir.), *L'effort de guerre. Approvisionnement, mobilisation matérielle et armement (XIVe-XXe siècles)*, actes du 127e congrès des sociétés historiques et géographiques, Paris, CTHS, 2004, p. 104-106.
45. Albert SOBOUL, *op. cit.*, p. 312.
46.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 21 septembre 1793.
47.*Ibid.*, L 63, délibération du directoire du département des Vosges, 25 septembre 1793.
48.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 26 septembre 1793.
49.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 22 vendémiaire an II.
50. Brice HUMBERTCLAUDE, *Un village vosgien... op.cit.* ; AMVentron, D 1, délibérations municipales, 21 octobre 1793.
51.AD Vosges, L 50, délibérations du conseil général du département des Vosges, 5, 10 et 11 septembre 1793.
52.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 26 septembre 1793.
53.*Ibid.*, L 63, délibération du directoire du département des Vosges, 15 août 1793.
54.*Ibid.*, L 50, lettre du conseil général au ministre de l'Intérieur, 24 vendémiaire an II.
55.*Ibid.*, L 50, registre des délibérations du conseil général du département des Vosges, 22 septembre 1793.
56.*Ibid.*, L 50, les habitants de Senones, se présentant sur les marchés de la Meurthe sont repoussés malgré les réquisitions du ministre de l'Intérieur, 24 vendémiaire.
57.*Ibid.*, L 50, « les besoins en subsistance de ce district et surtout dans cette ville sont parvenus à un tel degré d'urgence que la famine est sur le point de venir dévorer une partie des habitants si l'on n'obtient pas les secours les plus prompts », 3 brumaire an II.
58.*Ibid.*, L 50, registre des délibérations du conseil général du département des Vosges, 24 vendémiaire, 3 6 et 9 brumaire. « la disette de subsistance est à son comble, la tranquillité publique est compromise », 9 brumaire.
59.*Ibid.*, L 50, registre des délibérations du conseil général du département des Vosges, 6 brumaire.
60.*Ibid.*, L 50, registre des délibérations du conseil général du département des Vosges, 27 brumaire.

61.AM Gérardmer, Registre des IV, 17 novembre 1793.
62.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 26 septembre 1793.
63.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 22 vendémiaire an II.
64.*Ibid.*, En dépôt 335/ AM Nonville, D1, délibérations municipales, 8 septembre, 27 octobre 1793 et 24 nivôse an II.
65.*Ibid.*, L 50, délibérations du conseil général du département des Vosges, 26 septembre 1793 et 4 brumaire an II.
66.*Ibid.*, L 50, délibérations du conseil général du département des Vosges, 13 août 1793.
67.*Ibid.*, L 63, délibération du directoire du département des Vosges, 2 septembre 1793.
68.*Ibid.*, L 729-4, délibérations du District de Rambervillers, septembre, octobre 1793.
69. Henri Poirier, *op.cit.*, n°9, p. 27-30.
70.*Ibid.*, n°10, p. 97-99.
71.AD Vosges, L 50, délibérations du conseil général du département des Vosges, 10 septembre 1793.
72. Tableau aussi mentionné dans Léon Bernardin, *op. cit.*, p. 73.
73.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 3 brumaire an II.
74.*Ibid.*, L 50 et 63, délibération du directoire et du conseil général du département des Vosges, 25 et 26 septembre 1793.
75.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département des Vosges, 27 brumaire an II.
76.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 3 brumaire an II.
77.*Ibid.*, L 729-4, délibérations du District de Rambervillers, octobre 1793 à frimaire an II.
78.*Ibid.*, L 50, lettre au ministre de l'Intérieur, 24 vendémiaire, adresses à la Convention, 4 et 27 brumaire,
79.*Ibid.*, L 50, lettre au ministre de l'Intérieur, 24 vendémiaire.
80.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 5 brumaire an II. 39 867 sacs d'avoine et 33 965 quintaux de foin sont aussi requis.
81.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 5 brumaire an II
82.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 13 brumaire an II.
83.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 14 brumaire an II.
84.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 25 frimaire an II.
85.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 9 brumaire an II.
86.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 16 brumaire an II.
87.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 27 brumaire an II.
88. Balthazar Faure (1746-1805), représentant de la Haute-Loire, Montagne ; nommé le 8 octobre 1793 en Moselle, Meurthe et Vosges, pour la levée des chevaux puis pour l'épuration des autorités, quitte la Lorraine le 20 frimaire (Michel Biard, *Missionnaires de la République, op. cit.*, p. 501).
89.AD Vosges, L 50, retranscription de l'arrêté de B. Faure, 6 frimaire an II.
90.*Ibid.*, L 64, délibération de l'administration du département, 24 pluviôse an II.
91.*Ibid.*, L 50, délibération du conseil général du département, 29 frimaire an II. C'est à cette date qu'arrive le décret sur le gouvernement révolutionnaire qui transfère les pouvoirs du département aux districts et supprime le conseil général du département dont l'activité avait été majeure dans cette crise.

92.Léon BERNARDIN, *op. cit.*, p. 75-76
93. Henri POIRIER, *op. cit.*, n°10, p. 100.
94.AD Vosges, L 50, délibération du conseil général du département, 27 frimaire an II.
95.*Ibid.*, L 64, délibération de l’administration du département, 24 pluviôse an II.
96. André Foussedoire (1753-1820), suppléant du Loir-et-Cher à la Convention, Montagne, nommé dans les Vosges et le Haut-Rhin le 9 nivôse an II, pour organiser le gouvernement révolutionnaire, rentre à Paris au plus tard le 28 prairial (Michel Biard, *Missionnaires de la République*, op. cit., p. 505).
97.AD Vosges, L 64, délibération de l’administration du département, 24 pluviôse an II.
98.*Ibid.*, L 64, délibération de l’administration du département, 24 pluviôse an II.
99. Brice HUMBERTCLAUDE, *Un village vosgien... op.cit.*, AMVentron, D 2, 30 ventôse et 13 floréal an II.
100.AM Gérardmer, Registre des délibérations municipales IV, 28 ventôse an II.
101.*Ibid.*, Registre des délibérations municipales IV, 9 ventôse et 5 floréal an II.
102.AM Plombières, délibération du 21 pluviôse an II.
103.AD Vosges, L 64, délibération de l’administration du département, 18 ventôse an II.
104.*Ibid.*, L 64, délibération de l’administration du département, 7 ventôse an II.
105.*Ibid.*, L 64, arrêté de l’administration du département, 7 ventôse an II.
106.*Ibid.*, En dépôt 335/ AM Nonville, D1, délibérations municipales, pluviôse et ventôse an II.
107.*Ibid.*, L 64, délibération de l’administration du département, 18 ventôse an II.
108.*Ibid.*, L 64, délibérations de l’administration du département, 11, 14 et 24 germinal an II.
109.*Ibid.*, L 64, arrêté de Foussedoire, 24 germinal an II.

RÉSUMÉS

L'article étudie l'origine et la portée des disettes enregistrées du printemps à l’hiver 1793 dans le département des Vosges, prenant en considération les divers facteurs explicatifs : les mauvaises récoltes, le refus du maximum des prix et l'accaparement, le poids des prélèvements pour l'armée. De façon particulière, l'auteur s'interroge sur le rôle joué dans ces crises par la présence et les pouvoirs des représentants en mission dans ce département proche de la frontière. Si certains d’entre eux peuvent être responsables de la disette à cause du ravitaillement des armées, d’autres, conscients de cette disette, ont contribué à la résoudre. Le rôle de l’administration départementale et des municipalités est aussi décisif pour faire prendre conscience à la Convention de la situation et obtenir des secours décisifs.

The Representatives on mission confronted with a dilemma: the provisioning of the armies or the civilian population (the example of the Vosges in 1793). This article studies the origin and extent of food shortages during the Spring to the Winter of 1793 in the department of the Vosges in light of different explanatory factors: the bad harvests, the rejection of the maximum on prices and hoarding, the weight of requisitions for the army. The author particularly examines the role played in these crises by the presence and the powers of the representatives on mission in this department close to the border. He demonstrates that certain among them

could have been responsable for the food shortages because of the provisioning of the armies, while others, aware of this food shortage, contributed to resolving it. The role of the departmental administration and the muncipalities was also decisive in helping to inform the Convention of the situation and obtaining critical aid.

INDEX

Mots-clés : disette, représentant en mission, Vosges, effort de guerre, dirigisme économique

AUTEUR

JEAN-PAUL ROTHIOT

Université Nancy 2, 88500 Frenelle la Grande, jean.paul.rothiot@club-internet.fr

La conception de la Révolution d'un révolutionnaire allemand : Georg Forster

Rupture ou reconstruction ?

Marita Gilli

1 Dans son œuvre, Georg Forster s'exprime à deux reprises au sujet des révolutions ou de la révolution. Sa réflexion apparaît d'abord dans le récit de voyage qu'il rédige au terme de son périple dans le Rhin inférieur où il traverse des villes en révolution et qui paraît sous le titre *Ansichten vom Niederrhein, vom Brabant, Flandern, Holland, England und Frankreich, im April, Mai und Junius 1790*. Ce récit est complété par deux publications auxquelles il travaille en 1791 et 1792 : *Revolutionen und Gegenrevolutionen im Jahre 1790*[1] et *Erinnerungen aus dem Jahre 1790 in historischen Gemälden und Bildnissen von D. Chodowiecki, D. Berger, Cl. Kohl, J.F. Bolt und J.S. Ringk*[2]. Ensuite, sa pensée s'infléchit dans les textes qu'il rédige au cours de la Révolution française, particulièrement lors de son séjour en France en 1793. L'évolution de sa réflexion n'est pas le produit d'une pure spéculation intellectuelle ; elle est aussi liée au rapport direct et vécu qu'il entretient avec la Révolution[3].

La légitimation de la Révolution

2 Dans les *Ansichten vom Niederrhein*, Forster ne traite que des révolutions à Liège, dans le Brabant et en Hollande. Il n'aborde donc pas la France qu'il réservait pour la dernière partie de son ouvrage, resté inachevé, non seulement en raison de ses activités politiques à Mayence, mais aussi de son exil parisien qui le sépare, dès mars 1793, de ses manuscrits[4]. Forster disserte sur la Révolution française dans les deux autres écrits. Dans *Revolutionen und Gegenrevolutionen*, il évoque également les révolutions en Hongrie, en Pologne et en Suède, tout en constatant qu'elles ne se ressemblent en aucune façon et qu'elles ont plus ou moins avorté.

3 Dans les *Ansichten vom Niederrhein*, sa réflexion porte surtout sur les causes des révolutions. Il les découvre essentiellement dans l'oppression et le despotisme absolu et montre que, lorsqu'une situation politique et sociale se dégrade, un climat propice à

une révolution s'instaure. Pour lui, les Lumières ne sauraient engendrer de révolution comme le montre l'exemple de Bruxelles où une révolution s'est produite alors que les Lumières ne jouent aucun rôle dans cette ville. « Que personne ne vienne me répéter ce misérable lieu commun colporté habituellement par bien des apôtres du despotisme, que j'ai déjà entendu répéter à satiété par des perroquets, et selon lesquels les Lumières seraient à l'origine des révolutions politiques »[5]. On ne peut imaginer, ajoute Forster, de ténèbres plus épaisses ni de fanatisme plus grand qu'à Bruxelles. La révolution éclate en réalité quand les passions sont trop excitées et quand la tyrannie devient insupportable[6]. En affirmant ainsi qu'une révolution ne se fait pas avec des idées, mais qu'elle se déclenche à partir du moment où la tyrannie n'est plus tolérable, Forster s'éloigne des autres penseurs allemands du XVIIIe siècle qui pensent que la révolution est la mise en pratique de leurs idées philosophiques – ce qui explique leur déception par la suite –. Forster, pour sa part, ne ressentira pas cette déception, car, dès le début de sa réflexion sur la révolution, il analyse des situations concrètes : à Bruxelles, c'est le fanatisme qui a provoqué la révolte, et en Hollande, de nouvelles révolutions sont prévisibles parce que ce pays est en train de subir toutes sortes de vexations. Il considère que les multiples brimades sont le germe d'une révolution qui mettra peut-être un siècle à mûrir, mais qui se produira inéluctablement. En ce sens, Forster légitime la révolution par le droit naturel. Tant que le peuple ne jouit pas de tous ses droits, on peut s'attendre à des mouvements de révolte, même en Angleterre où le peuple n'est pas suffisamment représenté. Exiger le libre usage de la raison et des droits de l'homme est un principe et une revendication intangibles. Aussi, ces révolutions qu'une oppression trop vivement ressentie rend possibles sont-elles violentes et naissent-elles rapidement, chez l'homme comme dans la nature.

4 Une fois les conditions créées, Georg Forster observe que la révolution éclate soudainement. Quand les mœurs sont dissolues, les références religieuses critiquées, la hiérarchie en décadence et l'équilibre des forces détruit et lorsqu'il existe, en outre, des exemples d'États libres comme le sont les États-Unis d'Amérique, une cause matérielle apparemment minime – une pénurie de bois par exemple – suffit à déclencher la révolution. Forster illustre cette pensée par l'image suivante : « L'étincelle qui s'éteint sur une substance de même nature peut provoquer un incendie si elle trouve une matière inflammable déjà prête ; et des matières hétérogènes peuvent même, dans certaines circonstances, s'allumer d'elles-mêmes »[7]. Dans *Revolutionen und Gegenrevolutionen*, il écrit également qu'une goutte d'eau suffit à faire déborder le vase. Ce phénomène s'est passé à Liège où le despotisme est devenu si insupportable qu'une violente crise s'est produite quand l'interdiction d'exporter les grains est restée sans effets ; et c'est ce qui se passera sans doute, affirme-t-il, à Amsterdam.

5 Par la suite, la révolution peut aussi se comparer, selon lui, à une force de la nature. Une fois commencée, elle se développe, comme elle, de façon irrésistible. La tyrannie stimule la force, la résistance endurcit les sens, les mauvais traitements rendent les hommes dignes et la fermeté dans la douleur inspire l'enthousiasme. Quand le feu de la révolution s'allume, il détruit tout ce qui s'oppose à lui. Les révolutions sont des convulsions rapides qui changent le monde de fond en comble, chez l'homme comme dans la nature. Forster établit un parallélisme entre la révolution et la violence naturelle et il évoque l'orage et l'éruption volcanique contre lesquels la lutte est impossible. Il en est de même des tempêtes dans le monde moral : les éruptions de la passion sont tout aussi utiles que les orages dans la nature, elles purifient et rafraîchissent l'air politique. Dès le début, Forster conçoit la révolution comme un

mouvement violent et purificateur, conception qui apparaissait déjà en 1782 dans une lettre adressée à son père : « L'Europe semble être sur le point d'accomplir une révolution terrible. – Vraiment, la masse est si corrompue que seule une saignée pourra être efficace »[8]. Il a recours aux mêmes images dans sa description de la fête du Champ de Mars en juillet 1790 qu'il livre au lecteur de ses *Erinnerungen aus dem Jahre 1790* : « Comme la dévastation de la Calabre par le tremblement de terre, l'explosion qui a lieu actuellement en France nous paraît être un phénomène intéressant »[9]. Forster achève le passage en évoquant une explosion du Vésuve avec ses aspects à la fois négatifs et positifs.

6 Mais les caractères de la révolution ne se résument pas à l'expression de ces phénomènes naturels. La révolution lui paraît être aussi animée de forces antinomiques. La considérant comme une crise sanglante, il tente de lui trouver un sens et la justifie par la dialectique de l'histoire qui est comparable à celle de la nature. Cette pensée dialectique le distingue aussi bien du rationalisme que du conservatisme et de l'historisme. Pour lui, c'est l'action de forces antagoniques qui constitue le moteur de la révolution. Comme dans la nature, cette action de forces opposées produit des catastrophes, mais celles-ci peuvent être salutaires. Dans une œuvre antérieure, *Cook der Entdecker*, il avait déjà démontré que l'antinomie était inhérente à la nature et la société : l'affrontement de forces contraires représente le véritable rythme de la nature. Spectateur de la révolution, il analyse les combats internes qui la traversent du même point de vue dialectique. Comme l'antinomie fait partie des données de la nature et de l'histoire, on la découvre aussi dans le mouvement révolutionnaire. La marche en avant s'opère grâce à l'antagonisme de forces contraires représentées par les dissensions et non pas dans l'équilibre constant de ces dernières.

7 Analysant la révolution de Liège, Forster estime que les Liégeois se sont révoltés parce qu'ils ne pouvaient admettre plus longtemps un contrat qui blesse les bonnes mœurs. Ce peuple, pourtant habitué à la servitude, s'est réveillé à la suite de brimades répétées. Cet exemple montre qu'il arrive un moment où le peuple rendu esclave par le despotisme finit par trouver la force de se révolter : « Les actes de despotisme de plus en plus graves et fréquents accomplis par l'évêque avaient à ce point agrandi le fossé entre lui et les États que l'exemple de la France et du Brabant était à peine nécessaire pour que se produise une violente crise qui, partout où le despotisme n'a pas réussi à soumettre complètement la réflexion des peuples enchaînés et à faire des hommes moins que des bêtes, sont tôt ou tard la conséquence d'une oppression trop brutale »[10]. Forster observe donc que tous les changements intervenus dans ce petit État ont pour origine la violence. C'est elle qui a fondé le despotisme et c'est grâce à elle que la liberté a été en partie retrouvée en 1789. Et seule la violence permettra au peuple de préserver ses conquêtes, car la liberté conquise demeure toujours fragile.

8 Forster est logiquement amené à considérer également le rôle du peuple dans la révolution en menant une analyse comparative de la situation des États européens : « La voix du peuple ne devient une loi divine infaillible qu'au moment où l'amour des lois et de la patrie l'enthousiasme au point de lui insuffler le courage et la force de mépriser la mort. Les citoyens pauvres d'un État pauvre sont capables de ce sacrifice ; en revanche, quand on est habitué à un certain luxe auquel on ne peut parvenir que par la richesse ou quand l'occupation mécanique qui consiste à accumuler des trésors remplace le plaisir, l'indépendance de la volonté doit bientôt laisser la place à la sécurité de la propriété »[11]. Dans *Revolutionen und Gegenrevolutionen*, il estime que c'est

seulement en France et à Liège que la révolution a eu pour but ou pour prétexte l'amélioration du sort du peuple. Partout ailleurs, ce sont des classes privilégiées qui se sont révoltées, soit pour gagner du pouvoir, soit pour consolider leurs privilèges. Quand elles ont pu amener le peuple à prendre leur parti, elles ont atteint leur but, comme en Hollande et en Belgique. Lorsque le peuple semblait assez éclairé comme en Suède, il s'est allié au roi contre la noblesse, mais quand il n'a joué aucun rôle comme en Hongrie, la révolte de la noblesse n'a pu parvenir à maturité.

9 Forster ne recule donc pas devant le recours à la violence. En opposition à Franklin qu'il admire pourtant, il est un des rares écrivains de cette époque à accepter la violence de la révolution et même à la justifier, que ce soit à Liège ou en France. « Qu'il est beau le spectacle des forces en lutte ; beau et sublime même dans leur effet le plus destructeur ! »[12], s'exclame-t-il dans les *Ansichten vom Niederrhein*. Mais en même temps, il relativise cette violence. Ainsi, à Lille, il est frappé par le calme et la vie active qui se poursuit alors que les journaux ne parlent que de bains de sang, de troubles et d'anarchie. Il dénonce alors les motivations de ceux qui mettent en avant cette violence et la soustraient de son contexte plus général : « Il ne vaut pas la peine de combattre les moyens pitoyables dont se servent certains écrivains abjects parmi nous, s'efforçant de présenter comme des énormités épouvantables et des souillures dans le cours de l'histoire les quelques malheurs inévitables qu'une grande Révolution entraîne obligatoirement avec elle, tandis qu'ils comptent pour rien le meurtre systématique de milliers d'hommes causé par l'ambition des despotes belliqueux et l'extorsion de redevances exorbitantes qui ruine lentement la vie de centaines de milliers de personnes »[13]. Tout en estimant qu'on exagère l'aspect violent de la Révolution française, il ne recule cependant pas devant son emploi, car la révolution est, en soi, un événement susceptible de transformer le monde.

10 Parmi les révolutions abordées, il attribue déjà un rôle prédominant à la Révolution française qui a provoqué la chute de la monarchie. *Revolutionen und Gegenrevolutionen* s'achève par l'évocation de cette révolution considérée comme un grand spectacle à côté des petites « convulsions » qui se sont produites ailleurs. L'événement décisif pour lui est son passage à Paris en 1790 à la fin de son voyage. Séjournant trois jours lors des préparatifs de la fête du Champ de Mars, il relate ses impressions dans le septième tableau des *Erinnerungen : Französischer Enthusiasmus auf dem März-oder Föderations-Felde*. Ici, son jugement n'est terni par aucune fausse note. L'enthousiasme de vingt-cinq millions d'hommes pour une nouvelle constitution lui apparaît comme un fait unique dans l'histoire. Le spectacle que peuvent offrir les manifestations de l'enthousiasme en de pareils moments lui semble à la fois terrible et magnifique. C'est là qu'il voit l'amorce d'un changement radical de la vie politique et désormais sa pensée va se développer dans la dynamique du processus révolutionnaire.

11 Jusqu'alors, il ne voit dans la révolution que le caractère destructeur d'un ordre ancien. C'est pourquoi il pense qu'il est préférable de l'éviter par de bonnes réformes ou, au moins, de la faire reculer le plus possible, comme il l'écrit à l'occasion de son passage à Amsterdam. La voix du futur révolutionnaire est souvent étouffée par une volonté de modération qui se manifeste à plusieurs reprises, modération due, certainement, au pessimisme de Forster quant au sort de l'humanité. Ce pessimisme profond émane, non pas des critiques faites à son époque, mais du sentiment de ne pouvoir plus guère accorder de confiance en l'être humain. Selon lui, l'homme de cette fin du XVIIIe siècle n'écoute plus la voix de la raison, il est la proie de ses instincts, aveuglé par les

despotes, réduit à la servilité et incapable de penser et d'agir. Tel est le tableau de ses contemporains que Forster trace dans les *Ansichten vom Niederrhein*. Comme chez Goethe et Schiller, ce pessimisme s'explique par le fait que personne n'entrevoit d'issue politique pour l'Allemagne. Quand Goethe et Schiller se réfugient dans la création d'un idéal d'humanité, Forster pour l'instant ne trouve pas d'issue raisonnable et réalisable. Pour le moment encore, sa croyance au progrès et en la perfectibilité de l'homme passe au second plan. Il faudra que les événements se précipitent et l'incitent à participer directement à l'action pour qu'il trouve une nouvelle raison de lutter.

12 On peut donc affirmer qu'on trouve dans ces premiers écrits sur la révolution une légitimation de la révolution provoquée par la tyrannie. Pour lui, la révolution n'a rien d'une blâmable sédition, elle est au contraire la juste révolte d'un peuple qui revendique son droit naturel. Contrairement à la plupart de ses compatriotes, il ne recule pas devant les violences qu'elle risque d'engendrer et justifie sa position par deux arguments : d'une part, ces violences ne sont rien en considération de l'esclavage subi si longtemps par les peuples, d'autre part, elles font partie de la nature. Il propose donc une conception dynamique de la révolution : elle est un événement comparable aux catastrophes naturelles, et issue de l'action de forces antagonistes, un phénomène primaire que la raison ne peut saisir totalement[14].

L'expérience de la Révolution française et la construction d'un monde nouveau

13 Cette vision du développement politique persiste deux années plus tard après son expérience concrète de la Révolution. En effet, dans *Parisische Umrisse*, il explique que la révolution est la « révolution » parce qu'elle bouleverse tout[15]. Sans doute est-elle un événement trop peu fréquent pour qu'on en connaisse les lois particulières et elle ne saurait être limitée par les lois de la raison. Qui consentirait à être l'avocat de la Révolution française, s'interroge-t-il, s'il fallait garantir la conformité de tous les événements particuliers aux règles de la raison ? Il considère que la révolution est une maladie qui débarrasse le corps de tout ce qui est corrompu ou encore une force purificatrice comme l'orage. « La révolution a rompu toutes les digues, brisé toutes les barrières »[16], déclare-t-il, dès le début des *Parisiche Umrisse* et, plus loin, il parle d'une lutte chaotique des éléments, de convulsions violentes et de bouleversements terribles. Dans la cinquième lettre, il conclut un long développement sur la violence des conflits en déclarant que « le feu dévorant [de la Révolution] fait maintenant tout fondre ce qui s'oppose à lui, sans considération de la personne »[17]. Dans une lettre à Thérèse d'octobre 1793, il a encore recours à cette métaphore : « La lave de la Révolution coule majestueusement et n'épargne plus rien. Qui pourrait la détourner ? »[18] Forster légitime donc toujours sa violence qui est d'autant plus grande que l'état antérieur était désespéré. La force de la révolution n'est pour lui ni purement intellectuelle ni purement raisonnable : elle est la force brute de la foule[19]. Cette violence toutefois n'est acceptable qu'au regard du but à atteindre : « Le spectateur tranquille ne comprend pas le degré de tension qui pourrait l'entraîner à se procurer la liberté même au prix des atrocités d'une révolution. Mais il faut que le moment où une telle acquisition ne lui paraîtrait plus trop chère reste pour lui dans le domaine des possibilités »[20].

14 En revanche, ceux qui sont dans le tourbillon doivent essayer d'agir raisonnablement. Forster adopte un nouveau point de vue quand il déclare qu'on ne doit pas « méconnaître et compter pour rien l'admirable richesse d'idées, les vérités les plus sublimes de la raison, les multiples contacts et élans que permettent les sens humains les plus nobles, bref le grand spectacle de la lutte et de la naissance d'aussi nombreuses

forces de l'esprit qui, dans ces occasions, tantôt sont réceptives et tantôt s'extériorisent »[21]. Ainsi, quand la liberté, l'anoblissement des sentiments et la perfection deviennent des impératifs catégoriques, les nations doivent être garantes du succès de la Révolution car, malgré ses reculs éventuels ou ses revers, elle ne doit pas manquer son but. Seul compte, en effet, le résultat final.

15 Dans cette œuvre, Forster souligne l'importance d'une notion nouvelle en affirmant que la révolution est l'expression de l'opinion publique[22]. Il considère que le décret de la Convention déclarant que le gouvernement français doit rester révolutionnaire jusqu'à la paix est l'expression de l'opinion publique, selon laquelle la Révolution doit se poursuivre jusqu'à ce que sa force motrice soit complètement utilisée. Dans un régime despotique, la raison et la volonté n'existent que chez ceux qui gouvernent, le peuple est une masse sans vie, pour n'être qu'un corps mort qui n'obéit plus qu'aux impulsions mécaniques. Or, depuis son arrivée à Paris, Forster considère l'opinion publique comme le moteur de la Révolution et comme une force critique des décisions prises à tous les échelons. Elle est une force qui agit dans la Révolution et lui permet de durer. « Notre opinion publique est le produit de la réceptivité du peuple enrichi par les apports de tous les mouvements révolutionnaires passés »[23]. Étant donné la réceptivité de la Nation française, le fait que les événements des quatre dernières années ont accru l'excitabilité explique que cette force puisse maintenant opérer des miracles. La Convention peut gouverner grâce à l'opinion publique, soit en s'adaptant à elle, soit en agissant sur elle : « L'opinion publique est l'instrument de la Révolution et en même temps son âme »[24]. D'ailleurs, elle existait déjà avant la Révolution et a participé à la chute des autorités et à l'abolition des classes. Grâce à elle, les représentants du peuple gouvernent sans contradictions l'ensemble de la Nation, ce qui signifie qu'elle est garante de la démocratie. En Allemagne, au contraire, certains s'efforcent de susciter une opinion publique, mais tant que le peuple ne sera pas libéré, elle n'existera pas[25]. L'opinion publique est donc la force révolutionnaire par excellence. Elle n'apparaît qu'à partir du moment où le peuple décide de lui-même et n'est pas gouverné de l'extérieur. Orientée en grande partie par les dirigeants de la Révolution, elle agit à son tour sur eux. Se crée ainsi une unité organique entre peuple et gouvernement. Reflétant enfin la conscience de toute la nation, elle acquiert vis-à-vis de l'individu le poids d'une autorité. On trouve d'ailleurs chez Forster des interprétations de la pensée de Rousseau quand il déclare que quiconque refuse d'obéir à la volonté générale doit y être contraint par tout le corps. Il aspire donc à la démocratie dans sa forme la plus radicale. L'opinion publique trouve son fondement dans la collectivité du peuple. En ce sens, elle n'est pas à confondre avec l'esprit public, traduction de l'anglais *public spirit* qui représente l'attitude de l'individu qui travaille spontanément pour le bien de la communauté. Forster se montre ici partisan de la dictature jacobine : les Jacobins sont forts parce qu'ils sont en contact permanent avec le peuple, mais dès qu'ils cèdent du pouvoir, la contre-révolution gagne du terrain.

16 Georg Forster finit par identifier l'opinion publique à la raison du peuple et à sa participation à la vie publique. Souveraineté populaire et raison deviennent pour lui une seule et même chose. Il donne ainsi à la raison un contenu démocratique et révolutionnaire, la liant désormais à la vie politique du peuple révolutionnaire. Lui qui avait douté auparavant de la raison humaine, reprend confiance grâce à la Révolution qui, tout en éveillant les talents du peuple, permet aux capacités de l'homme de se développer. Cette conception est vivifiée par ses expériences parisiennes.

17 La force de l'opinion publique conduit Forster à s'interroger sur la souveraineté populaire et le fait réagir contre le culte de la personnalité. Il se refuse à considérer comme des demi-dieux ceux qui dirigent la Révolution. En France, il constate qu'on a appris à mépriser les souverains et les idoles et que l'opinion publique juge encore plus rapidement qu'un tribunal. La formule des représentants du peuple est la suivante : « Que la République dure et que mon nom disparaisse ». Forster a conscience que le sort de la République ne dépend pas d'un homme, mais du peuple qui doit guider l'action révolutionnaire. Grâce à la nouvelle constitution, les Français sont devenus raisonnables ; les Montagnards qui conduisent le pays se comportent comme des serviteurs et non des despotes, car la Révolution leur impose des sacrifices et les rend vertueux. Administrant dans l'intérêt du peuple, ils ont gagné l'appui de l'opinion publique. Forster se rend compte que la Révolution française a permis à la souveraineté populaire de se réaliser et il estime que le parti des Jacobins est fort parce qu'il prend en compte les revendications des foules révolutionnaires. Dans le mouvement révolutionnaire, il finit par assimiler opinion publique, souveraineté populaire et raison.

18 Le but à atteindre est l'établissement de la liberté qui, seule, permet le développement des forces de l'individu. Comme Kant, Forster est persuadé que le peuple a droit à la liberté, même quand il n'y est pas préparé, même quand il n'est pas mûr pour elle[26]. Comme lui, il estime qu'on ne peut devenir digne de la liberté si on n'est pas libre. Sans doute les premières tentatives s'avèrent-elles parfois dangereuses, mais il faut persévérer, affirme-t-il, en utilisant souvent l'image de l'enfant qui, apprenant à marcher, tombe souvent, mais se relève toujours. Quant à la liberté, Forster la définit peu à peu comme l'obéissance à la loi élaborée par tous les citoyens. En effet, le mépris des lois aboutit à un état aussi éloigné de la liberté que le despotisme. Tels sont l'anarchie, le droit du plus fort, le règne de la force physique et non de la raison.

19 Après voir si fortement douté de la raison, Forster en vient donc à la réhabiliter en tant que condition de la liberté. Être libre, c'est être moral et raisonnable. Ce changement d'attitude par rapport à la raison est lié à l'issue qu'il entrevoit désormais. Il constate à plusieurs reprises la rapidité avec laquelle des progrès sont réalisés lorsque les hommes jouissent d'une constitution libre. Forster s'éloigne donc nettement d'une conception de la liberté intérieure à laquelle restent attachés la plupart de ses contemporains allemands. Si la liberté a, selon lui, pour fonction essentielle de permettre le perfectionnement de l'homme, elle est également synonyme de travail librement accompli. Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'elle doit servir à fonder un régime raisonnable.

20 En revanche, en ce qui concerne l'économie, Georg Forster penche désormais pour la limitation de la liberté[27]. Il loue donc la politique financière de la Convention qui a pour conséquence l'abolition du luxe, la simplicité des mœurs et le respect de l'égalité. La révolution opère le passage de l'égoïsme à l'altruisme, mettant ainsi l'homme sur la voie du bonheur. Aussi approuve-t-il les mesures de la Convention limitant la liberté économique qui avait engendré la richesse des uns et la pauvreté des autres. Rendre la richesse inutilisable est un bon moyen d'apprendre à la mépriser. Pour le moment, les besoins les plus urgents sont le pain et les armes. Forster évoque ici à nouveau la violence qui permet de se procurer biens domestiques de première nécessité et armes si l'opinion publique n'a pas suffi à les obtenir. En contraignant par la force ceux qui ne

contribuent pas volontairement au bonheur de leurs semblables, les citoyens sont amenés à reconnaître les devoirs qu'ils ont envers la société.

21 Ces considérations l'amènent à poser les problèmes de la propriété et de l'égalité. Sous la double influence de Godwin et de Frölich, il sait gré à la Convention d'avoir interdit la spéculation, l'exportation des marchandises de première nécessité et d'avoir porté atteinte à la propriété privée. Il approuve donc la politique de Robespierre qui a eu tant de mal à imposer ces mesures. Les questions sociales prennent de plus en plus d'importance pour lui ; il faut que disparaissent les conditions inhumaines de vie pour que la dignité humaine puisse se réaliser. Dans une œuvre tardive, *Über die Beziehung der Staatskunst auf das Glück der Menschheit*, il cherche à prouver que le bonheur moral dépend du bonheur matériel, voyant dans l'inégalité la cause principale du malheur et, dans l'exploitation qui ne laisse pas au peuple le temps de se cultiver, la cause politique de l'inégalité. Après avoir constaté que le libéralisme économique entraîne la montée des prix, il finit par assigner à l'État la tâche de préserver l'économie. Ses positions théoriques, exposées dans une lettre à Huber de novembre 1793, sont proches, malgré le temps qui les sépare, de celles de Babeuf : « La richesse dont on ne peut plus jouir est comme disparue, elle n'a plus de valeur. [...] C'est cette révolution dans la pensée qui crée la force de la République. Aucune mesure qui attaque les riches ne peut échouer. Nous allons bientôt voir la Nation devenir dépositaire de toute la richesse en France [...] et c'est alors que se réalisera la République lacédémonienne et qu'une foule de quarante millions ne formera plus qu'une famille »[28]. Jamais auparavant il n'avait fait, aussi clairement, de l'égalité sociale la base de l'égalité politique. Il souligne que la propriété privée doit être abolie au profit de la Nation. Pour lui, le mépris de l'argent donne sa force à la Révolution. Il imagine une société sans classes où même le riche renoncerait à sa fortune. Le fait qu'il envisage, au terme de sa pensée, la disparition de la richesse d'elle-même prouve qu'il nourrit encore bien des illusions. Cette évolution vers une conception de l'égalité sociale s'explique par l'intérêt qu'il a toujours porté aux couches défavorisées de la population. Mais il faut souligner dans l'évolution intellectuelle de Forster l'importance de l'expérience révolutionnaire : c'est, en effet, la réalité sociale de la Révolution française qui l'amène à douter du libéralisme.

22 Les *Parisische Umrisse* se caractérisent enfin par une foi en la Révolution qu'il renouvelle constamment. Forster ne cesse de noter les progrès de la Révolution qui ne peut pas progresser sans effusions de sang : son feu brûle et fait fondre tout ce qui se trouve sur son passage, mais seul compte le but à atteindre. Les dissensions et le combat entre la Gironde et la Montagne dont il est spectateur ne l'incitent jamais à mettre en cause la Révolution ; ces affrontements ne sont pour lui que des péripéties, tels des éclairs dans un orage, qui ne sauraient affaiblir le mouvement. Dans *Cook, der Entdecker*, il avait déjà évoqué l'antinomie naturelle, la lutte des forces contraires qui fait progresser l'histoire. C'est en partant de considérations analogues qu'il se place au-dessus de la lutte des factions pour ne prendre en compte que la marche générale de la Révolution qui mène à la liberté et crée les conditions du perfectionnement de l'homme. Ce perfectionnement reste la revendication fondamentale de Forster, car la faculté de se perfectionner est pour lui ce qui distingue l'homme de l'animal. Constatant que la Révolution française a changé les hommes, ce qui le rend plus optimiste quant à l'avenir de l'humanité, il est convaincu qu'elle offre à l'homme de nouvelles possibilités, en lui permettant de vaincre l'égoïsme, de mépriser les passions et la richesse, de devenir raisonnable et avide de perfectionnement. Forster observe déjà autour de lui des exemples concrets de cette transformation qui ne font que fortifier sa foi en la

Révolution. Lui qui désespérait de voir un jour la raison triompher et qui exprimait si souvent son pessimisme redevient serein sinon optimiste lorsqu'il considère les effets bénéfiques de la Révolution. Le point est fondamental : les idées politiques de Forster reposent sur des convictions éthiques. En fin de compte, l'État doit limiter les passions et les subordonner à la raison. À cette époque, cette position n'a rien de surprenant, car la période révolutionnaire permet d'affirmer avec vigueur des principes moraux. Les bons principes sont ceux qui établissent les droits de l'homme et du citoyen. La notion de vertu paraît fondamentale aux révolutionnaires français et s'oppose chez eux, comme chez Forster, aux passions et aux préjugés imputables à un égoïsme non encore maîtrisé. Forster ne dépasse pas le point de vue moral des Lumières, car la Révolution française est en fin de compte pour lui une victoire de la raison. Cette progression se fait avec le soutien des foules révolutionnaires. S'il ne doute pas des progrès de la Révolution française, c'est parce qu'il a le sentiment qu'elle est animée par elles. Ce n'est qu'à Paris qu'il comprend l'importance de l'opinion publique et de la souveraineté populaire. Le but de la révolution n'est pas selon lui le bonheur de l'homme, car le bonheur ne peut être octroyé. Forster voit plutôt dans la révolution le moyen de mettre l'homme sur la voie du perfectionnement et il attribue à la Révolution française un rôle positif dans le plan général d'éducation du genre humain.

23 On peut donc dire qu'après l'expérience de la Révolution de Mayence en 1792-93 dans laquelle il joue un rôle éminent et son exil à Paris à partir de mars 1793, Forster forge l'idée d'une révolution constructrice. Dès son court passage à Paris lors de la fête du Champ de Mars, en juillet 1790, il est déjà persuadé de la force de la Révolution comme il l'écrit à Jean de Müller : « Il m'a fait un plaisir infini de vous voir d'accord avec moi sur la solidité de la Révolution en France. Oui, assurément cela durera ! D'après tout ce que j'ai vu j'en suis persuadé comme de mon existence. Il n'est pas possible que jamais il se fasse une contre-révolution ; car effectivement, non seulement la Nation est d'accord, mais elle est parfaitement instruite et éclairée sur ses intérêts »[29]. Après son retour de France, il ne change plus d'opinion. Il aime souligner souvent que la révolution tient sa solidité de l'œuvre du peuple français tout entier. Ceux que les émigrés ont appelé un tas de gueux, de brigands ou de cannibales représentent en réalité une masse de vingt-cinq millions d'hommes. Il est normal que ces hommes ne soient pas encore parfaits puisqu'on les a considérés jusqu'alors comme des êtres mineurs, exploités, et que l'on a cherché à obscurcir leur esprit. Eu égard à ce processus, Forster pense qu'il est plutôt surprenant de constater tant de modération et de vertu chez un peuple qui a vécu plusieurs siècles sous le joug des despotes[30]. Réfutant Burke[31], il va jusqu'à dire qu'on peut choisir n'importe quelle image pour la Révolution française sauf celle qui la réduit à une destruction violente. Après son court séjour en France, il voit donc dans la Révolution l'amorce d'un renouvellement radical de la vie politique.

24 La position de Forster est assez originale à une époque où l'on s'efforçait de définir la révolution[32]. Le terme était déjà un mot clé à l'époque des Lumières. Abandonnant l'ancienne conception de mouvement naturel se reproduisant à l'infini de manière cyclique ainsi que celle de coup d'État ou prise de pouvoir qui avait pris une connotation péjorative, les penseurs des Lumières revalorisent le mot et passent du pluriel (les révolutions) au singulier (la révolution). Cette transformation sémantique s'opère sous l'influence de deux révolutions, la Révolution anglaise de 1688 et la Révolution américaine. Voltaire oppose en effet la Révolution anglaise aux « séditions » des autres pays. Quant à la Révolution américaine, Raynal la considère, dans son *Histoire*

des deux Indes, comme le début d'une ère nouvelle, un mouvement salutaire qui pourrait se répercuter en France.

25 Dès 1740, on a pu constater en France les signes d'une révolution, une révolution des idées, ce que Voltaire appelle « révolution des esprits ». Elle se manifeste par la diffusion croissante de la littérature éclairée, l'humanisation de l'appareil judiciaire et l'interdiction de la Compagnie de Jésus. Ce concept de « révolution des esprits » devient une formule privilégiée dans la phase tardive des Lumières et le mot au singulier s'étend de plus en plus au domaine politique pour désigner des réformes, une rénovation politique et morale. Forster, on l'a vu, ne partage pas ce point de vue puisqu'il conteste le fait que les Lumières soient à l'origine des révolutions politiques. Il se révèle plus proche de Rousseau qui tient pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe puissent durer encore plus longtemps et qui voit dans la révolution un événement qui bouleverse, radicalement et souverainement, les sociétés et les États.

26 Pendant la Révolution française, en particulier dans les discours de Robespierre, la révolution est conçue comme un changement nécessité par un mouvement irrésistible du peuple souverain. C'est dans l'instauration de la République qu'elle trouve son but et elle devient ainsi une phase nécessaire vers un État idéal. L'idée de violence et de processus obéissant à des lois propres s'impose peu à peu et la dimension politique se complète par des aspects économiques et sociaux. C'est dans cette mouvance que se situe Georg Forster en passant de la conception d'une révolution destructrice d'un ordre ancien à celle d'une révolution reconstructrice, créatrice d'un État qui permettrait à l'homme de se perfectionner.

NOTES

1.Cette œuvre paraîtra seulement en 1794 dans les *Friedenspräliminarien* de Ludwig Ferdinand Huber, vol. 5, St. 17/18, p. 1-43.

2.Œuvre parue chez Voss à l'automne 1792. Sur ces deux œuvres, voir : Rolf Reichardt, « Die visualisierte Revolution. Die Geburt des Revolutionärs Georg Forster aus der politischen Bildlichkeit », dans *Georg-Forster-Studien*, V, p. 163-227 ; Marita Gilli, « 'Les Souvenirs de l'année 1790 dans les tableaux historiques et portraits de D. Chodowiecki, D. Berger, Cl. Kohl, J.F. Bolt et J.S.Ringk' de Georg Forster », dans *Littérales, Art et Littérature*, Paris, Les Belles Lettres, 1994, p. 65-91.

3.Pour une vision d'ensemble de l'œuvre de G. Forster, on pourra consulter : Marita Gilli, *Georg Forster. L'œuvre d'un penseur allemand réaliste et révolutionnaire (1754-1794)*, Paris, Champion, 1975 ; Ludwig Uhlig, *Georg Forster*, Tübingen, 1965 ; les actes du colloque *Georg Forster in interdisziplinärer Perspektive*, Berlin, Akademie-Verlag, 1994 et la série des *Georg-Forster-Studien*, vol. 1 à 11, éditée par Kassel University Press depuis 1997 (les deux premiers volumes ont paru au Berlin-Verlag). On trouvera dans ces deux derniers ouvrages une bibliographie à jour dans la continuité de la bibliographie de Horst Fiedler, *Georg Forster-Bibliographie* 1767-1970, Berlin, Akad. Verlag, 1971.

4.Les deux premières parties paraissent en 1791 et 1792 chez Voss, la troisième en 1794 après sa mort dans les *Friedenspräliminarien* de Ludwig Ferdinand HUBER qui utilise les manuscrits de Forster concernant l'Angleterre et la France. Sur cette œuvre, on pourra consulter Helmut PEITSCH, *Georg Forsters « Ansichten vom Niederrhein ». Zum Problem des Übergangs vom bürgerlichen Humanismus zum revolutionären Demokratismus*, Frankfurt/ Main, P. Lang, 1978.
5.Georg FORSTER, *Ansichten vom Niederrhein*, dans *Georg Forsters Werke*, vol. IX, Berlin, Akademie-Verlag, 1958, p. 161. Dans les notes suivantes, cette édition sera indiquée en abrégé AA.
6.La pensée de Forster à ce sujet reste encore ambiguë. Il ne dit jamais à quel moment l'homme, réduit à l'état de bête par le despotisme, parvient tout de même à acquérir la force de résister et de combattre. Il révisera ses opinions dans *Parisische Umrisse*.
7.*Georg Forster, Ansichten von Niederchein, op. cit.*, p. 123.
8.Georg Forster à Johann Reinhold Forster, 30 mars 1782, AA, XIII, p. 372.
9.Georg FORSTER, *Erinnerungen aus dem Jahre 1790*, VII : *Französischer Enthusiasmus auf dem März- oder Föderations-Felde*, dans AA, VIII, p. 280.
10.*Ansichten vom Niederrhein, op. cit.* p. 117.
11.*Revolutionen und Gegenrevolutionen dans Historisches Jahrgenälde von 1790, AA, VIII*, p. 238.
12.*Ansichten vom Niederrhein, op. cit.,* p. 129.
13.*Ibid.*, p. 230.
14. Sur l'évolution de Forster, voir Marita GILLI, « Johann Georg Forster zwischen Spätaufklärung und Französischer Revolution oder Wie ein deutscher Aufklärer Revolutionär werden kann », dans Helmut REINALTER (HRSG.), *Die Französische Revolution, Mitteleuropa und Italien*, Frankfurt/Main, 1992, p. 51-70.
15. Sur cette œuvre, voir Jean MONDOT, « Georg Forster à Paris. Une lecture allemande de la Révolution française », dans Jean MONDOT et Alain RUIZ, *Interférences franco-allemandes autour de la Révolution de 1789*, Bordeaux, 1993 ; Marita GILLI, « Die Grenzen der Demokratie : Die Gewalt in den *Parisischen Umrissen* », dans *Georg-Forster-Studien, VIII, Kassel University Press*, 2003, p. 219-235 ; Thomas GROSSER, « Die Bedeutung Georg Forsters als Kulturvermittler im Zeitalter der Französischen Revolution », dans *Georg Forster in interdiszplinärer Perspektive*, Akademie-Verlag, 1994, p. 211-254.
16. Georg FORSTER, *Parsische Umrisse*, AA, X/1, p. 595.
17.*Ibid.*, p. 625.
18. Georg Forster à Thérèse, 24 octobre 1793, AA, XVII, p. 461.
19.*Parisische Umrisse*, dans AA, X/1, p. 596.
20.*Erinnerungen aus dem Jahre 1790. Französischer Enthusiasmus auf dem März- oder Föderations-Felde*, AA, VIII, p. 285.
21.*Parisische Umrisse*, AA, X/1, p. 604.
22. Sur ce sujet, voir Marita GILLI, « La force de l'opinion publique dans le processus révolutionnaire vue par un Allemand : Georges Forster », dans Alberto POSTIGLIOLA, *Materiali della società italiana di studi sul secolo XVIII. Opinione Lumi Rivoluzione*, Rome, p. 146-151.
23.*Ibid.*, p. 597.
24.*Ibid.*, p. 602.
25. Dans un fragment retrouvé après sa mort et malheureusement sans date, *Über die öffentliche Meinung*, Forster se plaint comme beaucoup d'écrivains qu'il n'y ait pas

d'unité ni de nation allemande. Il pense que l'Allemagne est en retard par rapport aux pays qui ont une capitale (Rome, Paris, Londres), ce qui explique que le terme même d'opinion publique y soit pratiquement ignoré. Il n'est donc pas étonnant que, constatant à Paris les bienfaits de l'opinion publique, il les relie au développement de la Révolution.

26. Rappelons l'opinion de Kant émise dans une note de *La religion dans les limites de la raison pure* en 1793 : « Je ne peux pas admettre l'opinion de ces hommes, même s'ils sont parmi les plus intelligents, qui affirment qu'un certain peuple sur le point d'établir la liberté légale n'est pas mûr pour la liberté, que les serfs d'un propriétaire terrien ne sont pas encore mûrs pour la liberté ou bien que les hommes en général ne sont pas encore mûrs pour la liberté religieuse. Si l'on devait admettre cette assertion, la liberté ne se réaliserait jamais ; car on ne peut être mûr pour la liberté si on ne l'a auparavant acquise ; il faut être libre pour apprendre à se servir librement de ses forces. Les premiers essais seront certes grossiers [...] cependant on ne devient jamais raisonnable que par ses propres expériences ». (*Immanuel Kants Werke*, hg. v. CASSIRER, Berlin, 1923, t. VI, p. 338). C'est cette note qui a valu à Kant la réputation d'être jacobin ; il ne l'a pas modifiée dans la réédition de 1794. Cette conception est opposée à celle des classiques allemands selon lesquels il faut éduquer l'homme avant de lui donner la liberté.

27. Voir Marita GILLI, « Le libéralisme de Georg Forster à l'épreuve de la Révolution française », dans *Les libéralismes allemands. Défis du passé et du présent*, Paris, 1999, p. 19-36.

28. Georg FORSTER à Ludwig Ferdinand HUBER, 15 novembre 1793, dans AA, XVII, p. 473.

29. Georg FORSTER à Johannes von MÜLLER, 18 juillet 1790, dans AA, XVI, p. 161. En français dans le texte.

30. La position de Forster est tout à fait identique à celle de Thomas Paine qui estime que la violence résulte des trahisons de la cour. Au lieu de s'indigner que la populace ait commis des actes violents, il vaudrait mieux, pense Paine, se demander pourquoi existe ce qu'il est convenu d'appeler populace : on lui a enseigné la cruauté en lui donnant l'exemple de supplices abominables et on l'a maintenue dans un effroyable degré de misère et d'ignorance. La Révolution élève cette populace pour faire d'elle un peuple.

31. Edmund BURKE, *Reflections on the Revolution of France*, 1790.

32. Voir l'article « Révolution » du *Dictionnaire européen des Lumières* qui retrace l'évolution sémantique du mot et fournit une abondante bibliographie. Sur la conception de la Révolution chez Forster voir : Wolfgang RÖDEL, « Georg Forsters Beurteilung der Französischen Revolution », dans *Weimarer Beiträge*, 2, 1956, p. 182-213 ; édith SCHIROCK, *Georg Forster und die Französische Revolution*, Diss., Freiburg, 1972 ; Ralph-Rainer WUTHENOW, « Das Problem der Revolution in Forsters Schriften », dans *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, 25, 1973, p. 422-438 ; Helmut REINALTER, « Forsters Revolutionsverständnis », dans *Georg-Forster-Studien*, VIII, Kassel University Press, 2003, p. 207-218.

RÉSUMÉS

À partir de 1790, Forster écrit un certain nombre de textes sur la Révolution ; les premiers sont rédigés après avoir assisté à la fête du Champ de Mars en juillet 1790, les derniers le sont alors qu'il est en exil à Paris depuis mars 1793. Quoique brève, cette période révèle une évolution sensible de sa pensée. Dans les premiers écrits, il insiste sur l'aspect violent et destructeur de la Révolution qu'il compare à un phénomène naturel. Il souligne que l'action de forces contraires constitue le moteur de la Révolution et que ce mouvement violent est purificateur. De plus, Forster considère déjà le rôle du peuple comme indispensable à toute révolution.
Deux ans plus tard, au contact direct des événements, il souligne toujours l'aspect violent de la Révolution et parle de la « force brute de la foule ». Mais, il développe alors l'idée d'une Révolution constructrice, d'un renouvellement radical de la vie politique, de la création d'un État permettant à l'homme de se perfectionner.

The conception of the Revolution by a German revolutionary: Georg Forster. Rupture or reconstruction? Beginning in 1790, Forster wrote a number of texts on the Revolution, the first after attending the Festival of the Champ de Mars in July 1790, and the last ones composed in exile in Paris after 1793. Though brief, this period reveals a perceptible evolution in his thought. From his first writings, he insists on the violent and destructive character of the Revolution that he compared to a natural phenomenon. Moreover, Forster considered already the role of the people as indispensable to all revolutions. Two years later, in direct contact with the events, he still emphasized the violent nature of the Revolution, and spoke of the «brutal force of the crowd». But he then developed the idea of a constructive revolution, of a radical renewal of political life, of the creation of a State that enables man to perfect himself.

INDEX

Mots-clés : révolution, violence, révolution constructrice

AUTEUR

MARITA GILLI

25, rue des Frères Chaffanjon, 25000 Besançon, marita.gilli@wanadoo.fr

L'image de la Chine dans la pensée européenne du XVIIIe siècle : de l'apologie à la philosophie pratique

Zhan Shi

1 Au XVIIIe siècle, le mouvement le plus impressionnant dans le domaine des idées a été les Lumières. Phase essentielle dans la reconstruction de la culture occidentale, il avait été précédé par la Renaissance et la Réforme, et fut suivi par la réaction romantique au siècle suivant. Au cours de cette reconstruction, la culture occidentale s'est nourrie à de nombreuses sources, telles que la Grèce antique, les cultures romaine et arabe, et la culture chinoise qui a joué un rôle particulier. L'ironie de la chose, c'est que les Lumières, qui étaient plus ou moins le revers du Christianisme, ont trouvé une part respectable de leurs sources dans les travaux des missions en Chine, en particulier celles des Jésuites. Il est donc important pour nous d'examiner les travaux des missions, responsables des images quelque peu déformées de la Chine en Occident et qui ont abouti à des résultats presque complètement opposés à leurs intentions initiales.

Les missions et la présentation de la Chine à l'Occident

2 Avant la découverte du Nouveau Monde, la Chine offrait une image habituellement enveloppée dans le voile de la légende. Elle était décrite tantôt comme un espace gouverné par le prêtre Jean, tantôt comme un royaume islamique, voire comme quelque chose de plus bizarre encore. Le voile commence à se lever quand l'Occident découvre la route maritime directe vers l'Orient. Le Portugal et l'Espagne, les premiers à s'aventurer sur les mers orientales, furent de ce fait les pionniers de la découverte moderne de la Chine. À la fin du XVIe siècle, les missions espagnoles déjà établies aux Philippines, les Augustiniens, les Dominicains, les Franciscains, tentent à plusieurs reprises d'y installer des bases, mais elles ne réussissent qu'à y faire de brefs séjours. Cependant ces incursions donnent naissance au livre de Juan Gonzalès de Mendoza (nom chinois : Men Duosa, 1545-1615), *Historia del gran Reyno de la China*, publié en 1585 à Rome. On peut considérer cet écrit comme le premier ouvrage important sur la Chine réalisé par un Occidental. Au début, les Jésuites ont été les plus productifs sur ce thème. François-Xavier (nom chinois : Sha Wulue, 1506-1552), l'un des fondateurs de la

Compagnie de Jésus, ayant échoué à convertir les Japonais (qui soutenaient qu'ils ne pouvaient croire au catholicisme puisque cette religion n'existait pas en Chine)[1], décide de s'attaquer d'abord à la conversion de ce pays. Malheureusement, il échoue, n'y met même pas le pied et n'en voit que la côte avant de mourir. Mais ses successeurs s'y introduisent et y établissent une mission en 1583. Matteo Ricci (nom chinois : Li Madou, 1552-1610), le fondateur de cette mission, commence sa carrière en Chine du Sud et arrive à Pékin en 1601. Il faut aussi mentionner Michel Ruggieri (nom chinois : Luo Mingjian, 1543-1607), qui édite le premier *Dictionnaire Portugais-Chinois* et traduit les *Quatre Livres* (non publié), l'ouvrage classique le plus important pour la Chine traditionnelle. Ricci et Ruggieri collaborent et mettent en place une sorte d'évangélisation appelée « adaptation », ce qui signifie l'adaptation des croyances catholiques aux rites chinois, telle l'offrande de sacrifices aux ancêtres et à Confucius. Ils considèrent ce rite comme une simple cérémonie civile exprimant l'admiration pour la valeur hautement morale des classiques confucéens. La plupart des successeurs de Ricci font de même, à quelques exceptions près, tels Nicolas Longobardi (nom chinois : Long Huamin, 1559-1654) et Didace de Pantoja (nom chinois : Pang Diwo, 1571-1618).

3 Cette stratégie vaut quelques succès aux Jésuites dans les premières années, mais déclenche bientôt la « controverse des Rites »[2] qui oppose ces religieux aux Dominicains et aux Franciscains. Elle a cependant influencé la façon dont les Jésuites, le groupe le plus important, ont présenté l'image de la Chine à l'Occident et cela a eu une profonde influence sur les penseurs des Lumières, quoique selon une perspective inattendue. Comme chacun sait, la Compagnie de Jésus perdit la « Controverse des Rites ». Ironiquement, ce sont ses adversaires qui se virent interdire de prêcher en Chine par l'Empereur, avec pour résultat une contribution des Dominicains et des Franciscains à la présentation de la Chine à l'Occident, contribution beaucoup plus modeste que celle des Jésuites. Après Ricci, on trouve le Père Nicolas Trigault (nom chinois : Jin Nige, 1577-1628) qui publie le second ouvrage important, *C'était la Chine*, en latin. Le Père Alvare de Semedo (nom chinois : Zeng Dezhao, 1585-1658) livre l'*Histoire universelle de la Chine*, en 1642, où il étudie quelques croyances confucéennes fondamentales. En 1685, Louis XIV, persuadé de promouvoir la communication avec la Chine, y envoie une mission jésuite française qui se joint à la mission portugaise déjà présente. Grâce à l'aide de la France, la fin du XVII[e] siècle est riche en œuvres attirant l'attention de l'Europe sur la Chine. En 1687 paraît un ouvrage largement diffusé, *Confucius Sinarum philosophas* (version française : *La Morale de Confucius, Philosophe de la Chine,* 1688 ; version anglaise : *The Morals of Confucius, a Chinese Philosopher*, 1691), travail d'équipe, dirigé par Philippe Couplet (nom chinois : Bo Yingli, 1623-1692). Le Père Louis Le Comte (nom chinois Li Ming, 1655-1728) publie ses *Nouveaux Mémoires sur l'État présent de la Chine* en 1696. Il consacre de nombreuses pages aux problèmes religieux ainsi qu'à l'attitude de la Chine à l'égard du commerce intérieur et extérieur, au système des impôts et à l'ordre naturel. Le livre de Le Comte est bientôt traduit en plusieurs langues, mais son auteur se trouve mêlé à la « Controverse des Rites ». D'autres religieux importants contribuent à la connaissance de la Chine en Occident : Martin Martini (nom chinois : Wei Kuangguo, 1614-1661), Prosper Intorcetta (nom chinois : Yin Duoze, 1625-1696), Joachim Bouvet (nom chinois : Bai Jin, 1656-1730), Jean-Baptiste Du Halde (nom chinois : Du Hede, 1674-1743), Jean-Joseph-Marie Amiot (nom chinois : Qian Deming, 1718-1793), le dernier Jésuite en Chine...[3]. Les religieux qui resteront dans ce pays seront plutôt considérés comme des ingénieurs ou des artistes.

4 Comme leurs adversaires, les Jésuites rejettent ce qu'ils appellent le néo-confucianisme (ce terme renvoie ici aux écoles de confucianisme, datant de la dynastie des Sung, qui assimilent des éléments du taoïsme ou du bouddhisme). Ils tentent d'adapter le catholicisme au confucianisme originel. Il nous faut regarder de plus près quelques-uns des efforts de ces missionnaires qui, dans une certaine mesure, vont former la vision de la Chine chez les penseurs des Lumières.

5 *Tianzhu Shiyi (The Orthodoxy Purport of God)* et *Storia dell'Introduzione del Chritianesimo in Cina* sont les deux œuvres les plus importantes de Matteo Ricci. Le premier, écrit en chinois, a pour but de convaincre les confucéens que le catholicisme est en accord avec le confucianisme ; le second, écrit en italien, veut persuader les Occidentaux que les Chinois croient aussi en Dieu, mais pas à la révélation. Dans le second ouvrage, Ricci se livre à une apologie du Catholicisme. Il adopte la stratégie de l'adaptation en essayant de persuader l'Occident, dont il espère quelque soutien, de la nécessité d'évangéliser la Chine. Selon Ricci, Confucius, dans les *Analects* et quelques autres ouvrages, traite beaucoup plus de pratiques éthiques et sociales que de problèmes métaphysiques. Reprenant les classiques anciens, Confucius mentionne les notions de « Tian » ou de « Shangdi »[4], l'Être Suprême, mais ne parle pas des questions religieuses ou ontologiques. Ricci affirme que le concept de « Tîan » ou « Shangdi » dans les classiques est exactement celui de Dieu. En somme, le confucianisme serait une sorte de christianisme grossier, sans la révélation, et il pourrait permettre d'évangéliser tous les Chinois adeptes du confucianisme. Ricci poursuit en affirmant que les rites chinois, tels que les offrandes aux ancêtres et à Confucius, ne sont que des cérémonies civiles et n'entrent pas en contradiction avec la croyance chrétienne. Cette stratégie lui permet de convertir quelques Chinois importants, officiels et intellectuels, tels que Xu Guangqi et Li Zhizao. Dans *Storia dell'Introduzione del Christianesimo in Cina*, Ricci écrit pour présenter le caractère philosophique des Chinois : « Les anciens Chinois étaient, en tous temps, guidés par la raison et affirmaient que la raison est un don de Dieu [...] On peut donc s'attendre à ce que de nombreux ancêtres chinois vivant en accord avec la loi naturelle soient sauvés par la grâce infinie de Dieu »[5]. Cette citation montre que Ricci présente une vision déformée du confucianisme. Il décode, dans un contexte occidental, la culture chinoise, en essayant d'y adapter sa propre structure langagière. « Raison », « Loi naturelle » sont des concepts occidentaux non pertinents dans le contexte de la culture chinoise. Ricci élabore ces images de la Chine et des Chinois en partie intentionnellement, en apologiste, et en partie inévitablement selon l'herméneutique de Gadamer. Il décrit aussi le système éducatif de la Chine et les examens impériaux. Il souligne que tous les officiels de l'Empire sont sélectionnés par ces examens dans lesquels les classiques confucéens sont mis en valeur. Cette institution sert à faire de la morale confucéenne le critère de comportement dans tout l'Empire. En ce sens, Ricci montre que la Chine est guidée par des philosophes, ce qui contribue à illustrer l'idéal du « roi philosophe ».

6 Comme Ricci, les auteurs de *Confucius Sinarum Philosophus* déclarent que ce qu'ils présentent dans la partie principale du livre n'est pas une description du confucianisme tel qu'ils l'ont observé en Chine, mais plutôt le fonds ancien de la philosophie tel qu'ils l'ont trouvé dans quelques-uns des textes les plus anciens[6]. Dans ce livre, les auteurs présentent aussi Confucius comme le représentant de la raison naturelle, le gardien de la culture traditionnelle, et ils développent les critiques de Ricci concernant le néo-confucianisme. Celui-ci, menacé par le taoïsme et le bouddhisme, amalgame une partie

de leur pensée et développe un ensemble ontologique pour enraciner solidement le confucianisme. Ceci a pour résultat, dans tous les récits des religieux, quelles que soient les missions auxquelles ils appartiennent, de déformer la pensée originelle de Confucius pour faire du néo-confucianisme une sorte de déisme ou même d'athéisme à rejeter dans sa totalité.

7 Les auteurs affirment que Confucius adorait « Shangdi » et que ceux qui avaient vécu avant Confucius adoraient aussi Dieu, mais le néo-confucianisme a remplacé l'être suprême « Shangdi » par le « Tai Chi » ou « Li » matériel. En fait, pour le néo-confucianisme, « Tai Chi » ou « Li », l'apparente davantage à Platon qu'à un être matériel. Ainsi la pensée de Confucius est-elle définie comme un dérivé de la raison naturelle et le néo-confucianisme comme un matérialisme. Ces idées vont influencer directement les penseurs des Lumières et donner naissance à quelques résultats inattendus.

8 Un autre Jésuite important, Nicolas Longobardi, rejetant Couplet, souligne l'importance du caractère matérialiste du néo-confucianisme, afin de s'opposer aux sacrifices offerts aux ancêtres et à Confucius. D'après lui, l'affirmation de Ricci selon laquelle le « Shangdi » de Confucius est exactement la même chose que le Dieu des Occidentaux est fausse. Il pousse plus loin la critique de Ricci qui avait négligé les différences de conditions, contexte et ontologie entre la philosophie chinoise et celle de l'Occident. L'œuvre de Longobardi le place en position de pionnier des études comparatives des philosophies sino-occidentales, dont les discussions allaient éclairer Leibniz et Wolff.

9 Il y a encore une autre école chez les Jésuites, le Figurisme, dont Joachim Bovet est le représentant. Cette école s'efforce de découvrir une relation entre *The Book of Change* et la Sainte Bible et elle recherche des vestiges de culture chrétienne dans la culture chinoise traditionnelle, afin de prouver que l'évangélisation de la Chine est possible. La conclusion des penseurs de cette école est que la culture chinoise a son origine dans la culture chrétienne et qu'elle a été établie par Sem, fils de Noé. Ils croient qu'il y a de nombreuses corrélations entre *The Book of Change* et *l'Ancien Testament*. Ils ont découvert de nombreuses traces montrant la relation entre la culture chinoise et celle de l'ancienne Égypte et des Juifs. C'est « principalement à travers les Figuristes que la Chine a pris place aux côtés de l'Égypte, de la Grèce et des pays occidentaux dans le grand rêve de la parenté universelle »[7]. Un autre résultat important de cette école, c'est qu'à travers ses recherches sur *The Book of Change*, elle a inspiré Leibniz pour son étude du système binaire. La plupart des missionnaires, quelles que soient leur mission ou leur origine, se sont efforcé de donner à l'Occident une image positive de la société chinoise. Ils décrivent la Chine contemporaine comme un royaume puissant dont l'art majeur est le gouvernement. Ils présentent une organisation politique et sociale efficace d'une nation vaste et très peuplée. On peut sentir, en les lisant, leur admiration pour la longévité, la continuité et la cohésion de la civilisation chinoise. Dans le domaine des arts, la Chine a longtemps été considérée comme aussi avancée que l'Europe, parfois même davantage[8].

10 Les Jésuites ont offert à l'Occident une image idéalisée de la Chine, à la fois sur le plan philosophique et sur le plan social. Leur appartenance à une élite très cultivée, formée par la philosophie et la théologie, aurait dû les aider à comprendre la Chine plus objectivement. Mais il s'agissait de missionnaires et leur but était de convertir les Chinois, de les sauver de la damnation éternelle. Leur intention n'était pas d'arriver à une description scientifique de l'idéologie dominante de la civilisation chinoise. Leur

politique, en Chine et en Europe, était telle qu'ils n'avaient besoin que d'en savoir assez pour combattre les distorsions athées de la sagesse ancienne[9]. Malheureusement « die List der Vernunft » raille les Jésuites. Leurs efforts provoquent la « Controverse des Rites », qui leur vaut de sérieux ennuis. Leur image déformée de la Chine a nourri la pensée des philosophes des Lumières et leur a permis d'établir leurs propres théories pour réformer la société européenne et s'opposer au christianisme.

Les philosophes des Lumières et la Chine

11 Les Lumières, mouvement conscient d'éveil, sont fondées sur les mêmes conceptions de base : une méthodologie et des valeurs communes. Les philosophes des Lumières partent de prémices rationnelles avec toujours à l'esprit la nécessité de réformer la société. D'une façon générale, la période se caractérise par une horreur du dogme et des conventions traditionnelles, par une évaluation critique des autorités établies dans le domaine de la religion, de la politique, de la philosophie et des arts. La réflexion sur la vocation de l'être humain dans les domaines social, politique et moral, sur l'interaction des phénomènes sociaux et moraux, les lois universelles régulant le monde entier, occupe l'esprit des philosophes. Les pensées et les théories nouvelles se construisent sur des bases complètement différentes des anciennes. Coupées de la tradition et de la religion, ces constructions mentales nouvelles requièrent des soutiens étrangers pour se justifier. Grâce au travail considérable des Jésuites, les Européens ont pris connaissance des « détails » d'un empire puissant, susceptible de fournir un excellent cadre de référence aux philosophes des Lumières et de les aider à fixer l'objet de leur réflexion. Comme nous l'avons vu, les Jésuites et d'autres religieux ont choisi les informations dont ils avaient besoin pour élaborer une image idéale de la Chine. Les philosophes ont suivi la même méthode. On peut alors discerner deux partis, l'un favorable au modèle chinois et l'autre plus hostile à son égard. Les penseurs français illustrent parfaitement cette division. Nous nous proposons ici d'étudier la pensée de quelques écrivains français pour évaluer l'influence de la Chine sur les Lumières.

12 Il nous faut d'abord examiner succinctement un philosophe qui a précédé les Lumières, mais qu'on ne peut négliger du fait de son importance et de son intérêt constant pour la Chine. Leibniz, un Allemand, écrit en français et en latin. Ce qui l'impressionne le plus à propos de ce pays, c'est sa supériorité sur l'Europe dans l'établissement et la continuité d'un ordre social rationnel. Il est l'auteur d'une compilation, *Novissima Sinica* (1697), qui inclut plusieurs œuvres des Jésuites, ce qui permet aux Européens de mieux connaître la Chine de son époque. En 1699, paraît la seconde édition de *Novissima Sinica*, complétée par la biographie de l'empereur chinois de l'époque, Kang-Xi, écrite par Bouvet. Cette œuvre plaît à Leibniz, car elle présente l'empereur comme un souverain modèle qui gouverne ses sujets fermement mais dans le plus grand respect de la loi et de l'avis de ses conseillers. Leibniz propose un échange de vues entre intellectuels chinois et européens, qui soit profitable pour tous : « Et donc si nous sommes leurs égaux dans l'art industriel et en avance sur eux dans les sciences contemplatives, ils nous surpassent certainement (bien qu'on ait presque honte de le confesser) en philosophie pratique, c'est-à-dire dans les préceptes éthiques et politiques adaptés à la vie présente et à l'usage de la morale »[10]. C'est à travers la pensée de Confucius que Leibniz envisage de transformer la morale en science morale universelle. On peut cependant trouver des indices de l'influence profonde des Figuristes sur sa pensée. Bouvet, un Figuriste important, lui écrit une lettre au sujet du *Livre des changements* dont les Huit Diagrammes (un système de divination fondé sur un système de calcul

voisin du système binaire) ont incité Leibniz à publier son système binaire, car il pense que sa théorie reflète la sagesse chinoise.

13 Leibniz va même jusqu'à affirmer que les Huit Diagrammes sont une implication de la Création[11]. Sa position sur la Chine a influencé ses successeurs intellectuels par le biais des efforts de Wolff. Dans les cercles universitaires allemands, la philosophie morale et la sinophilie de ce dernier seront un sujet de débats académiques jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Leibniz et Pierre Bayle (1647-1706), admirateurs de la philosophie chinoise pour sa tolérance, son athéisme et son sens moral[12], ont rendu service au mouvement naissant des Lumières.

14 Durant la période pré-révolutionnaire, les philosophes français se divisent, pour le dire de façon sommaire, en deux groupes : les libéraux qui prônent une constitution monarchique comme celle de l'Angleterre, et les néo-monarchistes partisans de l'absolutisme éclairé. Ces derniers prêchent la raison naturelle et affirment que son usage correct conduira le genre humain vers le bien-être. La Chine des Jésuites sert commodément d'exemple pour leurs théories.

15 Voltaire, qui a joué un rôle important dans les Lumières en France, s'oppose fermement au catholicisme et se fait l'avocat du déisme. Il affirme que, la morale étant universelle, elle a Dieu pour origine, tandis que les théologies sont absurdes et viennent donc de l'homme. Poursuivant cette idée, il propose de remplacer la religion par la morale. Il croit à la révélation d'une morale universelle par la raison naturelle, dissimulée depuis des siècles derrière les préjugés religieux traditionnels. À la lumière de la raison, on peut découvrir des lois justes, établir un bon gouvernement et réussir une société équitable. Voltaire fait donc du monarque éclairé l'inspirateur d'une politique idéale et d'un gouvernement de la nation en accord avec la raison naturelle. La Chine des Jésuites lui offre les éléments à partir desquels il élabore sa propre image de ce pays pour illustrer sa théorie.

16 Il décrit la civilisation chinoise dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations* (1756). La Chine occupe la place d'honneur dans son livre : c'est la première civilisation qu'il étudie. Il cite de nombreux témoignages des Jésuites pour montrer que la Chine a une longue histoire qui débute avant le Déluge. À ce sujet, Voltaire se moque des chroniques de la Sainte Bible et souligne le caractère rationnel de la culture chinoise. En s'opposant aux religieux qui accusent les Chinois d'athéisme, Voltaire fait l'apologie de la Chine. Il étudie les proverbes de Confucius et même les rescrits des Empereurs pour affirmer que le confucianisme est une sorte de déisme qui existe depuis la plus haute Antiquité et que la société chinoise pratique l'enseignement de Confucius : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais qu'ils te fissent ». Cet enseignement est fondé sur le respect de la Règle d'Or, la tolérance mutuelle et le service public. Il croit que, tout au long de son histoire, la Chine a été gouvernée par une classe caractérisée par l'intelligence, la raison, le déisme, offrant un exemple pour le reste de la société comme pour le reste du monde. Il écrit ainsi : « Les princes de l'Europe et les commerçants dans leurs découvertes de l'Orient n'ont recherché que la richesse, les philosophes, eux, y ont découvert un nouveau monde physique et moral »[13]. Ces louanges de la Chine sont présentées pour suggérer une critique du christianisme. On peut encore lire, dans ses *Remarques sur les Pensées de M. Pascal* (1728), un ferme rejet de l'idée de péché originel opposée à la croyance confucéenne en la bonté de la nature humaine[14]. La critique des Jésuites dénonçant le déisme ou même l'athéisme du néo-confucianisme devient la source qui nourrit la pensée de Voltaire dans le *Poème sur la loi naturelle* (1752), où il

prône une morale rationnelle. Il étudie aussi la pensée confucéenne dans sa pièce célèbre *L'Orphelin de la Chine* dont l'action se déroule sous la dynastie des Yuan au lieu du Printemps et de l'Automne. Cependant, nous pouvons voir, de notre point de vue contemporain, que ce que Voltaire attribue à la Chine et à la morale chinoise, ce sont les principes des Lumières nés dans son propre esprit. Par exemple, il présente l'amitié selon Confucius dans son *Catéchisme Chinois* (1764) comme un sentiment sacré qui n'obéit à aucun commandement, mais qui est un sentiment intérieur libre[15]. Les arguments de Voltaire sont incompréhensibles dans le contexte de l'éthique chinoise traditionnelle. En fait, l'amitié selon Confucius est une relation sociale fondée sur la parenté et qui prime sur toute autre relation sociale. Il est clair que Voltaire exprime sa propre conception de l'amitié à travers les mots d'un Chinois imaginaire[16].

17 Hans Georg Gadamer montre que les préjugés jouent un rôle plus important que le jugement dans le processus de compréhension. Il ne donne pas un sens péjoratif au mot « préjugés » car c'est grâce à ceux-ci que notre esprit s'ouvre à de nouveaux domaines mentaux[17]. L'importance des partis-pris dans l'appréhension de la culture chinoise par Voltaire se voit aisément. Ce genre de préjugé, comme nous l'avons vu avec Ricci, est en partie intentionnel et en partie inévitable. Confucius devient le Confucius des Jésuites puis le Confucius de Voltaire. Le processus de distorsion accompagne le processus de reconstruction mentale en Occident, où la culture chinoise a eu une influence considérable.

18 En France, les physiocrates idéalisent la Chine en créant l'image d'un absolutisme éclairé et rationnel. Dans leurs convictions fondamentales, un ordre naturel, établi par des lois physiques et morales, affecte toutes les activités humaines. La loi physique règle le progrès de tous les phénomènes physiques bénéfiques pour la race humaine, tandis que la loi morale règle tous les comportements moraux. Ces lois forment la base morale et politique du gouvernement. Parmi toutes les activités humaines, l'agriculture est celle qui reflète le mieux l'ordre naturel, par suite de son caractère naturel et de son importance due au fait que toute richesse vient de la terre. C'est grâce à l'agriculture que l'homme obtient un produit net. En d'autres termes, il y a un réel accroissement de la richesse dans le processus de la culture du sol. Donc le seul impôt qu'il faille prélever, c'est l'impôt sur la terre. Le gouvernement ne devrait pas gêner l'ordre naturel du marché par des taxations arbitraires ou tout autre obstacle. Le laisser-faire doit être la règle en économie. Ceci ne peut se réaliser que sous un gouvernement absolu, éclairé et rationnel, qui agisse en accord avec l'ordre ou la loi naturelle. François Quesnay tient le rôle le plus important chez les physiocrates. Son livre, le *Despotisme de la Chine*, élève la Chine au rang de modèle pour l'Europe. Dans son ouvrage, il défend le despotisme impérial. Il fait la différence entre deux sortes de despotes : les despotes légitimes et les despotes arbitraires ou illégitimes[18]. Dans le premier cas, le roi détient exclusivement l'autorité suprême, mais il gouverne selon la loi naturelle. Dans le second cas, il règne arbitrairement. Selon Quesnay, l'empereur de Chine personnifie le despote légitime. L'auteur affirme que la morale issue de la loi naturelle forme la base des sociétés humaines et des nations. Il voit, dans les classiques et les codes de la Chine, l'observation de la loi naturelle et affirme que les Chinois sont éduqués pour suivre volontairement cette loi naturelle. Il écrit : « Les hommes ne peuvent prétendre au droit naturel que par les lumières de la raison, ce qui les distingue des bêtes. L'objet capital de l'administration d'un gouvernement prospère et durable doit donc être, comme dans l'empire de la Chine, l'étude profonde et l'enseignement continuel et général des lois naturelles, qui constituent éminemment l'ordre de la société »[19]. Il note

encore : « Le premier établissement politique du gouvernement serait donc l'institution des écoles pour l'enseignement de cette science. Excepté la Chine, tous les royaumes ont ignoré la nécessité de cet établissement qui est la base du gouvernement »[20]. En réponse à la critique de la Chine par Montesquieu, qui pense que son gouvernement relève du despotisme arbitraire, Quesnay maintient sa position et considère que les empereurs chinois obéissent à la loi naturelle. Montesquieu développe l'idée que la morale et la loi doivent être séparées si l'on veut maintenir une société saine, ce qui n'est pas le cas en Chine, à quoi Quesnay répond que l'amalgame de la religion, des lois, de la morale et des usages prouve que les lois positives de la Chine sont entièrement fondées sur la loi naturelle. Il met en avant le système de remontrances de la Chine pour soutenir son opinion : « II n'y a peut-être aucun autre pays où des remontrances peuvent être faites au souverain avec plus de liberté qu'en Chine »[21]. De plus, « en Chine, les livres contenant les lois fondamentales de l'État sont accessibles à tous et l'Empereur doit s'y conformer. Un empereur a essayé en vain de les abolir mais la loi a triomphé de la tyrannie »[22]. Après avoir répondu à Montesquieu, Quesnay note que les législateurs chinois ont fait des lois positives en accord avec la loi naturelle pour promouvoir l'agriculture. L'empereur a fait de son mieux pour encourager la libre concurrence naturelle entre les entreprises. Il a aussi exigé une comptabilité régulière des fonds publics et il ne tolère pas la corruption. Ainsi, l'Empire est devenu extraordinairement riche. Quesnay conclut donc : « Tels sont les principes fondamentaux de la doctrine qui règle si heureusement depuis plusieurs siècles le gouvernement des Chinois. Ils en tirent des conséquences qu'on aura bien de la peine à faire adopter en Europe »[23]. Et, plus loin : « Ce n'est donc pas à des circonstances particulières qu'il faut attribuer la perpétuité de son gouvernement, c'est à un ordre stable par excellence »[24]. À côté du *Despotisme de la Chine*, d'autres ouvrages et réflexions de Quesnay sont aussi influencés par les philosophies chinoises. Ainsi Mirabeau, disciple du physiocrate, déclare dans l'oraison qu'il prononce à l'occasion de la mort de ce dernier, que la théorie de la richesse de Quesnay est l'une des trois grandes inventions qui ont donné à la science politique une base solide depuis que le monde est monde, tandis que son *Tableau économique avec son explication, ou Extrait des économies royales de Sully*, est une illustration parfaite de la pensée confucéenne[25]. Certains chercheurs pensent que Quesnay a été profondément influencé par le néo-confucianisme. Ils en voient la preuve dans ce qu'il dit de l'ordre naturel, qui ne serait pas seulement l'ordre des lois naturelles mais aussi celui de la morale humaine. Ce raisonnement, à savoir que les lois naturelles s'harmonisent avec la morale, n'appartient pas à la conscience occidentale mais caractérise la pensée chinoise[26].

19 Ce que nous avons dit de Voltaire peut aussi s'appliquer à Quesnay. La culture chinoise, totalement étrangère, avec une structure théorique complètement différente, ouvre un nouveau champ mental, autrement dit, une nouvelle possibilité de la forme intellectuelle aux Occidentaux. Ils reconstruisent leur logique de raisonnement en utilisant leurs propres concepts, les facteurs chinois jouant le rôle de catalyseur. L'œuvre de Quesnay et celle des physiocrates ont influencé la pensée politique et économique du XVIIIe siècle, y compris celle d'Adam Smith et celle de Malthus, bien que ces penseurs anglais se situent dans le camp opposé. Le culte à la mode du despote éclairé que les physiocrates ont inspiré a même conduit les monarques européens influençables à imiter les rites des empereurs chinois[27].

20 Dès la fin du XVIIe siècle, l'interprétation de la Chine par les Jésuites avait été mise en doute. Selon les Jansénistes, les Chinois ne possédaient pas une doctrine morale

authentique. Ils leur reprochaient le manque de principes et de raisonnement et l'absence de réflexion sur les motifs et les fins des actions et des passions humaines[28]. Ce point de vue est partagé par l'évêque Berkeley en Irlande et par Nicolas Malebranche en France. Dans son *Entretien d'un philosophe chrétien avec un philosophe chinois* (1707), Malebranche soutient que le concept chinois de Li (principe) dans le néo-confucianisme se réduit à une notion de raison concernant le monde matérialiste qui peut conduire à l'athéisme. En conséquence, il condamne le confucianisme à cause de ses « nombreuses correspondances » avec « les impiétés de Spinoza »[29].

21 Le premier désaveu systématique des pratiques éthiques et gouvernementales chinoises vient de Louis Secondat de Montesquieu dans son *Esprit des Lois* (1748). La Chine y apparaît dans vingt et un des trente et un livres, et elle est un thème majeur dans cinq chapitres. Pourtant au début, avant 1717, quand il formule sa théorie des trois types de gouvernement, il partage le point de vue dominant des Lumières sur la Chine, exemple d'un royaume dirigé par un roi philosophe[30]. En 1713, il rencontre, à Paris, un Chinois, le seul qu'il ait jamais connu. Huang Jialue est un ancien élève d'une mission dirigée par Charles Maigrot (nom chinois Yan Dang, 1652-1730), évêque de la province Fujian, dans le sud-est de la Chine, chassé de la Chine pour avoir désavoué les rites chinois et fait preuve d'insolence envers l'empereur Kang Xi. Huang se plaît à dénigrer son pays d'origine. Ses conversations avec Montesquieu contiennent des informations de première main, mais quelque peu déformées. Montesquieu rencontre encore, en 1729, un autre Jésuite, Jean-François Foucquet (1663-1740), dont le point de vue est aussi très critique. Ces deux hommes l'influencent profondément par leur vision négative[31]. Son inclination personnelle est également modelée par sa méthodologie. Nous savons que Montesquieu identifie trois types de gouvernement, non pas selon la typologie traditionnelle d'un pouvoir placé entre les mains d'une personne, de plusieurs, ou de la masse, mais en distinguant, d'une part, démocratie et aristocratie et, d'autre part, deux autres formes de gouvernement, monarchie et despotisme, étudiées séparément. Leur différence est exprimée ainsi : « Le gouvernement monarchique est celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies ; au lieu que, dans le despotique, un seul, sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et par ses caprices »[32]. La relation entre monarchie et despotisme est au cœur de *L'Esprit des Lois* et doit être comprise dans le contexte de l'attitude de Montesquieu envers la nature humaine. Pour lui, les lois d'un pays doivent être en harmonie avec ses caractéristiques physiques, avec un peuple particulier, avec la nature et les principes de gouvernement. Une simple analyse de la nature humaine universelle ne serait d'aucun intérêt pour adopter les lois appropriées. Pour Montesquieu, dans un gouvernement modéré, tel que la monarchie, dont le principe est l'honneur, les lois réunissent les pouvoirs, les réglementent, les tempèrent, les rendent efficaces ; il faut établir un contrepoids à un pouvoir, pour ainsi dire, et le mettre en position de résister à un autre ; c'est le chef-d'œuvre de la législation. À l'opposé, le despotisme, fondé sur la peur, naît de ce qu'il y a de pire dans la nature humaine. « Il est uniforme partout : comme il ne faut que des passions pour l'établir, tout le monde est bon pour cela »[33]. La liberté et la raison sont les caractéristiques d'un gouvernement modéré, tandis que celles du despotisme procèdent de passions méprisables, telles que la peur et le désir du pouvoir. Montesquieu compare monarchie et despotisme en faisant de l'absolutisme français sa cible théorique. Il est donc important pour lui de ne pas considérer la Chine comme un exemple de despotisme éclairé. En étudiant la Chine, il se donne pour but de détruire la tendance à embellir l'absolutisme chinois. À la

lumière de cette considération, il n'est donc pas surprenant qu'il préfère les rapports des négociants, plus objectifs[34], à ceux des Jésuites admiratifs, bien qu'il utilise les deux sources. Il affirme que « la Chine est un État despotique dont le principe est la crainte »[35]. Il cite des exemples pour étayer ses arguments : « Les lois de la Chine décident que quiconque manque de respect à l'Empereur doit être puni de mort. Comme elles ne définissent pas ce que c'est que ce manquement de respect, tout peut fournir un prétexte pour ôter la vie à qui l'on veut, et exterminer la famille que l'on veut. [...] C'est assez que le crime de lèse-majesté soit vague, pour que le gouvernement dégénère en despotisme »[36]. Ajustée au cadre théorique de la pensée de Montesquieu, la Chine sert à illustrer le despotisme qui doit être rejeté en France. Cependant, les renseignements fournis par les Jésuites sur la Chine témoignent de son excellente organisation, de sa morale... Montesquieu doit y répondre. On peut donc trouver aussi dans son livre des appréciations positives qui montrent sa sagesse et sa reconnaissance des valeurs d'autres cultures. Il écrit par exemple : « Les législateurs de la Chine avaient pour principal objet de faire vivre leur peuple tranquille. Ils voulurent que les hommes se respectassent beaucoup ; que chacun sentît à tous les instants qu'il devait beaucoup aux autres ; qu'il n'y avait point de citoyen qui ne dépendît, à quelque égard, d'un autre citoyen. Ils donnèrent donc aux règles de la civilité la plus grande étendue [...] : moyen très propre à inspirer la douceur, à maintenir parmi le peuple la paix et le bon ordre, et à ôter tous les vices qui viennent d'un esprit dur »[37]. Cependant, ces éloges sont aussi soumis à son jugement, et il poursuit son raisonnement en expliquant que les législateurs chinois arrivent à leurs fins en confondant « la religion, les lois, les mœurs et les manières ; tout cela fut la morale, tout cela fut la vertu »[38]. En conséquence, en attaquant un magistrat, on attaque tout le système avec le résultat que les Chinois ne connaissent pas la liberté, et qu'il leur est impossible d'exprimer un désaccord, encore moins de réformer ce qui est mal. Le Chinois doit donc avoir recours à l'artifice pour faire face à des conditions peu satisfaisantes. L'État, handicapé par son propre système, tolère la tromperie tout en évitant les réformes. Montesquieu résout le conflit inhérent de ses sources en affirmant qu'un énorme fossé sépare la théorie de la pratique dans le gouvernement de la Chine, ce faisant, il préserve l'harmonie intrinsèque de son ouvrage[39].

22 La culture chinoise est décodée par Montesquieu pour lui servir à construire commodément sa propre théorie, aux dépens de la recherche d'un contexte exact. Cela conduit nécessairement à une erreur d'interprétation, qui ne dérange pas le philosophe, car il ne cherche pas à faire une étude objective de la Chine. L'image qu'il en donne n'est qu'un arrière-plan qu'il utilise pour convaincre ses lecteurs de son argumentation.

23 Montesquieu est le premier philosophe qui, à l'inverse de la plupart des penseurs contemporains, adopte une perspective systématique opposée à la pensée chinoise. Cependant, il appartient aux Lumières, en ce qu'il partage notamment avec ses pairs la conviction que les fins ultimes de tous les hommes, en tous temps, sont identiques. Tous recherchent la satisfaction de besoins de base, physiques, biologiques, le développement harmonieux de leurs facultés naturelles... Des circonstances différentes entraînent des moyens différents, mais le but ultime est fondamentalement le même. Tous acceptent le concept de loi naturelle, formulé différemment dans les doctrines catholique et protestante. Les penseurs peuvent avoir une approche différente de son contenu ou de la façon de le découvrir, mais sa réalité n'est jamais mise en doute. C'est

la réaction romantique qui va attaquer ces prémices et annoncer la fin des Lumières dans le domaine des mentalités[40].

24 Le Romantisme représente la force principale du parti opposé à la Chine. Cependant, celle-ci n'est pas seulement la cible des Romantiques, elle contribue aussi, d'une certaine façon, à la naissance du Romantisme. Selon Arthur O. Lovejoy, la Chine exerce une influence « importante et temporelle » sur la prise de conscience progressive d'une révolte contre les règles néo-classiques, qui s'est développée durant les trois-quarts du XVIIIe siècle. « Un virage dans l'histoire du goût moderne s'est produit quand les idéaux de régularité, simplicité, uniformité et compréhension logique facile ont commencé à être ouvertement contestés, quand le postulat que la vraie beauté est géométrique a cessé d'être celui auquel tous adhéraient comme étant la loi de la nature »[41]. On peut distinguer plusieurs sortes de Romantisme, cependant, ils ont tous en commun un certain nombre d'idées fondamentales, et nous pouvons nous faire une idée des images romantiques de la Chine en étudiant un penseur typique.

25 Une brève étude de Johann Gottfried von Herder, que J.H. Randall a appelé le « Premier Romantique allemand »[42], va nous permettre de voir comment les Romantiques ont utilisé l'image de la Chine pour formuler leurs propres théories. Herder prévient que vouloir évaluer les mérites des cultures, en appliquant des règles dogmatiques à valeur universelle est vaniteux et outrecuidant. Toute culture a son propre centre de gravité et c'est seulement à sa lumière qu'on peut la comprendre. Il n'est donc pas étonnant que Herder attaque les philosophes français dont les cosmologies et points de vue sur les réussites humaines et sur l'être humain lui-même ne se situent qu'en marge de leurs mécanismes. Pour Herder, les forces qui façonnent l'être humain sont beaucoup plus complexes, changent selon les époques et les cultures et ne peuvent jamais être réduites à une formule mécanique ou jugées au moyen de critères universels. L'imitation volontaire de modèles étrangers mène nécessairement à une corruption culturelle et transforme les émotions et impulsions essentielles au progrès de la société humaine en une chose artificielle et médiocre. Suivant cette logique, Herder critique violemment la Chine, modèle d'absolutisme éclairé pour l'Occident et pour la plupart des penseurs français, et s'attaque à la race et à sa morale : « Cette nation est d'origine mongole, comme le montre sa conformation, son goût grossier et biscornu, et même son ingéniosité dans l'artificiel et l'emplacement premier de sa civilisation » [43]. Dans les mœurs et dans l'architecture chinoise, « il règne [...] si peu de goût pour le vrai rapport naturel, si peu de sens du calme, de la beauté et de la dignité intérieures que seule une façon de sentir laissée inculte a pu en venir à cette tournure de la civilisation politique et se laisser si complètement modeler par elle. [...] Le don des grandes inventions libres semble leur avoir été, comme à maintes nations de cette région de la terre, refusé par la nature ; par contre, elle a dispensé d'une main généreuse à leurs petits yeux cet esprit adroit, cette activité et cette finesse rusée, ce talent artistique d'imitation dans tout ce que leur cupidité trouve utile »[44]. L'éducation morale chinoise, d'après Herder, impose l'obéissance filiale, très appréciée dans l'Empire. Cette exigence contre nature aboutit inévitablement à « habituer le véritable cœur des hommes à la fausseté. Si l'adulte est tenu de manifester encore une obéissance enfantine, il ne peut que renoncer à la faculté d'initiative dont la nature lui faisait un devoir à son âge : des cérémonies vides remplacent la sincérité du cœur [...]. Nécessairement, cet état de captivité enfantine de la raison, de la force et de la sensibilité humaine ne peut avoir sur tout l'édifice de l'État qu'une influence affaiblissante. Une fois que l'éducation n'est que manières, que les manières et les usages ne lient pas seulement, mais accablent tous les rapports dans la

vie : quelles sommes d'efficacité perd l'État ! Surtout, la plus noble activité du cœur et de l'esprit humain ! »[45]. D'après Herder, la tradition et certaines conditions naturelles ont réduit la Chine à l'état d'« une momie embaumée sur laquelle on a peint des hiéroglyphes et qu'on a roulée dans la soie ; sa circulation est comme celle des animaux hibernants qui dorment »[46]. Comme Herder souligne que toutes les cultures ont leurs propres valeurs intrinsèques, il se contredit quelque peu quand il critique la Chine, bien qu'il affirme que son tableau des particularités chinoises n'est en aucune façon fondé sur un mépris hostile, mais est « tiré », caractère après caractère, des études de ses plus ardents avocats et peut être attesté par une centaine de témoignages concernant les différents aspects de ses institutions. De toute évidence, le point de vue de Herder n'est pas moins subjectif que celui des partisans de la Chine et il fait preuve d'une compréhension négative de leurs ouvrages, y compris de ceux des Jésuites. Le lecteur doit lire entre les lignes pour comprendre ses intentions. Il veut briser le mythe des Lumières d'un despotisme éclairé élaboré à travers les images de la Chine, il veut écraser la croyance en un ordre du monde universel. Il atteint son but au prix de la cohérence logique de sa théorie. Il n'est pas nécessaire de condamner trop durement son attitude apparemment subjective. Comme nous l'avons vu pour les penseurs du XVIIIe siècle, les besoins théoriques prennent le pas sur les exigences de l'objectivité. De toute façon, ils cherchent à reconstruire la culture européenne et non à être de bons sinologues.

26 La Chine a été l'objet de vifs débats en Europe depuis les études des Jésuites. Que son image soit positive ou non, tous les récits doivent être compris à la lumière des intentions des narrateurs. Bien qu'il y ait deux partis avec des attitudes opposées envers la Chine, leurs théories ont un certain nombre de caractéristiques en commun. Ils ne s'intéressent pas à la Chine telle qu'elle est, parce que leur préoccupation essentielle est la reconstruction de la pensée occidentale. Les travaux des missionnaires jésuites répondent à des besoins européens. Les propagandistes de la Sorbonne, tels du Halde et Couplet, donnent l'image d'un empire de la raison ; ce faisant, ils construisent un cadre de référence mettant en valeur les critiques des pratiques et institutions européennes en matière de religion, morale, politique et éducation. Ces critiques ont pour but d'obtenir la réforme du gouvernement et de la morale selon un programme de compréhension rationnelle des affaires morales et éthiques opposé à la bigoterie des Évangiles. Divers projets ont été avancés et différents esprits invoqués, mais tous aspirent à l'éveil de la conscience humaine. La culture chinoise, déchiffrée dans le cadre de la culture européenne, sert les espoirs des sinophiles ou est la cible de leurs adversaires. Toutes les images dépassent la réalité ; elles ont cependant toutes servi à l'éveil de la culture occidentale. Les idées ainsi agitées inspirent maintes réformes en Occident au XVIIIe siècle et après.

27 Les idées du XVIIIe siècle ont, dans une certaine mesure, inspiré la Révolution française qui a, avec la révolution industrielle, accéléré le développement de l'Occident. Un système de commerce mondial a alors été établi. La participation de la Chine à ce système va provoquer son déclin progressif et finir par la placer en position de faiblesse. Au début du XIXe siècle, de plus en plus de commerçants, de navigateurs, de missionnaires vont se rendre en Chine et donner une image peu flatteuse de l'Occident. La Chine cesse alors peu à peu d'être à la mode. Le XIXe siècle voit s'épanouir le déterminisme historique, le positivisme, l'utilitarisme et le darwinisme social ; toutes ces théories méprisent la Chine, qui est incapable de tenir sa place dans la concurrence mondiale. Alors, la Chine doit, comme les Jésuites, faire face à la raillerie de la « List des

Vernunft ». Cet Empire, auparavant si puissant, devient une nation arriérée, ouverte à l'exploitation par les Occidentaux. Les tristes événements du XIX[e] et du XX[e] siècle vont pousser la Chine contemporaine à remettre en question ses traditions et à promouvoir des réformes et même des révolutions. C'est en étudiant l'Occident, jadis admirateur d'une Chine imaginaire, que la Chine s'est mise à envisager son relèvement.

NOTES

1.XIPING ZHANG, *The early History of Religions and Philosophical communication between China and Europe*, Eastern Press, 2001, vol. 2, p. 290.

2.La controverse sur les rites chinois est un exemple type de conflits culturels. En effet, les missionnaires dominicains et franciscains s'opposaient à la Compagnie de Jésus sur cette question. Mais s'intéresser aux causes de cette controverse nécessite de prendre en compte les différentes nationalités et les diverses positions des missionnaires. Ainsi, une série de problèmes relatifs aux rites chinois apparurent lors de cette controverse. Les missionnaires dominicains et franciscains refusaient de tolérer quelques rites chinois, les accusant d'être en opposition avec les principaux dogmes de la foi catholique. En 1643, un missionnaire, de retour en Europe, poursuivit la Compagnie de Jésus devant le Saint Siège. Les Jésuites qui portèrent l'affaire devant l'Empereur chinois aggravèrent les tensions. En 1704, puis à nouveau en 1715, le pape Clément XI condamna les rites chinois, et cette condamnation fut réaffirmée par le pape Benoît XIV en 1742. Ces condamnations eurent pour résultat d'entraîner le courroux de l'Empereur de Chine qui chassa les missionnaires de son pays. Avec la dissolution de la Compagnie de Jésus en 1773, la controverse, après plus d'une centaine d'années d'existence, trouvait là son point final.

3.Voir *The Early History of Religions and Philosophical Communication between China and Europe*, volume II, chapitres II-V ; et le livre de Lewis A. MAVERICK, *China, a Model for Europe*, San Antonio, P. Aderson, 1946, chapitre I.

4.Pour les classiques anciens, ces deux mots ont presque le même sens, un peu semblable à Dieu, mais pas aussi clairement personnifié ; le terme « Shangdi » est le mot chinois correspondant à Dieu en chinois moderne.

5.Matteo RICCI, *Storia dell'Introduzione del Christianesimo in Cina*, Taïwan, Guangqi Press, 1986, p. 80, cité dans XIPING ZHANG, *op.cit.,* p. 258. Il existe une traduction française de l'ouvrage de Ricci : M. RICCI, N. TRIGAULT, *Histoire de l'expédition chrétienne au Royaume de la Chine*, Paris, Desclée de Brouwer, 1978 (rééd. de 1973), coll. Christus, n° 47, 740 p.

6.Knud LUNDBAEK, « The image of Neo-Confucianism in *Confucius Sinarum philosophus* », *Journal of the History of Ideas*, 44 (1983), p. 19-80. Cité par Julia CHING et Willard OXTOBY, dans *Discovering China, European Irterpretations of the Enlightenment*, NewYork, Université de Rochester, 1992, p. 27.

7.Arnold H. ROWBOTHAM, « Les Jésuites et la pensée religieuse au 18ème siècle », *Journal of the History of Ideas*, 17 (1956), p. 471-485. Cité par Julia CHING et Willard OXTOBY, *op. cit.*, p. 53.

8.Philip P. WIENER, dir., *Dictionary of the History of Ideas,* New York, Charles Scribner's sons, 1968, p. 355.
9.Julia CHING et Willard OXTOBY, *op. cit.,* p. 36.
10. Cité par David Martin JONES, dans *The Image of China in Western Social and Political Thought*, Hampshire, Palgrave Macmillan, 2001, p. 20-21.
11.XIPING ZHANG, *op. cit.,* p. 442.
12. Virgile PINOT, *La Chine et la formation de l'esprit philosophique en France : 1640-1740*, Genève, Slatkine reprints (fac-similé de l'édition de Paris, 1932), 1971, p. 314-329.
13.VOLTAIRE, « De la Chine », dans *Dictionnaire philosophique*.
14.QIANZHI ZHU, *The Influence of Chinese Philosophies on Europe*, People's Press of Hebei, 1999, p. 296.
15.XIPING ZHANG, *op. cit.,* p. 379-380.
16.« L'amitié est assez sacrée d'elle-même, ne la commandez jamais, il faut que le cœur soit libre » (VOLTAIRE, *Catéchisme chinois, op. cit.,* p. 467).
17. Voir Hans-Georg GADAMER, *Truth and Method*, Crossroad Publishing Company, 1975, Second Part, II, « Foundations of a theory of hermeneutical experience », 1, « The elevation of the historicality of understanding to the status of hermeneutical principle », (b) « Prejudices as conditions of understanding », p. 245-274.
18. François QUESNAY, *Despotisme de la Chine,* texte édité en anglais par Lewis A. MAVERICK, *China, a model for Europe*, San Antonio, P. Anderson, vol. II, p. 141.
19.*Ibid.,* p. 281.
20.*Ibid.,* p. 271.
21.*Ibid.,* p. 216.
22.*Ibid.,* p. 200.
23.*Ibid.,* p. 292.
24.*Ibid.,* p. 304.
25.QIANZHI ZHU, *op. cit.,* p. 325.
26.*Ibid.,* p. 327.
27. David Martin JONES, *op. cit.,* p. 28.
28. Virgile PINOT, *op. cit.,* p. 406.
29. David Martin JONES, *op. cit.,* p. 30.
30. Virgile PINOT, *op. cit.,* p. 409-410.
31.QIAN LINSEN, « Views on Chinese Culture of Montesquieu », *Chinese Studies*, Peace Press of China, 1997, p. 159-161.
32.MONTESQUIEU, *De l'Esprit des lois*, livre II, chapitre 1, dans *Œuvres complètes*, texte présenté et annoté par Roger CAILLOIS, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1951, p. 239.
33.*Ibid.,* livre V, chapitre XIV, p. 297.
34. Philip P. WIENER, dir., *Dictionary of the History of Ideas*, New York, Charles Scribner'sons, 1968, p. 361.
35.MONTESQUIEU, *op. cit.,* livre VIII, chapitre XXI, p. 368.
36.*Ibid.,* livre XII, chapitre VII, p. 438.
37.*Ibid.,* livre XIX, chapitre XVI, p. 566.
38.*Ibid.,* livre XIX, chapitre XVII, p. 567.
39. Philip P. WIENER, dir., *Dictionary of the History of Ideas*, *op. cit.,* p. 361.

40. Isaiah Berlin, « The counter Enlightenment », *Against the Current : Essays in the History of Ideas,* Oxford University Press, 1981, cité par Philip P. Wiener dir., *op. cit.,* vol. 2, p. 100-112.
41. Arthur O. Lovejoy, « The Chinese origin of romanticism », dans *Essays in the History of Ideas,* Westport, Greenwood Press, 1978, p. 134-135.
42. Philip P. Wiener dir., *op. cit.,* p. 209.
43. Johann Gottfried von herder, *Idées pour la philosophie de l'histoire de l'humanité,* choix de textes par Max roucher, Paris, éditions Montaigne, « coll. bilingue des classiques étrangers », 1962, livre XI, chap. I, p. 173 et 175.
44.*Ibid.*
45.*Ibid.,* p. 177 et 179.
46.*Ibid.,* p. 181.

RÉSUMÉS

Le XVIII[e] siècle a connu un tournant intellectuel important en Europe, qui a conduit à une nouvelle culture occidentale. L'image de la Chine a joué un rôle non négligeable pendant ce processus. Introduite tout d'abord par les missions en Chine, en particulier celles des Jésuites, la Chine était une référence courante chez les philosophes des Lumières, qui avaient pour but de reconstruire l'Europe. Bien que l'image de la Chine soit déformée chez toutes les écoles philosophiques, des Jésuites au romantisme, la philosophie chinoise a été appréciée par les défenseurs du despotisme éclairé et critiquée par ses détracteurs. Après avoir contribué à la reconstruction du monde occidental, la Chine a commencé à étudier l'Occident en envisageant son relèvement.

The Image of China in European Thought of the Eighteenth Century : from apology to practical philosophy. The eighteenth century saw a significant intellectual change in Europe that created a new Western Culture. The image of China played a important role in this process. Introduced because of the trips of missionaries to China, particularly those of the Jesuits, China was a common reference among the philosophes of the Enlightenment whose aim was to reconstruct Europe. While the image of China was distorted in all the philosophical schools, from the Jesuits to the Romantics, chinese philosophy was appreciated by the defenders of Enlightened despotism, and criticized by its detractors. Having contributed to the reconstruction of the Western world, China became a backward nation, and began studying the West as a model for its revival.

INDEX

Mots-clés : Lumières, Chine, missionnaire, préjugé

AUTEUR

ZHAN SHI

Doctorant du département d'histoire de l'Université de Pékin, Room 153, Building 1, Changchun Xinyuan Subarea, Peking University, Beijing, 100871, P. R. China, zhanshi21cn@gmail.com

L'administration communale dans le royaume de Westphalie

Nicola Peter Todorov

1 Après la défaite de la quatrième coalition, en 1807, Napoléon créa le royaume de Westphalie dont l'organisation devait être calquée sur celle de la France. Le transfert du modèle administratif français dans les pays d'Europe conquis par les armées françaises à l'époque de la Révolution et de l'Empire intéresse l'historiographie depuis longtemps. L'historiographie a généralement considéré que le transfert du modèle français dans les pays européens non transformés par une révolution s'était heurté aux résistances des populations. Les différentes traditions historiographiques nationales ont évidemment pesé sur les approches de la question. Sous l'influence des théories de Max Weber, l'historiographie allemande des années 1980 et 1990 a fait du concept de bureaucratisation un paradigme central[1]. La modernisation de l'État et de la société est conçue comme l'œuvre de bureaucraties, c'est-à-dire d'administrateurs professionnels, disciplinés, rationnels et dotés d'une conscience de groupe[2]. Il est clair que l'administration locale, celle des villes, villages et hameaux, n'ayant jamais été entièrement investie par des administrateurs de métier, n'était pas au cœur des préoccupations de cette historiographie[3]. L'administration par excellence était celle des échelons supérieurs. « C'est que seulement cette partie du service public [la très haute administration] obtenait la pleine jouissance de la sécurité juridique et des privilèges matériels et était de par sa fonction en mesure d'agir en tant que créateur politique »[4]. Mais cette approche a également incité les historiens à adopter le point de vue de ces administrateurs professionnels, instruits et producteurs de l'essentiel des sources[5]. Les bureaucrates étaient en effet assez critiques à l'égard des administrateurs locaux.

2 Deux grands types de critiques ont été adressés aux réformes administratives réalisées, sous l'influence directe ou indirecte de Napoléon, au début du XIXe siècle en Allemagne. La première critique était d'ordre pratique. On a insisté ainsi sur l'écart béant entre les ambitions des administrateurs professionnels, préfets, sous-préfets, instruits et inspirés de l'idéologie des Lumières et les réalités du terrain, où des masses surtout rurales, illettrées et superstitieuses, se seraient montrées peu compréhensives à l'égard

des efforts déployés par les premiers. Les préfets auraient eu dû mal à trouver du personnel qualifié[6] pour ces fonctions communales rebutantes[7].

3 Le deuxième reproche était moins d'ordre pratique que politique. L'étatisation de l'administration locale, c'est-à-dire l'intégration formelle de l'échelon local dans une seule hiérarchie, aurait empiété sur l'autonomie et la liberté ancestrales des communes. On oppose ainsi le modèle communal français au modèle prussien, tel qu'il fut mis en vigueur par la réforme de Stein (*Städteordnung*) en 1808, et qui était caractérisé par une autonomie plus large des communes urbaines[8]. Cette mise en opposition paraît quelque peu étrange, car la réforme de Stein en Prusse ne touchait que les communes urbaines, alors que la majorité de la population vivait encore à la campagne... et restait soumise au régime seigneurial.

4 Ces deux critiques, déjà formulées par les contemporains, ont amené les gouvernements centralisateurs à reculer dans les décennies suivant la défaite de Napoléon[9]. Dès la période impériale, les administrations intermédiaires ont cherché à persuader les gouvernements à renoncer à une administration locale investie par des non-professionnels et à créer des circonscriptions plus grandes qu'administreraient des agents professionnels[10]. Le problème du bon choix de la taille des circonscriptions administratives n'était pas inconnu aux administrateurs venus réorganiser l'Allemagne. L'expérience, avortée[11], des municipalités cantonales incitait le gouvernement impérial à s'opposer avec fermeté à la résurrection d'un nouvel échelon administratif[12]. Cette obstination à préserver l'existence des communes aurait dû faire deviner que derrière des considérations techniques se cachaient des enjeux sociaux, voire politiques.

5 Napoléon avait misé sur l'effet positif d'une nouvelle administration pour séduire les populations des territoires conquis. N'avait-il pas déclaré à son frère Jérôme : « Quel peuple voudra retourner sous le gouvernement arbitraire prussien, quand il aura goûté les bienfaits d'une administration sage et libérale ? »[13]. Encourageant le roi novice à persévérer dans l'effort réformateur, il lui écrit : « Cette manière de gouverner sera une barrière plus puissante, pour vous séparer de la Prusse, que l'Elbe, que les places fortes et que la protection de la France ».

6 L'étude des enjeux et du fonctionnement de l'administration locale à l'époque napoléonienne est susceptible de nous éclairer non seulement sur les rapports entre les Français et les populations locales mais aussi sur le développement de l'État. Nous nous proposons ici d'analyser les changements institutionnels, la composition des corps d'administrateurs et le fonctionnement de l'administration communale dans un État vassal de l'Empire français. Le cadre de notre étude porte sur un département emblématique du royaume de Westphalie, celui de l'Elbe entre 1807 et 1813.

Des communes mises sous tutelle ?L'administration communale avant 1808

7 La première conséquence de l'application du modèle communal français est l'abolition de l'inégalité statutaire entre les communes urbaines et les communes rurales.

8 Avant 1808, la circonscription administrative de base est généralement l'unité de peuplement. Le statut juridique des villes et celui des villages se distinguent nettement. Les villes dites immédiates sont directement subordonnées aux autorités royales de leur province. Un « conseiller des tailles » surveille en général une dizaine de villes. Le roi de Prusse nomme les bourgmestres et les autres membres du conseil municipal (Magistrat). Le gouvernement de Berlin contrôle aussi directement la comptabilité des villes. Le contrôle de l'administration urbaine par les autorités royales de la province

s'étend jusqu'à la fixation des salaires des principaux agents. Ainsi, en 1801, le conseil de la ville de Magdebourg se voit refuser sa demande de pouvoir augmenter d'une centaine de Thalers, aux frais de la caisse communale, bien remplie, les rémunérations de ses membres[14].

9 Les villes constituent une circonscription judiciaire et administrative. Le tribunal municipal représente la première instance pour ses habitants. L'administration royale réglemente aussi la division du travail des conseils municipaux. Le conseiller des tailles élabore ainsi les instructions pour les différents membres du conseil. La délimitation des attributions est même plus précise que celle des différents membres des collèges provinciaux[15]. Autrement dit, la division disciplinaire du travail au détriment du principe géographique, qui caractérise les réformes administratives du début du XIXe siècle, ne prend pas nécessairement son départ dans les administrations supérieures. Ainsi, une petite ville comme Schönebeck est administrée par un premier bourgmestre qui dirige le travail de l'administration municipale, qui reste toutefois une instance collégiale. Le second bourgmestre s'occupe de la justice. Enfin, les attributions du camérier sont importantes et leur description minutieuse – le descriptif de ses attributions comporte 17 paragraphes -, tout autant que celles des premier, deuxième, troisième et quatrième conseillers municipaux. La comptabilité des villes est d'ailleurs soigneusement vérifiée par les chambres administratives provinciales. Les comptes des villes dont les recettes dépassent 1000 Thalers sont envoyés à Berlin.

10 Les villages et les bourgs dits médiats relèvent d'abord de la tutelle du seigneur, qui peut être le roi. La différence entre villes et campagnes est aussi de nature fiscale. Les villes paient pour l'essentiel l'accise, c'est-à-dire une sorte d'impôt indirect, alors que les villageois doivent s'acquitter d'une contribution foncière. La plupart des mille unités de peuplement – les villages et hameaux – sont administrées par un *Schulze* ou *Richter* nommé par le seigneur. La structure de peuplement est variée dans le département de l'Elbe. Les gros villages-tas caractérisent la Börde de Magdebourg, la société rurale y est très stratifiée. Les laboureurs, qui en forment le sommet représentent parfois seulement 5 % ou moins des ménages. Dans la Vieille Marche au Nord, l'habitat est constitué par de petits villages ou hameaux, où, en revanche, la société rurale semble être beaucoup plus homogène.

La nouvelle administration communale

11 Le gouvernement westphalien uniformise les fonctions municipales. Toutes les communes sont administrées par un maire. En dehors du maire, il y a de nombreuses autres fonctions ou services municipaux. L'adjoint au maire joue le rôle de policier au village. Le gouvernement fait preuve d'une certaine souplesse pour respecter la volonté d'autonomie des communautés. Ainsi, on nomme dans les villages minuscules des adjoints au maire alors qu'à l'origine un seul adjoint était prévu pour les municipalités de moins de 2 500 habitants. Cela répond au vœu des collectivités.

12 Le secrétaire de mairie, d'abord choisi par le maire, est nommé à partir de 1809 par le préfet, afin de le rendre moins dépendant du maire. En théorie, il doit y avoir un percepteur élémentaire dans chaque commune. Quand la commune collecte d'importantes sommes à titre de taxes communales, il y a parfois un percepteur communal particulier. En principe, le gouvernement interdit le morcellement de ces fonctions pour diminuer le coût de l'administration communale.

13 Pour la majorité des petites communes rurales, la nouveauté est la création du conseil municipal, c'est-à-dire d'un organisme clairement défini. Auparavant, il n'y avait que

l'assemblée villageoise qui ne représentait en fait que les propriétaires du territoire communal. Désormais, le conseil municipal comprend huit membres dans les petites communes et le double dans les communes de plus de 2 500 habitants.

14 À lire le règlement administratif du royaume de Westphalie, les attributions des conseils municipaux sont restreintes : ils doivent se réunir une fois par an, le 15 novembre, pour une période de 10 jours pour débattre du budget de la commune[16]. En dehors de cette réunion, le conseil municipal ne peut être convoqué qu'avec l'autorisation du préfet, sur avis motivé du sous-préfet[17]. Les conseillers doivent entendre l'état des recettes et des dépenses communales, répartir le bois, les pâtures et les récoltes de la commune, discuter des emprunts et des centimes additionnels nécessaires à la satisfaction des besoins communaux et répartir les travaux d'entretien[18]. En réalité, la législation ultérieure du royaume de Westphalie attribue bien d'autres fonctions aux conseils municipaux, notamment dans le domaine de la répartition des impôts et de l'estimation des ressources des contribuables. Par ailleurs, la correspondance administrative montre qu'en cas de besoin, l'activité du conseil municipal ne se limite pas à une courte période de dix jours dans l'année. Le décret royal du 7 novembre 1808 autorise le ministre de l'Intérieur à convoquer les conseils municipaux selon les besoins des communes[19].

15 Déjà, le 23 novembre 1808, transmettant les décrets de nominations de ces conseils au préfet du département de l'Elbe, le ministre Siméon écrit à de Schulenbourg-Emden :

> « En attendant je n'ai pas besoin de vous rappeler que ce n'était qu'à leur défaut seul que les maires étaient chargés par les lois de la sous-répartition des impôts. Comme votre département peut aujourd'hui, grâce à vos soins constants, jouir pleinement de l'ordre constitutionnel, cette opération délicate doit être laissée à la représentation communale.
> Vous aurez donc attention quand la répartition aura été faite aux districts par le conseil général et aux communes par les conseils de district, de faire faire la sous-répartition dans les communes par les conseils municipaux. Vous tiendrez la main à ce qu'elle s'opère avec clarté et impartialité suivant les instructions que vous aurez reçues de mon collègue le ministre des Finances »[20].

16 La division communale westphalienne constitue une voie moyenne entre deux extrêmes précédemment expérimentés : d'un côté, le système des municipalités cantonales, qui a bafoué la volonté d'auto-gouvernement des collectivités villageoises, et celui du morcellement des municipalités selon les unités de peuplement : villages, hameaux, fermes isolées. Si bien des villages d'une certaine taille continuent à former une unité administrative, d'autres sont rattachés à des villages plus grands ou fusionnent avec eux. Là où la taille et le revenu d'une commune justifient la présence d'une mairie, elle lui est accordée. Dans les contrées d'habitat dispersé, en revanche, plusieurs petits villages et hameaux sont regroupés pour ne former qu'une seule commune. Le regroupement des unités d'habitat prend une grande ampleur dans le district de Salzwedel. Dans le canton de Diesdorf, 11 des 14 communes sont composées d'au moins 3 unités et 2 communes en ont 6. Des cas où un maire administre 6 unités de peuplement existent également dans les cantons de Pollitz, Gardelegen municipal, Beetzendorf. Dans le canton rural de Gardelegen et dans celui de Brohme, il y a des communes de 7 hameaux et maisons isolées. Un des effets de la nouvelle division communale était l'abolition de l'autonomie administrative des anciens domaines seigneuriaux.

17 Contrairement à l'Empire, où le monarque ne nomme que les maires des communes de plus de 5 000 habitants, le roi de Westphalie se réserve la nomination de tous les maires, voire de tous les conseillers municipaux. Or, il y a 2 840 communes dans le royaume[21], et plus de 20 000 conseillers municipaux.

18 Responsables de la révision des budgets communaux, préfets et sous-préfets doivent d'abord n'envoyer que les budgets des communes de plus de 2 500 habitants au ministère, puis, à partir de 1810, les budgets de toutes les communes dont les recettes dépassent 2 000 francs et surtout de toutes celles dont le déficit est supérieur à 100 francs. Le préfet et le sous-préfet n'ont donc plus qu'à donner leur avis au même titre que le maire et le conseil municipal. Ces budgets font l'objet de décrets royaux après l'avis du ministre de l'Intérieur[22]. Ainsi, en 1812, plus d'un tiers (200) des budgets communaux du département de l'Elbe sont arrêtés par le ministère[23], alors qu'en 1800, 10 seulement des 33 budgets des villes du duché de Magdebourg furent envoyés à Berlin : ceux dont les recettes dépassaient 1 000 écus (3 700 francs) et la réforme décentralisatrice de 1 800 allait monter la barre à 2 000 écus (7 400 francs)[24]. Les comptes des communes rurales étaient éventuellement vérifiés par les juges seigneuriaux[25]. Les anciennes listes de tarification des sportules administratives prévoyaient d'ailleurs un tarif pour la révision d'un compte communal[26]. La préfecture westphalienne quant à elle vérifie la totalité des budgets communaux et ce travail régulier absorbe un certain temps. Au ministère, composé d'une quinzaine de personnes, un commis est spécialement chargé de la vérification des budgets[27].

19 Sur le plan institutionnel, l'exportation du système communal français ne s'accompagne que dans une certaine mesure d'une mise sous tutelle des communautés locales. Le nouvel État détermine le nombre des agents municipaux tout en admettant certains aménagements. L'introduction d'un budget prévisionnel oblige les communes à limiter leurs dépenses. Mais celles-ci faisaient déjà, avant 1808, l'objet d'une surveillance par les autorités supérieures, essentiellement provinciales ou seigneuriales. Ce qui change après 1808, c'est l'autorité chargée du contrôle des communautés : de l'échelon provincial, la mission de surveillance passe à l'échelon central. La composition des différentes instances et leurs intérêts n'étaient pas les mêmes, car la description des attributions réglementaires ne peut rendre suffisamment compte du fonctionnement d'une administration.

Des administrateurs locaux incapables ?Un certain renouvellement du personnel local

20 Les plaintes des préfets et des sous-préfets au sujet de la qualité des administrateurs municipaux, notamment ceux des petites communes rurales, sont un fait bien connu dans l'Empire français et, dans les États satellites, la Westphalie ne fait guère exception. Après quatre années de réformes, le sous-préfet du district de Salzwedel, L. de Westphalen, écrit, certes pour justifier la nécessité d'un traitement et de frais de bureau plus élevés :

> « Les maires des communes rurales dans le district de Salzwedel ayant dû être choisis parmi la classe des paysans, ne sont pas assez instruits et ne possèdent pas l'habileté nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions et principalement de la gestion des affaires, qui ont rapport à la répartition des contributions sous la direction et les instructions immédiates des maires de canton ; ils n'ont d'ailleurs nullement la faculté de donner des renseignements par écrit.[...] il est impossible à l'homme le plus habile et le plus actif et laborieux de suffire à l'immense besogne de toutes les écritures relatives non seulement aux affaires courantes très nombreuses et à la correspondance très étendue à entretenir avec les différentes autorités et particulièrement avec les agents des contributions, mais aussi à la confection des

> listes communales de conscription, des budgets, des états de contributions personnelles [...] des rôles de répartition des différentes contributions départementales et communales ; des liquidations mensuelles des frais d'étapes et des frais de prison, des procès-verbaux à dresser sur les délibérations des conseils municipaux pour obtenir l'autorisation à plaider, etc., etc. [...] »[28].

21 Le corps des administrateurs locaux westphaliens est pourtant plus restreint que celui des anciens officiers villageois, notamment dans les régions à habitat dispersé en raison du regroupement des petits villages et hameaux en une seule commune. Les 1 000 unités de peuplement sont regroupées en 474 communes[29]. On doit donc en principe disposer d'un vivier d'administrateurs expérimentés. Nous avons dénombré ainsi, à partir des listes de candidats pour les conseils municipaux, 148 anciens *Schulze* vivant toujours dans les villages du district de Salzwedel et 101 dans ceux du district de Stendal. Même quand on déduit les *Schulze* relégués au poste d'adjoint, 63 anciens officiers villageois du district de Salzwedel et 79 de celui de Stendal ne sont pas repris par l'administration westphalienne[30]. Malgré la réduction du nombre de postes d'administrateurs locaux, les maires ne sont pas systématiquement recrutés dans le vivier des anciens officiers villageois. Seulement 175 des 474 premiers maires westphaliens du département de l'Elbe se trouvaient avant 1808 à la tête de leur collectivité locale ou de l'une de ses parties. Autrement dit, 299 communes du département de l'Elbe reçoivent un chef n'ayant pas encore exercé la charge de bourgmestre, de *Schulze* ou *Richter*. Le remplacement, en juillet 1808, des maires démissionnaires fraîchement nommés ne permet le retour que de 14 des anciens *Schulzen* ou bourgmestres. Le renouvellement massif du personnel de l'échelon administratif inférieur est donc bien réel.

22 La situation des districts de Neuhaldensleben et de Magdebourg, où la continuité personnelle est importante, contraste avec celle des districts de l'ancienne Vieille Marche. Cependant, même dans les deux premiers districts, 40 % des villages sont dotés d'un nouveau chef. La mise à l'écart des anciens officiers seigneuriaux – *Schulzen* ou *Richter* – est d'autant plus significative dans la Vieille Marche que les communes y sont composées de plusieurs villages et hameaux et que dans chacune d'elles habitent alors plusieurs anciens préposés de villages.

23 Le renouvellement du personnel administratif local s'explique partiellement par la tentative des élites traditionnelles de contrôler directement un échelon administratif qu'elles n'occupèrent pas jusqu'alors. Dans le département de l'Elbe, comme dans le royaume de Westphalie, au moins au début du règne de Jérôme-Napoléon, des tentatives individuelles et collectives de la noblesse d'occuper les postes de l'administration locale et cantonale, sans doute avec l'appui de nobles appartenant au gouvernement, sont indéniables. Ainsi de Wolfradt, ministre de l'Intérieur du royaume de Westphalie à partir de 1809, nous dit dans ses mémoires :

> « La plupart des nobles suivaient mon conseil d'accepter eux-mêmes les postes de maires dans leurs communes, ils y furent nommés de préférence »[31].

24 Les anciens seigneurs jugent sans doute nécessaire d'être présents personnellement dans les institutions communales en raison de la disparition de l'ancien cadre seigneurial ou bailliager.

Les maires nouveaux et le noyautage seigneurial

District	Magdebourg	Neuhaldensleben	Stendal	Salzwedel
Maires nobles	8	8	27	3
Maires fermiers	10	7	14	6
Total des précédents	18	15	41	9
Maires « nouveaux »	42	45	101	111

25 La tentative de noyautage de l’administration communale par les partisans de l’ancien ordre social, si indéniable qu’elle soit, ne connaît dès le début qu’un succès limité. Le grand nombre de communes empêche la noblesse d’occuper tous les postes de maire. Les fermiers ne sont pas non plus suffisamment nombreux pour assumer la fonction de maire dans la totalité des communes.

26 Ce constat vaut encore davantage pour les autres fonctions communales : le poids numérique des grands propriétaires fonciers et de leurs fermiers dans les conseils municipaux est encore beaucoup plus faible que dans le corps des maires et ne reflète que leur poids numérique dans la société. Leur pouvoir réel au sein des conseils municipaux reste probablement beaucoup plus grand mais dépend sans doute très fortement de la composition du conseil municipal de chaque commune ainsi que de la politisation des habitants. Ainsi dans quelques communes du district de Stendal, un propriétaire noble, en qualité de maire ou de simple conseiller municipal, peut faire face à 7 micro-propriétaires ou journaliers au sein du conseil, comme c’est surtout le cas dans les villages de la vallée de l’Elbe, où la paysannerie moyenne est parfois complètement absente.

27 La composition sociale du corps des fonctionnaires locaux traduit bien souvent la géographie sociale. Ainsi, dans les communes du Nord-Ouest, où la population rurale est relativement homogène – les laboureurs représentent parfois 50 %, voire la totalité des feux – la paysannerie moyenne investit la plupart des fonctions communales, du maire au secrétaire de mairie en passant par le percepteur élémentaire. En revanche, au Sud-Est, dans le district de Magdebourg, où la population rurale est très stratifiée, le poste de maire est souvent occupé par un laboureur, alors que le percepteur élémentaire est souvent un petit ménager, augmentant ses revenus par cette activité complémentaire. Quant au conseil municipal, il représente les principales catégories sociales des collectivités. Dans 10 % des communes du district de Stendal, les laboureurs sont les seuls à investir le conseil municipal, ce qui ne correspond pas toujours à la composition sociale des principaux groupes de propriétaires paysans. Si les marchands et artisans sont présents, bien que faiblement, dans la plupart des conseils municipaux, ils n’occupent que rarement les postes de maires dans les communes rurales. En revanche, ils dominent les conseils des villes. Dans une ville de 5 000 habitants comme Stendal, le conseil municipal est formé par cinq marchands, cinq artisans, deux fabricants et quatre personnes touchant un salaire.

La réaction seigneuriale

28 Le préfet et les sous-préfets, généralement de connivence avec les anciennes élites seigneuriales, cherchent alors à obtenir du gouvernement la modification de la division communale par le rattachement de certaines communes à d'autres ou par la fusion de plusieurs petites communes. L'analyse détaillée de ces propositions révèle en général l'objectif, inavoué, de reconstituer le cadre territorial des anciennes seigneuries, formellement supprimées. Mais généralement ces projets essuient un refus net de la part du ministre de la Justice et de l'Intérieur, Siméon. Le gouvernement westphalien est donc aussi attaché à l'autonomie des petites communes que le gouvernement impérial.

29 Selon Siméon, la création des maires de canton est d'abord une mesure ponctuelle, qui est étendue ensuite à l'ensemble du royaume. Le 14 novembre 1808, exactement sept mois après la nomination de la plupart des maires de commune, Siméon s'adresse au préfet de l'Elbe pour l'inviter à proposer des candidats pour les postes de maire de canton, une mesure souhaitée depuis plusieurs mois par les autorités départementales. Le gouvernement est bien conscient des ambiguïtés de cet écart par rapport au modèle français. Les compétences des maires de canton sont donc assez vaguement délimitées. Aux yeux du gouvernement, il ne s'agit absolument pas de créer un échelon bureaucratique supplémentaire. Les mairies de canton ne sont pas dotées d'un secrétaire réglementaire, c'est-à-dire d'un fonctionnaire nommé par le roi. Wolfradt, le ministre de l'Intérieur, précise bien au préfet de l'Elbe, la situation ambiguë du maire de canton :

> « S'il existait des secrétaires dans les mairies de canton, leur nomination et leur remplacement appartiendraient à Sa Majesté comme celui des Maires et des Secrétaires de Mairies dans les communes d'une population supérieure. Mais il n'a pas été accordé de secrétaires aux mairies de canton, parce que ces magistrats dont l'institution est temporaire, et non constitutionnelle n'ont réellement que l'impulsion et des conseils à donner à leurs collègues, le plus souvent de vive voix, et ne sont pas proprement chargés d'administrer, mais d'éclaircir et de diriger l'administration des communes. En chargeant le maire le plus intelligent du canton de guider les autres, on n'a point entendu créer de nouvelles fonctions, mais faciliter la marche de l'administration municipale dans les commencements d'un système nouveau »[32].

30 En tout état de cause, les quatre administrateurs des districts du département de l'Elbe en 1808, à savoir le préfet et les trois sous-préfets, profitent de l'installation des maires de canton pour proposer de préférence des nobles et des fermiers royaux. Si, à l'échelle du département, les nobles, avec plus d'un tiers des personnes, ne constituent pas la majorité des maires de canton, ils fournissent 90 % des maires de canton du district de Stendal, alors qu'au niveau communal la noblesse ne représente qu'un peu plus d'un cinquième des maires de ce district. Cette prédominance reflète l'implantation locale de la noblesse. Dans la partie de la Börde magdebourgeoise, qui forme le district de Magdebourg, la noblesse est moins présente. Mais même à l'échelle départementale, la noblesse est plus représentée dans le corps des maires de canton que dans celui des maires de commune. La nomination de nombreux fermiers conduit à une domination nette du corps des maires de canton par les classes opposées à l'abolition des redevances sans rachat.

31 Ne faudrait-il pas plutôt se demander si l'incapacité des masses rurales à remplir les fonctions administratives n'était pas un argument commode utilisé par un corps préfectoral acquis aux idées traditionnelles pour imposer un autre encadrement, permettant mieux de contrôler des collectivités récalcitrantes ? Le gouvernement

westphalien ne tient d'ailleurs pas trop compte de ces lamentations. Ainsi, lors de la révision des nominations en 1810, le sous-préfet de Stendal, le comte de Schulenbourg-Bodendorf, propose de destituer 49 des 120 maires par le biais de fusions de communes, sans compter les autres remplacements. Or, le gouvernement reconduit 44 de ces maires et ne supprime aucune commune. Sur les 6 maires remplacés : 4 sont des nobles et le cinquième un grand fermier. Le gouvernement se montre donc aussi inflexible que celui de l'Empire dans le département belge de la Dyle, étudié par Tihon, quand il s'agit de limiter l'emprise des anciennes élites sur les sociétés rurales.

32 Les villes, en tous cas, disposent d'administrateurs professionnels. Dans les villes du duché de Magdebourg et de la Vieille Marche, il y avait, en 1807, une centaine d'administrateurs municipaux : 68 d'entre eux disposaient d'une fortune foncière, le plus souvent leur maison. Plus de la moitié de ces administrateurs déclarent dans les questionnaires que devaient remplir les personnes désirant intégrer le service westphalien avoir suivi une formation au-delà de l'enseignement élémentaire, 38 ont obtenu une formation universitaire, généralement à l'université de Halle[33].

33 L'investiture des postes communaux constituait donc manifestement un enjeu pour les élites traditionnelles comme pour les autres administrés. En principe, l'administration locale westphalienne peut s'appuyer sur un personnel issu de l'ancienne administration villageoise et urbaine ou des mêmes couches sociales. Rejeter les critiques des préfets et sous-préfets issus ou proches des élites ci-devant privilégiées comme trop intéressées pour être prises au sérieux par l'historien nous exposerait cependant au reproche d'une vision partiale, si l'analyse excluait le fonctionnement de cette administration.

Le fonctionnement de l'administration communaleUne participation relativement volontaire des habitants

34 Pour mesurer les difficultés réelles de l'adoption du modèle communal français en Westphalie, il est nécessaire de le voir à l'œuvre. En avril 1808, lorsque les maires sont nommés, les refus d'accepter la fonction ou les démissions précoces sont relativement limités. En juillet 1808, moins de 10 % des communes n'ont pas encore leur maire. Dans d'autres départements, ce taux est encore plus bas[34], mais le taux des mairies encore vacantes dans le département de l'Elbe varie de 1,9 % dans le district de Neuhaldensleben à 15 % dans celui de Stendal. Les fonctionnaires sont nommés par un décret.

35 Entre 1808 et la fin de l'année 1812, 271 maires sont remplacés dans les 450 communes qui ont appartenu au département de l'Elbe pendant toute la période westphalienne. Mais le taux de renouvellement varie dans le temps. Au cours de la première année, moins de 11 % des maires sont remplacés. Plus de 30 % des communes reçoivent un nouveau maire en raison de la révision des nominations que le gouvernement réalise en 1810. Le taux retombe à un peu plus de 10 % en 1811 et à 8 % de l'ensemble des maires en 1812. Le personnel des fonctionnaires municipaux semble donc se stabiliser durant la période westphalienne. Ces chiffres cachent pourtant d'importants écarts spatiaux : 208 communes (46 %) n'ont eu qu'un seul maire durant la période westphalienne, 182 (40 %) en ont eu 2, alors que 55 (12 %) en ont vu se succéder 3. Il y a quelques cas extrêmes, assez rares (1 %), où durant la courte période napoléonienne, 3 communes sont administrées par 4 maires et 2 par 5 maires.

36 Avant l808, la situation des officiers communaux était déjà ambiguë. Normalement, la charge n'était pas limitée dans le temps, le renouvellement des agents assez rare. Les témoignages sur l'attrait de la fonction avant 1808 sont cependant contradictoires.

Certains paragraphes du règlement pour les villages du duché de Magdebourg, élaboré en 1805 par les conseillers provinciaux nobles et les officiers de la chambre provinciale, semblent indiquer que la charge du préposé de village (*Dorfvorsteher – Schultze* ou *Richter*) n'était guère enviable : « Un membre de la communauté ne peut refuser la charge de préposé de village ou de juré que l'autorité lui a attribuée que pour des raisons qui l'empêcheraient d'assumer une tutelle »[35]. (§ 5). D'ailleurs, des clauses analogues se trouvent dans les statuts des villes.

37 D'un autre côté, dans certains cas, l'investiture de la première charge communale donne lieu à des contestations notamment au sujet de l'appartenance de l'officier villageois à telle ou telle catégorie d'habitants. Dans les villages, les laboureurs acceptent mal qu'un petit paysan (*Kossathe*) soit nommé officier seigneurial[36]. En principe, ce n'est guère différent dans les petites villes. En 1806, juste après l'occupation française, les « petits bourgeois » de la ville de Frohse se plaignent des inégalités de la répartition des soldats à loger et en rendent le bourgmestre Kaufmann responsable. Frohse ne comporte que huit fermes paysannes et une centaine de petites maisons. Chaque petit bourgeois de la ville doit héberger trois ou quatre soldats français. Le batelier Samuel Reichmann, un ancien cuirassier des gardes du corps, et le maçon Jean-Jacques Bunge organisent alors une réunion des petits bourgeois à l'hôtel de ville et chargent le garde champêtre Naucke de sonner le tocsin. Lorsque tout le monde est réuni, ils font traîner violemment le bourgmestre devant l'assemblée pour lui faire comprendre leur point de vue. Après avoir été menacé, il est relâché après avoir promis de présenter un plan clair pour le logement des troupes[37]. Dans ces petites villes, qui deviendront les faubourgs des villes industrielles du XIXe siècle, le petit artisanat et les journaliers se montrent souvent assez revendicatifs.

38 D'une manière générale, la sous-répartition des charges publiques a aussi dû être un des moments forts de la vie publique communale sous le gouvernement westphalien. Elle confère à ceux qui en sont chargés un pouvoir sur les autres membres de la commune, ce qui doit rendre la fonction de conseiller municipal attrayante. Si l'on ne dispose guère de témoignages de la plupart des communes du département de l'Elbe sur l'attrait de cette fonction, des réclamations quant à la juste distribution des charges publiques et à la composition des conseils sont loin d'être rares.

39 Le maire de Schleibnitz donne sa démission parce que, notamment, les *Kossathen*, refusant de supporter des charges communales ancestrales, lui rendent la vie difficile[38]. En février 1809, donc après la nomination des conseillers municipaux, le maire Kloetze de Hilligendorf écrit au préfet :

> « Sur la demande des *Kossathen* d'ici, qui sont au nombre de 22 et dont aucun n'a été nommé au conseil municipal, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'opérer un changement, car 3 des laboureurs y ont été nommés. À mon sens, il y en a un qui pourrait céder sa place à l'un des ménagers.
> Je prie votre Excellence d'autoriser cette modification gracieusement et ose proposer le *Kossathe* Christophe Bennecke, auquel, en revanche, le cultivateur Christian Engel devrait céder sa place [...]»[39].

40 La composition sociale des différentes institutions communales n'est donc pas indifférente aux habitants. Mais ce dernier cas suggère aussi qu'au sein des petites communes les jeux politiques n'étaient pas absents. Le maire cherche peut-être à avoir au conseil municipal un contre-pouvoir que représentent les ménagers face aux laboureurs. Les anciens seigneurs qui aspirent à contrôler leurs anciens dépendants en se faisant nommer maire cherchent également à diviser la communauté locale en

jouant sur les divergences d'intérêts des différents groupes. Ainsi le baron d'Angern, l'ancien président de la chambre administrative, qui a ardemment défendu les intérêts des grands propriétaires fonciers en tant qu'administrateur de la province, retourne après la défaite de la Prusse dans son domaine de Süldorf, aux portes de Magdebourg. Le décret royal du 13 avril 1808 le nomme maire de sa commune. Lorsque les laboureurs se plaignent à la préfecture de la répartition des corvées publiques de transports militaires, contestant l'exemption des ménagers, le maire, grand propriétaire, prend le parti de ces derniers. Interrogé par le préfet, le maire donne aussi son avis sur les possibilités d'astreindre les nobles à ces services. Au cas où ceux-ci devraient participer à ces charges publiques, ils devraient être chargés proportionnellement moins que les laboureurs, estime-t-il. Le laboureur aurait acheté son bien moins cher en raison des charges publiques. Il entretiendrait plus de chevaux par surface arable que le noble en raison de ces corvées et serait donc mieux en mesure de fournir les services réclamés[40].

41 Ce qui est intéressant dans cette affaire n'est ni son argumentation, qui laisse perplexe, ni la réaction du préfet, qui la trouve pertinente[41]. L'intérêt réside dans le soutien qu'apporte le grand propriétaire aux petits ménagers de la commune. Ne s'agit-il pas de monter ces derniers contre les laboureurs moyens selon la devise : diviser pour mieux régner ? La réussite de ces jeux dépend aussi de l'attitude des autorités préfectorales. Or, avant la nomination du Français Bercagny en 1812, la préfecture est acquise aux intérêts des anciens seigneurs. Le préfet, le comte de Schulenburg-Emden réussit parfois à faire écran entre les collectivités et le gouvernement. Lorsque, par exemple en décembre 1811, le conseil municipal de la petite ville de Gross-Salze s'oppose à la nomination d'un propriétaire foncier à la fonction de maire ou d'adjoint, comme le propose le maire démissionnaire, un propriétaire, noble lui aussi, il n'est pas écouté, et la personne à laquelle les conseillers sont hostiles est nommée adjoint au maire[42].

42 Mais ces litiges au sujet de la répartition des charges publiques régulières datent pour l'essentiel du début du gouvernement westphalien. Leur fréquence a dû diminuer au cours de la période, car le gouvernement s'attache à contrôler de près les finances communales.

Surveiller pour protéger

43 La surveillance des budgets communaux n'est en effet pas purement formelle. Malheureusement, seul un petit nombre de budgets détaillés a été conservé. Mais les quelques budgets dont nous disposons nous indiquent que le conseil municipal propose parfois pour la fonction de maire un salaire plus bas que celui proposé par le maire. Et fréquemment, le ministre ou le préfet réduisent encore ces dépenses. Ainsi, dans les 11 communes du canton d'Eichenbarleben, cinq des conseils municipaux proposent en 1812 une somme plus basse pour le traitement du maire que ne l'ont fait les premiers fonctionnaires des communes eux-mêmes[43]. Le gouvernement semble avoir uniformisé le traitement des fonctionnaires municipaux. Un relevé des maires en place à la fin du règne de Jérôme et de leur traitement montre que dans les communes rurales les maires touchent 40 francs par an[44].

44 Malgré le regroupement de plusieurs localités sous l'administration d'un maire, les communes à plusieurs composantes présentent généralement des déficits budgétaires. Si d'un côté, l'inégale richesse des communautés villageoises peut expliquer l'absence totale de recettes de nombreuses communes, c'est souvent le regroupement des villages qui est à l'origine du déficit. Les nouvelles communes ne font que se superposer aux anciennes communautés d'exploitation. Les collectivités locales sont en effet libres

d'apporter leurs biens communaux à la nouvelle commune. Quand elles préfèrent la gestion distincte des biens communaux anciens et des biens de la commune westphalienne, cette dernière est sans propriété et doit couvrir ses dépenses en levant un impôt communal. Le poids de cet impôt supplémentaire est cependant assez léger parce qu'il est réparti sur plusieurs villages alors que les dépenses plafonnent assez vite en raison de leur contrôle multiple. D'ailleurs, en cas de gestion distincte des biens de la commune et de l'ancienne communauté villageoise, le gouvernement vérifie les deux budgets.

45 D'un autre côté, le ministre intervient dans le mode de répartition des charges communales. Les conflits au sujet de la sous-répartition des taxes levées pour payer le déficit des budgets communaux sont relativement rares. Ainsi, les petits ménagers du village de Löderburg s'adressent à la préfecture pour se plaindre du partage des charges effectué par le conseil municipal pour éponger le déficit de l'année 1809[45]. Celui-ci doit désormais se faire selon le pied de la contribution foncière et le Ministère de l'Intérieur vérifie son application au même titre que les dépenses communales[46]. Ce principe de répartition est aussi appliqué aux taxes que doivent verser les communes à l'administration forestière pour la gestion des bois communaux. Le choix de la contribution foncière comme base de répartition de ces déficits fait retomber ces charges sur les propriétaires. L'intégration des domaines dans les communes allège ainsi le coût de l'administration communale pour la majorité des habitants. Globalement très hostile à la fusion des communes, le gouvernement, en 1813, sépare une commune pour fusionner la composante la plus pauvre avec un grand domaine pour lui rendre les taxes communales plus légères.[47]

46 L'adoption d'un mode de répartition par le gouvernement est plus difficile lorsqu'il s'agit de charges irrégulières ou de charges en nature comme le cantonnement de militaires ou la livraison de chevaux. Ces charges dépendent fortement de la conjoncture militaire et se multiplient à la fin du règne de Jérôme. Ainsi, les événements politiques ont dû avoir une incidence sur l'intérêt que représentaient les charges communales. En 1813, le maire de canton de Sudenbourg écrit au préfet :

> « [...] Sous les circonstances actuelles de la dite commune [celle de Cracau près de Magdebourg, assiégé] où déjà depuis un certain temps beaucoup de militaires sont cantonnés, les occupations du maire se sont multipliées concernant les hébergements, les réquisitions militaires et fournitures. Il est donc d'autant plus nécessaire qu'un adjoint lui assiste [...] Plusieurs des habitants le souhaitent d'autant plus que le dit Cornelius [le maire] appartient à la classe des *Kossathen*, alors que les laboureurs pensent que lors de la distribution des charges de logements, de fournitures militaires et autres, il ne pourra pas avoir assez égard aux conditions des laboureurs »[48].

47 Et le maire de canton de proposer, sur la demande des habitants de Cracau, que quelqu'un de la classe des laboureurs soit adjoint au maire. Aussi ne faut-il guère s'étonner de l'intérêt qu'ont les différents groupes de la paysannerie à être représentés au conseil municipal. Mais avant comme après 1806, le travail administratif comporte aussi ses désagréments.

Un travail rebutant ?

48 Les villes jouissent malgré leur taille d'une moindre indépendance que beaucoup de communautés rurales. Avant comme après 1808, les administrateurs urbains se voient confrontés à la présence de puissantes administrations supérieures et ne constituent pas de ce fait le sommet de la hiérarchie sociale de la ville. Ainsi, à Magdebourg, il y

avait en 1806, 18 administrateurs municipaux contre 67 administrateurs royaux prussiens dont les traitements étaient beaucoup plus élevés.

49 Les frictions entre les citadins et les commandants des garnisons prussiennes sont un fait bien connu[49]. Avant 1806, les empiètements des chefs de garnison ne se limitaient pas à des mauvais traitements ou des injures. Ainsi, le commandant de Schönebeck s'arrogeait le droit d'enfermer les bourgmestres dans la prison militaire et de les dénoncer aux autorités provinciales à chaque fois qu'il recevait des plaintes sur divers sujets, et notamment la police des grains et de la bière. Si le fait qu'un bourgmestre fut traîné, en robe de nuit, car les soldats ne lui avaient pas laissé le temps de s'habiller, devant le chef de garnison témoigne effectivement du peu de respect des autorités militaires face aux civils dans l'État prussien, les enjeux sociaux étaient parfois très complexes. Ainsi, le commandant, noble, accusait les administrateurs de la ville de ne représenter que la confrérie des brasseurs et boulangers et de s'enrichir aux dépens des pauvres de la ville et des soldats de la garnison. Dans les villes prussiennes, la population militaire était en effet importante. Ainsi, dans le faubourg de Frohse, elle représentait en 1805, plus de 16 % des citadins[50]. En même temps, le commandant veillait au respect des règlements interdisant aux citadins de s'approvisionner directement à la campagne auprès des paysans[51]. Seuls les propriétaires nobles et les grands fermiers royaux avaient le privilège de vendre leur récolte sur place à des citadins venus à la campagne[52]. La chambre administrative provinciale ne s'intéressait d'ailleurs guère aux plaintes du conseil municipal et il fallait l'intervention du roi de Prusse pour que le commandant fût contraint de cesser, très partiellement, d'empiéter sur les prérogatives des administrateurs municipaux. Mais en raison de ces tracasseries, il n'est guère étonnant que les charges municipales ne fussent pas forcément plus recherchées que dans les villages. Sous le gouvernement westphalien, on cherche à améliorer les relations entre les militaires et les civils en nommant un Français préfet dans un département à forte présence militaire.

50 Le gouvernement westphalien demande à ses fonctionnaires communaux un certain nombre de tâches administratives et nous avons vu plus haut l'énumération qu'en a faite le sous-préfet de Salzwedel. Mais, d'abord, ces travaux ne sont pas une invention napoléonienne. En 1776, les habitants du village de Brumby s'étaient ainsi opposés à la nomination d'un parent du fermier royal au poste d'officier villageois : celui-ci serait illettré et donc tout à fait incapable de lire la gigantesque correspondance administrative[53]. Les statistiques napoléoniennes sont différentes mais pas nécessairement plus exigeantes que celles qui les précédaient. Ensuite, l'abondance des travaux administratifs et le désagrément qu'ils provoquent dépendent des conjonctures politique et militaire. Le cantonnement des militaires, leur approvisionnement et les réquisitions rendent en effet la vie difficile aux maires comme à leurs prédécesseurs. La géographie des démissions et destitutions de maires est en effet quelque peu surprenante. Les communes qui voient se succéder plusieurs maires durant la période westphalienne forment parfois des zones allongées. Or, dans certains cas, notamment celui du district de Salzwedel, ces bandes suivent le tracé du réseau routier. Enfin, les « maires » prussiens nommés après 1813 ou tout simplement laissés en place, sont curieusement bien capables de gérer une « paperasse » volumineuse, dont témoignent les inventaires de ces *Schulzen*[54].

51 Le transfert de l'administration communale française dans une partie de l'Allemagne comportait un certain nombre de modifications institutionnelles, comme

l'uniformisation des administrations, la centralisation des nominations et de la surveillance budgétaire et le retrait corrélatif de ces prérogatives aux autorités intermédiaires, un regroupement, très partiel, des hameaux et villages en communes plus grandes. La suppression de l'échelon administratif seigneurial conduisit les élites traditionnelles à investir massivement la nouvelle administration. Les activités de ces maires montrent bien qu'il s'agissait pour eux de tenter de préserver autant que possible les anciens privilèges. Mais une administration cantonale permettait une meilleure maîtrise territoriale par les partisans de l'ordre ancien. Cependant, au fil des années, et notamment après la révision des nominations en 1810, la proportion des maires nobles est retombée. Ce recul de l'emprise personnelle des anciennes élites s'observe aussi dans d'autres départements[55]. À la fin du règne de Jérôme, le poids numérique des nobles dans l'administration communale est faible dans l'ensemble du royaume[56]. Ces vicissitudes représentaient l'essentiel de l'instabilité des fonctionnaires. Dans la plupart des communes, une administration à la française ne semble pas avoir posé plus de problèmes que les administrations précédentes. Par la centralisation, le gouvernement soustrayait les collectivités locales au contrôle des élites traditionnelles et garantissait une répartition des charges plus favorable aux couches inférieures de la population.

52 Après la chute de l'Empire, les anciennes élites des territoires westphaliens, ayant de nouveau de bonnes relations avec le gouvernement, œuvraient en faveur de l'abolition du régime municipal westphalien, auquel le gouvernement prussien semblait tenir. Leurs efforts furent couronnés de succès en 1833.

53 Bien sûr, les « malheurs du temps » alourdissaient la tâche des administrateurs mais les répercussions sur le fonctionnement administratif semblent bien avoir été numériquement réduites et géographiquement circonscrites. Mais les problèmes liés à la guerre aussi bien que le combat entre le gouvernement et les élites provinciales pour le contrôle des collectivités furent-ils si différents des expériences qu'avaient acquises les organisateurs du royaume de Westphalie dans leur propre patrie ?

ANNEXES

Glossaire des principaux termes institutionnels et de quelques catégories socio-professionnelles

Collèges provinciaux – Administrations provinciales organisées en collège. Les chambres administratives (*Domänenkammern*) administraient les domaines royaux et prélevaient la contribution foncière, les Cours de justice (*Regierungen*) étaient l'instance d'appel pour les roturiers et la première instance pour les privilégiés, mais avaient aussi des missions religieuses et scolaires. Le collège des accises s'occupait des impôts indirects.

Kossathe – Petit exploitant agricole, appartenant à la couche intermédiaire de la population rurale, inférieure aux laboureurs, mais supérieure aux journaliers. Leurs exploitations n'avaient souvent qu'un quart, parfois un tiers de la superficie de celles

des paysans d'un demi-attelage. Ils ne sont pas obligés de faire des corvées avec un attelage, mais les autres corvées pèsent souvent plus lourdement sur leurs petites exploitations que sur celles des laboureurs. Ces catégories de paysans servaient en général aussi à la classification fiscale. Les *Kossathen* exerçaient parfois des activités artisanales complémentaires.

Laboureur (*Ackermann*, parfois appelé *Bauer*) - Exploitant agricole de parfois plus d'une trentaine d'hectares disposant d'un train de labour complet. En l'absence d'un seigneur résidant ou d'un fermier seigneurial, il forme la couche sociale supérieure de la société rurale, détenant le plus souvent les principales fonctions de l'administration villageoise.

Magistrat – Organe administratif collégial des villes en Prusse, composé d'un ou de plusieurs bourgmestres, d'un camérier et de quelques conseillers.

Provinces – Unités administratives constitutives de la monarchie prussienne, de taille variable. Il s'agissait d'unités historiques, progressivement intégrées dans la monarchie. Le duché de Magdebourg était un ancien archevêché sécularisé au temps de la Réforme et cédé par la Saxe électorale au Brandebourg par le traité de 1648. Les provinces étaient subdivisées en cercles pour l'administration de la campagne. L'administrateur d'un cercle était un propriétaire noble, l'un des seigneurs regroupés dans le cercle. Les villes étaient administrées séparément.

Richter et *Schulze* - Noms désignant les officiers villageois (*Dorfvorsteher* – littéralement préposé de village), généralement nommés par le seigneur, administrant les communes rurales. En raison de la non-séparation de la justice, de l'administration et de la police, ils présidaient aussi les cours villageoises, l'échelon le plus bas de la hiérarchie judiciaire, épaulé par plusieurs jurés. La fonction de *Schulze* pouvait être liée à l'exploitation paysanne, mais souvent le *Schulze* ne bénéficiait que de l'exemption des corvées et redevances ou jouissait d'autres privilèges. Il avait certaines obligations touchant à l'organisation des corvées seigneuriales.

Villes et villages – Les villes et villages avaient des statuts différents. Les villes « immédiates » étaient directement subordonnées à la juridiction et administration royale, leurs principaux administrateurs, un collège de bourgmestres (voir magistrat), étaient nommés par le gouvernement de Berlin, les autres agents par l'administration royale de la province. Dans ses choix, la chambre administrative devait respecter un certain nombre de principes, comme celui de nommer de préférence d'anciens militaires aux emplois publics. Les villes devaient payer l'accise, l'impôt indirect, mais non la *Kontribution,* une sorte de contribution foncière. Celle-ci pesait sur les campagnes. Les villages étaient soumis à la juridiction seigneuriale, mais le seigneur était souvent le roi, à savoir dans tous les domaines royaux. Le gouvernement nommait les justiciers (*Justizamtmänner* – terme souvent traduit par baillis par les administrateurs westphaliens). Les justiciers et administrateurs des seigneuries nobiliaires et ecclésiastiques étaient nommés par les seigneurs, mais soumis, pour ce qui est de la justice, au contrôle de la cour de justice provinciale.

NOTES

1.Le concept de la bureaucratie réformatrice a été introduit au début des années 1980, notamment par Barbara VOGEL : *Allgemeine Gewerbefreiheit. Die Reformpolitik des preussischen Staatskanzlers Hardenberg,* Göttingen, Vandenhoek und Ruprecht,1983, 340 p. ; l'idée a aussi été développée par Christine VAN DEN HEUVEL, *Beamtenschaft und Territorialstaat : Behördenentwicklung und Sozialstruktur der Beamtenschaft im Hochstift Osnabrück,* 1500- 1800, Osnabrück, H. Th. Wenner, 1984, 304 p.

2.Wolfgang Neugebauer a dû constater en 1992 que l'idée de l'État modernisateur dominait largement l'historiographie allemande : *Reformen im Osten. Politischer Wandel im Osten : Ost- und Westpreußen von den alten Ständen zum Konstitutionalismus*, Stuttgart, F. Steiner, 1992, 649 p., p. 12.

3.Le concept de la bureaucratie réformatrice a inspiré plusieurs thèses sur les administrateurs supérieurs de certaines principautés allemandes, comme celle de Eckhardt TREICHEL : *Der Primat der Bürokratie. Bürokratischer Staat und bürokratische Elite im Herzogtum Nassau, 1806-1866*, Stuttgart, F. Steiner, 1991, 649 p.

4.*Ibid.* p. 354.

5.Stefan BRAKENSIEK, *Fürstendiener,Staatsbeamte, Bürger. Amtsführung und Lebenswelt der hessischen Ortsbeamten 1750-1830,* Göttingen, Vandenhoek und Ruprecht, 1997, p. 148-150 ; l'auteur détaille les querelles entre un maire de canton westphalien plein de zèle et un maire de commune, réticent à la rigueur bureaucratique.

6.Stuart J. WOOLF, *Napoléon et la conquête de l'Europe,* Paris, Flammarion, 1990, p. 163 : « Pour les gouvernants, les problèmes sont liés avant tout aux postes locaux, qui forment la base de la pyramide administrative. » ; p. 164 : « Partout les préfets et sous-préfets se plaignent de ce qu'il est impossible de trouver des candidats pour les communes rurales et les petites villes. » Selon Bettina SEVERIN-BARBOUTIE, la difficulté de trouver des personnes volontaires et capables de remplir la fonction de maire aurait aussi obligé le gouvernement du grand-duché de Berg à regrouper les communes, « Neugestaltung der Verwaltung vor Ort : Die Rekrutierung der lokalen Amtsträger im Großherzogtum Berg », communication au colloque de Münster (Westphalie), *Das Königreich Westfalen und das Großherzogtum Berg. Quellen, Forschungen und Deutungen, 15-16 avril 2004* (à paraître). Cependant, ce phénomène de la répugnance pour les fonctions locales dans le grand-duché de Berg n'a été nullement quantifié par l'auteur de cette communication.

7.Le point de vue de Horst DIPPEL, qui voit dans la fonction de maire un moyen d'ascension sociale attractif est plutôt exceptionnel : « Möglichkeiten und Grenzen des sozialen Aufstiegs im napoleonischen Rheinland. Die Maires des Arrondissement Köln 1801-1813 », *Zeitschrift für historische Forschung* 18/2 (1991), p. 215-217 ; d'ailleurs, Hartmut HARNISCH, historien de la RDA, estimait que, dans les territoires allemands, des communautés rurales autonomes en état de fonctionner avaient existé jusqu'à l'époque industrielle. Selon lui, la restriction progressive, mais incomplète, de leurs libertés avait commencé depuis le XVIe siècle et était l'œuvre de la justice seigneuriale : HARNISCH, « Landgemeinde, feudalherrlich-bäuerliche Klassenkämpfe und Agrarverfassung im Spätfeudalismus », *Zeitschrift für Geschichte*, 26, 1978, p. 887-897.

8.Philippe CONZE, « Die Neuordnung Deutschlands im napoleonischen System und die inneren Reformen in den deutschen Staaten », dans : Kurt G. A. JESERICH, Hans POHL, Georg Christoph UNRUH, *Deutsche Verwaltungsgeschichte*, Stuttgart, Deutsche

Verlagsanstalt, vol. II, 811 p., p. 42 sq. ; Horst MATZERATH, *Urbanisierung in Preußen*, Stuttgart, W. Kohlhammer, 1985, 453 p., p. 29

9.Andreas SCHULZE, *Herrschaft durch Verwaltung. Die Rheinbundreformen in Hessen-Darmstadt unter Napoleon (1803-1815)*, Stuttgart, F. Steiner, 1991, p. 122 sq.

10. Les exemples pour ce type de proposition sont nombreux pour les départements de l'ancienne France comme pour les territoires réorganisés à la française, que ce soit sous forme de département réuni ou d'États satellite. Pour un département hanséatique, celui de l'Ems-Supérieur, dont certaines parties avaient appartenu au royaume de Westphalie : Antoinette IOULIA, « Le personnel administratif du département de l'Ems Supérieur, (1810-1813) » *Bulletin d'Histoire économique et sociale,* 1973, p. 140.

11. Jean-Pierre JESSENNE attire par ailleurs l'attention sur des études récentes qui nuancent le bilan négatif des municipalités cantonales : « Communautés, communes rurales et pouvoirs dans l'État napoléonien », dans *Voies nouvelles pour l'histoire du Premier Empire. Territoires, Pouvoirs, Identités,* textes réunis et présentés par Natalie PETITEAU, Paris, La boutique de l'histoire, 2003, p. 163.

12. André TIHON, « La fusion des communes dans le département de la Dyle sous le régime napoléonien », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, 1965, p.534 sq.

13.NAPOLÉON Ier, *Correspondance de Napoléon*, n° 13361, lettre du 15 novembre 1807.

14. Landeshauptarchiv von Sachsen-Anhalt – Magdeburg (Archives du Land de Saxe-Anhalt – dépôt de Magdebourg, par la suite : LHSAM), Rep. A9, a, VI, Magdeburg, n° 15, vol. VI, pétition du 7 avril 1801 et la réponse de la chambre de Magdebourg du 17 avril 1801.

15.*Ibid.* Rep. A 9, a, VI, Schoenebeck, n° 15, Instruction pour le conseil municipal de la ville de Schönebeck, 1er septembre 1783.

16. Landeshauptarchiv von Sachsen-Anhalt Außenstelle Wernigerode (Archives du Land de Saxe-Anhalt, dépôt de Wernigerode, par la suite LHSAW), Rep.E von der Schulenbourg, n° 59/4, Règlement administratif du royaume de Westphalie, 1808.

17.*Ibid.*, article 43.

18.*Ibid.*, articles 37-42.

19.*Ibid.*, Rep. B 19 d, n° 93, 13 : circulaire ministérielle du 21 mars 1809.

20.*Ibid.*, Rep.B18, II, n° 273, I.

21. Archives du ministère des Affaires étrangères (par la suite AAE), Correspondance politique, Westphalie, vol. 14, 158.

22.LHSAW, Rep. B 19, d, n° 93, circulaire préfectorale adressée aux maires.

23.*Ibid.* Rep. B 18 II, n° 1, a-d, 135 des 531 communes ; il est probable que la proportion fut supérieure, la documentation étant peut-être lacunaire.

24.LHSAM, Rep. A 7, n° 81.

25.LHSAW, Rep. H Erxleben, n° 3624

26.LHSAM, Rep. A 8, n° 92, « Liste tarifaire pour les sportules des conseillers provinciaux et des villes du duché de Magdebourg », 1786, la révision pouvait donc être assurée aussi par les conseillers.

27. Bibliothèque Nationale de Saint-Pétersbourg, Fonds 993, Archives Westphaliennes, carton n° 3, pièce 350.

28.LHSAW, Rep./B18/II/, no 19/Id, 23, lettre du sous-préfet de Salzwedel au préfet, en date du 24 octobre 1812.

29.AAE, Correspondance politique, Westphalie, vol. 14, 162, tableau IX.

30.LHSAW, Rep./B18, I, n° 267a, listes des candidats pour le poste de conseiller municipal.

31. Gustav Anton von Wolfradt, « Denkwürdigkeiten eines ehemaligen Braunschweigischen Ministers », dans *Deutsche Rundschau*, XLVI (1886), p. 66.
32.LHSAW, Rep. B 18, I, n° 285, 19, lettre du 25 septembre 1809 au préfet de l'Elbe.
33.LHSAM, Rep. A8 n° 77 i et j ; Geheimes Staatsarchiv Preussischer Kulturbesitz – Berlin (Archives de la Prusse par la suite GSTPK) Rep. B 4, n° 63-66, dossiers personnels, 1807.
34.LHSAW, Rep. B35, II, e, no. 7: dans le département du Harz, le nombre de postes vacants après la première vague de nominations est de 7 pour 236 communes, soit moins de 3 %.
35.*Ibid.*, Rep. H Erxleben II, no.3624, 69.
36.LHSAM, Rep. A 8, n° 57, vol. II, 134 : plainte des laboureurs du village de Kamern, à l'est de l'Elbe contre la nomination d'un petit paysan par les autorités de la seigneurie royale, novembre 1766 ; Rep. A 9, c, III, R, n° 41, 8, plainte des laboureurs du village de Nordgermersleben contre la nomination du petit paysan Schröder par les autorités de la seigneurie royale d'Alvensleben, 18 juillet 1795.
37. Archives municipales de Schönebeck, Chronique (non publiée) Walter Schulze, « Aus der Geschichte der Stadt Schönebeck », p. 531 sq.
38.LHSAW, Rep. B18, I, no.283, I, 10.
39.*Ibid.*, Rep. B 18, I, n° 273, I, 94.
40.*Ibid.*, Rep. B18, I, n° 383, I, 93, lettre d'Angern au préfet en date du 13 août 1808 ; les historiens de la seigneurie domaniale ont montré que les laboureurs entretenaient effectivement plus de chevaux que ne l'aurait exigé le fonctionnement de leurs exploitations et ceci en raison des corvées dues au seigneur.
41.*Ibid.*, Rep. B18, I, n° 383, I, 97, réponse du préfet le 31 août 1808.
42.*Ibid.*, Rep. B 18, I, n° 279, vol. II, 306.
43.*Ibid.,* Rep. B18, II, n° 1.
44.*Ibid.* Rep. C 4, A, 1, n° 64, liste des agents publics, de leurs traitements et de leurs indemnités pour les frais de bureaux, mars 1814.
45.*Ibid.*, Rep. B18, I, n° 283, vol. I, 81 ; c'était l'une des rares communes où les différentes catégories n'étaient pas représentées au conseil municipal, qui était dominé par les laboureurs.
46. Ainsi, les autorités supérieures rejettent le plan de répartition qui prévoit de taxer également les villageois dépourvus de propriétés foncières : *Ibid.*, Rep. B18, II, n°1, vol. I, b, budget pour 1813.
47.GSTAPK, königreich Wertfalen, Rep. 3, le préfet au ministre, le 8 août 1813.
48.LHSAW, Rep.B18, II, n° 19, III, f, 1, lettre du maire de canton du 18 décembre 1813, de Hyronimusville.
49.Déjà Franz Mehring souligne que le chef de la garnison était le maître absolu dans la ville. Personne n'était à l'abri de ses exactions : « Die preußische Städteordnung, 1808 », dans *Zur Geschichte Preußens*, Berlin, Dietz, 1984, p. 145, réédition d'un article de 1912.
50. Archives municipales de Schönebeck, série Frohse, II, 11, tableau de la population.
51.LHSAM, Rep. A, 9, VI, n° 15, correspondance très volumineuse entre les autorités militaires, la chambre provinciale et l'administration municipale de Schönebeck, 1772.
52.*Ibid.*, Rep. A 7, n° 81.
53.*Ibid.*, A 9 c, VII, lettre R, n° 19, 26 janvier 1776, pétition signée par tous les membres de la commune.
54.*Ibid.*, Rep. C Wolmirstedt, n° 67, Inventaire des écrits, livres et autres objets appartenant au Schulzenamt, de 1874 ; parmi ces écrits, on trouve le bulletin des lois à

partir de 1817, les circulaires à partir de 1816, les annonces publiques depuis 1817, les collections de textes de lois à destination des fonctionnaires de 1806 à 1836.

55.LHSAW, Rep. B 26, 2, n° 30 (1808) et AN 400AP/94 (1812). Dans les deux districts de Halberstadt et de Halle appartenant au département voisin de la Saale, le nombre de maires nobles passe de 24 à 12 pour au total 210 communes.

56.AN 400AP/94, Nous avons pu dénombrer le nombre de maires nobles dans sept des huit départements en 1812. À ce moment il y a 62 maires nobles sur 2919 communes mais 41 nobles sont maires de cantons pour 270 maires de canton au total.

RÉSUMÉS

Après la victoire sur la quatrième coalition, Napoléon forma le royaume de Westphalie à partir de certaines des provinces conquises. Le modèle administratif français fut introduit dans cet État-satellite. Parmi les changements institutionnels imposés aux territoires conquis, les réformes de l'administration communale furent souvent l'objet de critiques. Nous nous attachons à examiner de près les modifications des institutions, des enjeux sociaux et du fonctionnement de l'administration communale imposées aux royaume de Westphalie à l'exemple d'un de ses départements, celui de l'Elbe. Nous cherchons à montrer que les critiques sur le fonctionnement administratif cachaient souvent des enjeux sociaux ; la réalisation des réformes administratives était donc intrinsèquement liée à l'héritage révolutionnaire.

Local administration in the Kingdom of Westphalia. After the victory of the Fourth Coalition, Napoleon formed the Kingdom of Westphalia from some of his conquered provinces. The French administrative model was introduced in this Satellite State. Among the institutional changes imposed on the conquered territories, the reforms in local administration were often the subject of criticism. The author examines closely the modifications in institutions, the social issues, and the functioning of local administration of the Kingdom of Westphalia in one of its departments: the Elbe. He shows that criticisms of administrative operations often concealed social issues; hence, the accomplishment of administrative reforms was intrinsically tied to the Revolutionary heritage.

INDEX

Mots-clés : royaume de Westphalie, Prusse, administration communale, municipalités cantonales, réformes napoléoniennes, réaction seigneuriale

AUTEUR

NICOLA PETER TODOROV

37, boulevard de Verdun, 76000 Rouen, nicola.todorov@wanadoo.fr

Thèse

« Tout était à faire » : mise en place du système fiscal révolutionnaire dans le département de l'Hérault

L'exemple des contributions foncières et mobilières, 1789-An XII[1]

Mathieu Soula

---

1 Dans un article fondamental, François Hincker a ressenti « l'impression [...] d'une sorte de vide fiscal de plusieurs années entre l'époque de la Constituante, où s'éteignent les impôts de l'Ancien Régime et où s'élaborent les contributions nouvelles, et le temps de la dictature militaire où celles-ci commencent à fonctionner en un système qui demeurera inchangé jusqu'en 1914 ». Il a attribué son sentiment à « l'absence de recherches sur la pratique réelle » de la fiscalité. Précisément, cette étude se propose d'analyser la pratique de la fiscalité dans le département de l'Hérault durant les quinze années de la Révolution fiscale.

2 Les révolutionnaires entendaient confier aux administrations locales et aux municipalités la gestion des contributions. Afin de comprendre le fonctionnement du système fiscal révolutionnaire, il est apparu nécessaire de s'attacher à un département en particulier et de voir, au fur et à mesure de la Révolution, la manière dont il a reçu et appliqué les lois. Les causes des dysfonctionnements, les erreurs et les retards pouvaient, de la sorte, être analysés au plus près. Il s'agissait, comme l'a dit Lucien Febvre, « de pénétrer dans les fourrés, les ronciers de la finance publique et d'en [faire] le débroussaillement ». Déjà, dans les années 1930, Robert Schnerb avait étudié la mise en place des contributions foncières et mobilières dans le département du Puy-de-Dôme. Mais, depuis, aucune autre monographie locale n'avait été réalisée. Or, les travaux de première main sur le local sont nécessaires à toute tentative de synthèse. Ces dernières, nombreuses, s'accordent sur l'échec du système fiscal et sur les désordres financiers et administratifs de la Révolution. Seuls le Consulat et l'Empire sont vus comme le point de départ d'une remise en ordre de la fiscalité et de l'administration fiscale. La Révolution fiscale serait donc un intermède gâché et à oublier. La réalité est certainement plus nuancée : il paraît trop simple de fustiger l'incompétence des législateurs et l'égoïsme des administrations locales et des

communes pour analyser la fiscalité révolutionnaire. Cette étude se proposait de partir du bas, et non plus seulement du haut, de voir au jour le jour le travail des administrations locales pour comprendre, grâce à une approche interdisciplinaire, la réalité de la mise en place des contributions directes dans un département. La comparaison avec des monographies, qui de près ou de loin ont traité ce sujet, a permis de voir sous un nouveau jour l'œuvre fiscale de la Révolution dans son entier.

3 Le choix du département de l'Hérault comme cadre d'analyse résulta de l'intérêt qu'offrait l'étude de la fiscalité dans ce département. Il s'agissait d'un département fortement acquis aux idées de la Révolution, ce qui permettait d'exclure la mauvaise volonté comme principale explication des retards. En outre, jusqu'en l'an V, il a eu pour député Cambon fils, véritable ministre des Finances sous la Convention. Enfin, faisant partie de l'ancienne province de Languedoc, il possédait une avance sur les départements issus de provinces de taille personnelle, peu habitués à une fiscalité décentralisée, réelle et de répartition. Pourtant, du point de vue de l'efficacité administrative, l'Hérault ne compta pas parmi les départements les plus en avance. Il se situa plutôt dans le ventre mou. Il se posait la question de savoir pourquoi le département de l'Hérault, qui réunissait toutes les conditions pour être un département pilote dans la mise en place de la fiscalité, ne fut en fait qu'un département ayant des résultats moyens. Y répondre pouvait, en filigrane, donner des pistes permettant d'émettre des hypothèses afin de constituer des éléments de compréhension de l'application de la fiscalité révolutionnaire dans les autres départements.

4 La fiscalité doit être comprise d'abord comme un fait politique et social, c'est-à-dire comme un fait complexe, pluriel. De cette pluralité découlent différentes approches et analyses : certaines privilégient les aspects administratifs, d'autres juridiques, d'autres économiques et sociaux, d'autres, enfin, politiques. Pour comprendre la fiscalité comme un tout, il convient, comme le souligne Michel Bouvier reprenant Gaston Jèze, d'aborder les finances publiques, et la fiscalité, d'un point de vue pluridisciplinaire en diversifiant les approches : juridique, politique, économique, administrative, prosopographique ou encore sociologique. En résumé, quatre grandes composantes de la fiscalité peuvent être dégagées : une politique, une sociologique, une économique et une technique. La relation entre les régimes politiques et l'impôt est profonde. En effet, l'impôt est un choix politique et en tant que tel il caractérise les rapports (de force ?) entre un État et ses membres. Le choix d'un impôt est la traduction d'un équilibre entre une société et ses individus : si au XVIIe siècle le roi absolu imposait, ce n'était qu'autant que ce que les dépenses de l'État exigeaient ; en 1789, la prise en main du pouvoir politique par l'Assemblée constituante débouche sur le vote par cette dernière des impositions, qui, pour l'occasion et pour bien montrer qu'elles sont consenties par le peuple, prennent le nom de contributions. L'impôt est un marqueur fort de la société sur laquelle il pèse. Il est le témoin de l'intensité de la présence de l'État et symbolise la domination de tel ou tel groupe social. La composante économique est la plus évidente : elle est déterminante qu'il s'agisse de prendre parti sur le choix d'une matière imposable, sur le taux de l'imposition ou sur ses modalités de recouvrement. L'aspect technique, ou juridique, permet de suivre pas à pas la vie d'un impôt. Enfin, l'étude de l'environnement du système fiscal (idéologies fiscales, institutions, contextes économiques, politiques et sociaux) permet de le replacer dans le cadre dans lequel il

évolue pour l'appréhender dans son ensemble, sans toutefois omettre de marquer les zones d'ombre, les lacunes et les incertitudes.

5 Dans le même souci de rendre compte de la complexité de l'objet étudié, nous avons analysé les différentes interactions : entre le pouvoir central et les administrations, entre les contribuables et les administrations, entre le pouvoir central et les contribuables. Les rapports étudiés ont fait état des influences mutuelles qu'ont eu les différents acteurs entre eux. Il est apparu intéressant de voir comment ont été accueillies dans le département les lois fiscales votées par les assemblées et comment les administrations locales les ont appliquées. Mais, il fut tout aussi intéressant de se pencher sur les réactions du pouvoir central face à l'application des lois et l'attitude qu'il a adoptée face aux contribuables et aux administrations. De cette façon, il n'a pas seulement été question d'étudier le travail des administrations héraultaises, mais aussi de revenir, quand cela a été nécessaire, sur l'adoption des lois fiscales et l'attitude des assemblées et des gouvernements.

6 Les Archives nationales ont revêtu peu d'intérêt pour un sujet centré sur une monographie locale. Elles ont permis de compléter certaines lacunes des fonds conservés aux archives départementales. Par exemple, certains mémoires d'érudits locaux sur la fiscalité adressés à l'Assemblée constituante en 1789 sont conservés, de même que certaines lettres ou plaintes des administrateurs locaux au début de la Révolution. Il n'était pas question de revenir sur les débats parlementaires, sauf quand cela s'est avéré nécessaire : les papiers des assemblées nationales et des ministères n'ont pas fait l'objet d'un dépouillement systématique. De même, les synthèses de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle les ont, dans une large mesure, déjà utilisés. Il n'était donc pas opportun de s'y attacher trop longuement. S'il a été indispensable de revenir sur certaines interprétations et analyses de la législation fiscale proposées par ces synthèses, l'étude des débats parlementaires retranscrits dans les *Archives parlementaires* ou dans le *Moniteur universel* s'est révélée fondamentale.

7 Les archives départementales et municipales ont constitué la principale source. Elles ont permis de retracer la réception et l'application des lois fiscales par les administrations et les contribuables héraultais. Ainsi, les registres des délibérations et des arrêtés ont permis de suivre pas à pas les décisions des administrations, l'application des lois et leurs interprétations. Les différentes correspondances ont constitué une aide précieuse pour analyser les problèmes soulevés par la mise en place du système fiscal révolutionnaire et pour comprendre les relations aussi bien horizontales que verticales entretenues par les administrations et les contribuables. Les comptes rendus et comptes décadaires des directoires ont apporté un éclairage original et synthétique sur la manière dont les lois fiscales ont été appliquées. De cette manière, les décisions des administrations, leurs rapports entre elles et leurs interprétations des lois fiscales ont pu être analysés, ce qui a permis de dégager une ambiance générale, une « humeur du temps » relative à la mise en place du système fiscal dans le département entre 1790 et l'an XII ; autrement dit, de construire le cadre dans lequel ont été assises, réparties et perçues les contributions.

8 Toutefois, nous avons rencontré des obstacles pour suivre de manière exhaustive le travail des administrations. L'analyse du recouvrement a rencontré le plus de difficultés : les lacunes des fonds conservés sont, en la matière, importantes et les Archives nationales n'ont pas permis de les compléter. Pour la période 1790-an III, seuls les recouvrements des receveurs des districts de Montpellier et de Béziers sont

conservés. Il n'a pas été possible de suivre intégralement le travail des receveurs des districts de Saint-Pons et Lodève, ni celui des percepteurs des communes. Ponctuellement, des documents épars ont pu apporter des éclairages sur certaines périodes. De même, pour la seconde époque, an IV-an XII, s'il n'a pas été possible de suivre de manière continue le travail de recouvrement des percepteurs et des receveurs particuliers et généraux, des documents épars et ponctuels ont apporté un précieux soutien.

9 Le système fiscal révolutionnaire fait l'objet de nombreux jugements sévères depuis près de deux siècles. Sous la Restauration, Gaudin estimait que la Révolution avait sacrifié l'expérience à de vaines abstractions ; plus tard, Marcel Marion raillait lui aussi son caractère théorique et plus récemment, Michel Bruguière considérait que ces réformes avaient été faites pour rien. Il est vrai qu'il est difficile de saisir une ligne directrice claire dans la multitude des réformes, des réajustements et des corrections. Sans cesse en question, constamment sous la pression de l'urgence et des nécessités, le système fiscal révolutionnaire fut adapté pour faire face à chaque situation. Il ne faut donc pas chercher une cohérence et une continuité là où il n'y eut que tâtonnements, avancées, retours en arrière et réajustements, en fait discontinuité.

10 Il ressort de l'analyse de la mise en place et du fonctionnement du système fiscal dans le département de l'Hérault que :

- La Révolution fiscale n'a pas été un intermède gâché et à oublier. Elle a été le berceau de diverses expériences, elle n'a pas été une, mais multiple. Elle fut marquée par des ruptures, des avancées et des tâtonnements, suivant les contextes économiques, politiques et sociaux. Deux périodes se dégagent nettement : de 1789 à l'an III, les révolutionnaires tentent de concilier les attentes des contribuables exprimées dans les cahiers de doléances en établissant une fiscalité universelle, directe et de répartition ; de l'an III à l'an XII, face aux difficultés rencontrées dans l'application des lois fiscales, les différents gouvernements mettent en place petit à petit une véritable administration fiscale directement sous les ordres du ministre des Finances. Si au cours de la première période le législateur entend établir une fiscalité la plus idéale possible, par la suite il met davantage l'accent sur le rendement. Durant ces quinze années, les diverses expériences fiscales ont servi à Gaudin et à Napoléon pour mettre en place un nouveau système fiscal, et une véritable « armée » fiscale. L'exemple de l'Ancien Régime n'a pas été leur unique source d'inspiration.
- Le Directoire a marqué une étape importante : en impulsant une nouvelle politique fiscale axée sur le rendement, il a inversé le sens de la Révolution fiscale. Il a remis en cause la seule vision politique du système fiscal au profit d'une conception économique : seuls les recouvrements étaient importants. Il réussit partiellement dans son entreprise, car, les résultats du département de l'Hérault en témoignent, les rentrées fiscales étaient de plus en plus rapides et les administrations locales sensiblement plus efficaces. Souvent dénigré par les historiens, le Directoire a pourtant été la période qui a directement inspiré les réformes du Consulat et de l'Empire. Le Directoire a été le premier à chercher à réformer les dysfonctionnements des administrations fiscales et du système fiscal. Introduisant ainsi les impôts indirects et créant l'ancêtre de la Direction des contributions directes, l'Agence des contributions directes. Son œuvre, restée inachevée en l'an VIII, a été poursuivie et renforcée dès le Consulat.
- Grâce à l'analyse de la pratique fiscale dans le département et à celle des différentes interactions, il nous a été permis de revenir sur l'idée reçue selon laquelle l'échec de la Révolution fiscale a été le fait des négligences des administrateurs locaux et des égoïsmes

des contribuables. Le fonctionnement du système fiscal a été plus complexe. Il a été le fait de la réception des lois fiscales dans les départements, des attentes des contribuables, des réalisations des législateurs, des contextes économiques, politiques et sociaux. L'interaction et l'environnement ont joué des rôles majeurs dans l'application du système.

- C'est au niveau local qu'il faut chercher les tentatives les plus franches et les plus répétées pour concrétiser les idéaux fiscaux dégagés par les cahiers de doléances et ayant sous-tendu la Révolution fiscale en 1789 : l'établissement de la stricte proportionnalité et une charge fiscale amoindrie. Sans toutefois généraliser, il est permis de dire que, tout au moins dans ce département, les administrateurs locaux et les contribuables ont été vigilants à concilier les exigences des gouvernements et la poursuite de la mise en œuvre des idéaux fiscaux. En effet, devant donner satisfaction aux ministres mais aussi aux contribuables-citoyens (électeurs), les administrateurs n'ont cessé d'activer les recouvrements et de rechercher à améliorer le plus possible la répartition, d'abord pour atteindre l'égalité proportionnelle, ensuite pour légitimer leurs demandes de dégrèvements. L'analyse du travail des administrations héraultaises a permis, en outre, d'établir des données chiffrées précises sur la répartition et les recouvrements, et donc des éléments de comparaison avec les autres monographies ou synthèses sur la fiscalité révolutionnaire.

NOTES

1.Thèse de droit soutenue le 16 novembre 2004 devant l'université de Toulouse I. Le jury était composé de MM. Michel PERTUÉ (Oléans), François MONNIER (EPHE), Philippe NÉLIDOFF (Toulouse I), André CABANIS (Toulouse I), Jacques POUMARÈDE, directeur de recherches. La thèse est consultable en ligne sur le site de la bibliothèque universitaire « Archipel ».

AUTEUR

MATHIEU SOULA

mathieusoula@wanadoo.fr

Bibliographie

Recherches actuelles menées en Chine sur la Révolution française

Zhou Lihong

NOTE DE L'ÉDITEUR

Je tiens à remercier ici le professeur Gao Yi pour ses précieux conseils et les encouragements donnés pour cet article. Mes remerciements s'adressent également, pour leur patience et les corrections de l'expression française apportées à ce texte, à mesdames Luisella Simpson et Anne Lecoq, ainsi qu'à monsieur Michel Biard, directeur des *AHRF*.

1 Il y a actuellement en Chine plus de vingt professeurs et doctorants qui travaillent sur la Révolution française à l'Université de Pékin, l'Université normale supérieure de Pékin, l'Université normale supérieure de Shanghai, l'Université normale supérieure de la capitale, et d'autres encore. L'Université de Pékin est au centre de ces recherches, sous la conduite du professeur Gao Yi. Au cours de ces dernières années, celui-ci a formé quatre doctorants et neuf étudiants de maîtrise, dont la plupart donnent des cours sur la Révolution française et étudient ce sujet dans des universités chinoises. À présent, sept doctorants et trois étudiants de maîtrise travaillent aussi sur la Révolution française sous la direction du professeur Gao Yi.

2 Ces recherches sur la Révolution française sont menées dans une ambiance ouverte de travail. Cette tradition remonte à 1979, année où la Révolution culturelle se termine en Chine et où Liu Zongxu publie un article intitulé « Sur la nature de la Réaction thermidorienne » dans la revue *Études historiques*, la meilleure revue d'histoire du pays. Liu Zongxu soutenait que la « réaction thermidorienne “ fut ” un moyen exceptionnel de mettre un terme au règne des Jacobins et un tournant pour établir l'ordre normal du capitalisme », ce qui renversa en Chine la vision traditionnelle d'un tournant compris comme une simple contre-révolution. Par ailleurs, Liu Zongxu soutenait qu'être pour ou contre le système capitaliste est le critère pour juger si un événement est ou n'est pas révolutionnaire. Plus tard, cet auteur développa son point de vue jusqu'à établir la

théorie du critère des forces productives[1], qui passa dans les manuels de lycée et d'université, et qui exerça une grande influence sur la jeune génération. Les chercheurs chinois profitèrent de l'occasion ainsi offerte de réévaluer « la réaction thermidorienne » pour sortir de la prison des dogmes, dont celui du « principe directeur de la lutte des classes ». De plus, ils commencèrent à réévaluer les partis, les personnages et les événements de la Révolution française, et à réfléchir sur la classification des périodes de cette Révolution.

3 En même temps, avec le précieux appui du professeur Zhang Zhilian, les historiens chinois de la Révolution française élargissaient les échanges avec leurs collègues de France, des États-Unis, d'Angleterre et d'autres pays encore. C'est dans ce contexte particulier que les chercheurs chinois étendirent leur champ de vision et attachèrent de l'importance aux expériences du système politique et de la culture politique que la Révolution française a fournis au monde entier. Gao Yi, le plus remarquable chercheur de ce courant, a ainsi tout à la fois assimilé les expériences et critiqué les théories de la culture politique de François Furet, Michel Vovelle et Lynn Hunt. Dans *Le Style français : la culture politique de la Révolution française* (Éditions du peuple de Zhe Jiang, 1991), il a unifié de manière dialectique les relations entre la longue et la courte durée, entre la culture des élites et celle du peuple, entre la culture bourgeoise et la culture populaire ; et il a relu la Révolution française sous l'angle de la culture politique. La Révolution française, d'après lui, a inventé un « style politique de la lutte civile » et fourni un nouveau style de culture politique au monde entier.

4 Pour présenter les recherches menées sur la Révolution française en Chine, dans les cinq dernières années, j'insisterai sur trois aspects : les recherches sur les significations de la Révolution française ; les recherches sur les origines de la Révolution française ; les réflexions sur la culture révolutionnaire française.

Les recherches sur les significations de la Révolution française

5 Gao Yi a poursuivi la recherche sur les fonctions de la Révolution française pour son cours sur la démocratisation dans le monde. Dans un article intitulé « La position de la Révolution française dans le mouvement de démocratisation moderne de la politique », présenté à la session annuelle sur l'histoire française (décembre 2002), il a affirmé que « la Révolution française a été une borne qui fait époque dans l'histoire de l'évolution de la politique mondiale, et a marqué l'ouverture de la tendance à la démocratisation de la politique cosmopolite, qui a contribué extraordinairement à l'invention du système moderne de la politique démocratique ; ses expériences politiques, tant positives que négatives, sont une richesse spirituelle extraordinaire pour la politique démocratique du genre humain moderne. La Révolution française a facilité l'universalisation des valeurs de la démocratie et a été un grand service. Par contre, ses expériences historiques manifestent l'importance de la liberté individuelle ».

6 Peu après, un autre chercheur, Liu Daming, a publié un livre intitulé *L'Espoir de la régénération de la nation : l'éducation civique pendant la Révolution française* (Éditions des sciences sociales de la Chine, 2005), ouvrage fondé sur sa thèse de doctorat sous la direction du professeur Gao Yi. Il a montré que l'éducation civique, qui est un instrument important pour réaliser la régénération de la Nation, contenait tous les aspects de la culture politique et de la vie religieuse de la France. L'éducation civique de la Révolution française a promu l'évolution de la civilisation occidentale et est devenue une des sources principales de la démocratisation de la politique moderne dans le monde. Pour sa part, Xin Yanhuai a publié un article intitulé « La transformation de

l'éducation supérieure durant la Révolution française » (*Revue Académique de l'Université normale supérieure de Hebei, 2004, n° 3*), qui étudie cette évolution et son influence sur la science au cours de la Révolution.

7 Les tentatives d'élaboration de constitutions ont également intéressé certains chercheurs chinois. Ainsi, Wang Yanping travaille-t-il en ce moment à une thèse de doctorat sous la direction du professeur Gao Yi. Il cherche à étudier le processus de préparation, d'établissement et d'application de la Constitution de 1791. Il met l'accent sur la fonction de la Constitution de 1791 en tant qu'outil de la Révolution. Par ailleurs, Shi Tongbiao, un chercheur dans le domaine du droit, a publié un livre intitulé *La recherche sur la théorie du gouvernement constitutionnel et sa pratique pendant la Révolution française (1789-1814)* (Éditions de l'Université du peuple de la Chine, 2004). Dans cet ouvrage, il a analysé systématiquement la culture du gouvernement constitutionnel à l'époque de la Révolution française. Il en tire trois leçons importantes : premièrement, les révolutionnaires n'ont pas établi véritablement un système de défense de la liberté individuelle ; de plus, le manque d'organisme constitutionnel indépendant, du droit de recours et d'autorité judiciaire pour équilibrer le pouvoir législatif a conduit au mépris de la vie. Deuxièmement, on a appliqué d'infinies variantes de systèmes de contrôle démocratique, par exemple le vote par appel nominal, le vote par applaudissements, ou le peuple assistant comme simple auditeur ou observateur aux débats de l'Assemblée, ce qui a abouti à une « démocratie désordonnée ». Troisièmement, le manque de la culture du contact et l'idée qu'aucune constitution ne puisse restreindre la souveraineté du peuple ont engendré le changement fréquent de constitution. Dans un article sur « La vie quotidienne et la vie publique : un cas de stabilité de la loi civile et de changement de la constitution pendant la Révolution française » (*Salle d'Étude*, 2002, n° 6), un autre chercheur, Liu Cheng, a montré que la stabilité de la loi civile et le changement de constitution pendant la Révolution française reflétaient la différence de ces deux styles de vie sous ces deux systèmes de loi. Cependant, la promulgation du Code Napoléon marqua un retour de la vie publique à la vie quotidienne et une transformation de la période agitée en une période d'accalmie.

8 La famille pendant la Révolution française est également un sujet qui a beaucoup attiré les chercheurs chinois. Dans son article sur « La Réforme de la législation familiale et la pratique révolutionnaire des femmes : de l'importance du principe de “ liberté et égalité ” de la Révolution française pour le féminisme » (*Clio At Beida*, n° 7, Éditions de l'Université de Pékin, 2000), Li Ji remarque que le principe « liberté et égalité », promu par la Révolution française, fut en réalité très limité dans la pratique. Toutefois, ce principe offrit aux femmes un contexte favorable à la réflexion sur leur rôle et leur position historique, ce qui favorisa le développement du féminisme archaïque. Dans son article « Le débat sur la recherche de paternité naturelle pour des enfants illégitimes pendant la Révolution française » (*Revue mensuelle d'histoire*, 2003, n° 6), Long Hongpu a, quant à lui, étudié le processus de la suppression de la recherche de paternité naturelle au nom de la défense des droits du père légitime et de la propriété pendant la Révolution française.

9 À partir d'un article de Xu Hong, publié sous le titre « La nouvelle recherche sur les causes des révoltes des paysans de Vendée en France en 1793 », Zhu Aiqing et Liu Beicheng ont publié un article intitulé « Le commentaire sur “ la révolte de Vendée ” » (*Revue mensuelle d'histoire*, 2004, n° 7). Ces deux auteurs pensent qu'on ne peut pas attribuer la révolte de Vendée à « l'ignorance » et au « conservatisme » des

paysans. Pour eux, la révolte est due à la contradiction entre la politique du gouvernement républicain et le sentiment traditionnel des paysans. De plus, ils ont remarqué que les conflits entre les paysans ou les groupes inférieurs de la société luttant pour leur intérêt personnel, et le gouvernement qui prend en main le pouvoir discursif de « révolution », sont fréquents dans les processus de révolution ou de modernisation. Il est intéressant de noter, enfin, que Shi Zhan, doctorant du professeur Gao Yi, et Zhang Zhi, doctorant du professeur Li Hongtu (Université normale supérieure de Shanghai) ont choisi Joseph de Maistre comme sujet de thèse de doctorat. Zhang Zhi cherche à étudier l'avis de Maistre sur la Révolution française du point de vue de la sauvagerie et de la civilisation. De plus, il voudrait montrer l'influence du couple de notions « sauvagerie et civilisation » dans la construction de la société et du gouvernement.

10 Dans un autre article, intitulé « Sur la politique agricole et industrielle sous la monarchie, une recherche sur les réformes au début de la Révolution française » (*Les problèmes d'enseignement en histoire*, 2004, n° 4), Wang Ling Yu a étudié une série de réformes concernant la libéralisation de l'économie, par exemple, en matière agricole, la suppression des droits féodaux, la redistribution des terres et l'établissement du nouveau système de propriété ; en matière industrielle, la suppression des corporations, jurandes et maîtrises, la proclamation de la loi Le Chapelier, et le remplacement des règlements désuets qui ont embarrassé le développement de l'industrie. Pour sa part, Dong Yanshou a étudié les clubs pendant la Révolution française (« Sur les clubs pendant la Révolution française », *Revue Académique de l'Université de Henan*, 2000, n° 3) et souligné, d'une part, que les clubs sont l'appui et le moteur de la Révolution, et, d'autre part, que la différenciation des clubs reflétait le changement des factions révolutionnaires et l'évolution de la Révolution.

11 Un autre chercheur, Gao Yunqing, a noté dans un article paru sous le titre « La Fayette dans la Révolution française » (*Bulletin académique de l'Université des affaires étrangères*, 2000, n° 3) qu'on devait confirmer la proposition politique de La Fayette puisqu'elle s'accorda non seulement avec la revendication de la grande bourgeoisie, de la moyenne bourgeoisie, de la petite bourgeoisie, mais aussi avec le peuple et le niveau du développement social et économique. Li Hongtu a, de son côté, remarqué dans son article « Louis XVI : un réformateur dramatique » (*Exploration et débat*, 2004, n° 7) que, contrairement à l'image du monarque despotique et du roi serrurier qui s'était imposée en Chine depuis longtemps, Louis XVI était en fait un réformateur ambitieux et qu'il est devenu la victime de la Révolution à cause du retournement de la situation. Les travaux de Li Hongtu permettent ainsi, en Chine, de redécouvrir la figure de Louis XVI de manière plus large.

12 Par ailleurs, certains chercheurs venus d'autres milieux ont étudié la Révolution française sous différents aspects. Fang Renjie a suggéré dans un article intitulé « La recherche sur les caractéristiques des langues, avant et après la Révolution française » (*La langue étrangère et l'enseignement de la langue étrangère*, 2002, n° 8) que la Révolution bourgeoise avait renversé la domination de la langue des nobles et établi la position de la langue romantique de la bourgeoisie. Cependant, il pense que ces deux langues ont puisé leur source dans la langue populaire, et que l'évolution a concerné seulement les termes et la façon de parler, mais non le vocabulaire élémentaire et la grammaire. Zhou Qing a, pour sa part, analysé trois romans *A Tale of Two Cities, Quatre-vingt-treize et Les dieux ont soif*, dans son article « La recherche sur les pensées humanitaires de la

littérature concernant la Révolution française » (*Revue académique de l'Université de Jiangnan*, 2002, n° 1). Il pense que les attaques de la tyrannie et le déni de la violence révolutionnaire de ces trois romans proviennent des pensées humanitaires dont le noyau est la bonté. Enfin, un autre chercheur, Han Le, a remarqué dans un article (« La recherche sur l'opéra salvateur pendant la Révolution française », *Revue académique de l'Université de Yun Cheng*, 2005, n° 4) que « l'opéra salvateur » joué pendant la Révolution française avait fonctionné comme un outil de propagande politique, mais qu'il avait eu des limites artistiques. D'après Han Le, la disparition de « l'opéra salvateur » démontre que la valeur artistique contribue à la popularisation de l'opéra. En somme, les recherches en dehors du domaine de l'histoire nous ont montré les différents aspects de la Révolution française ; toutefois, les auteurs ne connaissent pas bien le contexte historique, c'est pourquoi ils ne peuvent pas analyser les sujets complètement.

Les recherches sur les origines de la Révolution française

13 Les origines de la Révolution française sont un sujet qui a traditionnellement attiré les chercheurs chinois, et ce depuis longtemps. Dans l'article publié sous le titre « Les pensées de Mably et la Révolution française » (*Revue académique de l'Université normale supérieure de Shanghai*, 2002, n° 3), Chen Chongwu a ainsi étudié l'influence de Mably sur les différentes étapes et les personnages représentatifs de la Révolution française du point de vue des pensées elles-mêmes, de leur position historique et de leur fonction. Il a confirmé l'appellation donnée à Mably : « le père de la Révolution française ». Pour sa part, Liu Beicheng, dans un article intitulé « L'interprétation de Tocqueville sur les causes de la Révolution française » (*Revue académique de l'Université normale supérieure de Pékin*, 2001, n° 3), a étudié les rapports paradoxaux entre le développement économique, la transformation politique et la Révolution. Il a confirmé la thèse de Tocqueville, selon laquelle « l'irruption de la Révolution ne peut pas être attribuée à une dégradation de la situation du peuple ». Un autre chercheur, Chong Ming, a, lui, étudié les travaux de Tocqueville sur la tradition de la Révolution (« Les recherches de Tocqueville sur la tradition de la Révolution française », article paru dans *Clio At Beida*, n° 10, Éditions de l'Université de Pékin, 2004). Il a mis l'accent sur le fait que, chez Tocqueville, la tradition de la Révolution et l'autocratie en France proviendraient du dépouillement de la liberté politique nationale et de la vie politique par l'État à l'époque de l'Ancien Régime, à travers la centralisation du pouvoir. Enfin, dans un article consacré à « La recherche sur l'historiographie du révisionnisme sur les origines de la Révolution », Hong Qingming a présenté systématiquement les recherches des historiens du « révisionnisme » sur les origines de la Révolution du milieu des années 1950 aux années 1990.

14 Les progrès des recherches sur des sujets concrets sont également brillants. Ils sont reflétés par une série de thèses de doctorat et de mémoires de maîtrise sous la direction du professeur Gao Yi. Dans le mémoire intitulé *Le Parlement de Paris et l'évolution de la culture politique française au XVIIIe siècle* (publié dans *Studies on Hellenic and Western Civilization*, n° 1, Éditions de ShangWu, 2003), Pang Guanqun a démêlé les luttes entre le Parlement de Paris et les droits régaliens et a révélé le rapport entre le Parlement de Paris et l'évolution de la culture politique française au XVIIIe siècle. Elle a remarqué que, d'un côté, le Parlement de Paris continuait la tradition politique depuis le Moyen Âge ; de l'autre, qu'il a bien profité de l'opinion publique, conçue comme une sorte de nouveau tribunal à même de juger la politique, et qu'il a présenté certaines pensées modernes, puis est arrivé à certaines conclusions radicales ayant accéléré la chute de la monarchie absolutiste. De son côté, Li Ji a étudié la vie de Malesherbes et a expliqué en

détail l'évolution des pensées philosophiques et de la culture politique à la fin de l'Ancien Régime (dans un mémoire soutenu sous le titre suivant : *Malesherbes et le déclin de l'Ancien Régime en France*). Dans son mémoire, Liqian a abordé, pour sa part, les pensées politiques et les activités principales du comte de Clermont-Tonnerre, le représentant des nobles libéraux, et a révélé les raisons profondes du déclin des nobles libéraux avec la monarchie.

15 Pang Guanqun a, quant à elle, soutenu avec succès en juin 2005 sa thèse de doctorat sous le titre *La réforme de Maupeou : le tournant de la politique à la fin de l'Ancien Régime*. Elle a réfléchi à l'importance fondamentale de la réforme de Maupeou dans les luttes entre le Parlement de Paris et les droits régaliens depuis le milieu du XVIII[e] siècle, et étudié cette réforme dans les domaines politique, économique, judiciaire et religieux. De plus, elle a souligné comment cette réforme, en visant à sauver la monarchie, avait finalement contribué à accélérer sa chute. De son côté, un autre chercheur, Huang Yanhong, travaille à une thèse sur la recette du fisc et le privilège de l'Ancien Régime en France. Il cherche à étudier les obstacles que le gouvernement a rencontrés en matière de la réalisation de l'égalité de la recette du fisc, pour expliquer le conflit entre la rationalisation de l'État et le système social ainsi que les mentalités culturelles. Il voudrait finalement expliquer les défauts fondamentaux de l'Ancien Régime et les origines de la Révolution. Pour sa part, choisissant Mlle de Lespinasse, une femme de salon, comme un cas de sa thèse, Zhao Yibin cherche à donner une vision des mœurs et des mentalités sociales combinant la raison et la sensibilité des Lumières du point de vue des rapports entre les femmes et l'histoire de la conversation, les activités sociales des Lumières et la sphère publique. Enfin, Zhou Lihong, travaille, quant à elle, à une thèse sur les réformes de la libéralisation du commerce des grains depuis le contrôleur général Bertin jusqu'à Turgot. Elle pense que ces réformes sont une voie pour amorcer un changement par le haut, en utilisant la liberté du commerce des grains pour résoudre la crise difficile rencontrée par la monarchie ; mais que, à terme, l'échec de la réforme de Turgot conduit à la Révolution et donc au changement venu d'en bas.

Les réflexions sur la culture révolutionnaire française

16 Ayant publié en 1991 *Le Style français : la culture politique de la Révolution française*, Gao Yi continue à approfondir ses réflexions sur la culture révolutionnaire française. Son article récent « Sur le désenchantement de la société sous la Réaction thermidorienne » (*Studies On Hellenic And Western Civilization*, n° 1, Éditions de ShangWu, 2003) analyse les manifestations du désenchantement social : les classes possédantes se réjouissaient fanatiquement, buvaient trop et donnaient libre cours à leur joie. Gao Yi a montré comment cette « grande réaction de la culture sociale » avait nié foncièrement le rêve d'une sous-culture politique des Jacobins/sans-culottes (celle de former les hommes nouveaux du républicanisme) et avait reflété la nature illusoire de la « conviction de rupture » qui se trouvait au cœur de la culture révolutionnaire française. De plus, d'après Gao Yi, ce désenchantement montrerait que la Révolution française fut une révolution bourgeoise. Pendant cette période, n'importe quelle force non capitaliste cherchant à réaliser son rêve social et politique ne pouvait que réussir de manière éphémère, tout au plus.

17 La culture politique, qui prit une couleur radicale d'exception, contribua à modeler les mentalités du « culte de la révolution » en Chine depuis le début du XX[e] siècle. Cela influença dans une large mesure la vie politique en Chine, laquelle fut partagée entre joie et peine pendant un siècle. Dans une communication intitulée « Analyses sur

l'interaction culturelle entre la Chine et la France au cours de la modernisation politique »[2], présentée au « Forum de Beida » en 2002, Gao Yi a exposé et prouvé la grande influence de la culture révolutionnaire française sur les origines de la révolution chinoise du XXe siècle. Il estime que, dans la période où se prépara la révolution de Xinhai, l'utilisation par les révolutionnaires chinois d'une propagande autour de la Révolution française a eu un certain caractère d'« acculturation », c'est-à-dire qu'elle combina des facteurs de la culture révolutionnaire française avec des formes d'action et de systèmes de valeurs immanents, inhérents à la nation chinoise, lesquels ont abouti graduellement à la conviction que la révolution radicale était le seul moyen de sauvegarder la nation, et à une mentalité durable du « culte de la révolution ».

18 Depuis les années 1980, les intellectuels chinois ont commencé à réfléchir sur le concept même du « culte de la révolution » qui avait pris de l'ampleur pendant la Révolution culturelle chinoise. En 1995, Li Zehou et Liu Zaifu ont proposé de faire ce qu'ils nomment des « adieux à la révolution ». Ils affirmaient que la révolution, de gauche ou de droite, mène à la catastrophe. Il fallait donc dire adieu à la révolution qui renverse le système existant et l'autorité existante par la violence populaire. Cette opinion allait au devant des désirs de certains intellectuels : c'est pourquoi l'idée de liquider la révolution est devenue à terme un véritable courant de pensée. Certains chercheurs comparèrent alors la Révolution française à la Révolution culturelle chinoise, en ce que la révolution était associée à la violence. Ils affichèrent leur préférence pour les révolutions anglaise et américaine, au nom de la soi-disant « justice de la procédure ».

19 Aussi, depuis quelques années, des versions en chinois de *Sister Revolution* par Susan Dunn, des *Souvenirs* d'Alexis de Tocqueville, des *Lectures on the French Revolution* par E. E. D. Acton, et de *Penser la Révolution française* par François Furet ont été publiées successivement et nourrissent les réflexions sur la Révolution. Qiufeng, le traducteur des *Lectures on the French Revolution*, a ainsi critiqué violemment la Révolution française dans sa postface. Il estime que, combinant la révolution politique et sociale, elle a dédaigné la liberté personnelle et a provoqué des conséquences catastrophiques. En revanche, il loue les révolutions anglaise et américaine qui ne concernent que la révolution de la structure politique. Cette opinion est un développement du courant de pensée de l'« adieu à la révolution ». Même si les chercheurs chinois ont par ailleurs publié certains articles pour présenter l'historiographie « révisionniste » sur la Révolution française, la version en chinois du *Penser la Révolution française* de François Furet (Libraire de San Lian, 2005) est désormais le premier livre « révisionniste » publié en Chine. De ce fait, François Furet est devenu à la mode dans les milieux intellectuels.

20 Toutefois, le courant de pensée qui dénonce toute révolution, surtout la Révolution française, a suscité certaines réactions critiques parmi les chercheurs historiens. Par exemple, Huang Wansheng, un chercheur chinois qui réside à l'étranger, a critiqué sévèrement le courant de pensée des « adieux à la révolution » dans sa préface à la version chinoise de *Penser la Révolution française*. Il affirme en effet que la révolution est un moyen de défendre le droit à l'égalité et à la justice sociale, qu'elle a une légitimité de fond et qu'on ne peut la refuser dans aucun cas.

21 Par ailleurs, en 2005, afin d'équilibrer le courant de pensée conservateur de la contre-révolution, le professeur Gao Yi a invité le professeur Claude Mazauric à donner une série de conférences à l'Université de Pékin. Celui-ci y a démontré que l'historiographie

de la « contre-révolution », apparue à l'époque de la guerre froide et celle des « néo-libéraux », surgie après la guerre froide, s'opposent en fait à l'historiographie du libéralisme apparue sous la Restauration, qui, elle, respecta pourtant les faits objectifs. Aussi, cette historiographie de la « contre-révolution » aussi bien que l'historiographie des « néo-libéraux » reflètent-elles un sentiment nostalgique, lointain héritier de Burke, démodé depuis longtemps, ainsi qu'une tendance antiscientifique qui simplifie les phénomènes complexes de la Révolution française. De plus, Claude Mazauric a souligné que l'historiographie « classique » de la Révolution française n'est certes pas détruite par cette tendance, mais qu'elle montre bien au contraire une nouvelle vigueur et jeunesse à travers les efforts d'historiens tel que Michel Vovelle, et qu'en outre, elle a reçu l'approbation d'historiens dans le monde entier. Cette mise au point présentée par Claude Mazauric a donc contribué fortement à l'approfondissement des réflexions des milieux de la recherche chinois sur la Révolution française et son importance dans la culture politique.

22 En conclusion, on peut ainsi constater qu'il y a des particularités certaines dans les recherches sur la Révolution française menées en Chine depuis cinq ans. Premièrement, certains chercheurs ont élargi leur champ de vision ; par exemple, ils ont approfondi les recherches sur la culture politique. D'autres chercheurs s'intéressent aux phénomènes de la contre-révolution à l'époque de la Révolution qui avaient été longtemps ignorés en Chine. Ils cherchent à étudier les connotations profondes des phénomènes sous différents angles pour révéler la complexité de la progression de la civilisation. En même temps, les recherches sur les salons et la presse ont été renforcées pour étudier les origines de la Révolution française sous plusieurs aspects. Deuxièmement, les chercheurs ont commencé à choisir des sujets plus particuliers, par exemple la recherche sur la réforme de Maupeou par Pang Guanqun, la recherche sur les réformes de la libéralisation du commerce des grains de 1763 à 1776 par Zhou Lihong, ou encore la recherche sur la Constitution de 1791 par Wang Yanping. Troisièmement, les chercheurs ont utilisé beaucoup plus de documents qu'auparavant.

23 Dans une large mesure, on peut attribuer ces changements aux bons échanges entre les milieux de la recherche sur la Révolution française de la Chine et des pays étrangers, surtout ceux de la France. D'une part, de grands spécialistes de la Révolution française, tels que Colin Lucas, Timothy Tackett, Jean-Clément Martin et Claude Mazauric, sont venus tour à tour en Chine pour y donner des conférences. D'autre part, les grands spécialistes chinois de la Révolution française, comme Zhang Zhilian et Gao Yi, ont participé fréquemment aux conférences internationales et ont fait des séjours de recherche en France. Du 29 septembre au 2 octobre 2003, Gao Yi, Duan Mumei, Lou Junxin, Shen Jian, Li Hongtu et Wang Lingyu ont participé à des échanges de recherche en France à l'invitation de l'IHRF et du Musée de la Révolution française de Vizille. Ils ont donné en France une série de conférences sur la Révolution française dans le séminaire de DEA dirigé par le professeur Jean-Clément Martin à l'Université Paris I et lors des journées d'études franco-chinoises au musée de la Révolution française à Vizille. Par ailleurs, les doctorants ont eu la possibilité de passer quelques mois en France où ils ont pu rassembler une masse importante de documents et discuter avec des spécialistes de leur domaine de recherche, ce qui a beaucoup amélioré la qualité des thèses de doctorat. Monsieur Jean-Luc Domenach, directeur de l'Antenne Pékin, monsieur Jean-Clément Martin, directeur de l'IHRF (Université Paris I) et monsieur Claude Mazauric, professeur émérite à l'Université de Rouen ont également apporté leur brillante contribution aux doctorants chinois spécialisés sur la Révolution

française. Depuis la fondation de l'Antenne Pékin en 2002, monsieur Jean-Luc Domenach prend à cœur les recherches sur la Révolution française menées en Chine et a envoyé un certain nombre de doctorants faire un stage de recherche en France ; monsieur Jean-Clément Martin a chaleureusement reçu ces doctorants chinois à l'IHRF et leur a procuré des facilités pour leurs recherches. Enfin, monsieur Claude Mazauric et monsieur Michel Biard, professeur à l'Université de Rouen, ont, tous deux, envoyé aux doctorants de l'Université de Pékin beaucoup d'ouvrages correspondant à leurs sujets de thèse et ont fait un grand effort pour établir des liens entre les chercheurs de l'Université de Rouen et ceux de l'Université de Pékin.

24 Nous apprécions les succès ainsi obtenus, mais, en même temps, nous connaissons hélas les handicaps qui gênent les recherches sur la Révolution française et il convient de les rappeler ici. Tout d'abord, la base des recherches est encore faible et beaucoup de domaines de recherche restent à approfondir. Ensuite, le groupe de recherche n'est pas assez important pour nourrir suffisamment des échanges entre ses différents centres, y compris à l'intérieur de la Chine. Enfin, les chercheurs chinois n'ont pas assez de moyens pour aller travailler dans les archives françaises sur des sujets nouveaux et particuliers. Il va donc de soi que l'avenir des recherches sur la Révolution française menées en Chine dépend ainsi de l'aplanissement de ces obstacles.

NOTES

1.Selon la théorie du critère des forces productives de Liu Zongxu, d'une part, les forces productives sont le moteur de l'histoire, et on attribue les progrès de la civilisation anthropique au développement des forces productives ; d'autre part, les forces productives sont le critère pour juger du phénomène historique. L'évolution et la réussite de la civilisation anthropique dépendent de son adaptation aux forces productives.

2.Cette communication est acceptée dans la collection de dissertations du « Forum de Beida » intitulée *La Civilisation Anthropienne vers l'avenir : une observation du point de vue pluridisciplinaire*, Éditions de l'Université de Pékin, 2003.

AUTEUR

ZHOU LIHONG

Doctorante de l'Université de Pékin

Regards croisés

L’An deux mille six, ou la « Toinettomania », rêve étrange s’il en fût jamais

Michel Biard et Hervé Leuwers

Des « regards croisés » pour énoncer des points de vue ou débattre, tel est l’objet de cette rubrique nouvelle. Autour d’un thème qui a trait à l’actualité historiographique ou aux regards portés sur un personnage, un événement ou une période de l’histoire, l’objectif est d’inviter des historiens à s’exprimer, à échanger ou à proposer. Ouverte aux débats, et même spécialement conçue pour les accueillir, cette rubrique a pour ambition d’offrir des analyses ou des discussions qui permettront de pointer les enjeux des célébrations qui entourent la Révolution française, d’isoler les grandes inflexions de la recherche… ou ses silences. Sous différentes formes, la rubrique invitera à un regard multiple sur l’histoire qui s’écrit ou se montre à voir.

Pour cette première livraison de « Regards croisés », les *AHRF* ont choisi d’évoquer la « Toinettomania » qui a déferlé sur notre République au cours de l’année 2006, à l’occasion de la sortie sur les écrans français du film de la réalisatrice américaine Sofia Coppola[1]. L’heure étant depuis quelque temps déjà supposée au « remords collectif » des Français[2], l’image de la jeune reine, très belle et insouciante, ne pouvait que renforcer l’idée d’une mise à mort absurde et cruelle. Mettant à profit l’effet de mode, relayé par une grande partie de la presse, nombreux sont ceux qui ont alors tenté de glaner quelques espèces sonnantes et trébuchantes en marge de la sortie du film. La Réunion des Musées nationaux elle-même a été touchée par le phénomène, avec la production d’une étole, d’une montre, d’une « peluche-mouton » et… d’un collier (!), vendus sous le nom de la reine guillotinée en 1793. Quant au monde de l’édition, il suffit de parcourir les rayons des librairies pour se convaincre tout à la fois de l’existence d’une « Toinettomania » – avec au moins une table ou un rayon réservés à ce sujet – et plus encore de l’indigence d’ensemble des ouvrages publiés pour l’occasion. En effet, à part quelques rares exceptions, comme le livre de Joël Félix ou celui d’Annie Duprat, les éditeurs ont privilégié la réimpression d’ouvrages anciens qui ne pouvaient évidemment guère apporter du neuf, ainsi que des Mémoires souvent présentés sans le

moindre appareil critique, voire pour l'un de ces textes préfacé par Hippolyte Taine sans que quiconque juge bon de préciser que ce dernier était l'une des plumes du XIXe siècle les plus violemment hostiles à la Révolution française ! Mais, dira-t-on après tout, comme le « grand public » de l'an 2006, conditionné par avance, se contente ici d'idées reçues et là de faits romancés, pourquoi diable réclamer des ouvrages au sérieux scientifique indéniable ? S'il peut se contenter de pain (et de jeux), pourquoi vouloir lui donner de la brioche ? Au nom du métier d'historien, assurément, et sans le moindre doute il convient de le dire et de le répéter avec force.

NOTES

1.Les textes de la présente rubrique résument les interventions qui ont eu lieu à l'Université de Rouen, le 18 octobre 2006, dans le cadre d'une séance de séminaire consacrée à ce thème.

2.*L'Histoire*, publication destinée à toucher en principe un large public, titrait ainsi dans son numéro de novembre 2005 : « Louis XVI. Faut-il le réhabiliter ? ». Le dossier présenté pour l'occasion ne visait certes pas uniquement le procès du roi, loin s'en faut, mais la manière même de poser la question n'était en rien innocente.

Une reine au cinéma

Pascal Dupuy

1 Le film de Sofia Coppola, *Marie-Antoinette* (2006), a finalement laissé la critique cinématographique française et le monde des historiens silencieux[1]. Peut-être que la volonté de la réalisatrice de ne pas aborder, ou si peu, la Révolution française, événement national aux forts accents politiques et polémiques, pour se consacrer uniquement à la vie de la reine de France sous l'Ancien Régime a rendu historiens et journalistes circonspects. On peut le regretter, d'autant que de l'autre côté de l'Atlantique, paradoxalement, le film a suscité davantage de débats[2], parfois même d'indignation au sujet d'un film qui, selon l'une de ces critiques (Judith A. Miller), n'est finalement que la rencontre (malheureuse) entre *People Magazine* et la Révolution française... Du côté des États-Unis, les historiens de la France savent bien que ce film à destination des adolescents va probablement obérer leur travail d'enseignant et que la pente sera dure à remonter... Comment lutter à armes égales, avec des moyens « académiques », contre un budget de production de quelques dizaines de millions de dollars, des stars internationales et une bande musicale racoleuse[3] ? Les images valent témoignage et le film devient pour un jeune public mal informé la réalité historique[4]. Cependant pouvait-il en être autrement ? Fondé sur une biographie médiocre (celle d'Antonia Fraser), le scénario, puis son aboutissement filmique, ne pouvait devenir qu'une vision décalée et futile de l'Ancien Régime, de la cour et de Versailles. Le reproche principal que l'on peut faire à cette représentation de la vie de Marie-Antoinette est d'en évacuer tout contenu idéologique, tout substrat politique et historique, pour en faire une bluette aux accents contemporains : le mal de vivre d'une (continuelle) adolescente, délaissée par son royal époux, fascinée par la mode, le luxe et n'acceptant qu'avec difficulté les devoirs de sa fonction. Une « pauvre » jeune fille devenue reine sans son consentement, sous la férule d'une mère autoritaire et dont la vie et le corps sont livrés au regard du public. Ce résumé à peine schématique qui pourrait servir de canevas à un film sur une starlette d'Hollywood me conduit à plusieurs remarques.

2 Tout d'abord, la volonté de contemporainiser l'histoire de Marie-Antoinette pour la rendre plus compréhensible ou populaire[5], deux siècles après les événements, obscurcit en fait la réalité historique et ne produit que des raccourcis simplistes. Regarder avec

nos yeux d'hommes et de femmes du XXIe siècle la société de cour, son fonctionnement et ses règles sans une quelconque re-contextualisation entraîne une sèche perte de sens. S. Coppola a choisi la forme, le château et les costumes, sans se préoccuper du fond. On pourrait d'ailleurs faire remarquer (une banalité, mais qui semble avoir échappé à la réalisatrice), que le rituel à Versailles était d'une importance capitale dans la construction de l'ordre d'Ancien Régime dans la mesure où la cour, « formation sociale, engendrait entre les sujets sociaux des liaisons réciproques d'où découlaient codes et comportement originaux, mais également parce que toute la société était organisée par elle »[6]. La « culture des apparences » possède d'autres enjeux qu'un simple défilé de mode !

3 L'autre remarque dérive de la filmographie de S. Coppola qui apporte un certain nombre de clefs à sa vision d'une « reine confrontée aux mêmes problèmes qu'une lycéenne » (S. Coppola)... Si *Virgin Suicides* (1999), son premier long métrage, et *Marie-Antoinette* sont tous deux des films tirés d'ouvrages écrits par des tiers, son second film en tant que réalisatrice (*Lost in Translation*, 2003) fut entièrement de sa plume. On y retrouve donc un certain nombre de préoccupations, de sujets réitératifs qui réapparaîtront dans son dernier *opus*. On pourrait d'ailleurs facilement associer ses obsessions à la propre biographie de l'auteur : nous ne nous y risquerons toutefois pas. L'ennui, le déplacement, l'étrangeté, le manque d'attention du conjoint et le vide affectif qu'il entraîne, sont les bases sur lesquelles S. Coppola a composé son second long métrage. Un couple improbable, elle, jeune diplômée en philosophie d'une prestigieuse université américaine, lui, acteur sur le retour, obligé de passer par la publicité, se rencontre dans un pays étranger et surtout dans un luxueux hôtel. Se crée alors une relation d'amitié amoureuse dans un Japon pour touristes qui n'apparaît dans le film qu'au travers de poncifs stéréotypés. Le film abuse de scènes mimant l'ennui, le désarroi affectif et l'isolement. On retrouvera sous une autre forme, plus enlevée, ces mêmes sentiments dans *Marie-Antoinette*. Mais *Virgin Suicides* et *Marie-Antoinette* offrent également bien des points communs. Ainsi, la difficulté de l'adolescence, sujet principal de *Virgin Suicides*, que l'on retrouve dans *Marie-Antoinette,* ou bien encore l'importance de la mode et de l'apparence dans les deux films. Plus fondamental, les jeunes filles de *Virgin Suicides* coupées du monde par leurs parents, et surtout par une mère despotique, sont admirées et courtisées par un groupe de jeunes gens, les narrateurs du drame qui est en train de se nouer. Dans *Marie-Antoinette*, adroitement, le film propose une autre vision de la reine. Il s'agit de dévoiler une Marie-Antoinette intime et méconnue alors que tout le film repose sur l'idée qu'elle fut jetée au regard du monde et du public. Derrière les apparences d'une famille religieuse et pratiquante dans le milieu des années 70 aux États-Unis, se cachent des fêlures et des blessures qui finiront par imposer la tragédie (*Virgin Suicides*). Derrière la vie publique et frivole de Marie-Antoinette, se dissimule une femme aimante, tourmentée et sincère...

4 De même, autres liens ou passages obligés entre tous ses films : les scènes de fête, celle du nouvel an organisée par l'école[7] dans *Virgin Suicides*, dans un appartement branché de Tokyo pour *Lost in Translation* et enfin la fameuse scène du bal dans *Marie-Antoinette*. On pourrait encore relever le rôle des médias, les tirades sur l'importance de la nature, encore d'autres thèmes traversant l'ensemble de ces films. Au total, des sujets dans l'air du temps qui, traités de manière superficielle, renforcent la vacuité du propos que l'élégance visuelle des films n'arrive pas à masquer. Enfin, sans en prendre conscience, car, au contraire, elle s'est efforcée d'éviter de l'évoquer, sa vision de la Révolution française renvoie à une filmographie anglo-saxonne dominée par l'idéologie contre-

révolutionnaire. Dans *Marie-Antoinette*, la partie annonçant la Révolution est précédée par un changement dans le traitement de la couleur. Vives et éclatantes pendant la période précédente, les couleurs deviennent instantanément sombres en raison du deuil consécutif à la mort du Dauphin, symbole de la Révolution à venir. Le spectateur associe les deux événements en une métaphore du sort qui attend le couple royal. La foule des 5 et 6 octobre est une foule que l'on entend murmurer sans la voir, puis lorsqu'elle apparaît à l'écran, devient silencieuse, compacte et menaçante. Au début du XXIe siècle, un film portant sur Marie-Antoinette ne peut décemment pas s'inspirer de Carlyle ou de Dickens. Mais à la différence de la production cinématographique de la première partie du siècle précédent[8], il peut toutefois, sans le citer, paraître s'inspirer d'Edmund Burke et de son fameux passage sur les journées d'octobre 1789 : « C'est une vérité indiscutable, si paradoxale qu'elle puisse paraître à première vue, que de façon générale ceux qui passent leur temps à découvrir les défauts de l'ordre établi et à les monter en épingle n'ont pas les qualités requises pour le réformer ; et cela parce que non seulement les modèles du beau et du bien n'ont pas place dans leur esprit, mais qu'ils se sont désaccoutumés de prendre plaisir à les contempler. À force de trop haïr le vice, ils en viennent à ne pas aimer assez les hommes. Comment s'étonnerait-on, dès lors, qu'ils ne soient ni disposés, ni aptes à les servir ? C'est par la même raison que se manifeste, chez tels de vos mentors, une disposition native à tout mettre en pièces »[9].

5 Dernière remarque. Les titres des deux premiers films de S. Coppola n'avaient pas fait l'objet d'une traduction lors de leur sortie en salle en France et, croyons-nous, dans le reste du monde. À l'inverse, concernant *Marie-Antoinette*, le titre n'a, bien sûr, pas fait l'objet d'une traduction dans le monde anglo-saxon. Visiblement pour l'auteur, ses films sont internationaux et cosmopolites, ce que révèlent d'ailleurs ses choix d'acteurs et de la bande-son. Au-delà de cette constatation, révélatrice de la domination de l'anglais dans le monde et de celle du cinéma américain dans la production cinématographique mondiale, avec ses normes et sa vision, c'est la conviction pour la réalisatrice, par le choix de ses histoires, de ses héroïnes et de ses héros, que l'universalité revendiquée de son propos est légitime et naturelle. En revanche, les produits achevés, entre stéréotypes, lieux communs et banalités, peuvent pour le moins inquiéter quiconque possède un sens minimal de l'histoire comme connaissance exigeante et construite, et décevoir le spectateur lorsque celui-ci a encore à l'esprit les images de *La Nuit de Varennes* (E. Scola, 1981).

6 Autre temps, autres films !

NOTES

1.Même si l'accueil du film, lors de sa projection à Cannes, fut marqué par de nombreux mouvements d'humeur du public.

2.Voir à ce sujet, outre les critiques de la presse, le forum de discussion de H-France, site des historiens anglo-saxons de la France.

3.Si l'utilisation d'une musique contemporaine n'a finalement rien de choquant, le choix de morceaux, dont les paroles ne sont que la plupart du temps la traduction littérale des images (*I want Candy*...), n'apporte rien au film.
4.Le prix de l'éducation nationale (2006) qui vient de lui être accordé laisse pantois !
5.Avec bien sûr la fameuse scène des « converses », ces baskets à la mode qui sont offerts au regard de la caméra parmi d'autres paires de chaussures de l'époque...
6.Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 236.
7.Dans laquelle K. Dunst, future Marie-Antoinette, est désignée reine de la soirée...
8.Voir Pascal Dupuy, « Les Deux Orphelines ou l'Histoire manquée », *Cahiers d'Histoire de l'IRM*, Centenaire du Cinéma, Révolutions et Contestations : le Cinéma et l'Histoire, n° 60, 1995, p. 51-69.
9.Edmund Burke, *Réflexions sur la Révolution de France*, Paris, Hachette, 1989 (1ère édition en anglais en 1790), p. 217-218.

Les éclats d'une reine

Annie Duprat

1 Une reine brillante, une reine joyeuse, une reine élégante, une « *fashion victim* » transformée par la magie de notre société médiatique en icône de la France : tel est à présent le visage de Marie-Antoinette de Lorraine-Habsbourg que donnent la presse sur papier glacé, le cinéma hollywoodien et même les livres scientifiques[1]. Un tournage présenté comme exceptionnel parce qu'il se déroulait *in situ*, au château de Versailles, la sortie du film *Marie-Antoinette*, mais aussi *la personnalité* d'une réalisatrice (Sofia Coppola) qui attirait les regards et les commentaires presque autant que son héroïne, expliquent sans doute le déferlement récent de ces publications. Ces trois facteurs doivent être associés, nous semble-t-il, pour tenter de comprendre le phénomène.

Un lieu

2 Versailles, c'est d'abord un château en pleine métamorphose, ayant obtenu le statut d'Établissement public à caractère administratif en 1995, ce qui lui confère une grande autonomie de gestion et un budget qui dépasse à présent les 30 millions d'euros, dirigé par Christine Albanel, conseiller d'État, précédemment en poste à l'Élysée aux côtés du président de la République Jacques Chirac. C'est dire à quel point le château, déserté par les rois depuis l'été 1789, à peine revivifié par les ambitions culturelles et muséales d'un Louis-Philippe qui y installe en 1837 son musée de l'Histoire de France destiné à réconcilier les Français et par son utilisation sporadique pour la signature de traités de paix (de défaite en 1871 ou de victoire en 1919) ou lors de la réunion des Congrès de la République, est devenu un enjeu pour une politique culturelle ouverte sur le monde et consacrée exclusivement au tourisme. Le château, ses dépendances, ses jardins et son parc sont des décors loués à qui peut débourser des sommes importantes et servent aussi à la présidence de la République lorsqu'elle désire accueillir dans le faste des hôtes de marque. Désireux d'attirer les dons financiers nécessaires à son entretien, le château de Versailles est devenu en quelques années une marque de luxe, un instrument destiné à faire rayonner le prestige de la France du XXIe siècle sur le souvenir de la France monarchique. À travers l'hyper-médiatisation de tous les travaux de restauration entrepris depuis une dizaine d'années, que ce soit par le biais d'émissions de radio ou de télévision, d'articles très soignés et illustrés en couleurs dans la presse (depuis les magazines généralistes jusqu'aux revues d'art ou de mode),

Versailles et son principal héros, Louis XIV, paré de presque toutes les qualités, ont fait un retour en force dans l'imaginaire français, l'écriture d'une histoire brillante étant, semble-t-il, le garant d'une volonté d'oubli des événements de la Révolution considérés comme nécessairement sombres[2].

Une héroïne

3 Avec le roi-soleil, roi de guerre des historiens célébré à présent comme un roi musicien et dansant, faut-il à présent compter dans nos systèmes de représentation collectives la reine jeune et enjouée, certes frivole et dépensière, mais ô combien charmante et élégante, cette Marie-Antoinette qu'une vile populace (composée de femmes, puisque c'est la scène de l'irruption des femmes en octobre 1789 qui clôt le film) arrache à son beau château pour l'envoyer vers son fatal destin ? Oui, répond l'écho médiatique qui ne cesse de décrire une « mode » Marie-Antoinette pour les vêtements et les accessoires, un « goût » Marie-Antoinette pour le mobilier et les porcelaines, et de célébrer une sorte « d'Antonia *way of life* » pourrait-on écrire, tant le personnage est transformé suivant les critères de notre époque. Cette reine, dont on oublie un peu vite qu'elle est née archiduchesse d'Autriche, c'est-à-dire princesse Habsbourg et qui ne cesse de montrer sa supériorité et son dédain de la famille de France, n'a pas respecté le protocole rigide et suranné en vigueur à la cour de Versailles. Certes. Mais si elle affiche une certaine liberté de ton, est-elle pour autant une femme libérée, une femme transgressive, une « lady Di » anachronique ? Est-elle adolescente dix-neuf ans durant, puisque le film s'ouvre avec son mariage en 1770 pour se clore avec son départ forcé vers Paris en 1789 ? Cette composition du personnage a beaucoup attiré les commentateurs du film qui y ont vu le propre portrait de la réalisatrice, ou du moins le reflet de ses obsessions personnelles.

Une réalisatrice

4 Fille du réalisateur d'*Apocalypse now*, film-culte sur la guerre du Vietnam, Sofia Coppola, âgée de 35 ans, semble effectivement désireuse de placer son œuvre cinématographique personnelle sous le signe du mal de vivre, de la solitude, mais aussi du goût effréné des divertissements qui sont à ses yeux le propre des adolescents. Sa Marie-Antoinette est triste lorsqu'elle doit abandonner ses compagnes d'enfance et son petit chien, souvent rêveuse lorsqu'elle regarde la nuit tomber sur le parc de son grand château ; puis elle court en riant aux éclats vers son havre de Trianon et se trémousse d'aise en regardant le champagne couler des pyramides de verres de cristal (si décoratifs et si « *fashion* » !) avant les séances de jeu qui se poursuivent tard dans la nuit. Il ne sert à rien que l'historien cherche à démêler le vrai du faux dans ce film qui est avant tout une représentation, l'œuvre personnelle d'une réalisatrice qui a, semble-t-il, découvert tout récemment cet épisode de l'histoire de France et ne cherche pas à pousser plus loin la compréhension d'un monde englouti, si éloigné de nos références contemporaines[3]. C'est bien là que surgit la difficulté. Certes, toute histoire est contemporaine ; mais, dans le cas du traitement de Marie-Antoinette en 2006, ne voit-on pas que c'est l'histoire du moment présent qui est racontée via un personnage historiquement daté et scientifiquement bien connu ?

À chaque époque, sa reine

5 Revenons à grands traits sur « les Marie-Antoinette » successives. Pour les contemporains, il s'agit de leur reine ; jeune quand elle accède au trône en 1774, elle porte avec son époux les espoirs d'un pays et d'une monarchie incapables de se réformer et ceux d'un peuple qui souffre de disettes (la guerre des farines se déroule en

1775). Mais les critiques surgissent rapidement, d'abord parmi les courtisans proches, ces nobles humiliés par son comportement car elle ne respectait pas les codes du protocole puis parmi les folliculaires prompts à épier les faux pas d'une jeune reine imprudente que l'on dit légère. Dès lors, le système de la propagande se met en marche, contre une personne mais aussi contre une fonction. Car la crise s'aggrave, la méfiance envers la monarchie devient crise puis Révolution : cet arrière-plan événementiel est oublié des commentateurs actuels qui ne cherchent ni à connaître, ni à comprendre l'histoire et transposent leurs passions actuelles pour ces « *people* » dérisoires qui nourrissent les magazines à succès. Dès lors, les travaux des historiens, qui n'ont pas à se faire les juges de l'histoire mais à l'élucider, à la comprendre et à la transmettre paraîtront toujours en décalage avec les attentes du public contemporain : s'ils expliquent que Marie-Antoinette a cristallisé sur elle les haines issues des masses pauvres confrontées aux fastes de Versailles, que la peur et la confusion qui caractérisent la décennie 1780 ont engendré un besoin irrépressible de régénérer la société par une rupture radicale et donc que la reine, symbolisant l'ordre ancien, doit être brisée, ils seront accusés de défendre la cause des buveurs de sang et des coupeurs de tête. S'ils tentent d'examiner pourquoi et de quelle manière se construit un système de propagande, ils sont accusés de réhabiliter la reine... La méconnaissance de l'histoire dans une société saisie par l'immédiateté et oublieuse du passé explique une grande partie de la « Toinettomania » actuelle tant il apparaît que l'on ne puisse parler que du présent.

6 Au cours du XIXe siècle, Marie-Antoinette est parfois présentée comme une victime innocente de l'odieuse Révolution dans la déploration et la repentance officielles instituées par la Restauration ; mais, femme étrangère et scandaleuse, elle gêne encore de nombreux royalistes (dont le roi Charles X qui voudrait oublier la jeunesse folle du comte d'Artois) qui lui préfèrent une figure plus religieuse, celle de madame Elizabeth, proposée pour la canonisation à Rome. Mais le plus souvent, elle est la reine maléfique, la femme de pouvoir, cette figure noire qui a si mal conseillé Louis XVI ; en contrepoint de cette image, se construit celle de la jeune fille pure et dévouée (la rosière des campagnes) et celle de la figure tutélaire de la République, Marianne. La première ne pénètre pas dans le monde des hommes et n'exerce aucune fonction politique, la mission de la seconde est de garantir les libertés publiques et le bon fonctionnement des institutions (mais sans ingérence, puisqu'elle est une abstraction) ; au contraire, la reine est dénoncée comme femme de pouvoir et d'intrigues. La figure de Marie-Antoinette est d'autant plus noire que celle de Marianne est radieuse, à l'époque du combat pour la République mais aussi durant la majeure partie du XXe siècle, lorsque la Révolution était encore considérée comme le fondement glorieux de la démocratie française.

7 La fin du XXe siècle et le début du XXIe siècle voient à nouveau changer la donne : on ne peut plus reprocher à Marie-Antoinette d'être entrée dans la sphère du pouvoir parce que les femmes sont de plus en plus nombreuses à participer au pouvoir ; on ne semble plus vouloir lui reprocher la liberté de sa conduite parce que les femmes se sont libérées ; on ne veut plus lui reprocher sa passion de la mode et des bijoux parce qu'on la voit comme une *lady Di* du XVIIIe siècle, oubliant tout ce qui sépare une princesse de Galles divorcée, vivant dans la sphère de la jet set mondiale et dont la fonction n'était que de représentation, de la reine d'une France en marche vers la Révolution. Marie-Antoinette a aujourd'hui une image bien éloignée de toute considération politique ou dynastique. Elle s'apparente à présent à une « reine des cœurs », pour reprendre une

formule inventée justement pour qualifier Diana la princesse de Galles, une « *fashion victim* » pour filer la métaphore qui inspire les créateurs de mode. Une chroniqueuse du *Figaro-Madame*, Constance Chaillet, observe : « Marie-Antoinette a été le premier *people*. C'était elle qu'on regardait, elle qu'on copiait. De son temps elle était unique, aujourd'hui nous sommes entourés de Marie-Antoinette. Et puis il y a quand même en ce moment un goût prononcé pour les gloires qui finissent dans la boue. Il y a un côté drama-chic chez Marie-Antoinette qui plait [...]. Marie-Antoinette est un symptôme, elle résumait son époque et elle résume la nôtre »[4]. Les médias de toutes sortes ne s'y sont pas trompés qui ont célébré avec empressement le 250e anniversaire de sa naissance, alors que celui de Louis XVI, un an auparavant, n'avait pas donné lieu à pareil déploiement. Ce qui s'apparente à un véritable culte, en plein essor si l'on en croit la multiplication des sites Internet qui lui sont consacrés, révèle des sentiments contrastés : admiration pour la reine de la mode et du décor, pour celle qui a si bien su anticiper les goûts de son temps et commisération voire douleur réelle au spectacle de sa mort. Et, si Marie-Antoinette est « un symptôme », il faudra trouver de quelle maladie car au-delà de « la reine qui a des malheurs », c'est le passé révolutionnaire de la France qui est mis en cause : doit-on alors regarder le fétichisme ambiant comme le signe de la nostalgie d'une époque à jamais disparue où tout le monde parlait français et dont la France était le centre ? La si jolie reine du XVIIIe siècle fait rêver un pays qui peine à se projeter dans un avenir. Car, au-delà des anecdotes, il faut s'interroger aussi sur la réception officielle de l'ambassade d'Autriche en mai 2006 ; le diplomate représentant un pays qui, pour porter le même nom n'a pourtant plus guère de ressemblance avec l'empire de Joseph II, recevait très sérieusement lady Antonia Fraser en compagnie de l'ambassadeur d'Angleterre... pour pleurer une reine exécutée par une canaille républicaine ! On n'a pas eu connaissance d'une quelconque réaction du Quai d'Orsay ou du premier ministre de la France...

8 Prisonnière d'une alliance dont elle devait être le garant, instigatrice de la guerre contre son pays de naissance en 1792 alors que ce traité devait assurer aux deux monarchies la paix et la suprématie en Europe, reine des élégances traînée dans la fange des calomnies les plus outrancières, son destin est une immense méprise. Icône artificielle construite par notre époque qui a brisé tant d'idoles, la Marie-Antoinette des papiers glacés s'éloigne de plus en plus de la femme de fer qu'était devenue la Marie-Antoinette de la Révolution[5]. Alors, les cinéastes s'emparent du personnage pour en faire, comme Sacha Guitry ou Jean Delannoy une reine brillante et froide ou une adolescente branchée prenant les rênes d'une monarchie française décadente, une figure « *hype* », décalée par rapport à son temps, comme Sofia Coppola... qu'importe puisque la dernière reine de France est devenue un mythe universel[6].

NOTES

1.Louis XVIII et Charles X étaient veufs lorsqu'ils ont accédé au trône et Louis-Philippe était « roi des Français ». À la suite de la diffusion d'un documentaire intitulé « Marie-

Antoinette, la dernière reine de France », on a vu sur le site H-France les historiens américains ne discuter que de cette dénomination...

2.Joël CORNETTE, *Le roi de guerre, essai sur la souveraineté dans la France du Grand siècle*, Paris, Payot, 1993. En 1966, Roberto Rossellini montrait des intrigues complexes dans son film, *La prise du pouvoir par Louis XIV* ; on est loin de ces subtilités dans le film *Le roi danse* de Gérard Corbiau (2002) et la comédie musicale *Le roi-soleil* de Kamel Ouali (2005) qui, tous deux, ont rencontré un grand succès public.

3.Selon le témoignage d'Evelyne LEVER, dont un livre publié en anglais avait servi d'inspiration de départ à la cinéaste qui lui a ensuite préféré l'ouvrage d'Antonia Fraser, publié en 2001 et traduit pour l'occasion en 2006. Le ton du film résulterait-il de ce choix car ce dernier livre fait montre de beaucoup d'empathie envers Marie-Antoinette et de peu d'appareil scientifique avec le sujet ?

4.Constance CHAILLET, « Marie-Antoinette, top moderne », *Madame Figaro*, octobre 2005.

5.Depuis la publication de mon livre, *Une reine brisée*, en mai 2006, la production éditoriale ne s'est pas ralentie : voir Cécile BERLY, *Marie-Antoinette et ses biographes*, Paris, L'Harmattan ; Joël FÉLIX, *Un couple en politique*, Paris, Payot ; Evelyne LEVER, *C'était Marie-Antoinette*, Paris, Fayard et *La naissance d'une reine*, Paris, Points-Seuil ; Alain SANDERS, *La désinformation autour de Marie-Antoinette*, L'étoile du berger. Il en est sans doute beaucoup d'autres...

6.Marion RUGGIERI, dans un article du journal *Elle* du 7 mars 2005 prête à Sofia Coppola la phrase suivante : « J'ai toujours aimé l'histoire de Marie-Antoinette, la décadence de Versailles à la veille de la Révolution [...] et le fait qu'elle n'était qu'une adolescente lorsque les circonstances l'ont forcée à jouer un rôle prépondérant dans l'histoire ». Rappelons que lors de l'affaire du collier qui marque le tournant de la participation de la reine aux affaires publiques, elle a trente ans...

Faire ou subir les révolutions

Sylvie Dallet

1 En 2006, une jeune femme a réalisé un film sur une reine, croqué au vif de sa jeunesse. La femme est une Américaine, fille d'un des princes du cinématographe, lui-même d'origine italienne ; le personnage historique est une Autrichienne, reine de France. Pour la première fois, une femme s'attaque au portrait de la femme la plus portraiturée du cinéma historique. Cette singularité vaut le détour : la reine a connu plus d'une cinquantaine d'adaptations à l'écran sur plus de 300 titres répertoriés[1], et seuls trois films parlants réalisés en 1939, 1955 et 2006 se consacrent à décrire les différents épisodes de la vie de la souveraine.

2 À l'inverse de la reine, la présence des femmes dans les cercles révolutionnaires, voire parmi les volontaires de la République, est délibérément passée sous silence, du côté des manuels comme du côté des films. Ce n'est donc pas par hasard si les publications scientifiques spécialisées relèvent prioritairement de femmes, depuis le travail pionnier de Jeanne Bouvier en 1931. Le film de S. Coppola ajoute une parabole supplémentaire à la filmographie révolutionnaire, dont un tiers relève du financement américain.

3 Dans le spectacle filmique, la femme reste une étoile, une diva, une star qui construit le rapport amoureux, artisane brillante de la scène intime. Alors que le mélodrame avait consacré une temporalité nouvelle, longue, qui donnait aux femmes la réalité de leurs expressions persévérantes, le récit scénarisé réinvestit l'événementiel, attentif aux émotions que la proximité des corps procure. Paradoxalement, le film historique n'a pas joué son rôle de rééquilibre des portraits croisés entre le masculin et le féminin, ce qui explique, peut-être, la piètre qualité spirituelle et esthétique des œuvres qu'il consacre à la Révolution française.

4 Du champagne dégusté à Versailles au vin lappé directement sur le pavé parisien[2], la femme sous la Révolution reste une citoyenne difficile à décrire. La violence du passé, criblée au tamis des idéologies contemporaines offre un tableau brouillé du passé, dans lequel les femmes restent absentes ou, au contraire, comme Marie-Antoinette, emblématiquement exposées. La mise en scène du pouvoir événementiel néglige les femmes, malgré les marches sur Versailles, les prises de parole dans les sections et les

salons, la quête du pain, les alcôves, les journaux intimes, les portraits, l' éducation des enfants et l'exercice du travail quotidien.

Place publique, femmes publiques

5 Le 20 octobre 1793, tandis que les clubs et associations de femmes étaient officiellement dissous, le *Moniteur universel* traitait l'intellectuelle Olympe de Gouges de « conspiratrice [qui] avait voulu être homme d'État »[3]. Dans cette perspective de soumission qui dénie à la femme toute qualité politique, l'égérie ou la courtisane occupent une place politique dans une relation fondamentale à l'émotionnel. Du côté de la monarchie, Jeanne Bécu, promue comtesse du Barry et dernière maîtresse en titre du roi Louis XV, apparaît souvent à l'écran, suivant en cela la tradition littéraire inaugurée par Alexandre Dumas au travers de son roman, *La femme au collier de velours* (1862). Dumas, comme Dickens, accorde au courage des femmes l'attention de l'échafaud. Madame du Barry, femme du peuple promue maîtresse officielle du roi, a le destin singulier des symboles contre lesquels l'histoire officielle ne peut rien. Femme de goût à qui l'on doit le style rocaille, congédiée de la cour par Marie-Antoinette à la mort de Louis XV, elle reste discrète sous la Révolution. Remarquée par Alexandre Dumas pour avoir conjuré les révolutionnaires de l'épargner (« encore un instant, monsieur le bourreau »), elle entre dans la légende révolutionnaire. Au contraire de la courtisane sanglotante, le maintien de la reine, sa modestie de mise, voire son silence, sont mis en valeur dans les films de Van Dyke (1939) et de Jean Delannoy (1955).

6 La seconde partie du XIXe siècle avait donné naissance à plusieurs romans historiques militants, dédiés aux femmes du peuple. Parmi ceux-ci, deux prénoms inscrits en titres résument de véritables parcours de vie : *Madame Thérèse*, publié par le duo Erckmann-Chatrian en 1863 et *Nanon*[4], rédigé comme un testament par George Sand en 1872. Les héroïnes à part entière du canevas romanesque, portraiturées sur plusieurs mois, voire des années, restent au travers des conflits politiques, attentives à leur prochain. Nanon, au travers d'une simple phrase, signale que la mort de Marie-Antoinette l'affecte quelques instants car il s'agit d'une femme.

7 En 2001, le cinéaste français Éric Rohmer ressuscitait au travers de *L'Anglaise et le duc*, l'intellectuelle Grâce Elliott, aristocrate écossaise, qui, au travers du journal de ses pensées, figurait la complexité du drame royal. Délicatesse, devoir et action inspirée composent le caractère de Grâce, égérie du duc d'Orléans, futur député de la Convention. Par son caractère fier mais compassionnel, l'Anglaise force l'admiration de ceux qui croisent son chemin, Girondins, Conventionnels ou sans-culottes, alors qu'elle continue, en double jeu, à imaginer la France pour sa patrie d'adoption et le roi pour son souverain. Mrs Elliott, en héroïne vertueuse, va symboliquement croiser Robespierre au sortir du Tribunal révolutionnaire ; il lui fait littéralement *grâce*, comme par distraction. Grâce Elliott est une femme forte, fidèle à ses amis et à la personne de la reine.

8 On ne peut alors qu'être frappé de la singularité de l'analyse théorique menée par Olympe de Gouges en 1792 : « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation qui n'est que la réunion de la Femme et de l'Homme »[5]. Dans l'odyssée révolutionnaire, réinterprétée par chacun, public ondoyant de deux siècles d'énigmes, Marie-Antoinette reste une épine dorsale de l'interprétation française, puis américaine, dont on retient le faste verrouillé à l'étiquette, dans un espace consacré à l'exercice du pouvoir et singulièrement coupé de la vie collective.

Masques et parures de femmes : l'exemple de la reine

9 Marie-Antoinette, Jeanne, Thérèse : la femme en robe de faille rose succède à l'écran à la femme au collier de velours, toutes deux guillotinées aux applaudissements de Thérèse, la tricoteuse à la rose, figure phare de la filmographie britannique. La reine a de l'étoffe, sa tragique odyssée est une affaire d'étoffe. Le tissu de sa vie a changé au gré de la qualité de ses robes. Le signe de Marie-Antoinette, pour tous les artisans du visuel, reste ses atours. Mais nous assistons à une véritable césure après les années 1960 : après une éclipse longue, le personnage de Marie-Antoinette ressurgit après les années 1990 et devient un personnage romanesque échappé du politique pour l'art du portrait privé.

10 Les récits filmiques dédiés à la souveraine sont conçus comme une broderie dont les portraits originaux de la reine, peints en majesté ou en frivolité, servent de référence principale. Les films américains de Woodbridge S. Van Dyke (1939) et de Sofia Coppola (2006), malgré leurs différences, s'inscrivent dans cette perception picturale, à la Boucher, également illustrée par le *Marie-Antoinette, reine de France* du Français Jean Delannoy (1955) qui fait le lien entre les deux superproductions américaines. Alors que la filmographie américaine (plus de cinquante titres), au miroir de la filmographie française (environ 150 films) accorde une place toute particulière à la reine qui cristallise la Révolution autour de sa tragédie personnelle, la filmographie britannique[6] ne montre *jamais* la famille royale.

11 Si la légende pieuse, littéraire, chrétienne et française, s'est sous la IIIe République emparée d'une Marie-Antoinette maternelle, blessée dans ses attachements profonds (« j'en appelle à toutes les mères »), la légende frivole, plus critique, provient directement des États-Unis, fascinés par les sept premières années de la dauphine. De la description des fastes de la cour jusqu'à l'épisode de l'échafaud, se joue un destin exceptionnel, à la démesure de l'Amérique : deux rois se croisent, deux reines s'évitent (la dauphine et la favorite), deux chevaliers servants (Fersen et La Fayette) conjuguent maladroitement d'incertains efforts. Fersen est montré à l'écran, La Fayette nié. L'échafaudage politique se rompt après Varennes : le roi Louis XVI n'a pas l'étoffe d'un roi Arthur. Lancelot et Guenièvre, les héros déchirés du cycle du Graal qui sous-tend la majorité des scénarios historiques américains, ne peuvent sublimer leur passion si le roi renonce à incarner la quête collective.

12 De fait, les récits consacrés à Marie-Antoinette achoppent sur le même point, questionnent la même aventure : comment montrer le déroulé d'une vie, réglée comme du papier à musique, qui n'est pas en phase avec le torrent de l'histoire collective ? Par force, les essayistes du XIXe siècle, historiens et poètes, comme les réalisateurs du siècle suivant, se sont confrontés à la notion de couple symbolique, à la fois fondateur d'ordres réputés intemporels et détruit par la tragédie d'un événementiel inouï.

13 L'attention portée à l'intimité de la reine, fantasmée et dévoilée chaque jour un peu plus, témoigne de cette volonté d'expliquer la fin de l'Ancien Régime à travers les portraits de Jeanne d'Arc, de Charlotte Corday et de Marie-Antoinette. La sainte médiévale, la reine moderne, la nation contemporaine, une succession de figures féminines ponctuent les changements de régime. Le polémiste Louis Veuillot affirme : « L'époque qui suit le siècle de Voltaire pourra s'appeler le siècle de Marie »[7]. Ce n'est pas un hasard si, parmi les portraits de femmes françaises scénarisés, Marie-Antoinette et Jeanne, deux jeunes filles emblématiques, obtiennent les plus beaux scores.

14 Dévoiler la reine, transporter le roi de ses bras à ceux d'une robuste Nation, voire de la France immémoriale, tel était le programme révolutionnaire popularisé par des

estampes et des pamphlets jusqu'à l'épisode de Varennes. La symbolique cinématographique va construire du sens historique sur quatre grilles interprétatives, instinctivement adoptées par toutes les figures antoinettistes mises en scène : le choix des événements décrits, la prégnance de l'enjeu familial, la présence ou l'absence politique et, à partir des années 1980, une attention renouvelée à l'esthétique de l'espace et du corps.

15 Soies et chaussures, macarons, fraisiers et champagne, trois saveurs, trois couleurs pastel, le rose, le bleu, le jaune d'or, le film de Sofia Coppola apparaît comme une ode au printemps entouré des feuillages mordorés, enchanteurs pourrissants de l'automne monarchique. Marie-Antoinette y joue une Perséphone, grondée par une Marie-Thèrese vêtue de noir, rattrapée par un peuple - Hadès, aux silhouettes menaçantes, sans visages ou cent visages, armé de faux. Pas de suaire chez S. Coppola : la reine n'est pas une sainte. Mieux, c'est une jeune fille qui rêve. La société de consommation est passée sur le chemin de l'histoire, travestissant la reine en bonbon de la Nation.

16 Se démarquant du *Marie-Antoinette* en noir et blanc de Van Dyke, conçu à la veille de la Seconde Guerre Mondiale, plus équilibré et prudent sur le falbalas[8], le croquis de Sofia Coppola défend en profondeur la remarque attribuée à Mussolini : « Tout pouvoir quel qu'il soit est impuissant devant la mode. Si la mode prône la jupe courte, vous ne pourrez pas la faire allonger, même avec la guillotine ».

17 Ce portrait accentué de Marie-Antoinette en gracieuse jeune fille apparaît comme un miroir inversé du glaçant tableau de la Révolution, pressenti par un Victor Hugo, qui conjugue audacieusement les associations symboliques : « Il y avait une fois un roi et une reine ; le roi c'était le roi, la reine c'était la France. On a tranché la tête au roi et marié la reine avec Robespierre ; ce monsieur et cette dame ont eu une fille qu'on nomme la Guillotine [...] »[9]. L'historien Jules Michelet écrira dans une formule tout aussi lapidaire : « Les hommes ont pris la Bastille et les femmes ont pris le roi ».

18 De 1792 à Varennes, le couple royal se vulgarise alors que se rompt l'alliance du roi avec la France : puisque « l'Antoinette » soupire pour un amant étranger (Fersen, mais aussi la Prusse et l'Autriche coalisées) qui la dévore du regard, les matrones françaises de la Halle lui raviront le roi, nouveau boulanger de la Nation. En 1937, *La Marseillaise* de Jean Renoir travaille implicitement ce canevas interprétatif, sans s'attarder sur le costume, lui préférant le tableau glacé de l'étiquette et de la morgue royale. La reine n'a pas appris à communiquer malgré toute sa politesse. Elle qui sait parler français à la perfection ignorera toujours le mot de Nation. Les portraits concordent sur ce point, qu'ils soient en couleur ou en noir et blanc.

19 La filmographie passe donc insensiblement des figures d'une reine parée en majesté, d'une reine avec un destin romantique ou tragique, à une reine peu préparée mais sûre de son goût, son tempérament, son caractère singulier.

20 Comme des symptômes, les nouveaux portraits de la souveraine semblent être exclusivement de facture étrangère ou portés par un témoignage extérieur. Parmi ceux-ci, le portrait de Grâce Elliott popularisé par Rohmer révèle l'attachement profond porté à la reine. Avec beaucoup de talent, le film conjugue les émois de la sensualité et de l'estime de soi, dans la continuité du XVIII[e] aristocratique : le XXI[e] siècle revient à une esthétique de l'apparence, magnifiée par des cinéastes tels que Rohmer et Coppola, cinéastes de la nostalgie, attentifs aux décors, aux toiles peintes et à la qualité des dialogues.

21 Ces nouveaux chantres de l'Ancien Régime, attentifs aux valeurs « féminines » de l'aristocratie « éclairée » accordent une attention particulière aux espaces et aux ciels : trente-sept lieux différents peints pour *L'Anglaise et le duc*, beaucoup de scènes en extérieur pour Marie-Antoinette, dans une relation constante à la nature domestiquée, ornée de bâtiments fabriqués sur mesure pour imiter proprement les lieux de travail paysans. La reine, dans la nature apprivoisée de Trianon, aime à jouer avec les animaux domestiques ; si elle sait commander à ses servantes, elle ne sait pas dialoguer avec son peuple, perçu comme un masculin carnassier. La distinction sonore reste profondément ancrée dans une hiérarchie séculaire, à tel point que la Révolution, portée par le grondement de la souffrance et le brouhaha des plaintes collectives paraît d'abord à cette monarchie féminine comme une incongruité, un manque de bienséance constitutif.

22 *L'Anglaise et le duc* porte aux oreilles du public, dès sa scène introductive, l'admiration que l'aristocrate britannique Grâce Elliott voue à la reine : au « j'aime ma reine » de la jeune femme, répond le « je la déteste » de son amant le duc d'Orléans. Très habilement, en référence sonore, la longue scène de la tête de la princesse de Lamballe promenée au bout d'une pique cristallise l'horreur de Mrs Elliott, transmise au spectateur par ses yeux, ses larmes et son franc-parler. Mais Rohmer s'il met en scène la mort du roi au travers d'une lunette braquée de la terrasse de Meudon, assortie des bruits du lointain, se garde bien de récidiver avec la mort de la reine. Mettre en scène la mort de la reine, c'est l'accepter comme un fait historique, sans esthétique ni contestation. Dès lors, le propos politique semble se réduire à une opposition lancinante entre un Ancien Régime féminin élégant, ordonné et libéral et une Révolution masculine, inquisitoriale, lâche et menteuse. On assiste, au travers des deux œuvres de Rohmer et de Coppola au retour de la femme « héroïne-victime », dans une procédure réservée à la peinture exclusive de l'aristocratie.

23 Le film d'Éric Rohmer exprime le point de vue de Grâce Elliott, comme celui de Sofia Coppola celui de Marie-Antoinette. Si on fait l'addition des deux portraits, le long travelling des deux odyssées, visuelles et sonores, exprime le panorama des valeurs des élites de l'Ancien Régime. Ce tableau de la société française assigne à Marie-Antoinette, des « valeurs féminines » de loyauté et de compassion, nourries de discipline chrétienne, alors que les romans du XIXe siècle attribuaient ses qualités symboliques aux femmes des provinces, sensibilisées aux progrès de la Révolution.

24 *La Nuit de Varennes* (1982) de l'Italien Ettore Scola, cinéaste du « monde nouveau » apportait, voici vingt ans, une autre vision du pouvoir royal. En dénouement de la quête menée par huit personnages historiques, la famille royale est reconnue à Varennes. Le roi de France est entendu par ses témoins, mais le spectateur n'entrevoit pas son visage, la caméra ayant cadré les bas de soie et souliers vernis. La reine, absente du cadre comme Louis, mais également présente par le son de sa voix, apparaît plus symboliquement au travers d'un ambigu mannequin de bois et de crin, révérée comme une poupée sacrée. Elle est, dans cette mise en scène du souvenir, littéralement ailleurs, comme évacuée de la scène politique du présent et de l'avenir. Seule l'orgueilleuse comtesse Sophie de la Borde, suivante de la reine, défend la souveraineté royale dans des termes proches de ceux de la fière Grâce Elliott ou des compagnes frivoles de la jeune *Marie-Antoinette* de S. Coppola. Scola, Rohmer, Coppola, trois cinéastes attentifs à la légende privée, à la construction du personnage et à la fonction publique de souveraine : sons, étoffes, espaces magnifiés par la couleur du temps. La matière a

rejoint la manière d'être et le langage, grâce au cinématographe, approchant au plus près une expression globale de ce qui a pu se passer du côté intime de la monarchie.

La femme dans la famille, le contrepoint des années 1920

25 L'analyse des représentations antonniettistes pose la question de la famille et de la maternité, un contrepoint que Sofia Coppola reprend de façon insistante. Pour bien en comprendre la portée, il faut s'attacher aux figures des années 1920, en constatant que ce thème perd de sa prégnance dès les années 1950 : les interprétations de Sacha Guitry, dans *Si Versailles m'était conté* ne concernent plus la perspective doloriste retenue sous la Troisième république.

26 Le cinéroman de huit épisodes réalisé par Jean Kemm en 1923, *L'enfant-Roi,* présentait un enjeu de classe, très tranché : au-delà de la confrontation entre une mère révolutionnaire dévoyée, souvent ivre, et bientôt morte, la veuve Martial, et la reine, mère incarnée promise au martyre, plus Marie, mère du Christ, qu'Antoinette. La citation de Michelet en 1873 conserve toute son acuité : « Le parti royaliste, vaincu en Vendée et ailleurs, réussit, s'étendit surtout par les larmes et l'attendrissement. C'était le secret de ce parti pleureur »[10]. Mais ce secret est une création du XIXe siècle romantique via Napoléon, plus qu'une émanation du XVIIIe siècle : les femmes libres des Lumières ne sont point des mères. Il faut donc pour conjuguer le « ce qui s'est passé » avec les figures de la représentation depuis deux cents ans, faire le tri entre les portraits que le cinéma s'attache à brosser.

27 Pour aborder ce chapitre, délicat car mené dans la construction d'une démarche idéologique spécifiquement française, l'analyse des occurrences et des variations répétitives reste fondamentale. Il ne s'agit plus de définir des portraits relevant d'intuitions et de constructions intellectuelles de réalisateurs fameux mais de surveiller l'espace de marge créatif laissé par la censure et la propagande. La maternité est un argument fondamental du christianisme dans la définition de l'enjeu féminin social. Il participe donc de la construction du portrait comme d'un support de toile, parfois renforcé par des effets de pose et de collures.

28 Jusque dans les années 1960, les films français, majoritairement d'inspiration royaliste, préfèrent mettre en images la reine et son fils plutôt que le souverain. Le canevas qui accompagne la montée au calvaire de la reine et du dauphin use successivement des rythmes du mélodrame et de la tragédie. Si le roi s'apparente à la figure biblique d'un Joseph serrurier, Marie-Antoinette joue avec son fils le duo du Christ et de la Madone, affrontant, dans *L'enfant Roi* de Jean Kemm (1923) son double pervers, la veuve Martial, une poissarde qui maltraite son propre enfant. Madame du Barry, qui n'a pas d'enfant, ne peut prétendre à être une vraie reine.

29 Dans la filmographie française, la réaction catholique incarnée par Marie-Antoinette au Temple met en valeur le martyre des mères dans une relation de couple mère-enfants, alors que les films à valeur démocratique s'attachent à la confrontation du couple masculin-féminin, uni par un amour difficile, mais créateur d'action collective. Dans tous les cas, les choix des prénoms de femmes restent éclairants comme le chassé-croisé (et la symétrie symbolique) des destinées.

30 Depuis mai 1968, la filmographie révolutionnaire, prioritairement axée sur les figures masculines, s'est lentement enrichie de beaux portraits de femmes, d'abord joyeux, puis mélancoliques ou subtilement attristés. Sofia Coppola inaugure une nouvelle tendance, celle de la « fureur de vivre » à l'insouciance affichée, qui n'aurait pu choquer une IIIe République attachée à l'histoire républicaine. Quittant les notions de

devoir social et de responsabilité publique, auxquels des films comme *La Nuit de Varennes* ou des téléfilms telle *La Caméra explore le temps* s'attachaient, la filmographie historique compose désormais avec des impressions, des ressentis esthétiques où l'expérience contemporaine du désenchantement politique s'affiche comme élément de compréhension supplémentaire. Fait significatif, le film de Sofia Coppola vient de recevoir le prix de l'Éducation nationale, augurant du fait d'une distribution privilégiée dans les établissements scolaires. L'attribution de ce prix conforte, quelque 120 années plus tard, le constat navré d'Aulard sur la fascination de la République pour la monarchie qu'elle avait naguère voulu abattre.

NOTES

1.Cf. Sylvie DALLET et Francis GENDRON, *Filmographie mondiale de la Révolution française*, Lherminier/Les Quatre vents, 1989. Ouvrage commandé par le Comité du Bicentenaire de la Révolution française. Chapitre liste des occurrences des personnages à l'écran. Les téléfilms et les courts-métrages muets sont plus prolixes sur Marie-Antoinette que les films parlants.

2.Cette scène introductive du *Conte des deux villes* de Dickens est reprise par toutes les adaptations cinématographiques.

3.*Moniteur Universel* du 29 brumaire an II, cité par Paule Marie DUHET, Préface aux *Cahiers de doléances.*

4.George SAND, *Nanon*, 1872, réédition Actes Sud, 2005.

5.Olympe de GOUGES, *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, article 3.

6.En nombre, la filmographie britannique occupe la troisième place (une trentaine de titres). Pour des raisons de proximité idéologique, pour des raisons de mépris, la reine ne figure pas sur les scénarios de la période, suivant en cela l'axe inauguré par la littérature.

7.Citation issue de Stéphane MICHAUD, *Muse et madone, visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Paris, Seuil, 1985.

8.La publicité, lors du lancement du film de 1938 insiste beaucoup sur les costumes (52 costumes originaux) de la reine, de même que les nombreuses interviews promotionnelles du film de 2003. Cependant, la proximité de la guerre (et l'alliance française) conduit W.S. Van Dyke a adopter une perspective historique longue et plus critique vis-à-vis du personnage royal dont il comptait faire, à l'origine, un portrait flatteur.

9.Victor HUGO, *Quatre vingt treize*, Livre 7 « Féodalité et Révolution », 1874.

10. Voir : Sylvie DALLET, « Les enjeux de la famille royale à l'écran » dans Béatrice DIDIER (dir.), *Saint Denis ou le jugement dernier des rois*, Paris, Publications de l'espace européen, 1992.

Hommage

Robert Legrand (1912-2006)

Claude Mazauric

1 Notre confrère Robert Legrand nous a quittés, cet été, en plein mois d'août, à l'âge de quatre-vingt-treize ans révolus. Il était, me semble-t-il, le plus ancien membre vivant de la Société des études robespierristes à laquelle il avait été agrégé en 1946 quand Georges Lefebvre était au faîte de sa gloire. Depuis ce temps déjà lointain, Robert Legrand n'a cessé de se montrer l'un des plus fidèles soutiens de la Société dont il suivait avec assiduité les activités, s'attachant jusque dans le grand âge à assister aux assemblées générales. Sa disparition émeut et peine tous ceux qui ont connu ou fréquenté cet homme de cœur qui fut un historien talentueux et un chercheur cultivé, mobile et curieux de tout. Robert Legrand laisse à tous le souvenir d'un travailleur attentif, érudit, toujours disposé à coopérer avec ses confrères, n'esquivant jamais le devoir de prendre en charge les responsabilités que les sociétaires des diverses associations auxquelles il adhérait aspiraient à lui confier.

2 Robert Legrand naquit le 18 décembre 1912 à Abbeville. Il était issu d'une véritable dynastie de commerçants dont plusieurs avaient présidé le Tribunal de commerce de la ville. Lui-même, après de bonnes études littéraires au Lycée d'Abbeville, rejoignit dans les années 1930 l'entreprise familiale consacrée à fournir le matériel destiné au travail de la sellerie et des cuirs et peaux. Mobilisé en 1939, blessé lors de la débâcle et à ce titre décoré de la Croix de guerre (1939-1945), il reprit l'exercice de son métier, aspirant comme beaucoup à connaître la fin de l'Occupation. En 1942, il épousa Jacqueline Paoli qui était bibliothécaire à la Bibliothèque nationale : le couple donna naissance à quatre enfants qui, tous, poursuivirent leurs études au même Lycée d'Abbeville où lui-même s'était formé !

3 Passionné d'histoire, tout comme de poésie – cela jusque dans le bel âge comme le montre l'anthologie qu'il publia chez Paillart en 1998 –, Robert Legrand, pendant de nombreuses années, mais au début du moins en collaboration avec sa femme, entreprit de multiplier les recherches dans les archives de la Somme puis dans tout l'espace régional picard : de 1939 à 1994, Robert Legrand a publié plus de soixante plaquettes, particulièrement précieuses, consacrées à l'histoire régionale picarde. Membre de la Société d'émulation d'Abbeville dont il devint le plus illustre représentant, à la fois comme auteur singulièrement fécond mais aussi comme communicant dans de

multiples rencontres et colloques, il en devint le Vice-président et l'archiviste. Ses intérêts intellectuels le poussèrent à rejoindre aussi d'autres sociétés « savantes » (comme on disait alors), à Saint-Valéry, Calais, Berck, Beauvais, Compiègne, etc. Ayant beaucoup souffert de la disparition prématurée de son épouse, le 22 mai 1967, R. Legrand n'en poursuivit pas moins son travail « d'historien autodidacte » comme il aimait à se définir lui-même ; appellation qui rend mal compte de la qualité et de la diversité de son œuvre, de laquelle émerge son très remarquable ouvrage, véritable classique : *Babeuf et ses compagnons de route*, publié en 1981 chez Clavreuil à l'initiative d'Albert Soboul, par les soins de la Société des études robespierristes et qui fut couronné par l'Académie française. Spécialiste averti de l'histoire de la Révolution qui le passionnait et qu'il voyait principalement du côté des simples gens, eux-mêmes saisis dans leur diversité de résidence, de partis pris, d'opinion et de genre de vie (Cf. la bibliographie évoquée au terme de cette notice), Robert Legrand n'hésitait pas à interroger la biographie de quelques-uns des « grands hommes » – comme on dit – que son parcours de chercheur lui faisait rencontrer : Talleyrand (pour le *Dictionnaire Napoléon*, 1996), Guizot (*Guizot et son temps. Propos et portraits*, 2002), La Fayette, à qui il a consacré son dernier travail, une biographie qui paraîtra posthume et dont il venait de corriger les épreuves, peu de temps avant son décès (*La guerre d'indépendance américaine et La Fayette*, à paraître chez Paillart à Abbeville en 2006, 240 pages, index et cahier hors texte). Robert Legrand manifestait aussi un goût prononcé pour la généalogie, à la fois comme membre du Cercle généalogique de Picardie et comme auteur d'un recueil original et fort curieux : *La galerie des homonymes (1780-1840)*, paru également chez Paillart, à Abbeville, en 1993.

4 Généreux et en rien pontifiant, d'opinion plutôt conservatrice mais jamais réactionnaire, croyant discret et non-conformiste, cet original qui, depuis sa retraite déjà lointaine, passait son temps de rentier à lire et à fréquenter bibliothèques et fonds d'archives, entretenait une correspondance active avec un grand nombre d'historiens dont j'eus l'honneur de faire partie : il n'hésitait jamais à apporter compléments, précisions et corrections aux textes qu'on soumettait à son examen amical et attentif, et de cela, depuis mes premiers travaux, je lui serai toujours personnellement reconnaissant. Albert Soboul, Victor Daline, Armando Saitta, bénéficièrent de son aide dévouée et précieuse pour la réalisation de la publication des œuvres de Babeuf, hélas achevée, et c'est heureux, dans l'édition russe mais interrompue après le premier volume dans l'édition française du fait de la disparition successive de ses promoteurs. Mais on trouvera aussi dans les papiers que Legrand a laissés derrière lui, des lettres nombreuses, celles, entre autres, reçues de Jean Tulard, de Jacques Dupâquier, de Michel Vovelle et de bon nombre d'historiens français et étrangers, notamment américains... Bon orateur et infatigable voyageur, Robert Legrand s'est beaucoup investi au moment du bicentenaire dans l'espace public picard et artésien : il donnait de la Révolution une image contrastée, attentive à ne rien celer de ce qui, à ses yeux, en était « l'ombre », mais tout aussi bien conçue pour en éclairer la dimension créatrice, fondatrice, dont il ne cessait de mettre en valeur la grande portée civilisatrice.

5 Par sa vie et par ses écrits, Robert Legrand représente à merveille ce type de savant talentueux, non-universitaire de métier ou par formation professionnelle, de chercheur authentique et désintéressé qu'on qualifiait naguère de manière scandaleusement péjorative « d'érudit local » alors que les travaux pouvaient atteindre à l'excellence, et dont le nombre, la présence et l'activité, ont contribué à faire vivre les sociétés historiques et scientifiques françaises, des sociétés dont le rayonnement et la vitalité

contribuent depuis plus d'un siècle et demi à faire de la nation française, un peuple nourri d'histoire.

6 C'est avec beaucoup d'émotion, de reconnaissance et de respect, que je rends ici hommage à la mémoire de Robert Legrand, un historien et un chercheur qui a honoré notre Société des études robespierristes dont il n'a jamais manqué de soutenir les activités, le rayonnement et le prestige.

7 1er septembre 2006

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages de Robert Legrand :

Babeuf et ses compagnons de route, Paris, Clavreuil, 1981, couronné par l'Académie française.

Vie et société en Picardie maritime (1780-1820), Paris, Lib. Guénégaud, 1986.

La Révolution dans la Somme. Conventionnels, jacobins, soldats, Abbeville, Paillart, 1988.

Dix ans de conflits en Picardie (1789-1799), Abbeville, Paillart, 1992, Prix de l'Académie française.

La galerie des homonymes (1780-1840), Abbeville, Paillart, 1993.

Révolution et Empire en Picardie. Économie et finances, Abbeville, Paillart, 1996.

Anthologie de poésies, Abbeville, Paillart, 1998.

Guizot et son temps, propos et portraits, Abbeville, Paillart, 2002.

La guerre d'indépendance américaine et La Fayette, Abbeville, Paillart, 2006.

Comptes rendus – Marie-Antoinette

Marie-Antoinette, une reine brisée

Jean-Christian Petitfils

RÉFÉRENCE

Annie Duprat, *Marie-Antoinette, une reine brisée*, Paris, Perrin, 2006, 286 p., ISBN 2-262-02409-X, 17.90 €

1 Membre du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, spécialiste du rôle des images et des caricatures, Annie Duprat est l'auteur d'une étude sur *Le roi décapité. Essai sur les imaginaires politiques* (Cerf, 1992), d'une *Histoire de France par la caricature* (Larousse, 1999) et d'un livre sur *Les rois de papier, la caricature d'Henri III à Louis XVI* (Belin, 2002). Avec son dernier ouvrage, *Marie-Antoinette, une reine brisée,* elle nous présente un modèle original de ce qu'on pourrait appeler un exercice de biographie comparée. Comparée à qui ? Tout simplement au propre double de la dernière reine de l'Ancien Régime, ce double noir et monstrueux, issu de l'imaginaire de l'opinion publique avant et pendant la Révolution.

2 Aucune souveraine – et sans doute aucune femme, ajoute l'historienne – n'a été la cible d'autant de critiques fantasmatiques, en paroles, en chansons, en images et en textes. Chantal Thomas, dans *La reine scélérate* (1989) avait déjà montré jusqu'où pouvait aller ce délire vertigineux. Pamphlets clandestins, journaux vendus sous le manteau, libelles, gazettes à scandale et caricatures se sont déchaînés contre elle avec une rare violence, la violence des mots et des images qui tuent.

3 L'ouvrage, au lieu de se présenter comme une biographie classique avec son déroulement chronologique, prend le parti de présenter un portait kaléidoscopique de la reine. La figure de Marie-Antoinette, en effet, est malaisée à saisir. Quel personnage choisir : l'adolescente timide et rétive qui arrive à la cour en mai 1770 pour épouser le dauphin, Louis Auguste, petit-fils de Louis XV ; la reine élégante et brillante, mais étourdie et imprudente, qui s'épanouit à Versailles ; la femme avide d'intimité qui se réfugie à Trianon ; la mère, pleine de tendresse pour ses enfants, la « tête à vent » (comme la surnommait son frère Joseph II) qui entre en politique, pour son plus grand

malheur et celui de sa famille, ou la veuve digne et courageuse qui gravit les dernières marches de l'échafaud ? Antoinette semble insaisissable.

4 L'approche de l'auteur consiste à décliner en sept tableaux sa descente aux Enfers accompagnée de son implacable double, qui va lui coller à la peau comme une tunique de Nessus : l'Autrichienne, la reine de la mode, le corps de la reine, la Messaline royale, la femme de pouvoir, Madame Veto et la veuve Capet. Ce sont les sept morts de la reine.

5 On saura gré à Annie Duprat d'avoir montré avec insistance et clairvoyance – après les travaux de l'historien américain Thomas E. Kaiser, parus en 2000 et 2003 dans les revues *French History* et *French Historical Studies* – que l'une des causes principales de son impopularité tient à sa propre origine. Le mariage de la fille des Habsbourg-Lorraine avec l'héritier des Bourbons de France était un acte éminemment politique. Il visait à consolider les traités d'alliances de 1756, 1757 et 1759, œuvres de l'abbé de Bernis et du duc de Choiseul. Or, cette fameuse alliance, en rupture complète avec la politique traditionnelle de la France, celle de Richelieu et de Mazarin, jouissait dans l'opinion publique d'une exécration profonde, s'expliquant largement par les défaites de la guerre de Sept Ans et l'humiliant traité de Paris de 1763. L'abbé Jean-Louis Soulavie, historien souvent décrié, mais dont les travaux ont été récemment réévalués, soutenait même, dans ses *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI* (1801), que ce renversement des alliances avait été l'une des causes de la Révolution.

6 Rien d'étonnant dès lors à ce que la haine invétérée de l'Autriche et de l'empire germanique se soit focalisée sur la fille de Marie-Thérèse qui, durant sept ans, n'arrive pas à enfanter, preuve du caractère stérile et néfaste de l'alliance. Impossible « d'accoupler les lis et l'aigle », pour reprendre la formule d'une chanson écrite à l'occasion de son mariage. Et quand l'Autrichienne finit par avoir des enfants, ce ne sont évidemment pas ceux du roi... On lui attribue, sans la moindre preuve, une multitude d'amants... et d'amantes.

7 Sa jeunesse, sa beauté, sa spontanéité, qui lui avaient valu les applaudissements du petit peuple à son arrivée en France, ne peuvent contrebalancer longtemps la médisance, la rumeur, la calomnie, le flot de boue qui ne fera que s'enfler et devenir un torrent tumultueux emportant tout sur son passage. Les premiers persiflages mondains étaient déjà fort cruels. Témoin, ce fameux pamphlet de 1774 sur le *Lever de l'aurore*. D'autres suivent, écrits orduriers ou pornographiques : *Les amours de Charlot* [le comte d'Artois] *et de Toinette*, *La Reine dévoilée, Le Bordel royal, Les Fureurs utérines de Marie-Antoinette,* tandis qu'un opéra-proverbe de 1789 s'intitule *L'Autrichienne en goguette ou l'Orgie royale* et un autre *Le Godemiché royal...*

8 Ainsi se façonne le portrait de ce double extravagant, celui d'une catin lascive, lubrique, nymphomane, lesbienne, perverse, menteuse, criminelle, sanguinaire, panthère couronnée mariée au gros cochon, qui n'a plus rien à voir avec la femme réelle, et qui cristallise les passions haineuses. Elle est la nouvelle Messaline, une Frédégonde, une Isabeau de Bavière, une Catherine de Médicis. Ce dévoiement vertigineux – est-ce étonnant ? – se termine par l'insoutenable accusation d'inceste entre elle et son fils proférée par Jacques-René Hébert devant le Tribunal révolutionnaire.

9 Et encore, l'opinion n'a rien su de la correspondance que sa mère échange avec elle, des énormes pressions qu'elle subit de la part de l'ambassadeur Mercy-Argenteau et du chancelier Kaunitz, rien du chantage affectif de son frère, l'empereur Joseph II, ni de sa

correspondance avec Fersen pendant la Révolution, où elle essaie de faire passer quelques renseignements militaires à l'ennemi !

10 La reine, il est vrai, prête le flanc à la critique par ses goûts, ses dissipations, ses dépenses, ses moqueries, son mépris des convenances. Elle soutient les intérêts autrichiens contre la France lors de la crise bavaroise de 1778-1779, intervient de manière intempestive au moment de l'affaire des bouches de l'Escaut en 1784. Elle n'hésite pas à presser le roi pour qu'il se débarrasse de certains de ses ministres. On lui impute – à tort sans doute – la disgrâce de Turgot. Elle entre en politique véritablement après le renvoi de Calonne, en 1787, qu'elle provoque, et la crise psychologique grave qui affecte alors le roi. Elle a poussé au renvoi de Necker en juillet 1789...

11 Annie Duprat insiste avec raison sur le fait que la bergère de Trianon mettra longtemps avant de prendre conscience du danger que représentent les cabales sordides, les pamphlets grivois ou obscènes, les caricatures mortifères. Insouciante, naïve peut-être, elle vit dans un monde isolé. Le réveil sera brutal. En août 1788, elle écrit : « Mon sort est de porter malheur ! »

12 Le deux cent cinquantième anniversaire de la naissance de Marie-Antoinette a donné lieu à une floraison d'ouvrages, sans compter le film, esthétiquement agréable mais historiquement contestable, que lui a consacré Sofia Coppola et qui fait de Marie-Antoinette une adolescente branchée dans un monde guindé et suranné. Sur un sujet que l'on pourrait croire épuisé, et sur lequel tant de dévotes fadeurs ont été écrites, Annie Duprat, après les travaux historiques sérieux d'Évelyne Lever et de Simone Bertière, apporte une vision originale et particulièrement intéressante pour l'historien des idées et des mentalités, avec un texte clair et bien écrit. Ainsi la dernière reine de l'Ancien Régime a-t-elle un double corps, comme les rois capétiens que l'on représentait autrefois en effigie une fois morts : mais ce double, au lieu de magnifier la fonction et d'en souligner le caractère inaltérable, est au contraire une sorte de monstre insaisissable et maléfique, vomi des Enfers, « objet d'érotisation extrême », avec lequel, hélas, elle doit vivre, et qui peu à peu envahit son corps de chair, le happe, le saisit, l'étouffe et finalement le dévore tout entier. Et, c'est peut-être en définitive cet obscur combat entre l'insouciance et la haine, malgré les fautes et les erreurs dont on ne saurait exempter la « reine brisée », qui rend son tragique et fatal destin si émouvant.

Marie-Antoinette. Anthologie et dictionnaire

Annie Duprat

RÉFÉRENCE

Catriona Seth, *Marie-Antoinette. Anthologie et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 960 p., ISBN 2-221-10583-4, 29 €.

1 Écrit par une spécialiste de littérature du XVIII[e] siècle, ce livre se présente comme une somme sur ce que l'on pourrait à présent nommer « l'épopée de la dernière reine de France ». À la différence de la plupart des publications suscitées, de près ou de loin, par l'actualité cinématographique de l'année 2006 (dont il est question par ailleurs dans le présent numéro des *Annales historiques de la Révolution française*), il se caractérise par un souci d'information et une rigueur scientifique exemplaires. Le parti-pris éditorial d'une pareille « anthologie » associée ici à un « dictionnaire » était pourtant risqué, en raison de l'importance d'un sujet qui a fait couler autant d'encre depuis autant d'années et qui ne cesse de départager les nostalgiques d'une monarchie à bien des égards fantasmée, d'une part, ou d'une Révolution héroïque et purificatrice, d'autre part. Le genre de l'anthologie est un classique des lettres françaises qui suppose un choix de l'auteur, personnel certes, mais qu'il faut justifier par l'hypothèse de travail qui le fonde. L'ouvrage est organisé en six chapitres suivis d'un dictionnaire d'environ 120 pages, d'une brève bibliographie et d'un très long index (une trentaine de pages). L'économie générale du livre répond donc au choix de Catriona Seth qui, après avoir procédé à un résumé sensible et brillant de la personnalité d'une reine dont elle cherche « les mille visages », regroupe les textes qu'elle a choisis en six rubriques (« Madame ma très chère mère », « Regards sur une souveraine », « La reine en procès », « Historiens et mémorialistes », « Hommes de lettres » et « Marie-Antoinette face à l'historiographie moderne », un tour d'horizon rapide des historiennes du « gender »). Les chapitres n'ont pas été regroupés selon un classement thématique des sources, ce qui aurait eu le mérite de la clarté pour le lecteur en lui montrant les

différents registres des discours tenus sur Marie-Antoinette (des pamphlets aux biographies, des correspondances avec Marie-Thérèse d'Autriche aux extraits des minutes du procès d'octobre 1793, les textes collationnés sont d'origine, de date et de nature très diverses). L'auteur n'a pas non plus choisi un regroupement chronologique, même si elle y parvient, semble-t-il, dans le classement des trois derniers chapitres. Ce choix personnel, qui n'est justifié à aucun moment du livre, peut être critiqué ; pourtant, il doit être accepté ici puisqu'il correspond justement à la liberté que donne le genre de l'anthologie. La « Toinettomania » actuelle amoindrit l'importance de quelques-uns des textes publiés ici puisqu'ils viennent tout juste d'être réédités (on pense à la collection « Le temps retrouvé » du Mercure de France pour le *Mémoire écrit par Marie-Thérèse Charlotte de France,* ou pour les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch,* déjà accessibles sur le site Gallica de la BNF ou encore pour les *Actes du Tribunal révolutionnaire* compilés par Gérard Walter et récemment réimprimés). Parmi les choix des écrits retenus pour cette anthologie, on notera la place importante accordée à l'*Histoire de Marie-Antoinette* des frères Goncourt (édition de 1858), souvent aveugle dans ses jugements (en particulier lorsqu'ils minorent le rôle politique de la reine), citée *in-extenso* tout comme le bref *Dies Irae* de Léon Bloy, très hagiographique, au sens propre, puisqu'on peut y lire : « Marie-Antoinette a fait comme saint Denys. Elle a ramassé sa tête coupée et elle s'est mise à marcher et à régner toute seule, cette tête à la main. Règne durable, celui-là, que ne pourront désormais abolir ni les émeutes, ni les échafauds, ni les fusillades, ni les mitraillades, ni les incendies des capitales ». Bien que Léon Bloy y assure à chaque paragraphe qu'elle n'était pas une sainte, il transforme la reine guillotinée en une parfaite martyre chrétienne. L'étrange *Mascarade à Trianon* (1845) d'Arsène Houssaye est un bijou qui conjugue l'esprit des saynètes bucoliques si en vogue au XVIIIe siècle avec de fausses prophéties (il faut lire la description de Louis XVI évoquant l'invention de « la civilité de la mort » par monsieur Guillotin en se caressant le cou !) et une invocation de Jean-Jacques Rousseau encore plus improbable...

2 Pourtant, si l'on reprend les notices liminaires de chacun des documents reproduits, on est parfois mal à l'aise en raison du flou de l'appareil critique d'un travail qui a pourtant été établi de manière scientifique. Ce sentiment apparaît surtout à la lecture de la correspondance échangée entre Marie-Antoinette et sa mère ; Catriona Seth publie les 95 lettres recopiées sur les originaux conservés aux Archives d'État à Vienne, en leur adjoignant des notes scientifiques qui s'appuient sur l'édition d'Arneth et Geffroy (*Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte de Mercy-Argentau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette,* Paris, Firmin-Didot, 1874). À aucun moment, elle ne fait mention de la récente édition par Évelyne Lever de cette correspondance (Marie-Antoinette, *Correspondance (1770-1793)*, Paris, Tallandier, 2005). On pourrait supposer qu'elle n'a pas eu connaissance de ce dernier livre, sorti en librairie en septembre 2005, juste une année avant la présente anthologie ; pourtant, plusieurs notices du « Dictionnaire », dont celle consacrée spécialement à Sofia Coppola à l'occasion de la réalisation de son film *Marie-Antoinette* (p. 732) montrent que la rédaction du présent ouvrage s'est poursuivie durant le printemps 2006. Cette remarque n'est pas un détail car il aurait été intéressant de comparer ces 95 lettres collationnées sans censure avec l'édition du XIXe siècle qui faisait autorité jusqu'à présent. Nous avons eu l'occasion de montrer que des coupures intempestives pratiquées par Arneth et Geffroy avaient pu modifier nos connaissances, en particulier dans la lettre de la reine du 14 janvier 1776 sur la soi-disant opération du roi (voir *Une reine brisée,* p. 98) ; cette erreur persiste encore largement dans la presse et l'édition

grand public. La présente édition des 95 lettres échangées entre Marie-Antoinette et sa mère est tout à fait bienvenue car elle est assortie de notes bien supérieures en nombre et en qualité à celles de l'édition d'Évelyne Lever (y figure également une très brève missive datée du 7 juillet 1778 dans laquelle la reine indique la date prévue de son accouchement, oubliée dans l'édition de Lever).

3 Cependant, si le livre est orné de quelques images, elles ne sont pas ou mal référencées (il n'y a pas de table des illustrations, la gravure *Un peuple est sans honneur* page 144 est donnée, à la suite de Chantal Thomas, comme étant le frontispice des *Crimes des reines de France,* de Louise de Kéralio, 1791 ; or, nous avons montré – *L'événement, histoire, représentation, mémoire*, Créaphis, 2003 – que cette estampe, qui figure dans la collection De Vinck de la BNF au numéro 1134, a été produite à l'occasion de l'affaire du collier, en 1785). Enfin, pour en terminer avec la critique, notons l'absence de prise en compte d'un article de Véronique Campion-Vincent et Véronique Kawan Shojaei, « Marie-Antoinette et son célèbre dire », publié dans la présente revue et cité dans la bibliographie alors que l'inévitable notice du « Dictionnaire » ne tient aucun compte de ses conclusions. Il est vrai que le livre d'Antonia Fraser, si auréolé de gloire médiatique, contribue à perpétuer un questionnement que l'on aurait aimé croire définitivement clos.

Réflexions sur le procès de la reine

Michel Biard

RÉFÉRENCE

Germaine de Staël, *Réflexions sur le procès de la reine*, présenté et annoté par Monique Cottret, Paris, Les Éditions de Paris, 2006, 128 p., ISBN 2-84621-081-0, 14 €.

1 Un véritable flot d'écrits en tout genre sur Marie-Antoinette a déferlé, au printemps 2006 (sortie du film de Sofia Coppola oblige), sur notre République supposée par d'aucuns en proie aux « remords » propres aux peuples régicides. Les lecteurs ont alors pu trouver beaucoup d'ouvrages anciens replacés pour l'occasion sur les tables des libraires, des écrits de circonstance voulus par quelques éditeurs plus soucieux de suivre l'actualité médiatique que d'obéir à un minimum de rigueur scientifique, enfin quelques rares travaux nouveaux (dont le livre d'Annie Duprat, *Marie-Antoinette, une reine brisée*, évoqué ci-dessus). Parmi ces derniers, le petit ouvrage publié par Monique Cottret doit attirer l'attention, même s'il ne s'agit en rien d'une énième biographie de la reine. En effet, Monique Cottret a eu l'heureuse idée de donner une nouvelle édition d'un texte de la fille de Necker, publié en août 1793 (BNF, Lb41 3272), c'est-à-dire bien sûr avant le procès et l'exécution de Marie-Antoinette, en un été où la France est en proie aux difficultés militaires sur tous les fronts, aux révoltes contre-révolutionnaires et aux révoltes dites « fédéralistes ». Ce pamphlet, relativement court (moins d'une trentaine de pages dans la présente édition), entendait s'adresser « à l'opinion », mais aussi particulièrement aux « femmes de tous les pays, de toutes les classes de la société ». Chacun jugera comme il l'entend de la qualité du plaidoyer, des arguments avancés, *a fortiori* des qualités d'écriture de Madame de Staël pour ce texte en comparaison avec l'ensemble de ses écrits. Mais l'essentiel est ailleurs, en l'occurrence dans le travail qu'a réalisé Monique Cottret pour cette édition.

2 Si son introduction au texte est des plus brève, la postface et les notes permettent d'éclairer fort utilement le texte, tandis qu'une chronologie pourra aider ceux qui connaissent mal soit la période, soit Madame de Staël. La démonstration de Monique Cottret s'organise en trois temps qui recoupent les grands thèmes abordés dans le

pamphlet. Elle aborde tout d'abord ce qui est écrit à propos de l'avant 1789 et montre sans peine « les faiblesses » de l'argumentation de Madame de Staël, tout en n'omettant pas de rappeler un certain nombre d'évidences dont on a parfois fini au printemps 2006 par se demander si elles étaient encore... évidentes pour le « grand public » : « Encore notre auteur ignore-t-il la désastreuse duplicité de la cour en 1792. Le roi et la reine ont voulu la guerre, en misant sur la défaite des armées françaises et en espérant reconquérir leur pouvoir grâce aux ennemis » (p. 65). Cela paraît bien connu, et pourtant... ! Une seconde partie est ensuite consacrée à la « tonalité féministe » du pamphlet, affirmée dès le titre de celui-ci (*Réflexions [...] par une femme*) et dans de nombreux passages : « Je reviens à vous, femmes immolées toutes dans une mère si tendre, immolées toutes par l'attentat qui serait commis sur la faiblesse, par l'anéantissement de la pitié [...] » (p. XXX et dernière du pamphlet). Au même moment, Madame de Staël rédige un traité sur les passions (*De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations,* texte publié en 1796) dans lequel elle « médite sur l'impossibilité du bonheur pour une femme, qui sort de l'état dans lequel les hommes souhaitent enfermer un sexe qui n'est pas si faible » (écrit Monique Cottret). Alors ? Marie-Antoinette, faible femme ou femme forte ? « Mère courage ou mère coupable » (p. 43) ? Chacun, là encore, se forgera son opinion, mais en tout état de cause, pour Madame de Staël, à l'heure de la défense, il s'agit avant tout de plaider pour une « femme infortunée » (p. XXIX). Enfin, Monique Cottret, sous le titre « Le gouvernement par la mort », propose dans une troisième partie une analyse des *Réflexions* [...] à propos, d'une part, des violences populaires, d'autre part, de l'usage de la violence pour résoudre des questions politiques : « Vous gouvernez par la mort, la force qui manque à la nature de votre gouvernement, vous la retrouvez dans la terreur, et là où il existait un trône vous avez élevé un échafaud ! » (p. XXIV-XXV). Alors que, en août 1793, la répression se durcit tant dans les départements touchés par les révoltes « fédéralistes » que dans ceux en proie à la guerre civile rassemblés sous le nom de « Vendée », Madame de Staël expose ici des idées fortes qui, pour d'évidentes raisons, vont ensuite, d'une part, être lues sous un jour nouveau, d'autre part, nourrir ses *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française* (publication posthume en 1818).

3 Sans doute y avait-il sur ce dernier thème davantage de commentaires à proposer que les quelques pages qui lui sont consacrées, mais on ne saurait en faire reproche à Monique Cottret. En un temps où, hélas, de plus en plus nombreux sont les éditeurs qui proposent aux lecteurs des rééditions de textes de la période révolutionnaire et des mémoires, rédigés à chaud ou dans le premier XIXe siècle, sans le moindre appareil critique, il est déjà remarquable qu'elle ait obtenu des Éditions de Paris la possibilité de livrer une édition commentée du texte de Madame de Staël. Grâces en soient donc rendues et à l'éditeur, et à Monique Cottret.

Marie-Antoinette et ses biographes : histoire d'une écriture de la Révolution française

Sylvie Dallet

RÉFÉRENCE

Cécile Berly, *Marie-Antoinette et ses biographes : histoire d'une écriture de la Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2006, 174 p., ISBN 2-296-01223-X, 16 €.

1 L'ouvrage universitaire de Cécile Berly, *Marie-Antoinette et ses biographes, Histoire d'une écriture de la Révolution française*, confronte les portraits de la reine brossés par cinq historiens contemporains, du milieu du XIX[e] siècle aux années 1990. Ces cinq auteurs en quête d'un même personnage, ondoyant, magnifique ou pitoyable, ont consulté les archives, les ont diversement interprétées et se sont fait connaître du grand public par des sommes bien écrites. Le témoignage de Cécile Berly, plus concis, apparaît alors comme un véritable défi intellectuel aux auteurs cités : elle reprend les analyses des frères Goncourt (1858), de Stephan Zweig (1934), de Jean Chalon (1988), de Paul et Pierrette Girault de Coursac (1990) et d'Évelyne Lever (1991), sous la forme d'une confrontation raisonnée, assaisonnée du sel « scientifique », alors que les écritures étudiées sont présentées comme « vulgarisatrices ».

2 Évoquer les interprétations de l'histoire et particulièrement celles qui sont liées à la peinture des caractères est un exercice délicat parce qu'il ne peut se faire dans l'innocence des enjeux symboliques. Cécile Berly pressent ce substrat quand elle écrit : « aux femmes sans présence historique s'opposerait cette reine - femme à la mémoire saturée ». L'ouvrage repose sur un argumentaire thématique qui fait le va et vient entre des époques distinctes, dans une écriture neutralisée qui, au-delà du souci « scientifique » régulièrement invoqué, cherche foncièrement à ne pas ranimer les passions inhérentes au genre. Cécile Berly offre au lecteur ces deux qualités nécessaires pour le citoyen comme pour l'historien, du courage (parfois de la naïveté téméraire) et

un certain talent de plume. Son écriture de l'histoire se situe, de fait, au point de rencontre de deux expressions sensibles, celle de la souveraine et celle de la comparatiste, sur des modes de dédoublement et d'identification que Cécile Berly observe attentivement sur les biographes dont elle étudie la conception.

3 Cependant, malgré ces atouts qui rendent la lecture agréable, car fine et bien écrite, le travail de Cécile Berly laisse une impression mitigée, parce qu'il revendique une spécificité d'écriture savante, sans entrer dans les définitions et donc dans un possible conflit. La comparaison systématisée met en danger l'écrivain chercheur, car sa rédaction exige à la fois une narration et un essai, dans une relation exigeante à la fois conceptuelle et historiquement documentée. Or, cette navigation intellectuelle n'évite pas ici quelques redondances, révélant, au détour d'une formule prudente ou osée, un défaut d'appareil critique et de références (pour exemple les travaux pionniers d'Alice Gérard et de l'équipe de Jean-Claude Bonnet ne sont pas utilisés). Pour s'arrêter au vocabulaire de la « vulgarisation » dont l'auteure use parfois sans modération, quelques maladresses d'opinion desservent la leçon de courage que Cécile Berly entend donner à son lecteur.

4 Le délicat exercice de la biographie se rattache à l'histoire des sensibilités et au « mental » cher à Lucien Febvre : le travail de repérage qu'il suppose exige une réévaluation constante du contexte politique et social, à l'équilibre entre la pudeur et la passion des êtres. Alors que quelques phrases introductives rappellent que toute biographie reste liée avec une historiographie qu'elle traduit, exalte ou réoriente, l'auteure hésite à en dévoiler les lignes de force, peut-être sous la pression d'une logique éditoriale qui a tronqué l'exercice universitaire initial.

5 De fait, les œuvres sont peu étudiées au travers leur accueil public, leurs dates de parution, voire leur proximité avec les commémorations, tout cet arrière-plan qui commandite, reçoit et oriente *in fine* le sens commun de l'histoire. Par ailleurs, si les biographies sont rarement évaluées au regard de la production historiographique écrite, l'essai critique néglige totalement le premier outil de vulgarisation contemporain que demeure l'audiovisuel. Même si l'écriture analysée par Cécile Berly se résout à cinq exemples populaires maintes fois réédités, on ne peut passer sous silence que l'année 2006 restera l'année de la biographie imagée de Sofia Coppola, comme l'année 1939 celle de la version américaine de Woodbridge Strong van Dyke (le « certain » van Dyke, selon le terme approximatif de Cécile Berly en note de bas de page). Ces mises en scènes simplifiées et efficaces touchent un public bien plus large que les ouvrages analysés par l'historienne universitaire, qui mentionne toutefois, en conclusion, la floraison des sites Internet consacrés à la souveraine. En d'autres termes, l'exercice biographique ne peut se satisfaire d'une seule focale sur le portrait et son biographe, même si ce couple est décrit transversalement par la genèse de l'œuvre.

6 Parmi les croquis des écrivains qu'elle étudie, Cécile Berly laisse percer (et pourquoi pas ?) son admiration pour la subtilité psychologique de Stefan Zweig. À sa suite, sur un chapitre complet, elle explore les fantasmes du corps (et du sexe) royal, exposé, profané, mis en scène. Cette approche sensible (le mot n'est pas de Cécile Berly qui évite cet adjectif) s'affirme en ce début de siècle, comme la voie royale des historiens, renforcé par notre civilisation de l'image. Cette forme narrative rejoint paradoxalement les audaces expérimentales, voire cliniques, du siècle dernier.

7 Cependant, à trop suivre Marie-Antoinette dépeinte au détour des perceptions de ses biographes, au regard de quelques historiens contemporains choisis comme référents

obligés, l'auteure tisse au petit point des portraits à fond noir, où l'avis du lecteur reste captif, sans pouvoir se déprendre, de la tête, du corps chatoyant ou des atours de circonstance de la reine.

8 Or, comme l'art du peintre, le genre biographique reste un symptôme révélateur de son époque, entre l'histoire des idées et celle des mentalités. Les formes du récit biographique, tour à tour éclatantes ou ombrées, laissent à deviner les atours et les alentours d'un sujet vivant, Marie-Antoinette, qui, reine de France, devient, contre son gré, l'objet dompté de l'histoire et de ses écrivains. La relation entre le passé remémoré et les multiples symboliques de la représentativité institutionnelle demeure le véritable enjeu de la mise en scène du pouvoir et de son écriture savante.

9 Dans cette confrontation biographique, qui conjugue ici une triple approche comparatiste, féministe et sensible, l'abondance des matériaux, leur caractère hétérogène doivent servir paradoxalement la démonstration scientifique, au-delà des bons et des mauvais points décernés au biographe. Une mise en perspective constante, culturelle et sociale, peut-être même franchement décalée, permettrait d'éviter certains effets de loupe ou de redondances, qui révèlent, malgré la nature courageusement comparative de l'exercice, une affectivité positiviste qui hésite entre les petits liens nécessaires et le sel des anecdotes. L'historienne ne peut ignorer que la logique floue, même novatrice, demeure une navigation à risque : cet art de la défense doit, pour être mené au plus vrai du sujet (et convaincre son lectorat « savant »), corseter ses intuitions d'une solide connaissance des observatoires éloignés, miroirs du temps et de l'espace, dans un tournoiement collectif, où le politique, le philosophique et le social se disputent sensiblement depuis plus de deux cents ans l'image de la Reine.

Gazette des atours de Marie-Antoinette

Sylvie Dallet

RÉFÉRENCE

Gazette des atours de Marie-Antoinette, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2006, 45 et 43 p., ISBN 2-7118-5110-9, 30 €.

1 La Réunion des Musées nationaux et les Archives nationales viennent d'éditer un très bel ouvrage double qui correspond pour partie au fac-similé de la *Gazette des atours de Marie Antoinette*, tenue par la Comtesse d'Ossun, dame d'atours de la maison de la reine de 1782 à 1792. Cette *Gazette* de la garde robe est un document rare, conservé aux Archives nationales, en date manuscrite de 1782, bien que la mention de 1784 soit présente en folio 39, à la fin d'un cahier qui comporte 43 pages. Cet ouvrage collectif présente une exceptionnelle qualité factuelle, tant par la conception graphique, la recherche iconographique que par les textes qui l'accompagnent.

2 Le fac-similé de la *Gazette* correspond à un grand cahier à couverture verte, dans lequel sont collectés des échantillons de tissus légers identifiés sur des notes manuscrites brèves, raturées, voire dysorthographiques de Geneviève d'Ossun. Les couleurs des étoffes offrent un nuancier fané de roses, de lilas, de prune, de bleu-vert ou turquoise, de gris et d'une palette délicate de marrons (couleur puce ?). Elles sont classées par « habits » correspondant à des robes (lévites, turques, anglaises...), avec indications de sous-jupes ou redingotes dont le descriptif manuscrit ne correspond pas toujours à la palette de couleur présentée. La qualité des reproductions est extrême : le lecteur distingue les fils tirés, les défauts des tissus, les ratés de colle, renforçant cette apparence d'un authentique cahier de travail mené scrupuleusement mais sans souci d'apparence.

3 Le second volet de l'ouvrage rassemble un texte d'accompagnement signé conjointement par Ariane James-Sarrazin et Régis Lapasin, nanti d'illustrations abondantes et assorti d'Annexes solidement charpentées (glossaire, bibliographie,

transcription de la *Gazette*), qui correspond, en nombre de pages, à celles de la *Gazette*. Le texte critique des deux auteurs a été conçu comme un bilan des recherches antérieures, tant sur les atours de la reine, ses fournisseurs et couturières (mesdames Eloffe, Lenormand, Levêque et surtout Rose Bertin, femme d'affaires aux trente-six ouvrières et styliste attitrée de la reine), que sur la place de la mode dans la vie de la souveraine. Après 1781, les tissus de coton détrônent peu à peu les soieries brodées, suscitant l'ire des soyeux lyonnais. Les audaces vestimentaires de la reine (et de Rose Bertin) sont en effet massivement copiées par les acheteuses nobles et bourgeoises.

4 L'érudition des auteurs est régulièrement rafraîchie par l'emploi de métaphores primesautières (Marie-Antoinette comme « serial shoppeuse », « accro aux fringues », « bimbo », « clodo-chic », etc.) qui font parfois sourire, par leur caractère très contemporain mais qui permettent également, par l'usage du décadrage comparatiste, d'ouvrir la réflexion sur la mode comme marqueur social. Les rayures lancées par Rose Bertin trouveront sous la Révolution une identité populaire grâce au pantalon des sans-culottes, sans ces désignations familières ou méprisantes (couleur « entrailles de petit maître »), dont l'arrogance aristocratique stigmatisait cruellement ceux qui n'appartenaient pas à leur groupe. Ce joli document participe d'une histoire du regard qui dépasse la simple affaire du goût et de la consommation pour s'inscrire dans une histoire sociale attentive au quotidien. Enfin, une remarque légère, qui fait le pendant visuel aux commentaires érudits des auteurs : la date de 1782, tenue pour vraie par tous, se lit aussi bien comme un 1789 assorti d'un point que 1782. Dernière énigme de l'écriture voletante de cette *Gazette* ?

Louis XVI et Marie-Antoinette. Un couple en politique

Claudine Wolikow

RÉFÉRENCE

Joël Félix, *Louis XVI et Marie-Antoinette. Un couple en politique*, Paris, Payot, 2006, 669 p, ISBN 2-228-90107-5, 28 €.

1 « Louis XVI. Toujours dire : cet infortuné monarque », avait noté Flaubert dans son *Dictionnaire des idées reçues*. Dans son ample biographie critique jumelée, Joël Félix s'en réclame comme d'une devise programmatique étayant son travail de décapage de l'image du couple formé par « le roi bienfaisant » et « la reine scélérate », formée tant par les protagonistes eux-mêmes que par leurs panégyristes ou détracteurs contemporains, sans oublier l'apport de « *l'archéologie mystique* » des nostalgiques de la monarchie après la tourmente révolutionnaire. À l'appui de son enquête, l'auteur ajoute à l'abondance des mémoires et correspondances de la famille royale et de son entourage, publiés depuis le XIX[e] siècle en France comme à Vienne, des papiers inédits, particulièrement les journaux du « *perspicace* » maréchal de Castries et du contrôleur général d'Ormesson, dont quelques perles insérées font attendre avec impatience l'édition annoncée, ou la correspondance diplomatique des ambassadeurs anglais à Paris ; la bibliographie fait la part belle aux études anglophones, même inédites.

2 La première grosse moitié de l'ouvrage couvre la période qui s'arrête en 1786, avec la première mesure un tant soit peu avertie et exacte de l'ampleur du déficit des finances publiques et la menace de banqueroute imminente qui pèse sur « le plus beau royaume d'Europe » (Marie-Antoinette). L'éducation princière de Louis-Auguste, dauphin en titre à l'âge de onze ans, est passée en revue, tout entière irradiée par le culte de Louis XIV, pratiqué aussi bien par son grand-père Louis XV que par ses parents ou son gouverneur La Vauguyon, qui lui ont inculqué la certitude de l'exceptionnalité de « la plus ancienne, la plus noble et la plus illustre famille de l'univers » (Marie-Josèphe de Saxe), et érigé les Instructions de Louis XIV au duc d'Anjou en bréviaire

gouvernemental indépassable et immuable. De son père, chef proclamé du parti dévot et soutien inconditionnel de Christophe de Beaumont, le futur Louis XVI a appris l'obligation de « régner saintement », gage de l'amour et de la fidélité des sujets, seule véritable source du pouvoir et de la légitimé du monarque ; de la culture paternelle, transmise par un recueil de méditations politiques, proviennent également une franche hostilité envers la production « infernale » des philosophes, ainsi qu'une aversion radicale pour toute forme de résistance parlementaire. Dès l'âge de treize ans, quoiqu'analyste (plutôt laborieux) du *Télémaque*, le dauphin se montre imbu de l'autorité absolue propre au monarque de droit divin, comme l'illustre la consignation substantielle de ses *Réflexions sur mes entretiens avec le duc de La Vauguyon* : dispensateur de « *bienfaits* » pour le bien-être de ses sujets, le roi ne saurait concevoir la moindre désobéissance autrement que comme une rébellion contre l'ordre divin. Quant à son instruction profane, littéraire, linguistique, ou scientifique, elle fut solide, sans pour autant révéler la figure d'un génie, ni mériter le portrait de nigaud simplet brossé par la diplomatie autrichienne à l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles.

3 La petite-dernière et préférée de l'impératrice Marie-Thérèse, encore « femme-enfant » (Louis XV) de moins de quinze ans, est quelques semaines seulement après son mariage déjà coiffée de l'étiquette plus haineuse que révérencieuse d'*Autrichienne*. Contre elle se cristallise d'emblée le ressentiment profond et tenace accumulé par les humiliés et offensés du renversement d'alliance accompli en faveur de l'Autriche par Louis XV et Choiseul, négociateur en personne du mariage de réconciliation dynastique de 1770, et que le père de Louis (XVI) exécrait ; Antoinette est d'emblée associée à « l'hermaphrodisme politique » prêté à son ambitieuse et charmeuse mère, et bientôt réactivé par le premier partage de la Pologne. Dès la disgrâce de Choiseul (décembre 1770), la dauphine, qui n'en peut mais, passe pour le chef naturel de la faction de l'imprudent ministre exilé. À la Cour, elle est sous haute surveillance, chaperonnée, chapitrée et sermonnée de vive voix ou à distance épistolaire par sa mère, ses frères, son abbé lecteur-confesseur, suspect chez les dévots de philosophisme outré, et surtout par Mercy-Argenteau, grand rapporteur diplomatique auprès de l'impératrice-mère des faux pas de sa fille. L'impuissance sexuelle notoire du dauphin devenu roi, fustigée par les pamphlets dès son intronisation, décrite avec une froide crudité d'expert par son impérial beau-frère Joseph II (p. 94), ne faisait qu'ajouter aux déboires de l'alliance franco-autrichienne, à l'origine présumée de la décadence de la monarchie des Bourbon et du déclin de la prépondérance française. Un premier libelle contre la nouvelle reine donne la nausée à Marie-Thérèse, indignée par la vulgarité violente de l'expression de « la haine invétérée contre les Autrichiens ».

4 L'état de grâce procuré par l'accession au trône est de courte durée. Mercy, devenu un personnage considérable à la cour, principal auteur ou colporteur avec l'abbé de Véri de la légende de la faiblesse et de l'indécision de Louis XVI, dont Joël Félix multiplie à plaisir les exemples de réfutation manifeste, ambitionne que la reine exerce « un pouvoir absolu sur le roi », lequel ne paraît guère disposé à céder un pouce de son autorité royale ou conjugale, ni à privilégier l'alliance autrichienne, comme l'indique clairement la remise précoce et durable des Affaires étrangères à Vergennes, adversaire résolu de la ligne choiseuliste. Dès cette période, sans illusion sur sa puissance d'influence mais décidée à donner le change et à se préserver un espace d'autonomie à la cour, la reine se garde bien d'en rabattre sur le crédit qu'on lui prête, comme elle le confie avec une franchise et une lucidité étonnantes dans une lettre à Joseph II (p. 333),

en pleine crise de l'Escaut, alors qu'elle fait précisément son entrée en politique pour éviter une rupture consommée entre Versailles et Vienne.

5 Avec Maurepas-Mentor, Louis XVI inaugure pour sa part la posture du roi bienfaisant et vertueux, soucieux avant tout du bonheur et de l'amour de et pour ses sujets ; l'autoportrait du roi gagne en amplification avec les discours tenus aux États généraux, où le souverain affirme son rôle de père sacrificiel « premier ami de ses peuples », et dispensateur de bienfaits comme « jamais roi n'en a fait pour aucune Nation » ; lors de son procès, ses panégyristes et défenseurs mettent la touche finale à l'image du roi vertueux victime de ses vertus. À la figure convenue du roi faible par sa bonté même, l'auteur oppose les actes de la pratique gouvernementale, comme le renvoi de Turgot, soutenu fermement pendant la Guerre des Farines, mais qui finit vite par exaspérer son maître par ses « raisonnements » donnés pour irréfutables et ses idées réformatrices jugées « extrêmement dangereuses » pour la forme du gouvernement, tout comme plus tard le parvenu protestant Necker, accusé de vouloir subvertir la monarchie administrative avec ses « principes anglais et genevois », et qui pousse l'insolence jusqu'à donner sa démission. L'aide aux *Insurgents* est la grande affaire du règne. Bien loin de la récente biographie de Bernard Vincent (*Louis XVI*, Gallimard, 2006) qui exalte avec lyrisme le modernisme éclairé de l'engagement positif du jeune Louis XVI pour l'indépendance américaine, Joël Félix insiste sur le caractère essentiellement anti-anglais de la guerre, menée au nom de la défense de la liberté des mers contre « l'ennemie naturelle et la plus invétérée ». L'année 1781 marque un tournant décisif pour le devenir de la monarchie : le départ de Necker, la disparition de Maurepas, la gloire de Yorktown et la naissance du dauphin inspirent un coup de barre royal autoritaire et rétrograde qui s'incarne en Vergennes, figure dominante du « parti du roi » jusqu'à sa mort (février 1787), face à un hypothétique « parti de la reine » qui nuirait aux intérêts de la France en dilapidant ses finances et en soutenant les incartades de Joseph II. Le biographe souligne combien la suppression de la mainmorte dans le domaine royal doit tout à Necker et rien au monarque « bienfaisant », de même que l'édit de tolérance où Loménie de Brienne, soutenu par la reine, a réussi à vaincre l'hostilité du roi ; c'est le roi, en cédant à ce que le libraire Nicolas Ruault n'hésite pas à appeler « sa brutalité naturelle », qui expédie Beaumarchais à Saint-Lazare, alors que la reine le soutient, comme elle a soutenu Necker ou Castries. Le brevet de bienfaisance auto-décerné et magnifié par la flatterie, tout comme celui de faiblesse entretenu avec constance par Mercy, ne s'avèrent qu'un vaste trompe-l'œil qui masque une autorité altière et jalouse, aguerrie par les lauriers américains, inaccessible à la critique : « Vous ne pouvez pas être fâché quand c'est moi qui décide » fait-il observer à Castries.

6 Dans l'épais chapitre 6, « *Une révolution française* », le fin connaisseur de la magistrature et des finances au siècle des Lumières ravive les couleurs de la Pré-révolution, en se défiant, comme dans son précédent *L'Averdy*, de succomber aux simplifications d'un plébéianisme et d'un anti-parlementarisme sommaires, repris des joutes pamphlétaires de l'époque. Devant l'épreuve de vérité imposée par l'ampleur du déficit (115 ? 140 ? 180 millions ?), le spécialiste financier fait valoir quelques objections sérieuses au plan Calonne présentées par les Notables. Contrairement à la vulgate, la subvention territoriale visait non pas l'égalité fiscale mais une « *rationalisation des exemptions* » ; ni Calonne ni le roi n'entendaient concéder aux assemblées provinciales la moindre responsabilité politique, « pas même le pouvoir de consentement simulé comme les autres États [provinciaux] » (*sic*, Louis XVI) ; les critiques portant sur le coût de recouvrement, l'inéquité et l'imprévisibilité du produit final de l'impôt en nature

étaient parfaitement fondées. La disgrâce de Calonne relève moins de la prétendue faiblesse royale que d'une grande manœuvre ratée pour faire taire les clameurs de la « prêtraille » et de la « neckraille » réunies, dans laquelle la couronne désespère l'opinion, que l'habileté de Loménie de Brienne permet un temps de circonvenir. « Vous nous croyez donc perdus... ! » s'exclame le roi terrifié quand Brienne lui propose le remède du double recours à Necker et aux États généraux. Avec le parlement de Paris, qui a à se faire pardonner l'enregistrement des emprunts Calonne, la partie de bras de fer ne peut se régler avec la même aménité apparente qu'avec les Notables. Le rapport à l'opinion est direct, comme l'observe Malesherbes : ce n'est plus le parlement qui échauffe le public, mais l'inverse. Rebelle non pas à l'imposition mais à la confusion des rangs et des rôles fiscaux, la magistrature entreprend par ailleurs une critique en règle du caractère socialement et économiquement régressif de la quasi-généralisation du droit de timbre, d'après l'auteur empreinte personnelle du monarque dans le dispositif gouvernemental. L'appel aux États généraux, dont la magistrature fixe alors la tenue inéluctable « *au plus tard* » en 1789, n'est ni une dérobade, ni une manœuvre dilatoire, mais bien un refus des replâtrages financiers discrétionnaires, ainsi qu'une mise en cause frontale de l'autorité royale souveraine, telle qu'exposée par Lamoignon dans sa réédition du discours de la Flagellation, en novembre 1787.

7 Le débat lancé par la monarchie à l'été 1788 sur les modalités de convocation, destiné à détacher la Nation de la robe, change la donne, avant même le désastreux arrêt parlementaire de septembre 1788 et les provocations de la seconde Assemblée des notables, en impulsant une guerre des plumes où s'opposent Nation et privilégiés, préliminaires aux affrontements rudes et pacifiques de mai-juin 1789 au terme desquels le roi, impénétrable plus qu'indécis, capitule le 27 juin, « *les larmes aux yeux* », sans pour autant affecter ses conceptions politiques de la moindre actualisation, ni modifier le programme arrêté le 23 juin. Ainsi prendrait fin une « Glorieuse révolution », version française.

8 Après sa défaite, le roi s'engage résolument, tortueusement, et non sans brutalité « *Contre la Révolution* » (dernier chapitre), avec la coopération fidèle et active de Marie-Antoinette, aussi déterminée que son époux à « *dompter la révolution* », en rêvant au scénario hollandais de 1787. Le massacre de de Launay, qui avait reçu la consigne de résister sans tirer sur les assaillants, laisse S.M. insensible : « Il a mérité son sort » ; Necker est rappelé « avec dégoût » ; c'est sur ordre exprès du couple royal que la haute émigration se met en branle le 17 juillet. Après la manière forte employée jusqu'au choc d'octobre 1789, puis le temps bref de la « *torpeur* », vient, jusqu'à la mort de Mirabeau, apprécié par le ménage royal comme un « monstre » et un « violent démagogue », celui de l'apparent ralliement constitutionnel, tandis que se prépare la fuite, décidée en octobre 1790, selon une programmation qui doit plus à des considérations franchement séculières et mûrement réfléchies qu'aux outrages intempestifs infligés à la piété royale, allégués *a posteriori*. Le calendrier prévu des élections législatives est capital pour l'échéance du 20 juin, situé à la charnière des opérations des assemblées primaires et des assemblées électorales. Muré dans sa mystique monarchique, le roi-père escomptait alors, loin des foules parisiennes, opérer, grâce à son « voyage », une « *contre-révolution des cœurs* » en faveur de son autorité, comme plus tard avec l'entrée en guerre. Après Varennes, la duplicité trouble et hautaine de son attitude politique sème l'embrouille et attise les divisions, aussi bien en France que parmi les cours européennes ou chez les émigrés, accomplissant ce que Joël Félix nomme sans ambages « *le pire de la politique* », plus encore que la politique du pire. Dans une ultime apparition

à l'Assemblée le 3 août, avec la même assurance qui lui faisait affirmer quelques mois plus tôt que la Nation n'était pas dans l'Assemblée, il tient encore un discours de séance royale.

9 Foisonnant et incisif, le dossier est accablant sur la cécité politique obstinée qui a finalement mené à leur perte les derniers souverains de l'Ancien Régime, à moins d'en faire des victimes héroïques du culte monarchique dans lequel ils avaient été instruits.

Dans les derniers numéros des AHRF :

BIBLIOGRAPHIE

Danielle GALLET (éd.), *Dans l'ombre de Marie-Antoinette. Le journal de madame Brunyer, 1783-1792* (G. Mazeau), n° 2005-2, p. 180.

Dena GOODMAN (ed.), *Marie-Antoinette, Writings on the Body of a Queen* (G. Mazeau), n° 2003-4, p. 184-187.

MARIE-ANTOINETTE, *Correspondance. 1770-1793* (Michel Biard), n° 2006-2, p. 256-257.

Michèle SAPORI, *Rose Bertin, ministre des modes de Marie-Antoinette* (J. Bernet), n° 2005-2, p. 180-181.

Comptes rendus – Varia

Pierre Bayle

Marc Belissa

RÉFÉRENCE

Hubert Bost, *Pierre Bayle*, Paris, Fayard, 2006, 684 p., ISBN 2-213-62592-1, 27 €.

1 La biographie de Pierre Bayle par Hubert Bost, directeur d'études à l'EPHE et spécialiste de l'histoire du protestantisme, entend faire mentir Voltaire qui écrivait que le récit de la vie de l'auteur du *Dictionnaire historique et critique* n'aurait pas dû dépasser six pages, tant l'existence de ce précurseur des Lumières se trouvait seulement dans ses écrits. Ce fort volume de près de 700 pages prouve l'inverse en retraçant de manière érudite l'itinéraire peu rectiligne de ce fils d'un pasteur ariégeois, né en 1647 et mort il y a trois siècles, en 1706, obligé de s'exiler après une conversion au catholicisme puis un retour rapide à la religion réformée, devenu enfin l'un des intellectuels européens les plus marquants de la fin du XVIIe siècle, théoricien de la tolérance et homme des Lumières avant la lettre. Hubert Bost s'évertue à replacer en permanence Pierre Bayle et ses écrits dans leur contexte tout au long du périple qui l'amène de l'Ariège protestante de sa naissance à une semi-clandestinité à Rouen, à Paris et à Sedan, et enfin dans son exil à Rotterdam où il termine sa vie et publie ses œuvres les plus importantes. Les seize chapitres organisés chronologiquement passent sans cesse de la vie à l'œuvre car « raconter la vie de Bayle est aussi une manière de lire son œuvre ». Cette œuvre multiforme : « très personnelle, inclassable, originale, touffue, baroque, débordante d'esprit et de combativité », est profondément marquée par les milieux dans laquelle elle a été produite : tout d'abord, le protestantisme français, sur la défensive et agonisant sous le règne de Louis XIV, puis le Refuge hollandais, milieu cosmopolite et traversé de courants et d'enjeux théologico-politiques complexes. Les interprétations des historiens et des philosophes ont été au moins aussi multiformes que les écrits de Pierre Bayle eux-mêmes : on l'a présenté tour à tour comme « un positiviste, un athée, un déiste, un sceptique, un fidéiste, un socinien, un calviniste libéral, un calviniste orthodoxe, un libertin, un chrétien judaïsant, un judéo-chrétien, voire même un crypto-juif, un manichéen, un existentialiste » (p. 8). Hubert Bost tente moins ici une

nouvelle interprétation globalisante en « iste » qu'une synthèse cohérente et compréhensible de tous ces Pierre Bayle en un seul : le Pierre Bayle, homme et théoricien de la République des Lettres, passionné de liberté d'expression et de pensée critique, refusant de se laisser enfermer dans un cadre quelconque. En effet, la position de Bayle – historique au croisement de deux siècles et géographique dans le milieu du Refuge – lui permet de se construire une situation particulière : celle d'un homme de lettres indépendant, refusant les protecteurs, les commandes obligées, les polémiques partisanes imposées. Bayle cherche avant tout à préserver son désir de penser librement, y compris au détriment de sa renommée intellectuelle et de sa fortune personnelle. Il a ainsi systématiquement refusé les propositions de sinécures qui lui auraient imposé une réserve intellectuelle vis-à-vis des uns ou des autres (on le voit notamment quand les différents « partis » politiques en Hollande cherchent à l'attirer). C'est cette position qui lui permet de revendiquer une large liberté d'expression et la circulation sans barrières des idées et des œuvres. Hubert Bost insiste sur le fait que Bayle est à l'origine d'une mutation philosophique des pratiques savantes et des attitudes des hommes de lettres vis-à-vis de leurs productions respectives : il pense son devoir d'homme de lettres comme celui d'un passeur d'idées, faisant connaître les ouvrages de ses collègues avec un souci d'exactitude et de respect des sources, mais aussi celui d'un commentateur, d'un producteur de glose qui doit amener le lecteur à construire son propre commentaire d'une œuvre. Il est aussi l'un des premiers journalistes « modernes », usant d'artifices éditoriaux et de ruses avec les susceptibilités des Églises et de la cour de France notamment.

2 De la *Lettre sur les comètes* (1682) jusqu'à ses dernières œuvres, Pierre Bayle se fait le champion de la tolérance et de la nécessité de l'examen critique des croyances et des opinions. Comme les opinions fausses sont légion parmi les peuples ou même parmi les savants, la critique doit se garder « à n'en tenir aucune pour évidente *a priori* » (p. 189). Dès ses premières œuvres, il s'intéresse « à une nouvelle manière d'aborder les matières de controverse en évitant les ornières des polémiques interconfessionelles et en proposant le cadre très large d'une réflexion sur la croyance et la superstition, sur le sens de l'histoire, sur le miracle et le signe » (p. 198). Il poursuit ce travail avec la création des *Nouvelles de la République des Lettres,* un mensuel rendant compte des ouvrages venant de paraître et qu'il rédige presque entièrement seul. Le journal connaît immédiatement un grand succès et ses lecteurs recherchent la liberté de ton et le caractère parfois leste du style de Bayle. La « croisade dragonne », puis la révocation de l'Édit de Nantes le poussent à entrer en lice contre la politique de persécution menée par Louis XIV. Bayle défend une conception laïque du politique qui affirme que la contamination du « religieux par le politique conduit à sa perversion » (p. 274). Son indignation éclate en 1685 dans un pamphlet au ton plus virulent que ses autres œuvres : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand*, et dans un texte plus philosophique le *Commentaire* qui, selon Hubert Bost, contribue à modifier (avec la *Lettre sur la Tolérance* de Locke de 1689) la signification du terme même de « tolérance » (p. 287) et qui peut être considéré comme l'un des « textes-phares » de la période de la « crise de conscience européenne ». Dans ces deux textes, Bayle rejette la possibilité d'une orthodoxie religieuse, et s'oppose à « toute doctrine religieuse qui prétend faire plier les consciences » (p. 290). Tout en polémiquant à son corps défendant avec Jurieu, Bayle conçoit le projet de son *Dictionnaire historique et critique* en 1692. Texte immense (deux tomes de plus de 1300 pages), le *Dictionnaire* est achevé en octobre 1696. Hubert Bost donne plusieurs exemples de la construction et de la

structure de l'ouvrage, ainsi que de la méthode critique et éditoriale de Bayle qui joue sans cesse sur plusieurs registres, accumulant les éléments d'information, de glose, de commentaires personnels sur les gloses et enfin de notes de bas de pages et de renvois sur ces trois niveaux respectifs, faisant *mutatis mutandis* de Bayle l'inventeur d'une sorte « d'hypertexte ». Parmi les thèmes les plus importants du texte : la tolérance bien sûr, mais aussi le problème du mal et de la violence, les superstitions, la possibilité d'une morale laïque, la méthode historique... Le *Dictionnaire* remporte un grand succès européen et suscite des réponses et des critiques virulentes, en particulier sur la question controversée de l'athéisme dont Bayle refuse de faire un mal absolu. La défense de la possibilité d'une morale athée par Bayle a, bien entendu, provoqué nombre d'accusations d'athéisme contre sa personne même. Selon Hubert Bost, faire de Bayle un athée serait manquer le point de sa démonstration. Bayle ne s'affirme pas athée, mais défend « la liberté de philosopher, qui dans *les limites imparties à la raison*, peut légitimement développer des arguments contraires aux affirmations de la foi », la logique baylienne n'est athée que dans la mesure où « elle dégage l'impossibilité dans laquelle se trouve la philosophie de tenir un discours rationnel sur Dieu » (p. 461). Bayle meurt d'ailleurs en affirmant une conviction chrétienne et non athée.

3 La biographie d'Hubert Bost nous restitue une figure finalement peu connue mais attachante d'intellectuel, d'homme de lettres qui a voulu et su penser librement, c'est pourquoi on aurait bien aimé une conclusion plus substantielle remettant en perspective sa personnalité et sa postérité au siècle des Lumières.

L'Encyclopédie méthodique (1782-1832), Des Lumières au Positivisme

Christian Albertan

RÉFÉRENCE

Claude Blanckaert et Michel Porret (dir.), *L'Encyclopédie méthodique (1782-1832), Des Lumières au Positivisme*, Genève, Droz, 2006, 830 p., ISBN 2-600-00805-5, 80 CHF.

1 La grande *Encyclopédie*, celle de Diderot et d'Alembert, qui commence à paraître à Paris en 1751, écrase de tout le poids de sa célébrité les autres tentatives encyclopédiques en langue française du XVIIIe siècle, qui furent nombreuses, et notamment l'*Encyclopédie méthodique*. Celle-ci, usuellement appelée la *Méthodique*, a été relativement peu étudiée : quelques articles seulement, éparpillés dans des publications savantes lui ont été consacrés. Elle est également peu citée et peu utilisée de nos jours. C'est pourtant une œuvre qui force l'admiration par son ambition, ses dimensions, sa richesse et son originalité. Lancée en 1782, la publication ne s'achève qu'en 1832, après avoir traversé, non sans encombres, les dernières années de l'Ancien Régime, la Révolution, l'Empire et la Monarchie de Juillet ! Près d'un demi-siècle aura été nécessaire à l'achèvement du projet initial et à la production de 210 à 216 épais *in-4°* (les bibliographes divergent sur ce point) formant une cinquantaine de dictionnaires spécialisés, qui ont séduit plus de 5000 souscripteurs.

2 Il ne s'agit pas d'une simple réédition de l'œuvre des encyclopédistes parisiens, mais d'un travail concurrent qui, tout en s'adossant à la grande *Encyclopédie,* s'emploie à surpasser l'ouvrage tutélaire des Lumières. Cette nouvelle mouture de l'*Encyclopédie* représente même peut-être la version ultime du projet – certains diront du rêve – de Diderot et d'Alembert : réaliser un ouvrage qui engloberait de manière raisonnée la matière contenue dans tous les livres existants. Pas moins de 100 000 articles auraient été ajoutés au texte princeps, afin de fournir, avec le secours de près de 6 000 planches,

un état aussi complet que possible du savoir humain au tournant du XVIIIe et du XIXe siècle. Cinq fois plus volumineuse que la grande *Encyclopédie*, la *Méthodique* peut être ainsi regardée comme un pont entre les Lumières et le positivisme.

3 Les auteurs de cette somme, choisis parmi les meilleurs spécialistes de chaque discipline, ont reçu pour mission de compléter, d'actualiser et de corriger le texte parisien en le présentant sous une forme nouvelle : la matière présentée selon l'ordre alphabétique dans l'édition parisienne est ici distribuée de manière systématique, le savoir propre à chaque discipline constituant un ensemble particulier de plusieurs volumes.

4 En mai 2001, un colloque international, organisé à Genève sous les auspices du centre A. Koyré et de plusieurs organismes helvétiques, a rendu un juste hommage à cette œuvre titanesque, trop souvent passée sous silence, quand elle n'est pas regardée avec condescendance. Les auteurs des communications faites à cette occasion et réunies avec soin par Cl. Blanckaert et M. Porret ont travaillé en quelque sorte à l'échelle : leurs communications forment un imposant volume *in-8°* de 830 pages dans une typographie compacte. Après une ample et substantielle introduction (M. Porret), accompagnée d'une bibliographie de base, replaçant la *Méthodique* dans le mouvement intellectuel de son temps, on trouvera vingt-huit communications de spécialistes reconnus (B. Baczko, C. Larrère, E. Lemay, D. Masseau...), regroupées autour de quatre axes majeurs : l'Homme dans l'*Encyclopédie méthodique* (6 communications), l'État et la société (8 communications), la nature, les sciences et les techniques (7 communications) et enfin les arts, les lettres et le langage (7 communications). Un *index nominorum* de 20 pages sur doubles colonnes clôt l'ouvrage : il donne à lui seul une idée de la profusion d'informations que l'on trouvera dans ce recueil.

5 Les quatre parties équilibrées de l'ouvrage, sans naturellement épuiser la richesse de la *Méthodique*, donnent une idée claire des multiples facettes de cette œuvre étonnante et sans descendance, qui se déploie dans toutes les directions. Il ne saurait être évidemment ici question de s'arrêter sur chaque communication. Bornons-nous à tirer quelques grands enseignements des actes de ce colloque.

6 Rédigée par une équipe composite formée d'une centaine de savants et d'écrivains venus d'horizons différents, la *Méthodique* apparaît tout d'abord comme un lieu de tensions. On y rencontre aussi bien des thèmes chers aux physiocrates du XVIIIe siècle que les idées d'Adam Smith, les idées de Buffon comme celles de Linné (P. Duris) ; la théologie suspecte des philosophes des Lumières y est corrigée par un de leurs plus farouches adversaires, l'apologiste Nicolas-Sylvestre Bergier (D. Masseau), tandis qu'en économie politique utopisme et réformisme s'affrontent en plus d'une occasion (C. Larrère).

7 Ces divergences dans la pensée et un gigantisme pas toujours maîtrisé débouchent nécessairement sur des échecs et des apories : on n'a pas une, mais des chimies (P. Bret) et des ensembles comme celui de l'art militaire manquent d'unité. Dans d'autres domaines de nombreuses questions restent dans l'indécision. Confiés à des auteurs consacrés en leur temps, mais qui ne sont pas tous d'une grande orignalité, certains volumes ne sont que de plates compilations mal digérées. Avec la *Méthodique* on assiste en fait à l'avènement des spécialistes, compétents, mais toujours éclairés. On peut même avoir le sentiment que dans cette version ultime de l'*Encyclopédie* les Lumières sont « plus circonscrites et se font plus circonspectes », selon la belle formule de A.-M. Mercier-Faivre. Héroïque effort de saisie de l'ensemble des savoirs, la *Méthodique* par la

force des choses n'est qu'un moment transitoire dans l'histoire du savoir. Ses concepteurs le savent : comme le note lucidement l'un d'eux, Moreau de la Sarthe, « la science vieillit ».

8 Ces défauts ne doivent évidemment pas faire oublier les immenses qualités de l'œuvre que les Actes mettent bien en valeur. La *Méthodique* est une synthèse d'une richesse exceptionnelle et un outil intellectuel indispensable à la compréhension de la mutation qui s'opère à la fin du XVIII[e] siècle : le texte parisien fait le point des connaissances, la *Méthodique* saisit une transition. On relèvera encore tout ce que ce recueil nous apprend sur la genèse de l'œuvre et sur ses auteurs. Dans cette longue histoire de la *Méthodique* s'impose la personnalité d'un grand Lillois, le libraire Charles-Joseph Panckoucke (1736-1798), parti exercer ses compétences à Paris en 1764. C'est l'homme-fort de l'entreprise : capitaliste ingénieux et visionnaire, gestionnaire avisé, et plus encore concepteur de l'ensemble et cheville ouvrière de la *Méthodique*.

9 On a avec ce volume, dans lequel se glissent inévitablement quelques erreurs factuelles négligeables, un ouvrage de référence sur un moment important et peu étudié de l'histoire de la pensée occidentale. Il nous invite à revenir sur un des vestiges oubliés des Lumières finissantes : grandes y sont les découvertes à faire sur la généalogie de notre propre pensée.

Le droit et les institutions en Révolution : XVIIIe-XIXe siècles

Jean Bart

RÉFÉRENCE

Le droit et les institutions en Révolution : XVIIIe-XIXe siècles, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, Collection d'histoire des institutions et des idées politiques, 2005, 286 p., ISBN 2-7314-0468-X, 28 €.

1 Encouragés par ceux qui gouvernent la recherche, les regroupements d'équipes ont des avantages certains, en particulier la création de liens entre chercheurs géographiquement dispersés et, surtout, la pluridisciplinarité, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une union formelle ni superficielle. Car ils peuvent avoir aussi des inconvénients, causés par la disparité, entre autres, des positions historiographiques et des méthodes. L'ouvrage ici présenté est le fruit de l'un de ces regroupements qui a pris la forme d'un *réseau de laboratoires d'histoire des idées et des institutions politiques,* sorte de confédération constituée par cinq « équipes associées », trois d'histoire du droit, des institutions et des idées, des Universités d'Aix-Marseille III, de Lyon III et de Toulouse I, une d'administration publique de l'Université de Saint-Étienne, et une de science politique de l'Université de Bourgogne. La première manifestation de cette vaste association a été la tenue, en septembre 2004, d'une « table ronde » dont les contributions sont ici rassemblées sous deux rubriques : Regards sur le droit et les institutions en Révolution, d'une part, Perspectives idéologiques et soubassements conceptuels, de l'autre, soit, au total, dix-neuf articles. En dépit de la qualité des articles pris isolément, l'ensemble nous paraît illustrer les difficultés des recherches collectives, et en tracer les limites. Car la cohérence de telles recherches ne peut résulter simplement de la définition d'un thème vaste, formulé de telle sorte que chacun puisse trouver à s'exprimer. Il faut encore définir une méthode commune, tracer des perspectives parallèles, sérier les problèmes – même si ceux-ci sont divers –, répartir les tâches…, ce qui suppose une concertation préalable et le tracé d'un fil conducteur.

Alors, il s'agit d'une table ronde authentique en ce sens que les exposés liminaires sont réduits, en nombre et en temps, pour permettre des discussions générales, avec publication fidèle des débats, après mise en forme par les intervenants.

2 D'autre part, si, malgré une surprenante incursion au XVI[e] siècle, le champ chronologique du thème abordé dépasse, avec raison, le temps de la Révolution américaine et de la Révolution française puisque plusieurs contributions nous entraînent en 1848, il semble que tout l'apport historiographique du bicentenaire soit souvent oublié, sinon rejeté. Pourtant, à plusieurs reprises, que ce soit à Orléans, à Rouen, à Paris ou ailleurs, les mutations juridiques et institutionnelles déterminées par la Révolution ont fait l'objet de discussions fécondes qui ont renouvelé la problématique du sujet. Que les interprétations des causes et des effets de tels changements soient diverses, que l'on ne soit pas obligé de souscrire à toutes les conclusions avancées, personne ne soutient le contraire. Encore faut-il en tenir compte, ne serait-ce que pour les discuter. Peut-on, par exemple, traiter du discours de la Révolution française sur la famille, sans évoquer les travaux du colloque d'Orléans (1986) : *La Révolution et l'ordre juridique privé. Rationalité ou scandale ?* ; ceux du colloque organisé à Paris en 1989 par l'Institut de l'enfance et de la famille : *L'enfant, la famille et la Révolution française*, ou encore le séminaire d'une année (1989), à Beaubourg, clos par un colloque : *La Famille, la Loi, l'État*, pour ne citer que les rencontres scientifiques les plus importantes qui, toutes, ont donné lieu à des publications bien connues ? Comment, de même, tenter de définir le jacobinisme sans avoir recours aux travaux de Claude Mazauric et de bien d'autres ? Il ne s'agit pas de prêcher pour telle ou telle chapelle, mais de considérer l'ensemble historiographique relatif à un thème. En définitive le livre est un volume de « mélanges » comme il y en a tant d'autres.

Mémoires sur la Bastille

Michel Biard

RÉFÉRENCE

Simon-Henri-Nicolas Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, présentés et annotés par Olivier Boura, Paris, Arléa, 2006, 224 p., ISBN 2-86959-738-X, 22 €.

1 Le titre d'origine de cet ouvrage, publié pour la première fois à Londres en 1783 et réédité à plusieurs reprises (notamment en 1821 dans la célèbre « Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française »), était sans doute plus explicite : *Mémoires sur la Bastille et sur la détention de M. Linguet, écrits par lui-même.* L'auteur, avocat au Parlement de Paris, est surtout l'un des fondateurs du journalisme politique en France, avec son *Journal de politique et de littérature,* lancé en 1774 et qu'il rédige jusqu'en 1776, puis ses *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIII*e *siècle* publiées de 1777 à 1792 (avec quelques années d'interruption). L'homme polémique alors avec les philosophes, avec l'Académie, avec des ministres et nombre d'autres personnages puissants. Sans doute va-t-il trop loin contre certains de ces derniers et, en septembre 1780, il est embastillé. Il séjourne deux ans dans la forteresse, puis, une fois libéré, vit à l'étranger (Londres, Bruxelles, Vienne...) jusqu'à la Révolution française. S'il prend parti pour celle-ci, il n'en finit pas moins par être considéré comme suspect et est arrêté en septembre 1793, puis envoyé à la guillotine le 27 juin 1794 pour avoir « encensé les despotes de Vienne et de Londres ». C'est dire que, à quelques jours près, il aurait pu être mis à mort sur l'emplacement même de la Bastille détruite puisque la guillotine y avait été déplacée le 9 juin, avant de migrer à nouveau, le 13, vers la place du Trône renversé (actuelle place de la Nation).

2 Les *Mémoires* qu'il consacre en 1783 à la prison d'État sont un ouvrage essentiel pour qui souhaite comprendre comment le mythe de la Bastille a enflé dans les années 1770-1780 alors même que la prison était de moins en moins utilisée et que Louis XVI approuvait en 1784 un projet, resté sans suite, pour la raser. Le frontispice de l'édition de 1783 est orné d'une gravure représentant la foudre s'abattant sur un château en ruines... tout un symbole pour Linguet qui achevait son livre par un appel direct à Louis XVI, en ayant

soin de séparer ce « bon » roi innocent de ses « mauvais » ministres : « Vous êtes donc bien loin de soupçonner que, dans votre royaume, dans votre capitale, sous vos yeux, il existe une place dévouée spécialement à perpétuer sur l'innocence une question [torture] mille fois plus cruelle que toutes les questions préparatoires proscrites par vous [...] votre cœur pur et sensible s'émeut [...] Parlez ! À votre voix on verra s'écrouler les murailles de cette moderne Jéricho, plus digne mille fois que l'ancienne des foudres du Ciel et de l'anathème des hommes ». Rhétorique classique que celle-ci, qui suppose que les puissants de ce monde puissent ignorer ce que font leurs subordonnés et que le simple fait de les en prévenir suffira à ébranler tout un édifice politique, administratif, économique et social ! Mais tout l'intérêt du texte de Linguet est ailleurs. On ne s'attardera guère sur les deux premières parties, qui évoquent avant tout son cas personnel et se veulent donc plaidoyer *pro domo* (il est, à l'en croire, embastillé sans « aucun motif fondé »). Le cœur de l'ouvrage réside dans la troisième et dernière partie, ce qu'atteste d'ailleurs sa longueur même qui dépasse les deux premières réunies. « Entrons maintenant dans l'intérieur de ces remparts [...] », écrit-il pour conduire ses lecteurs dans une visite de ce qui semble annoncé comme un château de l'horreur. Pourtant, loin de s'inscrire dans toute une veine littéraire qui se complaît alors à évoquer les tortures, c'est avant tout sur la violence psychologique infligée aux captifs qu'insiste Linguet, et en cela certains passages de son récit sont parfois d'une étonnante et sinistre modernité. L'isolement, le secret, la fouille, tout est fait pour tourmenter « l'âme » et la plume de Linguet montre que ces tourments peuvent être pires que ceux infligés au corps. Il se dit « [...] traité comme mort depuis quinze mois, privé de toutes les facultés des vivants sans exception, hors celle de souffrir [...] ». Somme toute, peu importe que les historiens (J. Godechot, Cl. Quétel, M. Cottret, d'autres encore) aient depuis remis en question la sévérité des conditions de détention à la Bastille ; ce qui est fondamental dans le récit de Linguet, c'est, d'une part, sa capacité à frapper les imaginations, d'autre part, le caractère *de facto* universel de sa dénonciation. En effet, à lire ses *Mémoires*, on ne peut parfois s'empêcher de penser à d'autres époques et à d'autres emmurés vivants, par exemple à ceux du bagne de Tazmamart au temps pas si lointain où la République française traitait fort aimablement « notre ami le roi » du Maroc. À lire ses *Mémoires*, on saisira aussi et surtout comment le 14 juillet 1789 a pu devenir ce que les historiens allemands H.-J. Lüsebrink et R. Reichardt ont défini comme un « événement total », événement clef par ses conséquences dans l'été 1789, événement symbole par sa place dans l'imaginaire collectif des Français depuis plus de deux siècles, mais aussi occasion d'un discours de la Révolution sur elle-même.

3 Quelques mots tout de même sur la préface et les notes qui accompagnent ces *Mémoires*. Si le lecteur y trouvera des informations utiles sur Linguet aussi bien que sur la Bastille, force est de déplorer que, une fois de plus hélas, un éditeur français offre une réédition de mémoires de la Révolution française dénuée de tout appareil critique digne de ce nom. Le phénomène devient si fréquent qu'il convient de se demander s'il ne s'agit pas là de ce que l'on pourrait appeler une « tendance lourde » en ce début du XXIe siècle où la pensée n'est pas toujours privilégiée dans ce qui est destiné au « grand public », loin s'en faut. Il faut vendre, et au diable la qualité ! Dans le cas présent, outre le fait que les notes auraient pu être infiniment plus riches, le préfacier commet un nombre d'erreurs affligeant. Qu'il se permette d'ouvrir son texte en déclarant, sans plus d'analyse, que la Révolution française a été « antichrétienne » (« Antichrétienne, la Révolution avait l'eucharistie sanglante : on ne plaisante pas impunément avec la

nourriture du peuple »), puis qu'il suggère que les « déçus de l'Ancien Régime » sont passés « avec armes et bagages à la Révolution », cela peut prêter à sourire, tant l'absurdité historique est flagrante. Mais, on relèvera aussi, parmi d'autres erreurs, que les massacres dans les prisons parisiennes ont eu lieu en septembre 1793 (soit avec la bagatelle... d'un an de retard) et que, quelque trois décennies plus tôt, le chevalier de La Barre, qualifié ici au passage d'« écervelé » (on appréciera...), a été « brûlé vif »... si tant est que cela soit possible, le bourreau qui l'a décapité et plus encore Voltaire, qui a mené un long combat pour réhabiliter la mémoire du chevalier, doivent se retourner dans leur tombe. Rappelons ici que, pour un « crime » – imaginaire – de blasphème, le chevalier de La Barre, soumis à la torture, fut condamné à la peine de décapitation (peine de mort réservée aux nobles) à Abbeville, en 1766. Avant son exécution, le bourreau lui coupa la langue, châtiment corporel réservé aux blasphémateurs. Son corps sans vie fut jeté sur un bûcher où le bourreau brûla également le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, que le jeune homme possédait parmi les œuvres jugées « dangereuses » de sa bibliothèque. Son travail accompli, le bourreau réclama la somme de 670 livres pour paiement de cette exécution, dont 320 pour son déplacement et son séjour, 35 pour la séance de torture, 20 pour lui trancher la langue, 100 pour le décapiter, 90 pour construire le bûcher et y brûler le corps et la tête... et 20 « pour avoir lacéré et brûlé un livre sur ce bûcher » ! En réaction à ces atrocités judiciaires, Voltaire publia une *Relation de la mort du chevalier de La Barre adressée au marquis de Beccaria* (le Milanais venait de faire paraître, en 1764, *Dei Delitti et delle Pene,* ouvrage traduit en français deux ans plus tard, qui dénonçait l'usage de la torture et de la peine capitale). La justice royale, on le voit, savait être terrible, y compris en faisant « disparaître » certains captifs dans des prisons d'État, mais point n'est donc besoin d'ajouter à l'horreur en faisant brûler vif le malheureux de La Barre...

4 Le journal *Révolutions de Paris,* dans son premier numéro, sorti des presses le 19 juillet 1789, achevait son propre récit de la prise de la Bastille par cette phrase : « Ce soir, il y a illumination ». Il convient en ces premiers mois de 2007 de ne pas attendre le prochain feu d'artifice du 14 juillet pour lire ou relire les *Mémoires* de Linguet, désormais accessibles à un large public ; mais, on l'aura compris, la lecture de la préface est, sinon à éviter, au moins à compléter par quelques livres nettement plus sérieux sur la période révolutionnaire.

« Plumes de Marat » et « Plumes sur Marat ». Pour une bibliographie générale

Guillaume Mazeau

RÉFÉRENCE

Charlotte Goëtz, *« Plumes de Marat » et « Plumes sur Marat ». Pour une bibliographie générale*, Bruxelles, Pôle Nord, collection Chantiers Marat 9 et 10, 2006, 322 p. et 329 p, ISBN 2-930040-19-X et 2-930040-20-3, 66 €.

1 Par la plume de Charlotte Goëtz, l'association Pôle Nord poursuit une vaste entreprise commencée lors du Bicentenaire de la Révolution française en publiant les tomes 9 et 10 d'une collection dont le nom n'a rien de métaphorique. Depuis le « coup éditorial » de 1990 (la redécouverte dans un château écossais d'une collection du journal de Marat corrigée par lui en vue d'une réédition), l'association concentre ses recherches sur la production intellectuelle de Marat, qu'elle soit scientifique (*Chantiers Marat 3*), ou politique (*Chantiers 5 et 6, œuvres politiques* en 10 volumes), mais aussi sur l'histoire familiale de l'Ami du Peuple (*Chantiers 4, 7 et 8*). Cette nouvelle parution n'est pas moins ambitieuse : présenter en deux volumes une bibliographie générale rassemblant à la fois ce que Marat a écrit, mais aussi son historiographie jusqu'à nos jours.

2 Le premier volume *Plume de Marat (Chantiers 9)* rassemble les références des œuvres de Marat, mais aussi la chronologie de ses interventions orales, les écrits publiés sur lui au XVIIIe siècle et un catalogue des archives de l'édition Pôle Nord à la bibliothèque publique et universitaire de Neufchâtel-Suisse. Le second volume *Plumes sur Marat (Chantiers 10)* recense l'historiographie de Marat depuis le XIXe siècle, réservant une place de choix aux travaux du « bibliographe de Marat » François Chèvremont (1824-1907), dont la fameuse collection est conservée à la British Library.

3 L'ensemble fournit un instrument de travail indispensable au chercheur, non seulement par le nombre des références (3 000), mais aussi par la qualité des notices.

Un bémol : toutes ne sont pas accompagnées de commentaires critiques, si bien que les travaux universitaires ne se distinguent pas bien des productions les plus farfelues (et il y en a !). En revanche, Charlotte Goëtz a indiqué pour chaque imprimé les lieux de conservation des exemplaires qu'elle a recensés, précision qui contentera ceux qui ne parviennent à passer la Manche (ils pourront voir la liste des pièces de la collection Chèvremont qui sont copiées à la Bibliothèque municipale de Lyon) ou les historiens des collections.

4 L'iconographie est, de l'aveu même de l'auteur, la grande absente de cette bibliographie. Les seules images que l'on trouve ont une vocation illustrative ou publicitaire (*Chantiers 10,* p. 89). L'usage plus mémoriel que scientifique de certaines photographies (*Chantiers 9,* p. 254 et *Chantiers 10* p. 40) redouble le ton engagé de l'introduction. En outre, l'organisation générale peut parfois dérouter le lecteur. Ainsi, la répartition des volumes (XVIIIe siècle pour le premier, XIXe et XXe siècles pour le second) inclut l'historiographie sur Marat de la fin du XVIIIe siècle sous le titre *Plume de Marat*. D'autre part, on peut s'interroger sur la légitimité de l'autonomie de quelques chapitres : dans le *Chantiers Marat 10*, deux chapitres entiers sont consacrés au *Marat assassiné* de David, et aux *Marat/Sade* de Peter Weiss et Peter Brook. Les critères du classement ne semblent pas toujours très clairement expliqués : toujours dans le même volume, le chapitre II rassemble des « textes contenant des chapitres, des notices, des citations sur Marat ou précisant un contexte » (p. 183). Enfin, et ce sont les lois du genre, les lecteurs qui nourrissent un intérêt particulier pour un des thèmes abordés décèleront quelques oublis : c'est notamment le cas pour ce qui concerne les archives et imprimés sur la mort de Marat, ainsi que sur Charlotte Corday.

5 Quelques remarques ne doivent toutefois pas minimiser la valeur et l'utilité d'un tel travail. Plus qu'une mise à jour de la bibliographie de Marat ou qu'un guide de recherche, c'est une vraie proposition scientifique que nous livre Charlotte Goëtz, qui choisit de présenter les écrits *de* Marat ou les écrits *sur* lui comme les facettes longtemps sous-estimées d'une même histoire à reconstituer.

Consciences épiscopales en exil (1789-1814). À travers la correspondance de Mgr de la Fare, évêque de Nancy

Philippe Goujard

RÉFÉRENCE

Bernard de Brye, *Consciences épiscopales en exil (1789-1814). À travers la correspondance de Mgr de la Fare, évêque de Nancy*, Paris, Cerf, 2005, 517 p., ISBN 2-204-06938-8, 59 €.

1 Au travers de la biographie de Henri de La Fare, évêque réfractaire de Nancy, c'est l'itinéraire de l'ensemble de l'épiscopat français émigré que parcourt ce livre bien informé mais parfois touffu où des détails de médiocre importance masquent en certaines pages l'essentiel. Un des apports de l'auteur est de montrer l'existence de divergences au sein de l'épiscopat émigré, lesquelles furent évidemment secondaires au regard du refus obstiné de la Révolution. Et, mérite qui n'est pas mince, la sympathie de l'auteur pour « son » évêque ne le conduit pas à une condamnation sans appel de la Révolution.

2 Comme la presque totalité des évêques de la France des années 1780, Henri de La Fare n'est pas devenu prélat à cause de ses seules relations de famille ou de clientèle. Certes, son appartenance à une famille de vieille tradition catholique en plein pays camisard, sa parenté avec le cardinal de Bernis, son grand oncle, et quelques appuis à la cour ont été décisifs. Mais sa brillante scolarité au collège d'Harcourt (où il reçoit les leçons du précepteur de Talleyrand et de d'Antraigues) puis au séminaire de Saint Sulpice, dirigé par l'énergique Monsieur Émery, lui ont donné les connaissances indispensables pour être distingué dans le vivier des 950 vicaires généraux d'extraction sociale à peu près comparable et formés au même moule.

3 C'est comme vicaire général du diocèse de Dijon qu'il fait ses classes. Doté d'une solide culture ecclésiastique, il n'est pas ignorant des idées nouvelles : 69 % des livres de sa bibliothèque traitent de belles lettres et de sciences, 9 % de théologie. Est-ce par nécessité de répondre à l'adversaire ou l'effet d'une réelle ouverture d'esprit ? On trouvera dans son palais de Nancy le portrait de Voltaire, dont il a occupé le fauteuil à l'Académie de Dijon après la mort du philosophe. À Dijon, il est au reste plus préoccupé d'affaires profanes que de questions religieuses. À partir de 1787, il est un élu actif aux États de Bourgogne, préoccupé de questions économiques et défenseur de l'autorité royale contre les attaques du parlement. Membre de l'Assemblée des notables en 1787, il combat les projets de Calonne. Sans négliger sa carrière : en 1788, il obtient l'évêché de Nancy où il est encore rattrapé par la politique. Élu aux États généraux sans rencontrer d'opposition dans un bas clergé où le courant richeriste est actif – l'abbé Grégoire est un de ses curés –, La Fare est représentatif du groupe des évêques députés, majoritairement originaire du Sud-Ouest et de Nord-Est et d'âge inférieur à la moyenne d'âge des évêques de France.

4 La Constitution civile du clergé achève de rejeter ce monarchien hostile à la vente des biens nationaux dans l'opposition à la Révolution. Selon l'auteur, mais cette allégation mériterait débat, l'épiscopat français n'aurait pas été hostile à des changements politiques et moins encore à une réorganisation de l'Église, mais à la condition que celle-ci soit entreprise par un concile national et non par une assemblée politique élue et majoritairement composée de laïcs.

5 Retiré à Nancy dès juillet 1789, La Fare choisit l'exil, pis-aller auquel le contraint l'attitude des autorités politiques locales mais aussi une partie de la bourgeoise et du petit peuple. Après avoir condamné le serment constitutionnel, il quitte son diocèse le 7 janvier 1791, c'est-à-dire au moment où la majorité des évêques de France émigre, pour Trèves, un des pôles de rassemblement des émigrés. Il y rencontre ses collègues et fréquente les cours de princes. Exil actif : son courrier, où il se pose en martyr et promet aux révolutionnaires les pires châtiments divins, a quelque influence sur le refus majoritaire du serment par le clergé lorrain.

6 Devant la menace militaire française, La Fare doit quitter Trèves pour la Bavière puis Vienne où il subit les mêmes avanies que le clergé émigré dans tous les pays d'Europe, et surtout les pays catholiques. Il y restera vingt-trois ans. C'est l'exil qui fait de lui un évêque. Il multiplie les efforts pour soulager le sort des prêtres exilés : aide spirituelle, morale, financière, se différenciant ainsi des autres évêques lorrains peu soucieux du sort de leur clergé. Mais, de septembre 1792 à la fin de l'année 1794, il est coupé du clergé réfractaire resté en Lorraine. De rares informations lui parviennent, pessimistes sur le sort du clergé, optimistes lorsqu'elles soulignent l'hostilité opiniâtre aux jureurs.

7 1795 marque un tournant. Le changement d'orientation de la politique religieuse de la Convention puis du Directoire nourrit chez lui, comme chez les autres évêques, l'illusion d'un rapide retour de la France au catholicisme traditionnel. À la fin de l'année 1795, il envoie deux émissaires, les abbés Jacquemin et Mollevaut, pour reprendre en main le diocèse. Du fait des difficultés de la correspondance – des lettres sont perdues, d'autres sont saisies –, ils vont souvent devoir prendre des décisions seuls. La complexité des situations locales contraint les envoyés de l'évêque à se préoccuper avant tout du sort des prêtres ayant prêté soit tous les serments soit les moins compromettants : condamnation ou réconciliation ? C'est une source de dissensions entre l'évêque, ses agents et le clergé réfractaire souvent choqué par la

bienveillance parfois manifestée à l'égard de certains jureurs. En même temps les deux abbés ne peuvent pas ignorer que la Révolution a créé ou a donné l'occasion de faire surgir au grand jour un dimorphisme sexuel dans les comportements religieux des laïcs.

8 La répression qui suit le coup d'État de Fructidor transforme le diocèse en pays de mission. Un prêtre nommé par les deux représentants de l'évêque auxquels il a donné plein pouvoir doit encadrer six à dix paroisses : situation identique à celle d'autres diocèses, ainsi celui de Lyon. Les priorités sont l'instruction des enfants et le culte eucharistique. La force des choses conduit à donner plus de responsabilités aux laïcs : paradoxalement c'était le projet des courants ecclésiologiques jansénistes les plus radicaux, inspirateurs, avec d'autres, de la Constitution civile du clergé.

9 La Fare n'en oublie pas pour autant son goût de la politique. À partir de 1795, il représente le comte de Provence auprès de la cour de Vienne. L'important est ici de souligner qu'en assumant cette mission avec zèle, il s'éloigne de certains évêques qui, sans rompre avec la monarchie, voient dans la restauration de la religion catholique telle qu'ils l'entendent la priorité absolue. Au contraire, La Fare est lié aux réseaux contre-révolutionnaires et le cardinal Ruffo est un de ses modèles. Cela ne lui interdit pas de juger d'abord le coup d'État de Brumaire avec prudence, à la différence des évêques qui soit acceptent soit condamnent immédiatement le nouveau régime, bien qu'il persiste à penser que la religion et la monarchie gardent partie liée. Cette prise de position ambiguë est l'effet de la pression contradictoire du clergé lorrain plutôt favorable au ralliement à Bonaparte et de ses amitiés contre-révolutionnaires. Ces convictions contre-révolutionnaires vont l'emporter. Il refuse le nouveau régime comme il refuse la démission qu'impose le Concordat. Mais, soucieux de l'unité de l'Église, il n'approuve pas le schisme de la Petite Église. Son choix, qui ne lui évite pas la disgrâce du comte de Provence devenu Louis XVIII, le condamne à l'obscurité. Il doit attendre la Restauration pour revenir en France et y jouer un rôle important dans l'administration de l'Église. Nommé archevêque d'Auxerre en 1822, il est fait cardinal l'année suivante. Le sacre de Reims est aussi son apothéose. Sa mort, en 1829, lui évite de voir la chute des Bourbon auxquels il n'avait jamais cessé d'être fidèle comme il avait été fidèle à une certaine idée de l'Église.

La chouannerie du Maine et pays adjacents. 1793-1799-1815-1832. Avec la biographie de plus de 120 officiers

Jean-Noël Azé

RÉFÉRENCE

Abbé Jean-François Paulouin, *La chouannerie du Maine et pays adjacents. 1793-1799-1815-1832. Avec la biographie de plus de 120 officiers*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 2005, Fac-similé en 1 volume des 3 tomes de l'édition de 1875, XXVI-905 col., ISBN 2-85554-118-2, 40 €.

1 Les Éditions régionales de l'Ouest, implantées au cœur de la Mayenne, publient, pour moitié, des ouvrages du XIX[e] siècle relatifs à la chouannerie dans le département, et plus largement à l'ancienne province du Maine. L'abbé Angot et l'abbé Gaugain furent ainsi réédités dans les années 1980, à juste titre d'ailleurs, car il s'agissait des ouvrages les plus complets et les plus documentés. D'autres mémoires et biographies vinrent compléter ces épais volumes. L'éditeur a pourtant attendu 2005 pour reproduire le livre de l'abbé Paulouin, paru une première (et dernière fois) en 1875 au Mans. On croit deviner pourquoi dès la lecture du résumé. Saluant la source incomparable d'informations, il s'étonne en effet du mépris de l'auteur envers Jean Cottereau, dit Jean Chouan, symbole de la chouannerie mayennaise. Le moins que l'on puisse dire est que le mot « mépris » n'est pas trop fort, tant ce cher curé s'acharne à considérer le célèbre chouan comme un lampiste, aux mœurs incertaines. Il lui préfère nettement Louis Courtiller, dit Saint-Paul, en qui il voit le vrai initiateur de la chouannerie dans le Maine.

2 L'abbé Paulouin est un Sarthois, né en 1810 à Conlie, là où moururent tant de soldats bretons lors de la guerre de 1870. Ordonné prêtre en 1834, il est nommé à Allonnes en

1848, paroisse qui fut un des hauts lieux de la chouannerie sarthoise. La rivalité entre le Bas-Maine et le Haut-Maine est « ancestrale ». Elle se poursuivit en 1790 lorsque furent créés les départements de la Mayenne et de la Sarthe. Dans le grand Ouest, ce fut une des « frontières » les plus difficiles à réaliser, chacun revendiquant telle ou telle commune suivant des coutumes plus ou moins anciennes. Cette rivalité, l'abbé Paulouin la perpétue et c'est là un doux euphémisme. Sa cible préférée se nomme Duchemin-Descépeaux, auteur des fameuses *Lettres sur l'origine de la Chouannerie et sur les Chouans du Bas-Maine,* qui font la part belle à Jean Cottereau et plus généralement aux chouans de la Mayenne. Paulouin estime que Duchemin n'a pas fait correctement son travail en allant interroger qu'une partie des chouans survivants. Pour lui, ce choix était dicté par une volonté de magnifier la chouannerie du Bas-Maine au détriment des rébellions voisines. L'abbé, lui, se targue de se maintenir « dans les strictes bornes de l'impartialité ». Hélas, non content de glorifier les chouans sarthois et son cher Saint-Paul, il n'a de cesse de minimiser les événements du département voisin. Une guerre des mots peu productrice qui explique les réserves de l'éditeur.

3 L'entrée en matière de Paulouin a de quoi déconcerter, nous entraînant dans une voie quelque peu mystique, à l'image de son chouan fétiche. Il compare la chute de la monarchie à celles de Sodome et Gomorrhe, de Babylone, et le mouvement chouan à celui des Macchabées. Tout un programme !

4 Dans une première partie comprenant 290 pages, au format poche, l'auteur nous relate les événements des diverses chouanneries du Maine mais avec une forte propension pro-sarthoise. Pour lui, le mouvement chouan est né dans la Charnie, à la lisière de la Mayenne et de la Sarthe (mais plutôt côté Sarthe...). Les récits de combats se suivent et se ressemblent dans une longue litanie. Les chouans menés par Saint-Paul sont tous des héros qui combattent pour leur roi et leur foi. Les succès s'enchaînent, les défaites sont dues à la malchance ou à la mauvaise discipline des autres bandes chouannes... surtout si elles sont mayennaises. Comme par hasard, la mort du chef chouan, en mars 1795, fait se succéder les revers. On l'a comprit, Paulouin est profondément anti républicain, de fibre ultra-légitimiste, aveuglé par l'originalité mystique de son héros. Ceux qui osent nuire à la mémoire de l'ancien garçon de charrue sont vertement vilipendés, comme Duchemin-Descépeaux qui ose traiter Saint-Paul de fou mystique parce qu'il fit fusiller un de ses propres hommes pour l'unique fait de blasphème. Il n'y a guère que l'abbé Paulouin pour écrire que ce dernier l'avait bien cherché.

5 La seconde partie est une suite sans fin (près de six cents pages !) de biographies des chouans du Maine. Leur lecture est pour le moins rébarbative d'autant plus que l'on y retrouve bon nombre de combats narrés dans la première partie et que les redites sont nombreuses. Là aussi, Paulouin exerce une certaine ségrégation entre les chouans du Bas et du Haut-Maine, aussi bien au niveau du contenu que de la longueur. Ainsi, si le bien-aimé Saint-Paul dispose de près de quarante pages, ses compagnons de la Mayenne doivent se contenter de quelques lignes, le plus souvent assez disgracieuses : Jean Chouan bénéficie quand même de sept pages mais c'est pour mieux rabattre sa popularité ; Jambe-d'Argent et Joseph Coquereau n'ont droit qu'à trois et deux petites pages, eux qui ont sans doute eu le plus d'influence, en tant que chefs de compagnie, dans la première chouannerie du Bas-Maine.

6 La réédition de cet ouvrage n'était sans doute pas nécessaire, l'abbé Paulouin balayant tout ce qui l'indispose et se livrant à des diatribes fort peu constructives. L'abbé Gaugain qui publia son *Histoire de la Révolution en Mayenne* en 1918, ne cacha jamais ses

sympathies contre-révolutionnaires mais sut conserver une certaine rigueur historique, ce qui fait de son ouvrage une base d'étude fort appréciable. L'abbé Paulouin souffre même la comparaison avec Duchemin-Descépeaux car ce dernier, s'il se livre à des considérations parfois farfelues, a l'avantage d'avoir rencontré un grand nombre de survivants chouans (ses *Lettres* sont parues en 1827). Le curé sarthois affirme avoir lui aussi disposé de témoignages dignes de foi. La date de parution de son livre (1875) nous laisse quelque peu dubitatif sur la valeur de ceux-ci. C'est un ouvrage qui a peut-être eu sa place au début de la IIIe République, mais qui n'a plus guère d'utilité à l'heure actuelle.

Dictionnaire des chouans de la Mayenne

Jean-Noël Azé

RÉFÉRENCE

Hubert La Marle, *Dictionnaire des chouans de la Mayenne*, Mayenne, Éditions régionales de l'Ouest, 2005, 433 p., ISBN 2-85554-121-2, 39 €.

1 Les Éditions régionales de l'Ouest nous proposent un dictionnaire original, contenant une liste *a priori* non exhaustive de près de quatre mille chouans, prétendus comme tels en tout cas par l'auteur. Cet ouvrage est davantage destiné à une consultation ponctuelle, voire à une base de travail, plutôt qu'à une lecture complète. En effet, après un bref préambule, l'auteur nous décrit de manière succincte les « biographies » de près de mille chouans. Celles-ci varient de deux petites lignes (les « obscurs ») à un peu plus d'une page (les chefs les plus charismatiques), autant dire qu'il ne faut pas s'attendre à de grandes révélations. Curieusement, Jean Cottereau, emblème de la chouannerie locale, ne dispose que d'à peine une demi-page, preuve que l'auteur doute de sa réelle influence (il n'a sans doute pas entièrement tort). Les annexes débutent dès la page 170 (sur un ouvrage qui en compte 433 !). Il s'agit la plupart du temps de listes nominales de quelque trois mille chouans, issues des archives révolutionnaires et de celles de la Restauration, ainsi que de la composition des diverses divisions. Les redondances sont nombreuses, les sources intégralement recopiées sans que l'on remette en cause leur intérêt.

2 Autant le dire tout de suite, la lecture est plutôt rébarbative, de par la fonction même de l'ouvrage (un dictionnaire) et par la manière dont il est écrit. La rigueur historique ne semble pas être le souci majeur d'Hubert La Marle. La couverture du livre nous indique que l'auteur a été aidé de plusieurs membres de l'*Association du souvenir de la chouannerie mayennaise*, association qui n'a jamais caché ses opinions anti-révolutionnaires. Ses membres s'attachent notamment à entretenir la mémoire des anciens chouans, morts « Pour Dieu et le Roy ! », à l'image des Vendéens dont ils

jalousent la notoriété. On ne pouvait donc s'attendre à une étude dépourvue de tout jugement de valeur. Le résumé de la 4e de couverture ne laisse d'ailleurs place à aucune ambiguïté. On y lit que ce dictionnaire contribue à rectifier deux erreurs historiques, rien de moins ! Premièrement que la chouannerie aurait autant recruté en ville qu'en campagne (toutes proportions gardées), deuxièmement que les chouans se seraient rapidement et spontanément groupés en divisions organisées. La lecture d'un tel résumé laisse perplexe mais attise l'intérêt. Comment va-t-il pouvoir s'y prendre pour argumenter ces improbables affirmations ? Le résultat est plus que décevant. Le millier de biographies ne nous apprend rien ou presque. L'auteur gomme avec une mauvaise foi évidente tous les aspects négatifs de ses « protégés ». Il n'est, par exemple, fait aucunement mention des excès de Joseph-Just Coquereau, chef le plus connu du pays de Château-Gontier, alors que les différents auteurs du XIXe siècle nuancent nettement leurs propos à son sujet. L'abbé Gaugain, notamment, mentionne un homme instable, futile, agissant souvent en état d'ivresse. L'épisode sanglant du 7 août 1794 à Saint-Laurent-des-Mortiers, où il massacre sans discernement l'ensemble du conseil municipal, illustre assez bien cette folie meurtrière. Quelques mois plus tard, lors de la première pacification de mars 1795, on le trouve paradant dans les rues de Château-Gontier arborant ostensiblement la cocarde tricolore auprès des patriotes... puis reprenant à nouveau les armes quelques jours plus tard. On eût aimé qu'Hubert La Marle idéalise un peu moins les chouans et décrive aussi leurs travers, leurs erreurs de parcours, inévitables lors d'une guerre civile. Il ne nie pas les excès mais les omet sciemment, écueil qu'avaient su éviter (partiellement) les abbés historiens de la fin du XIXe siècle (Angot, Gaugain...).

3 L'affirmation d'un recrutement proportionnellement autant urbain que rural n'est pas crédible. Hubert La Marle se fonde manifestement sur les listes établies par les administrateurs républicains de l'an II, de l'an IV et de l'an VIII. C'est leur faire démesurément confiance, sachant leurs facultés à voir des suspects partout (et pas forcément des chouans), surtout au moment de la Terreur. C'est vrai que dans ces listes, on trouve un nombre de Lavallois assez significatif durant les premières années révolutionnaires mais nettement moins ensuite. De même, ces recrues urbaines sont le plus souvent des déserteurs, des hommes de religion réfugiés, des journaliers séjournant temporairement en ville, au gré des travaux. La chouannerie est principalement rurale même s'il ne faut pas négliger cette part de déshérités exclus des « bienfaits » de la Révolution, de tisserands et compagnons dépourvus de travail et surtout de jeunes réquisitionnés pour se battre aux frontières. De par sa nature, de par la nécessité de bénéficier de complicité dans les campagnes, de par la présence des troupes dans les villes, le mouvement chouan n'a pu se développer que là où la pression républicaine était la moins forte. Enfin, bon nombre de ces jeunes Lavallois, Castrogontériens ou Mayennais ont intégré une compagnie rurale dans une paroisse où résidait l'essentiel de leur famille. Il est d'ailleurs symptomatique de ne retrouver aucun de ces prétendus citadins dans les biographies citées par l'auteur.

4 Hubert La Marle n'est d'ailleurs pas à une contradiction près, utilisant sans précaution aucune les différents rapports des uns et des autres. C'est ainsi qu'il avance que la chouannerie mayennaise « pourrait » compter simultanément jusqu'à douze mille hommes à partir de « diverses sources » , la plupart issues de mémoires d'aristocrates (Madame Turpin de Crissé par exemple) ou d'administrations souvent promptes à augmenter démesurément le nombre d'insurgés pour bénéficier de davantage de troupes. Le chiffre de quatre mille paraît beaucoup plus crédible et conforme à ceux

avancés par Roger Dupuy et moi-même. S'il est évident que toutes les personnes ayant chouanné ne sont pas inscrites dans ce dictionnaire, il ne faut pas oublier que la guerre civile a duré près de huit ans, que de nombreux chouans ont combattu lors des deux premières chouanneries mais sont restés chez eux lors de la « guerre des Mécontents ». L'auteur néglige également l'enrôlement forcé des recrues, opéré à grande échelle en 1799. La preuve de la virtualité de ces troupes est l'incapacité des chefs de division à prendre les villes malgré un effectif théoriquement supérieur. En outre, chaque début de négociation entre les chefs royalistes et les autorités républicaines s'est déroulé au moment où les chouans disposaient, toujours en théorie, de leur maximum de troupes. Cela ressemble davantage à un rapport de force, les chefs royalistes voulant montrer aux bleus « l'armée » dont ils disposaient, ne serait-ce que durant quelques jours.

5 La Marle affirme également que la chouannerie s'est très vite organisée en compagnies, divisions (au second semestre 1794) puis légions, de manière de plus en plus structurée, contrairement aux idées reçues. Ces propos méritent d'être nuancés. D'une part, les chouans n'ont jamais agi individuellement et se sont agglomérés en petites bandes. Celle de Jean Chouan, formée après la réquisition militaire d'août 1792, ne comprend qu'une poignée d'hommes et entre en parfaite clandestinité après la répression de l'automne. Elle parvient néanmoins à s'adjoindre un nombre non négligeable de soutiens lors d'expéditions punitives, comme celle du 27 septembre au Bourgneuf, preuve de l'existence d'un « réseau », surtout hérité de la contrebande du sel (des Bretons faisaient partie de l'opération). La répression féroce éparpille cette première compagnie mais plusieurs autres, à petite échelle, vont se créer dans le département. La notion de division, chère à l'auteur, est plus critiquable. Celui-ci la situe à la mort de Jean Chouan, sans relier les deux événements. En fait, le second semestre 1794 amorce le début d'une certaine coordination des bandes chouannes même si certains chefs, tel Moulin le Gabeleur, restent sourds à tout « chapeautage » par un chef supérieur. La notion de division a été imposée par les nobles tardivement impliqués dans le mouvement et désireux d'encadrer des bandes de paysans aux actions certes efficaces mais trop désordonnées. Ce terme de division sera d'ailleurs avant tout théorique, la discipline et la ponctualité des bandes concernées ne faisant pas partie de la panoplie chouanne. Des opérations de grande envergure commencent cependant à voir le jour au sein du département, notamment la « guerre des grains » pratiquée conjointement par tous les chouans du pays à partir de 1795. Les défections seront cependant nombreuses, des compagnies passant d'une division à l'autre au gré de l'humeur des capitaines de paroisses ou abandonnant une bataille mal engagée. Rien de nouveau donc à annoncer que les divisions chouannes ont été créées au second semestre 1794. Elles l'ont été sur le papier, mais partiellement dans les faits à partir de 1795. La difficulté à les reconstituer en 1799 montre bien que les chouans de la première heure ont, pour la plupart, mal vécu cet encadrement, trop conscients d'avoir été manipulés. Il les réintègreront avec un mauvais gré si criant que les quelques batailles engagées se révéleront des fiascos.

6 Au final, le dictionnaire de M. La Marle ne constitue qu'un simple recueil de noms de chouans, ce qui, au demeurant, a demandé une grande masse de travail. Cependant, en ne livrant qu'un petit millier de (courtes) biographies, il admet intrinsèquement que les listes nominales fournies par les administrations révolutionnaires puis royalistes ne constituent pas une preuve irréfutable d'une implication dans la chouannerie. Beaucoup moururent sous le couperet de la guillotine sans avoir seulement pensé à se révolter contre le nouveau régime. D'autres figurèrent sur des listes de chouans après

avoir uniquement déserté. Cet ouvrage constitue donc une base de travail intéressante, à utiliser par les initiés avec toutes les précautions d'usage, à l'image des archives de l'époque.

Charette

Anne de Mathan

RÉFÉRENCE

Anne Bernet, *Charette*, Paris, Perrin, 2005, 485 p., ISBN 2-262-01997-5, 23 €.

1 La journaliste (*Minute, Aspects de la France, ex-Action Française*) et historienne (*Historia*) Anne Bernet, auteure d'ouvrages aussi divers que *Bernadette Soubirous* (Perrin, 1994), *Enquête sur les anges* (Perrin, 1997) ou *Les Gladiateurs* (Perrin, 2003), présente un nouvel *opus* consacré à Charette. Attachée à la contre révolution depuis l'enfance par une tradition familiale dont elle s'enorgueillit dans les remerciements, elle retrace l'aventure de ce petit noble, l'un des héros royalistes de la guerre de Vendée, fusillé en place du Bouffay à Nantes le 29 février 1796, à 33 ans.

2 Anne Bernet n'est pas sans talent littéraire pour décrire les secrets d'un caractère ou les anecdotes des batailles qui ensanglantèrent ces campagnes de l'Ouest : elle fait la part belle à l'imagination lorsqu'elle évoque le physique des protagonistes (« La couleur de ses yeux reste indéfinissable. Pour les cheveux, il faut supposer que, blond lorsqu'il était enfant, il fonça en vieillissant, mais que l'air de la mer et le soleil avaient dû l'éclaircir à nouveau pour un temps. Quant au teint naturellement clair, il était sûrement bronzé pour l'époque », p. 23), ou prétend restituer l'état d'esprit du héros que, au nom de l'illusoire familiarité découlant des heures d'études, elle s'estime autorisée à appeler par son prénom (« Le chevalier, un peu à l'écart de l'agitation des autres, vérifie calmement l'état de ses pistolets. S'il éprouve, à la perspective du combat à venir, une espèce d'allégresse sauvage qu'il n'a pas ressentie depuis longtemps et qui vaut à ses yeux la plus belle nuit d'amour, François-Athanase sait maîtriser cette excitation et donner l'impression d'un flegme olympien. Jusqu'à un certain point, il se sait chanceux, et compte sur cette fortune qui ne lui a jamais fait défaut », p. 47). Mais cette biographie relève du roman et non pas de l'histoire, dont elle ne respecte pas les procédures scientifiques. Dépourvu d'appareil critique et d'indication de sources, ce travail échappe à toute vérification. Anne Bernet n'évoque jamais les incertitudes et les zones d'ombres qui caractérisent nécessairement l'analyse des parcours des hommes

du passé. Elle fait des choix qu'elle ne justifie pas et présente ses hypothèses comme des certitudes. Ainsi ne remet-elle pas un seul instant en cause le lien entre Charette et l'Association bretonne du marquis de la Rouërie, que rien ne certifie, éludant la question par une anachronique pirouette : « Lorsque l'affaire tourne mal, à l'hiver 1793, Melle de Moëlien détruisit les *organigrammes* du mouvement, de sorte que, excepté les membres du comité directeur identifiés par un traître, il fut impossible de savoir qui appartenait ou pas à l'Association bretonne » (p. 36). De même, la présence effective de Charette aux côtés des Suisses lors de la prise des Tuileries n'est pas interrogée.

3 Cette biographie frise une histoire-fiction des plus discutables (« Que les puissances européennes et les armées des princes en exil, épaulées par l'insurrection de l'Ouest, réussissent à foncer vers Paris et à délivrer la famille royale, la Révolution, qui n'avait pas d'assises populaires, aurait vécu » !, p. 39) et brosse une peinture au noir de la Révolution, fruit de l'intrigue et de l'ambition de quelques arrivistes, dans une France indifférente sinon hostile. Le thème du prétendu manque d'assise populaire (« La Révolution est l'affaire d'une minorité qui impose sa loi par la violence et la terreur, pas celle du pays réel réduit au silence », p. 72) indique un parti-pris parfois tout uniment avoué : « L'on fit des enseignes tricolores, durablement haïes dans ces provinces-là, un très beau feu de joie » (p. 294). Partant, la Révolution n'est qu'horreurs (« Le 2 septembre 1792, et pour trois jours de massacres, Danton lâcha sur les geôles encombrées la lie des comités populaires et des sections, improvisant des tribunaux d'assassins, qui se saoulaient pour se donner du cœur au ventre et prendre davantage de plaisir à la besogne », p. 52), et ses serviteurs des êtres dévoyés et sanguinaires. Le général Duthil est ainsi un « haineux rebut de jacobinière » (p. 454) et Beysser un « alcoolique chronique » et « l'ivrogne républicain » (p. 130) sans oublier l'incontournable cliché sur Carrier, « omnipotent procurateur » (p. 205), et la terreur à Nantes « où le bourreau y mourrait d'épuisement et d'horreur » (p. 277).

4 La contre-révolution, que l'auteure croit glorifier en l'appelant « la Cause », est surestimée dans son ampleur : le lecteur est ainsi surpris de découvrir que la Bretagne était « tout acquise à la Cause » (p. 216) ! C'est que la bibliographie utilisée par Mme Bernet, extrêmement vieillie et sélective, lui fait non seulement adopter des appellations qui n'ont plus cours aujourd'hui – « la Thermidorienne » pour la Convention post-robespierriste – mais lui donne surtout une vision dépassée des conflits politiques dans l'Ouest. Cette bibliographie étique ignore les grandes thèses et travaux sur la question, de P. Bois à R. Dupuy, de C. Petitfrère à J.-C. Martin, de C.L. Chassin à J. Godechot, G. Gengembre et D. Sutherland ; elle ne tient pas compte des revues scientifiques (*Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* ou *Annales historiques de la Révolution Française*), et méconnaît les colloques, qu'il s'agisse des *Résistances à la Révolution* (Imago, 1987), des *Bleus de Bretagne* (Côtes-du-Nord/1989, 1990), de *La frontière intérieure* (PUR, 1995) ou de *La politisation des campagnes* (École française de Rome, 2000).

5 Le propos tourne volontiers à l'hagiographie (à propos des conditions de la paix de la Mabilais, A. Bernet ne craint pas d'écrire que, « Au vrai, M. de Charette était peut-être ridicule d'être si confiant, mais, en poussant au sublime ses convictions royalistes, il atteignait une grandeur nouvelle et devenait franchement admirable. Que ses interlocuteurs, si contents du tour qu'ils lui jouaient, ne l'eussent pas compris, ne les haussaient pas », p. 351), quand ce n'est pas à la légende qui fait notamment du 9 Thermidor l'œuvre de Thérésia Cabarrus. Enfin, l'amateur de sensations fortes un peu faciles ne sera pas rebuté par la description complaisante à laquelle se livre Anne

Bernet, de parturientes éventrées pour servir de mangeoire aux chevaux des Républicains, et autres nourrissons découpés comme des poulets dans leur berceau, dans un livre qui n'a guère d'historique que les dehors.

La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre

Jean-Luc Chappey

RÉFÉRENCE

Pierre Serna, *La république des girouettes. 1789-1815 et au-delà. Une anomalie politique : la France de l'extrême centre*, Paris, Champ Vallon, 2005, 570 p., ISBN 2-87673-413-3, 29 €.

1 Alimentant les formes les plus radicales, et simplistes, de réaction (« tous pourris »...) contre un personnel politique dont la nature profonde serait la versatilité, l'opportunisme et l'inconstance, les notions de « girouette » ou de « caméléon » se sont imposées comme des éléments incontournables du discours politique. En les considérant comme des objets d'histoire, P. Serna offre une réflexion stimulante et novatrice qui renouvelle en profondeur notre compréhension des dynamiques politiques de la période révolutionnaire et de la première moitié du XIXe siècle. Ne nous y trompons pas, cet ouvrage ne cherche, ni à mettre à jour les raisons cachées des « trahisons » individuelles et collectives, ni à proposer une typologie des formes de palinodies. Poursuivant ici une enquête menée sur les transformations de l'espace politique entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration, l'auteur nous propose de revisiter certaines des questions majeures de l'historiographie révolutionnaire renvoyant aussi bien à l'analyse des courants, des luttes et des recompositions politiques qu'à celle de la construction de l'État appréhendée à travers l'étude des formes de dominations sociales, culturelles et idéologiques mises en place par les élites politiques et administratives en passant par les tergiversations de l'opinion publique et la question de la fidélité politique. C'est dire que par son ampleur et son ambition, cette archéologie du transformisme politique, rédigée dans un style toujours alerte, s'impose

comme une contribution majeure et incontournable dans l'historiographie récente de la Révolution française.

2 Partant de son omniprésence dans l'imaginaire politique, P. Serna propose d'abord, suivant une chronologie régressive qui part du milieu du XIX[e] siècle, de déconstruire la figure de la « girouette » , toujours protéiforme et insaisissable, pour en comprendre les enjeux et en mesurer la fonction (1ère partie : « Le Transfuge, figure romanesque et personnage historique »). S'appuyant sur un corpus de textes particulièrement imposant et foisonnant, il dévoile les étapes et les modalités de l'invention du « traître » politique et sa diffusion dans la culture du XIX[e] siècle. De Balzac à Quinet en passant par Stendhal, on suit, entre fiction et histoire, la construction progressive de l'archétype du transfuge qui ne cesse de renaître dans la mémoire politique et collective à des moments de crise. Si les récits historiques ou fictionnels considérés dans leur plus grande variété (l'auteur utilisant un corpus d'auteurs « mineurs » particulièrement intéressant) ont enrichi cette figure de représentations et de traits nouveaux, c'est surtout de l'expérience politique des années 1814-1816, période caractérisée par l'urgence des réécritures des formes de légitimité politique, qu'a émergé cette figure singulière et polymorphe (2[e] partie : « Naissance d'une figure politique française : la girouette »). Le *Dictionnaire des girouettes* de 1815 ne constitue finalement qu'une des nombreuses expressions de ce mouvement d'ensemble dans lequel s'engouffre très rapidement un nombre important de publications hétérogènes dominées par la presse satyrique (les *Nains*...) qui, au fil des attaques portées contre les participants au « bal des girouettes », dessinent les contours d'une véritable sociabilité infamante. Aux yeux de ceux qui se présentent comme les observateurs des mœurs, la palinodie politique s'impose comme un des comportements les plus répandus contre lequel se cristallisent les attaques et les sarcasmes, le « transformisme politique » devenant un outil d'interprétation permettant d'opposer une certaine cohérence dans l'instabilité générale. En allongeant la liste déjà longue des traîtres et autres inconstants, les nombreux adversaires des girouettes érigent un contre-modèle, la figure idéale de l'homme politique conduit par l'honneur, la vertu et la fidélité, une figure invoquée souvent de manière nostalgique, que la Révolution française caractérisée par ses nombreux changements de régime aurait marginalisée et rendue anachronique. P. Serna nous conduit ainsi progressivement de l'étude des représentations à celle des acteurs et des fluctuations de leurs positions dans l'espace politique, une réflexion qui s'inscrit tout en l'enrichissant considérablement, dans le travail qu'il avait mené sur Antonelle et les transformations des identités sociales et politiques en Révolution.

3 Par le biais de l'analyse des trajectoires individuelles et des identités politiques qui, toujours susceptibles d'être mises en cause sont l'objet de reconstructions successives, il s'agit de révéler les logiques profondes qui traversent l'espace politique entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration. Une des thèses centrales de l'ouvrage est de montrer comment l'émergence de la figure de la « girouette » peut être reliée à la formalisation progressive d'une configuration politique qui, par le biais de l'appropriation des principes de « modération » ou de « neutralité » , peut être définie comme un espace du « centre » . Dès lors, la figure de la « girouette » révèle moins une « anomalie » politique qu'un processus à partir duquel se construit une noblesse d'État qui, érigeant en idéal les principes de « bon sens » , de « raison » parvient à exclure ses opposants du champ politique et à s'imposer au sein des institutions politiques et

administratives. L'étude des « girouettes » conduit ainsi à s'interroger sur les enjeux de l'émergence d'une éthique du service public et d'une modération politique qui, ravalant au second plan l'attachement aux principes et la fidélité à un régime politique spécifique, rendent impossibles la confrontation des idées et l'émergence d'un pluralisme politique. Ainsi, prenant le contre-pied des analyses traditionnelles concernant les « maladies » chroniques d'une France malade de ces « extrêmes » (les « deux France »...), P. Serna montre que le véritable problème vient plus de l'émergence de cet espace de la modération et du « centre » dont les représentants, en s'appropriant les instruments d'une violence d'État, sont parvenus à délégitimer les confrontations d'opinions politiques et à imposer un régime du « centre », un régime tournant le dos aux modalités démocratiques de la vie politique. De l'Ancien Régime à la Restauration se construit cet habitus du professionnel de la politique dont la vocation est de faire fonctionner le système au-delà des contingences. Sur ce point, la période directoriale – moment central vers lequel semblent converger les analyses proposées – constitue bien un laboratoire de cet « extrême centre ». Cet oxymore novateur permet ainsi de revisiter les luttes politiques de cette période complexe qui aboutissent – au nom de l'évidence, de la raison et du bon sens, autant de valeurs sur lesquelles se construit cet espace du centre – à la prise de pouvoir de Bonaparte (3e partie : « De Thermidor à l'Empire ou la République de l'extrême centre »). Le 18 brumaire an VIII est en effet présenté comme le résultat des stratégies menées par les représentants de cet « extrême centre » qui parviennent, à partir du 18 fructidor an V, à marginaliser leurs adversaires et à imposer le « recours » à l'homme « providentiel » , la « réconciliation » des élites se faisant au détriment de la construction d'un espace politique démocratique.

4 Selon P. Serna, le centre n'est pas le lieu d'un « vide du politique » ou le cadre d'un « ni-droite, ni-gauche » , mais bien une configuration politique dont les frontières sont progressivement fixées par les partisans d'un renforcement de l'exécutif sous le Directoire. L'hypothèse repose sur le fait qu'à partir de 1791 et jusqu'au Consulat, ceux qui détiennent les rênes du pouvoir exécutif (et donc de la violence légale) ont inventé et construit un « centre » politique qui s'approprie les formes de la radicalité politique tout en les stigmatisant chez les prétendus conspirateurs, toujours reconstruits sous diverses étiquettes (« royalistes » et « anarchistes »), un processus qui impose une vision bipartiste du jeu politique (et l'illusion construite d'une politique de « balance » sous le Directoire). N'hésitant pas à proposer des interprétations iconoclastes, l'auteur met particulièrement l'accent sur le rôle des hommes de lettres ou publicistes qui, valorisant certaines valeurs et pratiques de sociabilité (pensons, par exemple, aux enjeux autour de la captation de la mémoire de la sociabilité « mondaine » du XVIIIe siècle sous le Directoire et le Consulat), créent une « poétique du centre » particulièrement efficace dans la fabrication d'une opinion publique favorable au renforcement du pouvoir entre les mains de Bonaparte. Ces théoriciens se présentent comme des personnes apolitiques et raisonnables, menées simplement par le « bon sens » et le souci de sortir de la « crise » : pour cela il faut, selon eux, « dépassionner » le débat, ne plus le laisser aux seules personnes qui défendent les principes, et verrouiller le pouvoir exécutif, en contrôlant tout particulièrement le Ministère de la Police afin de rejeter à la périphérie les radicaux et les perturbateurs de « l'ordre public ». « L'Empire du milieu » rompt avec l'idéal révolutionnaire et républicain lorsque l'éthique du service de l'État se transforme en un argument favorable à la défense des intérêts politiques et sociaux des « notables ». La dépolitisation –

symbolisée par les diverses formes de ralliement – devient ainsi une forme de violence politique que certains – à l'instar de Madame de Staël – dénoncent.

5 Certes, l'analyse des modalités de construction de cet espace de la modération a parfois tendance à masquer quelques nuances et distinctions entre certaines prises de position individuelles ou collectives. Là est sans doute le piège tendu à celui qui ose proposer un modèle interprétatif neuf et ambitieux. Mais face à une analyse d'une telle ampleur, ces réserves mineures ne sauraient constituer de sérieuses critiques. Approfondissant encore l'analyse croisée des comportements politiques et sociaux des élites, P. Serna offre avec cet ouvrage des matériaux nouveaux de réflexion et propose un cadre d'analyse susceptible de nourrir des interrogations particulièrement fructueuses, capables de susciter des débats bien au-delà de la communauté des historiens, français ou étrangers. Cet ouvrage se présente en effet comme une réponse au « désenchantement » politique actuel et à ceux qui, face à une crise toujours réifiée, se font les chantres de solutions radicales, au risque de devenir les fossoyeurs de la République. Un ouvrage d'histoire qui peut donc être considéré comme un véritable antidote face au vide de la pensée.

Subjecció i revolta en el segle de la Nova Planta

René Merle

RÉFÉRENCE

Lluís Roura i Aulinas, *Subjecció i revolta en el segle de la Nova Planta*, Vic, Eumo Editorial, 2006, 292 p., ISBN 84-9766-177-X, 22 €.

1 Conflit international, la Guerre de Succession fut aussi un conflit interne à la monarchie espagnole. La défaite des Catalans pro-Autrichiens a pour conséquences, avec le décret de « la Nova Planta » (1716), la perte de souveraineté et la suppression des institutions catalanes. Directement placée sous le pouvoir absolutiste des Bourbon et de son représentant, le Capitaine Général, la Catalogne se voit imposer un nouveau système institutionnel et fiscal, appuyé par un très important déploiement militaire.

2 Les décennies qui suivront, jusqu'aux deux conflits avec la France révolutionnaire puis impériale, ont longtemps été présentés, pour la Catalogne, comme une période de tranquillité politique, de forte croissance démographique, de rapide développement économique lié à l'intégration au marché national espagnol et, donc, d'acceptation par les Catalans de l'œuvre modernisatrice et intégratrice de la monarchie absolutiste. Nourri de l'historiographie contemporaine, d'une recherche personnelle poussée et de documents inédits, le très pertinent ouvrage de Lluís Roura i Aulinas offre une tout autre perspective.

3 Tout au long du siècle, en effet, du côté du pouvoir, dans la continuité renforcée du déploiement militaire dans le Principat, persiste une attitude d'extrême défiance vis-à-vis d'un peuple supposé intrinsèquement et potentiellement rebelle. L'*a priori* ne semble cependant pas justifié par l'attitude de la « tranquille » société catalane, sinon par quelques poussées de protestation, rangées par beaucoup du côté d'une histoire purement anecdotique. C'est justement en étudiant de façon approfondie ces accès exceptionnels de conflictualité ouverte que Lluís Roura pointe, au-delà des apparences de « tranquillité » , la continuité d'attitudes multiformes de résistance dans des

secteurs fort divers de la société catalane, sans voir dans ces mouvements une proclamation clairement et politiquement catalaniste. Dans le quart de siècle qui suit 1716, et particulièrement dans les troubles sociaux des premières années 1730, en dépit du retour des exilés et d'une poussée de pamphlets politiques, les motivations populaires ont bien peu de rapport avec ces ultimes sursauts des engagements passés. L'histoire a tranché.

4 Pour autant, et tout particulièrement dans les conflits qui vont s'aiguiser à partir des années 1740, l'exaspération populaire est inséparable du sentiment que les mesures contre lesquelles on proteste violent ce que garantissaient les antiques constitutions de Catalogne. Et le seul souvenir, latent ou déclaré, d'institutions abolies depuis 1716, suffit à donner un caractère subversif à des doléances pragmatiques.

5 Les causes de ces agitations populaires sont facilement repérables. L'exaspération sociale procède fondamentalement de la présence des troupes : leur attitude, la nécessité de les loger, et partant l'alourdissement de la fiscalité. Cette militarisation du pays étant la clé de voûte de la mainmise absolutiste sur le Principat, on conçoit quel lien implicite unit cette exaspération sociale à une exaspération politique latente.

6 Cette exaspération s'accroît encore dans la résistance au recrutement : ainsi des troubles de Cervera en 1742-1743, d'autant plus emblématiques qu'ils embrasent une cité historiquement « philippiste », de ceux de Mataró et Lleida dans les années 1750. Ainsi des troubles des années 1760, années de crise agraire généralisée dans tout le royaume. Ainsi surtout de la très emblématique émeute de 1773 à Barcelone contre les levées de classes et le remplacement, émeute dont les répercussions sont considérables dans tout le Principat.

7 Ainsi encore, dans les années 1780, années de reflux économique et de claire conflictualité, les « révoltes du pain », et notamment celles de Barcelone et de nombreuses localités en 1789 : révoltes trop facilement réduites à de simples révoltes de subsistance propres aux sociétés d'Ancien Régime, quand elles ne sont pas mises en rapport avec les événements français. Lluís Roura, au contraire, insiste sur la continuité entre ces émeutes de 1789 et la longue liste des troubles antérieurs.

8 Ces explosions de conflictualité sont révélatrices d'une profonde volonté de résistance dans la société catalane. Pour autant, les secteurs sociaux divers, et parfois opposés, qui portent cette résistance sont loin de former un vrai front commun, cohérent politiquement et idéologiquement.

9 Dans les tumultes urbains et tout particulièrement dans les émeutes avec passage à la violence collective, le gros des troupes est recruté dans la plèbe, et notamment celle des apprentis et jeunes journaliers, touchés de plein fouet par l'éclatement des cadres anciens, celle des ménagères exaspérées, plèbe urbaine vite renforcée de paysans du proche terroir.

10 Mais cette levée populaire contre le pouvoir, et au premier chef ses représentants municipaux, trouve des sympathies, des protections, voire des complicités actives dans d'autres milieux, et tout particulièrement dans les représentants et dirigeants des corps de métiers et corporations. Ces protagonistes essentiels de l'évident développement économique catalan, par définition réalistes, inscrivent leurs activités dans le cadre accepté désormais de la monarchie absolue. Ils n'en sont pas moins doublement frustrés, au plan politique comme au plan économique.

11 Au plan politique, le mécontentement populaire et artisan permet à ces secteurs d'attaquer le pouvoir local dont ils sont exclus et de revendiquer une participation au gouvernement de la cité. Revendication qui peut s'exercer légalement, mais qui peut aussi (l'action de la Confédération des « Gremis » de Cervera en est un bon exemple) s'appuyer d'une véritable organisation clandestine efficacement « révolutionnaire » . Et au plan économique, ces secteurs sont frustrés quand la politique royale, en exerçant par le recrutement une importante ponction sur la main-d'œuvre, risque de mettre en cause le fragile dynamisme productif et commerçant (en témoigne clairement, lors de la crise de 1773, la supplique de l'autoproclamée Députation de Catalogne).

12 Dans ces conditions, les références aux antiques libertés catalanes sont non seulement l'expression sincère de sentiments viscéraux, mais encore le véhicule de revendications concrètes dans le cadre très présent de l'autoritarisme bourbonien. On ne refuse pas *a priori* la politique de modernisation et d'uniformisation menée par la monarchie, mais si cette uniformisation ne se fait pas dans la justice et lèse les intérêts de ces groupes sociaux, l'évocation des droits supprimés par le décret de 1716 vient cautionner la protestation.

13 Cette attitude est aussi bien marquée dans l'oligarchie catalane, marginalisée par le renforcement de l'absolutisme. Certes, elle demeure tout au long du siècle marquée par le résultat de la Guerre de Succession, mais bientôt cette guerre ne sera guère plus pour elle qu'une référence. L'oligarchie catalane, seule couche sociale à même de formuler des aspirations politiques, ne demande pas le retour au passé institutionnel, et encore moins dynastique. Elle refuse d'autant moins les critères d'efficacité et de rationalisation dont se justifie l'absolutisme que nombre de ces oligarques, hommes des Lumières, en sont partisans. Mais elle essaie, en compensation ponctuelle, de faire aboutir quelques-uns de ses intérêts particuliers dans le cadre de la monarchie absolue, en se référant à la spécificité historique du pays.

14 D'où les ambiguïtés de ses comportements, oscillant entre une menaçante nostalgie catalaniste et la solennelle proclamation d'allégeance. Les grandes célébrations officielles en l'honneur des monarques, et l'imposant concours populaire qui les accompagne, sont pour cette oligarchie, à la fois preuve de leur fidélité et de leur intégration, et manière de témoigner de l'ascendant qu'elles exercent et de leurs capacités d'organisation.

15 Ces résistances sont donc résistances d'intérêt et non véritablement de principes. Il n'en reste pas moins que, plus profondément, la conscience de la dimension politique des événements, particulièrement ceux de 1773-1774 se reflète dans le langage : des termes comme « patrie », « nation » réapparaissent, chargés de sens nouveaux. La meilleure preuve de l'importance de ces résistances est l'attention que leur prête la monarchie, tant elles révèlent la fragilité de l'apogée absolutiste. Tout au long du siècle, la monarchie ne déviera pas dans sa volonté d'imposer son pouvoir absolu, et la modernisation et réorganisation administrative, fiscale, militaire, de ce pouvoir.

16 Mais en fonction des résistances, la monarchie peut apparemment lâcher du lest. Ainsi de la création de la Junte générale des Collèges et « Gremis » de Barcelone, en 1745, et sa convocation pour lui confier le rétablissement de l'ordre dans les crises de 1766, 1773 et 1789. Ainsi de la création de la Junte de gouvernement de Catalogne en 1775. Mais ces institutions concédées ne font en fait que renforcer la « Nova Planta ».

17 Un des signes les plus évidents de l'embarras de la monarchie devant les résistances est sa politique militaire. Comment concilier la méfiance devant un armement des Catalans, qui perdure jusqu'aux années 1760, avec le désir manifesté ensuite d'inclure les Catalans dans l'imposition nationale du service militaire, que la supposée intégration des Catalans semble rendre possible ? L'échec sera au terme des deux entreprises, sujétion et intégration...

18 Tranquille XVIII[e] siècle ? La très riche étude de Lluís Roura souligne au contraire quelle dynamique révolutionnaire bouillonne dans les paramètres de la révolte traditionnelle. Le conflit avec la France, initié en 1793, va brouiller les cartes. Le pouvoir s'emploiera, avec succès, à orienter cette potentielle énergie révolutionnaire contre l'ennemi extérieur. En quelques pages finales qui s'élargissent aux événements de Valence et des Baléares, Lluís Roura débouche de façon stimulante sur le complexe chantier ouvert de la crise de la monarchie à la charnière des deux siècles.

Las instituciones del Reino de Navarra en el debate histórico jurídico de la revolución liberal

Richard Hocquellet

RÉFÉRENCE

Jean-Baptiste Busaall, en collaboration avec Lartaun de Egibar Urrutia, *Las instituciones del Reino de Navarra en el debate histórico jurídico de la revolución liberal*, Pamplona, Universidad Pública de Navarra, 2006, 234 p., ISBN 84-9769-103-2, 15 €.

1 Jean-Baptiste Busaall est historien du droit constitutionnel et dans ce livre il se montre à la fois historien et juriste. Historien dans son attention au contexte mais surtout aux problématiques du temps qu'il étudie. Juriste dans son attention aux notions, aux concepts mais aussi à leur utilisation, à leur articulation théorique et pratique. Il propose, dans ce livre en collaboration avec un homologue espagnol, Lartuan de Egibar Urrutia, une réflexion mêlant les deux approches à partir de la première élaboration constitutionnelle moderne en Espagne.

2 Pendant la Guerre d'Indépendance, les patriotes qui luttent contre l'invasion napoléonienne et surtout contre le changement dynastique imposé par l'empereur, procèdent à une véritable révolution politique concrétisée par la proclamation de la Constitution de Cadix en mars 1812. Elle peut être considérée à juste titre comme la référence fondamentale du libéralisme espagnol (et plus largement sud-européen). L'étude présentée ici par Jean-Baptiste Busaall se centre sur un des débats les plus féconds de la période, quand les patriotes qui dirigent l'Espagne résistante cherchent à établir les bases d'un nouveau régime qui assurerait à la fois leur légitimité et la réforme d'une monarchie qui venait de prouver sa faillite. S'étant d'abord entendus sur la convocation d'une assemblée des représentants de la nation, leur tâche est de lui fixer des objectifs autres que la simple reconnaissance du pouvoir exercé de fait par eux-mêmes depuis les abdications de la famille royale. L'idée de l'élaboration d'une

constitution a pris corps peu à peu entre le mois de juin 1808 et le mois de mai 1809. À partir de l'été 1809, c'est-à-dire un an avant la réunion des Cortes à Cadix, le débat au sein de l'élite éclairée des patriotes porte sur la forme que devrait avoir la constitution idéale de la monarchie espagnole. Après l'ouverture des Cortes, le débat se poursuit de façon plus formelle à l'intérieur de l'assemblée et principalement au sein de la commission chargée de préparer le texte constitutionnel. La première partie du livre reprend ce débat à travers un thème qui parcourt tout le discours patriotique politique quand il traite de constitution : les lois fondamentales de la monarchie. Cette référence récurrente renvoie à un imaginaire qui peut paraître au premier abord traditionnel mais qui est aussi largement polémique dans la mesure où plus ou moins explicitement, elle stigmatise le régime juste antérieur qui ne les aurait pas respectées.

3 L'auteur démonte toute l'ambiguïté de l'énoncé. Sous couvert d'un retour à une pureté des origines de la monarchie, il serait possible d'établir un nouveau régime sans faire de révolution à la française. Les réformateurs les plus libéraux qui travaillent pour la Junte centrale durant l'automne 1809 réussissent même à escamoter la question de la description de ces lois en ne reprenant que certaines grandes lignes qui serviraient de base pour un régime monarchique où le pouvoir souverain reviendrait finalement à la nation à travers ses représentants. D'autres auteurs se sont néanmoins attelés à chercher dans les constitutions historiques des différentes composantes de cette ancienne monarchie plurielle les éléments utiles au débat. L'ancien royaume d'Aragon qui a perdu ses particularités institutionnelles suite à la victoire de Philippe V à la fin de la Guerre de Succession d'Espagne, est le plus souvent cité comme modèle d'une monarchie tempérée. Valence, la Catalogne, les provinces basques également, présentent des exemples de régimes où le roi ne peut que ce que veut bien concéder le peuple à travers des organes représentatifs. Jean-Baptiste Busaall note toutefois que face à la richesse de cette pluralité institutionnelle des Espagnes pré-bourboniennes, les références dans les écrits d'époque ne sont pas aussi nombreuses que l'on pourrait croire.

4 Un cas est traité à part : celui du royaume de Navarre. Tout d'abord parce qu'il est le seul à avoir conservé ses institutions après l'avènement des Bourbons et aussi parce qu'un ancien magistrat, député aux Cortes de Cadix, Benito Hermida publie à son sujet une contribution au débat intitulée *Breve noticia de las Cortes, gobierno ó llamase Constitución del reyno de Navarra* (1811).

5 La troisième partie de l'étude de Jean-Baptiste Busaall lui est consacrée ainsi que l'article de Lartaun de Egibar Urrutia qui clôt l'ouvrage. Pour présenter rapidement ce texte, en suivant nos auteurs, il est patent que tout le travail de Hermida consiste à vanter les mérites des Fueros navarrais comme modèle d'une monarchie à la souveraineté partagée entre le roi et ses sujets réunis en corps au sein des Cortes. Bien que magistrat, il est pris souvent en défaut par nos deux juristes d'imperfection conceptuelle ou d'imprécision notionnelle. Il paraît évident que nous lisons une sélection tactique des normes politico-juridiques du royaume de Navarre pour montrer les avantages du pactisme tel qu'il a pu être idéalisé par les Espagnols éclairés qui cherchaient à lutter contre le despotisme ministériel d'un Godoy et repris lors de l'arrivée de Joseph Bonaparte par les patriotes qui refusaient de le reconnaître pour souverain. Il est tout aussi évident que Hermida cherche à peser dans le débat pour empêcher l'introduction d'un régime nouveau (libéral dira-t-on) plus inspiré des révolutions européennes et américaines que d'un passé exemplaire de l'Espagne. En

identifiant implicitement les fueros aux lois fondamentales, en les « constitutionalisant » , Hermida en fait l'expression du pacte originel d'où découle un pouvoir certes partagé mais absolu dont découle la soumission de tous (roi comme sujets) à la loi. Ainsi, la référence à la Navarre dans le débat de la révolution libérale est teintée d'un fort traditionalisme par rapport à celle touchant à l'Aragon.

6 À rebours, il est tentant de considérer ces références historico-juridiques comme des « instrumentalisations » à des fins de politique immédiate. L'article de Lartaun de Egibar, comparant le texte de Hermida avec d'autres textes historiques sur le royaume de Navarre ainsi qu'avec les codes eux-mêmes montre bien qu'il n'y a pas de vérité intangible même dans ce domaine qui semble si figé de par sa fonction et son langage.

7 À lire de plus près ce que peuvent nous inspirer des études aussi rigoureuses que celles présentées ici, c'est toute la dimension *plastique* des textes normatifs permettant une certaine créativité de la part des acteurs qui se dévoile et nous amène à penser plus loin. Au-delà d'une apparente transcendance, le discours juridique peut être approprié et les acteurs peuvent en adapter le contenu aux pratiques de leurs temps, à leurs objectifs, à leur horizon créant du coup un nouvel énoncé, relançant ainsi son usage.

Pierre Simon Laplace 1749-1827. A Determined Scientist

Isabelle Laboulais

RÉFÉRENCE

Roger Hahn, *Pierre Simon Laplace 1749-1827. A Determined Scientist*, Cambridge (Mas.), Harvard University Press, 2005, 310 p., ISBN 0-674-01892-3, 32.30 €.

1 S'il fallut attendre vingt-deux ans pour que le grand livre de Roger Hahn consacré à l'Académie des sciences de Paris soit traduit en français, force est de constater que sa biographie de Laplace a suivi un circuit de diffusion très différent (*The Anatomy of a Scientific Institution. The Paris Academy of Science, 1666-1803,* Berkeley, 1971 ; trad. fr. *L'anatomie d'une institution scientifique : l'Académie des sciences de Paris, 1666-1803*, Paris-Bruxelles, Éditions des Archives contemporaines, 1993). D'abord publié en français, en 2004, sous le titre *Le système du monde. Pierre Simon Laplace, un itinéraire dans la science* (Paris, Gallimard, Bibliothèque des histoires, 2004, 304 p.), ce texte a paru dès l'année suivante dans une version anglaise. Ces deux volumes diffèrent peu. Dans les deux cas, le texte a été établi par l'auteur et si ce dernier a pratiqué ici ou là quelques changements, il les qualifie lui-même de mineurs ; le plan conçu en onze chapitres est resté absolument identique ; finalement, d'une version à l'autre, seule la structure des annexes varie. L'édition française offre en effet une bibliographie d'une vingtaine de pages que l'on ne retrouve pas dans l'édition anglaise. En revanche, celle-ci propose la transcription de plusieurs manuscrits utilisés par Roger Hahn (le brouillon d'une lettre que Jean-Étienne Guettard adresse à son jeune confrère au cours des années 1780, quatre manuscrits non scientifiques composés par Laplace et une note consacrée aux derniers moments de Laplace). Cette vingtaine de pages consacrée à la publication d'archives inédites reflète bien le point de vue radical de ce savant sur le christianisme – un point de vue quasiment absent de sa production imprimée et exprimé seulement en privé –, mais elle éclaire aussi (et surtout) la méthode mise en œuvre par l'historien des sciences américain pour revisiter la biographie de Laplace. Si les rares travaux

jusqu'alors consacrés à ce savant s'appuient en effet sur ses œuvres imprimées, et notamment sur les quatorze volumes de ses œuvres complètes publiés entre 1878 et 1912 (c'est sur ce point notamment que l'approche de Roger Hahn se démarque de celle suivie par Charles Coulston Gillispie dans *Pierre Simon Laplace 1749-1827. A Life in Exact Science*, Princeton University Press, 1997, 322 p.), le livre de Roger Hahn repose, dans une large mesure, sur l'étude de la correspondance scientifique de Laplace patiemment réunie par l'historien et sur la consultation de documents privés restés longtemps inédits.

2 Ce corpus permet à Roger Hahn d'aborder la biographie de Laplace sous l'angle de l'histoire sociale des sciences, celle qu'il avait déjà mobilisée dans sa belle enquête consacrée à l'Académie des sciences. Cette fois, il revisite l'image historiographique de celui qui a souvent été regardé comme le Newton français. La biographie composée par Roger Hahn cherche à la fois à comprendre les enjeux et les circonstances qui ont guidé la carrière de Laplace et à présenter l'homme dans son contexte historique. Pour cela, l'historien de Berkeley propose une lecture chronologique de son parcours. Au fil des onze chapitres de son livre, il insiste non seulement sur son œuvre savante mais aussi sur l'ascension qui lui a permis de devenir un personnage clé de la politique scientifique conduite au tournant du XVIIIe et du XIXe siècles.

3 Jusqu'en 1789, Laplace apparaît comme un homme prudent et mesuré, voire terne, un homme qui garde ses distances vis-à-vis de ses contemporains. Sa seule marque d'audace est cependant décisive puisqu'elle lui permet de sortir de son anonymat de jeune savant de province. À vingt ans, il écrit en effet à d'Alembert pour lui exposer ses travaux et cette rencontre lui ouvre les portes de l'Académie. C'est au sein de cette institution où il est élu à l'âge de vingt-quatre ans, qu'il établit un programme de travail englobant la mécanique céleste et la théorie des probabilités. Or, tout au long de sa carrière, il reste fidèle à ce cadre : il demeure convaincu que l'univers physique est régi par des principes invariables et cherche à établir la loi de la gravitation universelle grâce à des preuves empiriques. L'Académie des sciences lui offre non seulement d'exceptionnelles conditions de travail, mais elle lui permet de mettre en œuvre de fructueuses collaborations, notamment avec Lavoisier.

4 Avec la Révolution, le comportement de cet « homme tranquille » se modifie pourtant de manière notable, il devient peu à peu un personnage public et en vient même à symboliser la maîtrise scientifique. Roger Hahn le qualifie de « technocrate » lorsqu'il évoque son rôle dans l'établissement du système métrique décimal ; mais Laplace n'est pas l'homme d'un seul projet, on le retrouve dans toutes les institutions savantes marquantes de la période, de l'Institut à la Société d'Arcueil, en passant par l'École normale de l'an III et le Bureau des longitudes. Ces instances de savoir et de pouvoir lui donnent même l'occasion de devenir brièvement le ministre de l'Intérieur de Bonaparte, avant de gagner le Sénat puis la Chambre des pairs. Pour autant, Laplace ne délaisse jamais ses recherches et semble très attentif à leur diffusion. Outre les multiples éditions de son *Exposition du système du monde* et de son *Essai philosophique sur les probabilités*, il publie également de nombreux articles. Ses travaux et ses enseignements lui permettent de transmettre aux jeunes savants son inébranlable conviction : donner un sens mathématique aux phénomènes récurrents observés dans la nature.

5 Que deux historiens des sciences qui font autorité sur la connaissance de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle – Roger Hahn et Charles Coulston Gillispie – aient, en

quelques années, consacré un livre au parcours de Laplace n'est pas anodin. Il s'agit à la fois d'un indice révélateur de la position centrale occupée par Laplace dans le monde des sciences et d'un signe du rôle nouveau joué par la biographie. Nous sommes loin ici du ton anecdotique ou de la biographie prétexte. Au contraire, Roger Hahn présente son livre comme l'œuvre d'une vie, comme le résultat d'un cheminement long d'un demi-siècle dans l'histoire des sciences. À le lire, on mesure en effet combien l'écriture biographique, dès lors qu'elle est conçue comme l'examen de ce que Pierre Bourdieu désignait comme le jeu des positions et des dispositions, peut offrir une synthèse sur une période ou un problème historique, en l'occurrence les figures de savants, du temps des Lumières à celui de la Révolution.

Pierre Vilar : une histoire totale, une histoire en construction

Julien Louvrier

RÉFÉRENCE

Aron Cohen, Rosa Congost, Pablo F. Luna (dir.), *Pierre Vilar : une histoire totale, une histoire en construction*, Paris, Syllepse, 2006, 288 p., ISBN 2-84950-097-6, 25 €.

1 Les articles rassemblés dans cet ouvrage sont le fruit des interventions et des débats tenus dans le cadre de « l'Atelier Pierre Vilar » organisé à Nanterre en octobre 2004, à l'occasion du quatrième Congrès Marx International. Pour les participants à « l'Atelier » , il s'agissait d'appliquer à l'œuvre de Pierre Vilar les méthodes et les principes revendiqués par le chercheur lui-même dans sa pratique de l'histoire au quotidien, à savoir exigence de conceptualisation et posture critique. L'intérêt de ce livre réside donc dans la volonté des auteurs de ne pas limiter la réflexion aux louanges, de ne pas résumer la pensée de l'homme à un hommage à l'œuvre.

2 Après une première partie consacrée à l'actualité des thèmes et des questionnements vilariens (« Pierre Vilar aujourd'hui »), il est fait état, avec une approche analytique, de l'étendue des intérêts de l'historien, à la fois du point de vue de l'histoire érudite (« L'historien sur le terrain »), et de celui plus théorique des batailles autour de l'histoire économique, du marxisme, de l'histoire sociale (« Analyse historique, analyse des structures des sociétés » et « Histoire et sciences sociales : critiques et construction ») ou de la méthode historique (« L'historien et l'enseignement de l'histoire »).

3 Pour caractériser en quelques pages la démarche scientifique de Pierre Vilar, Rosa Congost choisit d'insister sur deux formules chères à l'auteur : « histoire raisonnée » et « histoire en construction ». La première est une référence explicite à un texte célèbre de Schumpeter au sujet de Marx, la seconde fait directement allusion au dialogue initié par Vilar avec Althusser. Pour Congost, l'expression utilisée par Schumpeter devient pour Pierre Vilar « une sorte de devise, un guide de travail, un modèle jamais achevé »,

tandis que l'image utilisée face à Althusser – « ce n'est pas le concept d'histoire, mais l'histoire qu'il faut construire » – est une adaptation d'une parole d'Ernest Labrousse : « l'histoire est à faire » . Aussi n'est-il pas exagéré de dire que c'est par son caractère largement programmatique – « en construction » – que l'histoire vilarienne s'est singularisée. Au cours de sa très longue carrière – il est mort en 2003 à l'âge de 97 ans – Vilar ne s'est jamais départi de l'ambition de « tout penser historiquement », plaidant pour une conception de la discipline historique comme un va et vient permanent du cas à la théorie, de la théorie au cas, dont la finalité résiderait dans cette « histoire totale » définie simplement par ces mots : « non pas dire tout sur tout, mais dire ce dont le tout dépend et ce qui dépend du tout ».

4 Ce programme exigeant se retrouve dans le combat mené par Vilar pour une histoire économique quantitative qui ne soit pas simplement « économétrie rétrospective », selon sa propre expression, une histoire qui ne se réduirait pas à une vulgaire technique et dont il refuse qu'elle se limite à n'être qu'une science auxiliaire au service des sciences économiques. L'attention que porte Pierre Vilar à l'économie et son souci de dialogue équitable entre historiens et économistes font l'objet d'au moins trois communications. Dans la première qui porte sur le rapport présenté au premier Congrès international d'histoire économique de Stockholm en 1960, Claude Mazauric montre comment Vilar, sans rien céder sur ses exigences théoriques et ses positions marxistes, y présente moins un rapport qu'un programme qui, bien que largement adossé à sa thèse dans laquelle il puise les données empiriques de son exposé, contient une charge polémique forte et de portée générale contre les « conceptions idéalistes de la connaissance historique » et la théorie économique néoclassique. Le ralliement des historiens à la démarche des économistes ne peut se faire à n'importe quel prix ! Ce sont en substance les conclusions auxquelles parvient aussi Miriam Halpern : pour Vilar « l'histoire économique ne [doit] en aucun cas s'isoler de l'histoire sociale, de la culture, des mentalités, du politique ».

5 Dans la troisième communication consacrée à l'histoire économique, Guy Lemarchand examine les différents usages de la notion de mode de production dans l'œuvre de Vilar. Il souligne avec quelle latitude le spécialiste de l'histoire de l'Espagne use de la pertinence d'une notion qui sous sa plume n'est jamais figée, puisqu'il s'agit d'un cadre à la fois « déterminé et déterminant » soumis comme toutes les constructions sociales à l'altérité de son historicité. Dans cette optique, pas question de réduire le travail théorique de Vilar à une conjoncture historique qui serait celle des années soixante, années marquées par la montée en puissance de l'histoire économique et par la forte influence du marxisme dans les sciences sociales. Au contraire, la pensée de Pierre Vilar est tout autant irréductible aux modes passagères, qu'elle serait à l'étroit dans le cadre rigide de « l'historien marxiste » tel que les manuels d'historiographie le conçoivent. Vilar n'a-t-il pas successivement bataillé contre le marxisme politique érigé en dogme dans les années cinquante, puis contre les leçons d'histoire que le philosophe Althusser prétendait, au nom d'une relecture des textes de Marx, adresser aux historiens marxistes (Rosa Congost) ? À dire vrai, le marxisme de Vilar est un marxisme de terrain, sans cesse réévalué et réélaboré au contact de la matière historique.

6 Ceci étant dit, se pose aujourd'hui la question de la réception de l'œuvre de Pierre Vilar et celle de son devenir. Historien pour historiens, selon le mot d'Eric Hobsbawm, Pierre Vilar n'a jamais bénéficié en France du rayonnement qu'ont connu ses contemporains comme Fernand Braudel ou Ernest Labrousse. Outre une carrière universitaire un peu

plus tardive, sa thèse monumentale sur la Catalogne (soutenue en 1962 à l'âge de 56 ans) et ses articles théoriques sont restés peu connus du grand public, sinon des cercles spécialisés, historiens marxistes, historiens des révolutions et spécialistes de l'histoire espagnole. Quelle a été son audience dans ces différents milieux, quelle est la place de sa pensée dans l'historiographie contemporaine ? Afin de répondre à ces questions il nous faut distinguer deux niveaux d'observation. Le premier niveau doit nous porter à considérer l'inscription de Vilar dans l'historiographie française des années cinquante aux années quatre-vingt, alors qu'il est dans sa pleine maturité intellectuelle, le second nous faire nous interroger sur les tendances de l'historiographie actuelle et le décalage des préoccupations et des intérêts des chercheurs pour le type d'histoire prôné par Vilar.

7 En France, c'est en priorité chez les historiens de la Révolution française qu'on trouvera intérêt et reconnaissance intellectuelle à l'égard des thèses vilariennes. N'oublions pas les liens de Pierre Vilar avec les historiens de la Révolution, en premier lieu avec son maître Ernest Labrousse auquel il succéda à la chaire d'histoire économique à la Sorbonne, avec son ami Albert Soboul et ses collègues du Centre d'études et de recherches marxistes, dont il est un des membres fondateurs. Dans une conjoncture marquée dès le milieu des années cinquante par la problématique de la transition du féodalisme au capitalisme, telle qu'elle est débattue par l'anglais Dobb, l'américain Sweezy et le japonais Takahashi, la rigueur méthodologique de Pierre Vilar en fait à la fois un guide incontestable et l'historien marxiste auquel il faut se confronter (voir sa participation au recueil *Sur le féodalisme*, Éditions sociales, Paris, 1971). Il faut noter également que les relations de Pierre Vilar avec les historiens de la Révolution française ne se sont pas limitées aux seules rencontres du CERM, mais qu'il a à plusieurs reprises participé à leurs travaux, donnant des communications à l'occasion de deux colloques majeurs de 1968, celui de Toulouse (*L'abolition de la « féodalité » dans le monde occidental*, Paris, CNRS, 1971) et celui de Bruxelles (*Occupants-Occupés*, ULB, 1968). Du côté des spécialistes du monde hispanique, l'influence de Vilar se fait surtout ressentir sur la question nationale (Jacques Maurice, Marcia Mansor d'Alessio), tandis que chez les historiens économiques on retient l'auteur d'une « véritable critique historienne de l'économie politique » (Pablo Luna).

8 Si la liste des contributeurs à ce recueil démontre que Vilar a bien marqué toute une génération d'historiens dont on vient de cerner rapidement les intérêts, on constatera qu'il n'a pas vraiment fait école en France : peu de jeunes chercheurs s'expriment dans ce recueil et peu d'historiens, en dehors des catégories mentionnées, ont cherché à débattre réellement avec lui, et encore moins de spécialistes venus d'autres disciplines. Vilar n'a pourtant jamais cessé de penser les conditions pratiques d'un dialogue, au sens d'un échange critique, de l'histoire avec les sciences sociales, mais ses disciples ne peuvent que constater à quel point il s'est retrouvé seul dans des échanges toujours à sens unique. Quant à ses suggestions portant sur les défaillances du marxisme « réellement existant », on lui a rarement répondu, déplore Pablo Luna. Comment expliquer la solitude de cet historien, célébré en Espagne et en Amérique Latine, mais dont la postérité en France est encore à construire ? Tient-elle justement à sa fidélité au marxisme ? À son exigence d'une histoire « totale » ? Pour Rosa Congost, c'est surtout une question de « rupture générationnelle » qui, à partir des années soixante-dix, enferme Vilar dans un moment historiographique, celui des années soixante, dont il serait le produit. Ainsi il apparaîtrait, aux yeux des historiens de la nouvelle génération comme une énigme (voir p. 43-44). Mais au-delà de cette distance générationnelle

apparaissent aussi un certain nombre de questions, esquissées dans certaines parties du livre, qui peuvent expliquer la méfiance ou la prise de distance vis-à-vis de l'œuvre de Vilar. Les historiens qui ont coordonné l'édition des actes de cette journée ont eu l'excellente intuition de retranscrire les discussions qui ont ponctué le déroulement des séances. C'est au fil de ces pages qu'on lira les arguments les plus critiques à l'égard de la démarche vilarienne. N'a-t-il pas manqué de prendre en considération l'historicité de la société du XIX[e] siècle dans laquelle prend forme la pensée de Marx, demande J. Guilhaumou ? N'a-t-il pas sous-évalué les conséquences de l'avènement de la société informationnelle sur l'activité productive, s'interroge Claude Mazauric ? Ainsi soumis à l'examen historique, certains aspects de son œuvre ont vieilli, comme ses références appuyées à Staline ou ses affinités intellectuelles avec Mao. Néanmoins, les préceptes méthodologiques sur lesquels il n'a jamais transigé, tels qu'ils s'incarnent dans la formule « tout penser historiquement », constituent pour l'historien d'aujourd'hui et de demain un objectif sûr et ambitieux.